

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique



PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: \$7 les 100 mots.

Exemplaire séparé: \$2 chacun.

Feuilles volantes: \$3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de \$30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 5, 5a et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
ACIERS B.V. INC. B.V. STEEL INC. 1369-4450	7073, boul. Roi-René, Anjou	26 08 1974
AERO CLUB DE LA RIVIERE AUX SABLES 1361-7485	Jonquière	13 02 1975
AMICALE DU LAC ST-JEAN INC. 1360-8690	Rang St-Louis, Mistassini ...	17 12 1974
AMICALE JUIVE FRANCOPHONE DE L'AGE D'OR 1370-7195	5497 A, avenue Victoria, bur. 104, Montréal	16 12 1974
L'ASSOCIATION CHINOISE CHOY THE CHOY CHINESE ASSOCIATION 1362-1651	82 ouest, rue de la Gauchetière, Montréal	03 03 1975
ASSOCIATION DE FAMILLE MONOPARENTALE DE L'AMIANTE . 1361-4185	22, rue de la Fabrique, app. 2, Thetford Mines	24 01 1975
ASSOCIATION DES AGENTS D'AIDE SOCIALE (A.A.A.S.) 1368-9252	98 B, 10 ^e Avenue, Drummondville	02 12 1974
ASSOCIATION DES CHASSEURS, PECHEURS ET CONSERVATEURS DE LA FAUNE DU DISTRICT DE BEDFORD (A.C.P.D.B.) 1359-0153	Bedford	09 09 1974
L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA RIVE-SUD SOUTH SHORE CITIZENS ASSOCIATION 1357-6574	3256, Grand-Boulevard St-Hubert (Chambly)	05 06 1974
ASSOCIATION DES DIPLOMES EN ADMINISTRATION DE JOLIETTE 1361-8830	20 sud, rue St-Charles- Borromée, Joliette	18 02 1975
L'ASSOCIATION DES EDITEURS QUEBECOIS 1368-7751	221 ouest, rue St-Paul, Montréal	19 06 1974
ASSOCIATION DES ELEVEURS DE CHEVEAUX MINIATURES DU QUEBEC INC. 1368-5284	Montréal	04 06 1974
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'EDUCATION PERMANENTE (A.D.E.E.P.) DE STE-FOY 1363-4175	Ste-Foy	15 05 1975
ASSOCIATION DES ETUDIANTS GRADUES EN SCIENCES APPLIQUEES DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE 1357-9784	Sherbrooke	22 07 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS DU 2020 UNIVERSITY INC. 2020 UNIVERSITY RETAIL MERCHANTS ASSOCIATION INC. 1371-8507	Montréal	13 05 1975
ASSOCIATION DES OUVRIERS CHINOIS DU QUÉBEC QUEBEC CHINESE WORKMEN'S ASSOCIATION 1362-2493	82 ouest, rue de la Gauchetière, Montréal	06 03 1975
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE LA BONNE-ENTENTE DU LAC ROND INC. 1359-6341	735, rue St-Isidore, Laurentides (L'Assomption)	11 10 1974
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON INC 1360-6223	97, 6 ^e Rang, St-Gabriel-de-Brandon (Berthier)	05 12 1974
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU CENTRE DOMICILIAIRE LES BASQUES DE SEPT-ILES 1356-9447	Sept-Iles	17 05 1974
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC THEODORE 1368-3883	Val-Morin (Terrebonne)	23 05 1974
L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES MARCHANDS RADIOS ET STEREO D'AUTOMOBILES 1368-3123	7873, rue St-Hubert, Montréal	17 05 1974
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES CABARETIERS 1370-0166	500, place d'Armes, bur. 1200, Montréal	11 10 1974
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DES GAUCHOS INC. QUEBEC CUTTING-HORSE ASSOCIATION INC. 1365-3373	1992, chemin Barette, R.R. 2, Mascouche (L'Assomption)	08 05 1975
ASSOCIATION QUEBECOISE ST-GERARD MAJELLA 1370-9118	5830, rue des Roses, Montréal-Nord	09 01 1975
AUBERGE DU MARIN DES TERRES DE SHERBROOKE INC. 1360-7213	Sherbrooke	10 12 1974
A. & B. BISSONNETTE INC. 1357-6269	Route Rurale no 8, Wentworth-Nord (Argenteuil)	04 07 1974
LE BOTTIER DE ROUYN INC. 1369-4641	1477 est, rue Ste-Catherine, Montréal	26 08 1974
BOUTIQUE SANDRINE LTEE 1369-7305	Place Desjardins, Montréal ..	23 09 1974
BOUTIQUE TERRI INC. 1362-9662	Montréal	15 04 1975
CABLE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCE INC. 1356-9009	589, 2 ^e Avenue Beauceville	03 06 1974
CAMPING JOLY INC. 1358-3398	Joly (Lotbinière)	23 08 1974
CAMPS ET LOISIRS FAMILIAUX LES TROIS FLECHES INC. 1356-5148	Lemoyne (Chambly)	14 05 1974
LE CARNAVAL DE L'ESTRIE INC. 1360-6090	Bromont (Brome)	04 12 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CENTRE D'ANIMATION VIMONTAIS MILLE ILES INC. 1362-1404	2346, rue Richmond, (Vimont) ville de Laval	28 02 1975
CENTRE DE FORMATION D'APPOINT EN LOISIRS C.E.F.A.L. 1360-9250	St-Patrice-de-la-Riv.-du-Loup.	20 12 1974
CENTRE DE LA COULEUR ILE PERROT INC. 1357-4967	170, boul. Grand, Ile-Perrot (Vaudreuil)	27 06 1974
CENTRE DE PLEIN-AIR S.L.B. INC. 1357-5493	768, 3 ^e Avenue, Val-d'Or (Abitibi)	03 07 1974
CENTRE DE RECHERCHE DU VIEUX MONTREAL SUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES 1368-8486	Montréal	02 07 1974
LE CENTRE DE SEJOUR DU SAGUENAY LAC ST-JEAN 1357-0833	Alma	06 06 1974
CHAUSSURES PIED D'OR INC. <i>PIED D'OR FOOTWEAR INC.</i> 1370-0224	399 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal	15 10 1974
LES CIMENTS DE KAMOURASKA INC. <i>KAMOURASKA CEMENT INC.</i> 1357-1013	St-Pacôme (Kamouraska)	10 06 1974
CLINIQUE AUTOMOBILE L. ST-PIERRE INC. <i>L. ST-PIERRE CAR CLINIC INC.</i> 1369-1373	7560, boul. Lajeunesse, Montréal	26 07 1974
CLUB ARCHER ALMA INC. 1360-7221	Alma	10 12 1974
CLUB ARGENTIN DE MONTREAL 1369-9517	3956, rue St-Laurent, étage 1, Montréal	07 10 1974
LE CLUB DE BASEBALL JUNIOR SAFARI INC. 1360-4913	Montmagny	28 11 1974
LE CLUB DE BASEBALL LES PIONNIERS DE CHICOUTIMI-NORD INC. 1356-8464	Chicoutimi-Nord	27 05 1974
CLUB DE CROISIERE OCEANE INC. 1369-3726	Lachine (Montréal)	16 08 1974
CLUB DE HOCKEY JUNIOR DE SAINT-JOVITE 1361-4953	St-Jovite (Terrebonne)	29 01 1975
LE CLUB DE HOCKEY LES AS JUNIORS DE MAGOG INC. 1359-6622	Magog	11 10 1974
CLUB DE MOTO LES REVOLTES INC. 1360-9821	132 ouest, rang St-Pierre, Chicoutimi	23 12 1974
LE CLUB DE MOTOCYCLETTES DE GARNIER INC. 1359-4957	96, rue Principale, L'Ascension-de-Notre- Seigneur (Lac-St-Jean-Est)	02 10 1974
CLUB DE MOTO-NEIGE COUREUR DE SENTIER DE POINTE-GATINEAU-TOURAIN <i>SNOWMOBILE CLUB ROAD RUNNER OF POINTE-GATINEAU-TOURAIN</i> 1355-1908	25, rue Vendôme, Touraine	10 06 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BEACONSFIELD INC. ... <i>BEACONSFIELD FIGURE SKATING CLUB INC.</i> 1370-9332	Beaconsfield (Montréal)	10 01 1975
CLUB DE PECHE DE SAINT-JEAN BAPTISTE	Montréal	16 05 1974
CLUB DE PLEIN AIR DE MORIN HEIGHTS	Morin-Heights (Argenteuil) ..	27 08 1974
<i>MORIN HEIGHTS OUTING CLUB</i> 1369-5606		
LE CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DU C.E.G.E.P. DE HULL INC. 1358-1046	289, boul. Alexandre-Taché, Hull	14 06 1974
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE LES PIRANHAS INC.	4265, rue Papineau, Montréal	04 12 1974
CLUB DE RECREATION DES ETUDIANTS DE RECREOLOGIE DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES 1417-3850	Trois-Rivières	03 06 1974
CLUB DE SKI NAUTIQUE ILE BIZARD INC.	1975, bord du Lac, St-Raphaël-de-l'Île-Bizard Montréal	30 05 1974
CLUB DE SOCCER DE QUEBEC	Québec	06 11 1974
CLUB DE SOCCER MONTREAL-NORD	5381, rue Charlevoi, Montréal-Nord	19 08 1974
<i>MONTREAL-NORD SOCCER CLUB</i> 1358-6490		
CLUB DE TIR LES CARABINIERS	Pohenegamook (Kamouraska)	25 09 1974
CLUB DE VOILE DE LAC-MEGANTIC	Lac-Mégantic	09 07 1974
LE CLUB DES AMIS DE L'ESTRIE INC.	1400, rue Kingston, app. 1, Sherbrooke	11 10 1974
CLUB DES RAQUETTEURS MANOIR CLAIRVAL	540, rue Brassard, Chicoutimi	03 10 1974
CLUB MOTO-CROSS LAC MEGANTIC	Lac-Mégantic	18 12 1974
CLUB MOTOCROSS ST-GEORGES INC.	St-Georges (Beauce)	23 05 1974
CLUB OPTIMISTE GENTILLY-LONGUEUIL INC.	1624 est, boul. Jacques Cartier Longueuil	20 11 1974
CLUB OPTIMISTE LUCERNE INC.	Lucerne	20 06 1974
CLUB RECREATIF LES COPAINS DU DOMAINE INC.	Pointe-aux-Trembles (Montréal)	12 03 1975
CLUB SOCIAL BELANGER INC.	4377, rue Bélanger, Montréal	26 06 1974
<i>BELANGER SOCIAL CLUB INC.</i> 1368-7975		

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLUB SOCIAL BRIQUE BEAUPORT INC. 1361-2833	1051, boul. Ste-Anne, Beauport	16 01 1975
CLUB SOCIAL DES VETERANS DE MAISONNEUVE INC. 1371-5297	1651, av. Létourneux, Montréal	28 02 1975
CLUB SOCIAL ET SPORTIF DE LA BAIE D'UNGAVA INC. 1370-7757	Fort-Chimo, Territoire-du- Nouveau-Québec	18 12 1974
LE CLUB SOCIAL GREC-CANADIEN INC. GREEK-CANADIAN SOCIAL CLUB INC. 1371-8416	67 est, rue Ste-Catherine, Montréal	06 05 1975
CLUB SOCIAL LE MAILLON INC. 1358-8751	Tracy (Richelieu)	30 08 1974
CLUB SOCIAL LE VIGNOBLE INC. 1357-2797	St-Pierre (I.O.)	19 06 1974
LE CLUB SOCIAL LES VOYAGEURS INC. 1361-3740	1648, boul. Hamel, Ste-Foy..	22 01 1975
CLUB SOCIAL ROTELLESE	3851, rue Morin, Laval (Ile-Jésus)	28 11 1974
CLUB SOCIAL WAPI INC. 1358-7019	Baie-Comeau	21 08 1974
LE CLUB SPORTIF SAINT-BASILE LE GRAND	15, rue Pelletier, St-Basile- le-Grand (Chambly)	03 03 1975
COLLBOI INC. 1357-6145	5165 est, boul. Métropolitain Montréal	18 09 1974
COMITE D'ACCUEIL DES ATHLETES POLONAIS A MONTREAL .. 1368-9021	200 ouest, rue St-Jacques, bureau 100, Montréal	23 07 1974
COMITE DE CITOYENS DE LABELLE	Labelle	06 06 1974
COMITE DE REVENDICATION DES EXPROPRIÉS DU PARC FORILLON 1358-7209	Gaspé	23 08 1974
LE COMITE DES CITOYENS DE MONTMORENCY INC. 1362-6270	1, rue de l'Obiou, Beauport (Québec)	23 04 1975
LE COMITE DES CITOYENS DE VILLE DE POHENEGAMOOK INC. 1361-5547	Pohénégamook (Kamouraska)	03 02 1975
COMITE DES LOISIRS DE FORT COULONGE INC. 1360-4640	Fort-Coulonge (Pontiac)	27 11 1974
LE COMITE LES DEBACLES CHAUDIERE INC. 1358-6680	Ste-Marie (Beauce)	20 08 1974
COMITE ORGANISATEUR DES SIXIEMES CHAMPIONNATS F.I.S.A. POUR JUNIORS, MONTREAL 1975 1360-8005	Montréal	13 12 1974
LA COMPAGNIE DE DEMOLITION ET REBUT ROCKFIELD LTEE . ROCKFIELD DEMOLITION & SCRAP CO. LTD. 1362-1693	44, rue St-Joseph, Lachine (Montréal)	03 03 1975

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
COMPAGNIE DE GESTION IMMOBILIERE KORFUS LTEE KORFUS REALTY CO. LTD. 1356-8043	2195, rue Dépatie, St-Laurent (Montréal)	24 05 1974
LA CONFERENCE DU TAXI DE QUEBEC INC. 1360-3097	Québec	25 11 1974
CONIMED INC..... 1369-1787	Montréal	01 08 1974
CONSEIL ECONOMIQUE ET CULTUREL DE L'ISLE-AUX- COUDRES 1360-2941	St-Bernard-de-l'Isle-aux- Coudres (Charlevoix-Ouest)	15 11 1974
CONSTRUCTION STE-CROIX INC. 1370-5835	1285, rue Hodge, bureau 214, Montréal	04 12 1974
LA CORPORATION D'ADMINISTRATION FUSILLADE FUSILLADE MANAGEMENT CORP. 1361-8038	700, rue Peel, Montréal	14 02 1975
CORPORATION D'AMENAGEMENT G.E. CARTON LTEE G.E. CARTON DEVELOPMENT CORPORATION LTD. 1356-8589	Montréal	28 05 1974
CORPORATION DE PLACEMENTS ET D'AMENAGEMENTS HOBREN LTEE HOBREN INVESTMENTS AND DEVELOPMENTS CORP. LTD. 1371-1536	1, place Ville-Marie, bur. 1734, Montréal	29 01 1975
CORPORATION DES FILS REGINA REGINA THREAD CORPORATION 1369-6307	5730, place Turcot, Montréal	11 09 1974
LA CORPORATION DES LOISIRS POPULAIRES DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE 1359-8206	Rouyn	21 10 1974
CREATIONS DIAMAYAN INC. 1371-4340	59, place des Châtelets, Chomedey, ville de Laval	21 02 1975
ENCREs D'IMPRIMERIE T.W.L. LTEE..... T.W.L. PRINTING INKS LTD 1368-2943	15939, rue Perreault, Pierrefonds (Montréal)	16 05 1974
ENFANCE TIERS-MONDE INC. 1361-0993	Québec	07 01 1975
ENTREPRISES COMMERCIALES EMILE MORIN INC. 1361-1629	14, rue Linteau, Québec	09 01 1975
ENTREPRISES FILIATRAULT & FRERES INC. 1368-6308	2952, rue Rouen, Montréal ..	11 06 1974
ENTREPRISES YAMERIC INC. 1371-2435	3985, boul. Laurier, St-Hyacinthe	05 02 1975
LES ENTREPRISES YVON PAQUETTE LTEE..... 1360-7536	Drummondville	11 12 1974
FEDERATION DES ASSOCIATIONS ESPAGNOLES DU QUEBEC INC. 1370-8870	Montréal	06 01 1975

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
GESTION MIMI INC. 1369-1456	4729, rue Hochelaga, Montréal	29 07 1974
GITE URBAIN DE MONTREAL INC. 1368-8429	4270 ouest, boul. Dorchester, Westmount (Montréal)	28 06 1974
LINDA GOLD INC. 1369-3783	155, croissant Wexford, Hampstead (Montréal)	16 08 1974
GROSSISTE EN PLOMBERIE D.W.S. LTEE <i>D.W.S. WHOLESALE PLUMBING SUPPLY LTD.</i> 1368-4717	196, rue Benjamin-Hudon, St-Laurent (Montréal)	30 05 1974
LE GROUPE INTELLIGENTSIA LIMITEE 1361-4102	3150, av. France-Prime, bur. 1-3, Ste-Foy (Québec)	24 01 1975
GERARD GUERETTE LIMITEE 1361-2809	825, rue Perrier, Brossard (Laprairie)	16 01 1975
HOCKEY INTER-CITE DE SHAWINIGAN-SUD INC. 1360-1224	1600, 118 ^e Rue, Shawinigan-Sud	06 11 1974
LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES DE L'AVENUE WICKSTEED LTEE <i>WICKSTEED AVE COMMUNITY INVESTMENTS LTD.</i> 1371-6881	625, av. Prés.-Kennedy, ch. 903, Montréal	12 03 1975
JANFEL LTEE <i>JANFEL LTD.</i> 1370-8532	4837, rue Vézina, app. 48, Montréal	30 12 1974
A. KARIBIAN INC. 1360-0077	12, rue Valiquette, Ste-Adèle (Terrebonne)	30 10 1974
LIBRAIRIE PLUS INC. <i>PLUS BOOKSELLERS INC.</i> 1369-9269	7026, rue St-Hubert, Montréal	03 10 1974
LIGUE DE HOCKEY CANADIENNE INTERMEDIAIRE DU QUEBEC 1361-3153	Longueuil (Chambly)	20 01 1975
LA LIGUE DE HOCKEY MINEURE DE RIGAUD 1370-5488	Rigaud (Vaudreuil)	02 12 1974
LA LIGUE DE TAXIS DE GASPE INC. 1360-3287	Gaspé (Gaspé-Est)	06 01 1975
LA LIGUE DE TAXIS DE L'OUEST DU SAGUENAY 1359-2126	Jonquière (Chicoutimi)	18 09 1974
LA LIGUE DE TAXIS DE MATAGAMI INC. 1357-2268	Rue Galinée, Matagami (Terr. Nouveau-Québec)	14 06 1974
LA LIGUE DE TAXIS DE ST-BRUNO INC. 1357-4322	125, boul. Laurier, St-Basile-le-Grand (Chambly)	11 09 1974
LIGUE DES CITOYENS DE HAUTERIVE INC. 1361-7493	Hauterive	13 02 1975

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LES LOISIRS LA CANADIENNE INC. 1369-1340	Domaine la Canadienne, chemin de la Carriole, St-Adolphe-d'Howard (Argenteuil)	26 07 1974
LES MACHINERIES ROCFAB INC. 1371-0314	300, rue Canal-Bank, St-Pierre (Montréal)	20 01 1975
LA MAISON DU STEAK CHARLEY INC. <i>CHARLEY'S STEAK HOUSE INC.</i> 1371-6519	5757, boul. Monk, Montréal .	10 03 1975
MAISON QUARTIER L'ACHIGAN INC. 1368-3461	L'Epiphanie (L'Assomption) .	21 05 1974
MARINA DE TADOUSSAC INC. 1357-1716	Tadoussac	11 06 1974
MENUISERIE LAC ST-JEAN INC. 1357-7747	822, boul. St-Joseph, Roberval	11 07 1974
MILIBEC INC. 1356-9686	Repentigny (L'Assomption) ..	30 08 1974
OPITEQ 1357-3563	809, boul. des Chutes, Beauport (Québec)	25 06 1974
L'ORDRE DES JARRETS NOIRS INC. 1361-3476	1 ^{re} Avenue, St-Georges (Beauce)	21 01 1975
PIECES DE MOTEUR SIOUX INC. <i>SIOUX MOTOR SUPPLY INC.</i> 1371-9992	5354, boul. St-Laurent, Montréal	08 04 1975
PLACEMENT SEPTIMO INC. 1369-1852	1795, rue Albert, St-Hubert (Chambly)	02 08 1974
LES PLACEMENTS ACADOUZE INC. 1361-7519	Sept-Iles	10 03 1975
LES PLACEMENTS BAXAN LTEE <i>BAXAN INVESTMENTS LTD.</i> 1357-9149	1255, rue Université, bur. 1610, Montréal	17 07 1974
LES PLACEMENTS CASINO INC. <i>CASINO INVESTMENTS INC.</i> 1368-3586	1010 ouest, rue Ste-Catherine, app. 600, Montréal	22 05 1974
LES PLACEMENTS M.J.R.L. LTEE 1358-4883	27, rue Notre-Dame, Jonquières	27 08 1974
LES PRESSES EXO INC. 1362-0216	415, 80 ^e Avenue, Charlesbourg	24 02 1975
LE PROGRES CIVIQUE DE LONGUEUIL INC. 1370-0075	361, rue Proulx, Longueuil ..	11 10 1974
PROJET-CITE DES RETRAITES, MONTREAL INC. 1357-6103	Montréal	02 07 1974
LES PUBLICATIONS PEGAGE INC. 1359-8016	2767, boul. Edouard- Montpetit, bureau 502, Montréal	21 10 1974

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
QUINCAILLERIE LA BRICOLE (LACORDAIRE) INC. 1357-7184	2225, rue Auvergne, (Duvermay) ville de Laval	10 07 1974
RADIO COMMUNAUTAIRE M.F. PORTNEUF INC. 1357-0536	Donnacona	10 06 1974
REFRIGERATION & VENTILATION MIKE INC. 1362-2394	240, boul. Alexandre-Taché, Hull	06 03 1975
REGROUPEMENT MONTREALAIS DES CINEASTES AMATEURS .. 1362-7526	Montréal	03 04 1975
REGROUPEMENT ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA HAUTE-GATINEAU 1360-5266	Maniwaki	29 11 1974
SAJOGA INC. 1368-2935	587, rue Cardinal, St-Laurent (Montréal)	16 05 1974
SERVICE DE DEPANNAGE A DOMICILE DE L'ABITIBI- TEMISCAMINGUE 1357-9396	Rouyn	15 08 1974
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DU-BOIS-FRANC 1359-9378	1665, rue Cardinal, St-Laurent (Montréal)	28 10 1974
LES SERVICES D'ASSURANCE BORMAN LTEE. <i>BORMAN INSURANCE SERVICES LTD.</i> 1361-3708	1500, rue Stanley, Montréal ..	22 01 1975
LES SERVICES D'AUTO SABAS INC. <i>SABAS AUTO SERVICES INC.</i> 1369-4542	7001, chemin Côte-des-Neiges, Montréal	26 08 1974
LES SERVICES DE COMMUNICATION S. & L. INC. <i>S. & L. COMMUNICATION SERVICES INC.</i> 1370-3889	1190, rue du Fort, suite 1005, Montréal	15 11 1974
SIGMA AREA-HOME OWNERS ASSOCIATION 1460-1322	4471, rue Glendale Pierrefonds (Montréal)	10 10 1974
SOCIETE D'ENSEIGNEMENT SUR CASSETTE AUDIO-VISUELLE PROGRAMMEE SECAP INC. 1369-1399	4670, rue Amiens, Montréal-Nord	29 07 1974
TRANSPORT JEANNINE JOLIN INC. 1360-7569	Anjou (Montréal)	11 12 1974
TRUCHON & PELLETIER INC. 1364-0388	Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)	11 06 1975
ZONE DE SKI DES CANTONS DE L'EST 1370-8896	Foster	06 01 1975

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis d'annulation de lettres patentes (1^{er} avis)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis à la compagnie ou corporation suivante, constituée par lettres patentes sous l'autorité de la Loi des compagnies:

- a) qu'elle a omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R. 1964, chapitre 273) pour les années indiquées;
- b) et qu'en conséquence faute par elle d'avoir fourni ledit rapport pour lesdites années tel que prescrit par la loi et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication dudit avis, il entend procéder à l'annulation de la charte de ladite compagnie ou corporation:

Nom	Date de constitution en corporation	Année des rapports	Droits exigibles
ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE DE BERTHIERVILLE 1315-1717	18 07 60	1975 à 1978 incl.	10,00 \$

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
CLUB CESAR INC. 1244-5243	04 01 79	Aucune
CLUB RABASKA (CANOT-KAYAK CAMPING) INC. 1315-3903	25 01 79	Aucune
L'HARMONIE CALIXA LAVALLEE DE SOREL INCORPOREE 1580-4628	08 02 79	Aucune
LES HOMMES D'AFFAIRES DE POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTREAL-EST 1324-7838	05 02 79	Aucune

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
ASHDALE CORPORATION LTD. 1234-4420	12 07 68	23 03 79
AUGER AUTO BODY LTD. 1105-6520	23 06 50	23 03 79
BARIL & FILS LTEE 1167-3613	30 05 58	17 03 79
LES CANOTIERS DU NORD-OUEST QUEBECOIS INC. 1242-7696	13 12 66	28 03 79
CENTRE SOCIAL DE BLACK LAKE INCORPORE 1295-3543	27 01 59	31 03 79
LA CORPORATION D.I.X. INC. 1288-6370	08 11 63	24 03 79
HUGH C. FETTERLY & SON INC. 1112-0342	16 07 65	31 03 79
FOUNDATION-SCOTTISH PROPERTIES LTD. 1281-0057	09 02 65	31 03 79
GARAGE LINDSAY LTEE 1261-9078	18 02 65	26 03 79
LES IMMEUBLES MONTE-CARLO INC. 1337-3063	14 12 72	22 03 79
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES GAGNE & FILS INC. 1363-0306	22 04 75	24 03 79
LYNN REALTY CORP. 1273-1535	06 09 55	27 03 79
MIL BRAND CORPORATION 1109-5122	22 10 59	23 03 79
MODERN BINDING LIMITED 1315-2061	20 05 54	26 03 79
MONKLAND CONSTRUCTION LTEE 1276-3405	08 01 54	24 03 79
FERNAND PERRON LIMITEE 1259-1376	09 08 67	28 03 79
J.-E. PICHETTE LIMITEE 1153-9335	13 06 58	22 03 79
LES PLACEMENTS TOLEDO INC. 1327-9146	13 11 64	31 03 79

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
LES PLACEMENTS VELANO INC. 1287-2149	22 12 71	17 03 79
LES PRODUCTIONS BOURGEON INC. 1461-5868	22 08 75	27 03 79
RESIDENCE MARIE 1274-1583	20 03 61	23 03 79
ST-LAURENT & FRERES (1966) INC. 1108-7376	16 11 66	23 03 79
TAVERNE ST-MARTIN INC. 1142-0825	25 08 64	17 03 79
TERMINUS D'AUTOBUS PLESSISVILLE INC. 1167-2656	14 05 69	10 03 79
TRANSPORT D'ENERGIE DU SAGUENAY LIMITEE..... 1165-3573	28 04 26	17 03 79

2-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
LES AGENCES DE DISTRIBUTION LION LIMITEE 1253-4442	17 11 70	3
L'AJUSTEMENT METROPOLITAIN INC. 1230-7849	27 12 68	4
LES ALIMENTS S.M. INC. 1472-4280	17 12 76	3
ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE ET PECHE ALOUETTE DE MONTPELLIER ET DU LAC SCHRYER 1363-3631	06 05 75	13
L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA VALLEE DU RICHELIEU 1248-0794	30 10 61	19
ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET METHODES DE QUEBEC 1469-1059	06 08 76	9
L'ASSOCIATION DES LOCATAIRES COTE-NORD 1359-2019	18 09 74	9
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU LAC A LA BARBOTTE 1336-2496	21 12 72	8

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE MACHINES ARATOIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC 1233-4868	11 03 49	13	
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE BEDFORD 1509-9815	05 01 78	9	
ASSOCIATION ELECTRONIQUE JEROMIENNE INC.	20 03 62	7	
ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINEMA QUEBECOIS	03 01 74	11	
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES 1332-9339	28 11 72	8	
ASSOCIATION SPORTIVE D'AUSTIN	05 03 78	11	
ATTRACTIONS SPECIALES MONDIALES LTEE	21 02 67	3	
AUTO-ECOLE INTERNATIONALE A B C INC.	18 01 73	4	
AUTOS ROBERT BEDARD (1976) INC.	17 06 76	4	
AVIATOIRS INC.	30 08 74	3	
BASES UNIVERSELLES LAURENTIDES INC.	12 09 78	4	
BEL-AIR INC.	11 03 65	3	
BLAIS & TRAHAN INC.	24 08 76	3	
BOULANGERIE VAL DES ARBRES INC.	14 11 75	3	
BOUTIQUE PIERRETTE LEGROS INC.	19 07 77	3	
CADRART LIMITEE	21 07 75	3	
CAMP FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE LE NORDET INC.	10 05 76	7	
CAMP FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE LE NORDET INC.	10 05 76	9	
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE FLEURY	23 10 75	4	
CENTRE DE RADIOLOGIE VIAU INC.	09 01 76	8	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
LA CHAÎNE DES AFFAIRES DE TROIS-PISTOLES INC. 1507-4016	05 10 77	12	
LA CHARCUTERIE ROMANELLA INC. 1511-1859	17 02 78	3	
CHORALE ST-FRÉDÉRIC 1510-7196	01 02 78	6	
LA CITE DES JEUNES DE VAUDREUIL 1152-9807	13 12 61	13	
CLOTURE ORLEANS LTEE 1361-9697	24 02 75	3	
LE CLUB CENTRE D'ACCUEIL DU 3 ^e AGE (C.C.A.T.A.) 1350-5482	02 06 72	7	
CLUB CHASSE & PECHE, STE-MARIE DE BEAUCE INC. 1336-9699	13 10 72	24	
CLUB CHUMMY 1295-9243	13 05 63	6	
CLUB D'AGE D'OR DE LA PAROISSE ST-PIERRE-CHANEL 1477-8179	19 05 77	7	
LE CLUB DE CANOT-CAMPING ECHOAM INC. 1501-8421	21 01 76	7	
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE GASPE 1348-9810	17 06 72	7	
LE CLUB DE L'AGE D'OR LES JOYEUX COPAINS 1299-0172	17 11 72	11	
CLUB DE L'AGE D'OR ST-BENOIT MIRABEL INC. 1480-9677	19 11 75	10	
CLUB DE L'AGE D'OR ST-MARC-SUR-RICHELIEU, INC. 1468-0318	18 06 76	7	
LE CLUB DE L'AGE D'OR STE-MARTINE, INC. 1475-3263	16 03 77	7	
CLUB DE MOTO-NEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES 1251-6134	02 02 71	14	
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE CHAPAIS INC. 1245-1613	13 03 72	13	
LE CLUB LES COPAINS RIVE NORD INC. 1474-6226	11 01 78	10	
CLUB MOTOS-NEIGE LES CASTORS DU LAC-DE-LA-MONTAGNE- NOIRE 1304-1215	31 08 72	14	
CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-THECLE INC. 1465-6581	17 03 76	7	
CLUB SPORTIF D'ARGENTEUIL INC. 1355-0751	14 02 74	7	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
CLUB SPORTIF LES COUREURS DES NEIGES INC. 1239-1272	11 03 69	15	
COIFFURE INTERNATIONALE T.I.F.F. INC. 1122-7071	13 05 64	3	
COMITE CULTUREL LABRECQUE..... 1465-3042	03 03 76	7	
LE COMITE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL, ZONE DE CAUSAPSCAL 1467-8825	07 07 76	9	
COMITE DES SPORTS ET LOISIRS DE ST-ETIENNE DE BEAUHARNOIS INC. 1504-9646	13 09 76	4	
COMITE ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT MONDIAL DE CANOE-KAYAK 1979 INC. 1471-6518	22 11 76	8	
COMMUNAUTE HELLENIQUE DE LA RIVE SUD DE MONTREAL 1368-5821	07 06 74	9	
LA COMPAGNIE CAPIC LIMITEE 1242-9171	31 03 71	5	
COMPAGNIE DE TRANSPORT ST-JOHSNBURY LTEE 1268-8743	06 07 62	3	
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE MERCURE 1118-7879	24 11 53	3	
LA COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CONSEILLERS EN HYDROGEOLOGIE (QUEBEC) LTEE 1478-0977	27 05 77	3	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DES EAUX (QUEBEC) LTEE 1475-2687	16 03 77	3	
COMPAGNIE MONTREAL TRUST 1114-1330	21 03 1889	25	
LE CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE INC. 1274-8687	30 07 57	14	
CONSTRUCTION ALNOR (QUEBEC) LIMITEE 1202-4485	03 11 70	3	
LA CORPORATION DU MUSEE DE LAC-A-LA-CROIX 1464-9677	18 02 76	9	
CORPORATION DU VIEUX MOULIN MARCOUX DE PONT-ROUGE ... 1334-3496	30 01 73	9	
ODILON COTE, INC. 1187-9103	09 03 64	3	
CREDIT BIC INC..... 1241-6111	03 03 67	4	
CUSSON FRERES (LIMITEE) 1105-5944	03 10 27	4	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
DEVON DEVELOPMENT INC. 1252-6745	07 10 58	3	
LA DILIGENCE DU ST-LAURENT INC. 1468-3841	08 07 76	5	
DWORKIN ENTERPRISES INC. 1103-0723	12 09 41	3	
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE LES CANTONNIERS INC. 1462-6360	22 03 76	5	
LES FABRICANTS DE MOULES I.C.M. INC. 1471-2707	03 11 76	4	
FABULOUS FUR CORPORATION 1116-1106	04 04 63	3	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSE ET DE PECHE DU QUEBEC 1279-3022	03 09 46	78	
LE FESTIVAL DES ISLES DE TROIS-PISTOLES INC. 1507-9775	25 10 77	7	
FONDATION DE RECHERCHE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU QUEBEC 1631-7489	04 12 78	11	
GATEHOUSE — LA SALLE INC. 1104-8394	31 12 53	6	
LES GESTIONS MEDICALES H.P. INC. 1624-4709	01 05 78	4	
GLO-TONE DRY CLEANING & SHIRT LAUNDERING CENTRE (ST-LAURENT) INC. 1300-8693	02 09 70	4	
LE GROUPE J.R.L. INC. 1477-3899	09 05 77	5	
LES HABITATIONS MARCOUX LTEE 1152-5052	19 12 67	4	
HILCO INVESTMENT ENTERPRISES LTD. 1256-8663	09 07 68	3	
HU-BROS TRANSPORT LTEE 1266-4587	31 03 64	4	
LES IMMEUBLES PORTNEUF INC. 1625-2108	11 04 78	4	
IMPORTATION TRICORAMA INC. 1346-1447	28 09 73	4	
L'INSTITUT DES POURVOYEURS DE LINGE ET VETEMENTS INDUSTRIELS DU QUEBEC INC. 1313-6015	16 10 50	4	
INSTITUT NATIONAL DE CARACTEROLOGIE INC. 1476-3817	07 04 77	3	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
LES INVESTISSEMENTS CAMPI-VALENCIENS INC. 1336-8758	10 10 72	6	
J & D MEAT PACKERS LTD. 1176-0659	17 11 65	4	
LA JEUNE CHAMBRE DE JOLIETTE INC. 1466-0534	05 04 76	5	
KARGO EXPRESS LTEE 1269-5870	24 04 61	4	
LA SALLE TRICOT LIMITEE 1167-3951	17 04 37	7	
LAUTECH INC. 1271-5629	19 11 70	3	
NILUS LECLERC INC. 1186-2208	01 05 44	5	
LA LEGION DES FRONTIERSMEN DE CHIBOUGAMAU «TROUPE» «L», INC. 1246-0036	30 06 66	8	
PHILIPPE LEVAC INC. 1504-6204	16 08 76	4	
LIGUE DE BALLE-MOLLE CHAUDIERE 1469-8682	07 09 76	6	
LA LIGUE DES CITOYENS DU RANG ST-FELIX INC. 1336-7297	18 12 72	10	
LES LOISIRS DE McMASTERVILLE INC. 1275-0469	04 04 66	6	
LONGUE POINTE GOODFELLOWSHIP CLUB 1263-6973	28 03 62	5	
MAISON DE RETRAITES DE CAPS-NOIRS 1627-4490	10 08 78	3	
METAL PREFABEC INC. 1370-1503	25 10 74	3	
METRO-RICHELIEU INC. 1253-7320	22 12 47	9	
MICHAUD & MARCOTTE INC. 1464-7960	13 02 76	4	
MODULE D'EPANOUISSEMENT A LA VIE DE FORESTVILLE INC. 1475-0392	09 03 77	7	
MUSEE HISTORIQUE DE VAUDREUIL 1265-8589	28 05 55	15	
LE NOUVEAU BOTTIN LOCAL INC. 1240-1030	12 07 65	4	
LES NOUVEAUX COMPAGNONS DE NOTRE-DAME INC. 1328-1720	24 02 58	5	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs	
		Nouveau nombre	
OEUVRE CHARITABLE DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUEBEC 1291-2721	29 01 70	6	
GERARD PARIZEAU, LTEE	23 08 60	16	
PATISSERIE GERARD ROLLAND INC. 1370-4473	20 11 74	4	
PEN. V. S. INC. 1279-4822	03 03 71	12	
LES PIONNIERS DE VALCOURT INC. 1280-0322	24 11 69	15	
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 01 INC. 1625-9459	01 05 78	6	
LES PROPRIETAIRES DE CAMPS DE SAINT-FERDINAND INCORPOREE 1242-4339	12 08 65	7	
RAYMOR PEINTURES CIE LTEE	14 08 67	5	
RIVERAINS TRANSPORT INC. 1282-4694	23 07 65	4	
ST. LAURENT CURLING CLUB LTD. 1128-3207	07 04 65	13	
SALON-BAR DE L'ESTRIE INC. 1463-5437	11 12 75	3	
SERVICE D'ENTRETIEN COULOMBE INC. 1462-4563	08 10 75	4	
LES SERVICES DE COURRIER IMPERIAL INC. 1505-8605	03 12 76	3	
SOCIETE DENTAIRE YAMASKA	15 12 67	3	
SOCIETE D'HABITATION POPULAIRE DE SHERBROOKE INC. 1466-4312	20 04 76	7	
LA SOCIETE DU MUSEE HISTORIQUE DU COMTE DE COMPTON 1248-2584	20 03 59	15	
SOCIETE EDUCATRICE DU BALLETT DE MONTREAL	18 04 66	4	
SPORT CHARLESBOURG INC. 1469-6843	30 08 76	3	
LE SYNDICAT FINANCIER DE COWANSVILLE INC. 1249-9836	16 03 61	7	
TELE BAIE INC. 1466-2365	12 04 76	7	
TRADUCTION COGEM INC. 1626-4954	15 05 78	3	

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
TRANSMISSION RICHARD INC. 1629-5966	06 09 78	4
UNIVERSAL ELECTRIC PRODUCTS CO. LTD. 1116-6477	17 08 45	9
LES VETEMENTS ANTHONY EDWARD LTEE 1352-5159	15 02 74	3
VILLA CHATEAUNEUF INC. 1245-6315	03 06 70	6

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2-0

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
ACADEMIE DE SAUVETAGE DU QUEBEC INC. . <i>QUEBEC LIFEGUARDING ACADEMY INC.</i> 1283-5492	ACADEMIE DE SAUVETAGE DU QUEBEC INC. <i>QUEBEC LIFE-SAVING ACADEMY INC.</i>	25 08 69
LES ACCESSOIRES HUNTER BRAND INC. 1115-8995	HUNTER BRAND MANUFACTURING LIMITED	11 07 49
ASSOCIATION POUR DEFICIENTS MENTAUX DE LAVAL INC. 1305-3293	LAVAL ASSOCIATION FOR RETARDED CHILDREN INC.	21 12 61
LES CASCADES D'ANJOU LTEE 1509-7124	AUX CASCADES D'ANJOU LTEE	20 12 77
COLLEGE O'SULLIVAN DE QUEBEC INC. 1238-8492	O'SULLIVAN BILINGUAL COLLEGE OF QUEBEC INC.	04 05 61
LA COMPAGNIE D'IMPORTATIONS JUST LEE . <i>JUST IMPORT CO. LTD.</i> 1200-5039	JUST IMPORT CO. LTD.	04 02 70
LES ENTREPRISES GASTON GRATTON INC. 1108-3698	GRATTON SPORT & CAMPING INC.	29 12 67
EXCAVATION CLEMENT BROUILLARD LTEE .. 1473-5989	EXCAVATION BROUILLARD & FRERES LTEE .	27 01 77
LES GESTIONNAIRES D'ASSURANCES NEPVEU & ASSOCIES INC. <i>NEPVEU & ASSOCIATES INSURANCE AUDIT BUREAU INC.</i> 1234-9999	INSURANCE AUDIT BUREAU, INC.	24 12 47
LES HABITATIONS G.P.M. INC. 1363-5164	LES APPARTEMENTS G.P.M. INC.	13 05 75

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
INSTITUT BIBLIQUE BETHEL INCORPORE 1233-5100	BETHEL BIBLE SCHOOL INC.	21 11 55
INVESTISSEMENT ET HYPOTHEQUE GUARANTIE LTEE <i>GUARANTEE INVESTMENT & MORTGAGE LTD.</i> 1264-5271	GUARANTEE INVESTMENT & MORTGAGE LTD.	14 09 62
LAJOIE, LABERGE, BOIVIN & ASSOCIES INC. 1261-6702	LAJOIE, GAGNON, & ASSOCIES INC.	19 10 70
MODES STE-MARTINE LTEE <i>ST. MARTINE MODES LTD.</i> 1364-6070	LES TISSUS FRANCO INC. <i>FRANCO FABRICS INC.</i>	11 07 75
LES PLASTIQUES MASKA INC. <i>MASKA PLASTICS INC.</i> 1151-2563	MASKA PLASTICS INC.	14 08 62
LES PRODUCTIONS NICOLAS-PALARDY INC. 1625-0912	TOURNEFILM INC.	03 04 78
THE ET CAFE STERLING LIMITEE <i>STERLING TEAS & COFFEES LIMITED</i> 1109-3010	STERLING TEAS & COFFEES LIMITED	22 02 40
LES TRICOTS HOLLYWOOD STAR LTEE <i>HOLLYWOOD STAR KNITTING MILLS LTD.</i> 1115-1313	HOLLYWOOD STAR KNITTING MILLS LTD. ...	09 05 57
VILLENEUVE, NOLIN & ASS. INC. 1245-1175	CHANTAL, VILLENEUVE & NOLIN INC.	31 10 68

2-0

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
AFFILIATED CONSTRUCTION MAINTENANCE ELEVATOR INC. 1118-1039	27 08 64	10600, boulevard St-Laurent, Montréal
LES AGENCES DE DISTRIBUTION LION LIMITEE 1253-4442	17 11 70	62, rue Hôtel-de-Ville, Hull
ALTITUDE 1200 INC. 1231-6725	02 09 64	4003, boulevard Décarie, bureau 221, Montréal
AMEUBLEMENT CENTRAL LTEE 1509-5250	15 12 77	450, rue Principale, Saint-Prime
ARTICLES DE SPORTS ET CYCLE PAUL INC. 1355-3243	22 03 74	44, rue Ste-Anne, Pointe-Claire

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS INDEPENDANTS DE LAVAGE DE VITRES ET DE MAINTENANCE DE QUEBEC INC. 1506-7051	02 09 77	2489, rue Tillemont, Montréal
L'ASSOCIATION DES TRAPPEURS CANADIENS DES COMTES DE SAGUENAY ET DUBUC INC. 1470-9653	06 12 76	67, rue Bouchard, Sault-au-Mouton
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES 1332-9339	28 11 72	4824, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal
ATMOR INC. 1346-0647	14 08 73	1400 ouest, avenue des Pins, bureau 1303, Montréal
O. BEWICK, COURTIER INC. 1627-8772	29 06 78	859, avenue le Prémont, Sainte-Foy
BOWL-O-RAMA DOMAINE INC. 1240-5510	09 12 58	8400, boulevard St-Laurent, Montréal
BRASSERIE LA TABLE DU ROI 1240-7912	03 03 72	2360, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
BRASSERIE LE CAUCUS INC. 1336-1738	26 02 73	6, rue Gordon, Lachute
BRAULT ET BISAILLON INC 1360-4947	28 11 74	392 nord, chemin Grand-Bernier, Saint-Jean
FRED BROOMER INC. 1217-7903	19 10 71	6, Lobo Circle, Châteauguay
CAMILLE CASTONGUAY INC. 1214-6106	09 07 71	256, rue Principale, Fortierville
CELMAR ENTREPRISES LTEE 1244-2851	25 08 65	5616, rue Plantagenet, Montréal
LE CENTRE DE BENEVOLAT DE LA REGION DE ST- JEAN INC. 1237-9582	21 03 72	75, place du Marché, Saint-Jean
LA CHAINE D'OR D.M. INC. 1505-5882	09 11 76	1255, carré Phillips, bureau 1106, Montréal
LEO CHARETTE INC. 1480-7705	07 11 75	138, boulevard Lafayette, Longueuil
CILVIN INC. 1463-8613	23 12 75	1000, 9 ^e Avenue, Charny
CLUB DE PETANQUE JEROMIEN L'ECUREUIL DU NORD 1475-7751	02 12 78	336, rue Labelle, Saint-Jérôme
CLUB DE SKI DE FOND DE SENNETERRE INC. 1626-5159	04 08 78	551, 10 ^e Avenue, Senneterre
CLUB DE SKI MONTCALM INC. 1364-6914	15 07 75	1071, rue Queen, Rawdon

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal
		Nouvelle adresse
CLUB DES AMIS DU CUIR ET DU DENIM DE MONTREAL 1473-3257	26 08 77	2302, rue Rushbrooke, Montréal
CLUB FLIPGYM DE MONTREAL..... 1477-1968	17 06 77	3400, rue de Bellechasse, Montréal
CLUB NAUTIQUE D'AMOS INC. 1232-2517	13 02 67	472, rue Harricana, Amos
CLUB OPTIMISTE DE GRANBY, INC. 1263-9522	01 10 69	232, boulevard Boivin, Granby
LA COMPAGNIE BREECAN LTEE 1470-2674	20 09 76	424, avenue Metcalfe, Westmount
COMPAGNIE DE GESTION JOQUARD INC. 1336-9236	19 01 73	3161, rue de la Concorde, app. 36, Sainte-Foy
COMPAGNIE DE TRANSPORT ST-JOHNsbURY LTEE..... 1268-8743	06 07 62	2020, rue Université, bureau 1738, Montréal
CONCEPT IMAGE J.P. INC. 1369-9475	04 10 74	320, rue Longueuil, Longueuil
CONSTRUCTION C. & R. QUEVILLON INC. 1627-2817	08 06 78	852, montée Masson, Lachenaie
CONSTRUCTION VEGA INC. 1367-4833	27 03 74	9755, 7 ^e Rue, Montréal
LES COURSES CANINES DE RIMOUSKI INC. 1354-6577	12 03 74	1183, route Bel-Air, Rimouski
P. DeRICO & FILS LTEE 1291-8181	04 05 54	1780, avenue Roberval, Québec
LE DOMAINE NOTRE-DAME INC. 1233-6277	11 02 57	323, rue Jeanne-d'Arc, Québec
E.S. REALTIES INC. 1257-5908	16 04 59	4885, chemin Côte-Ste-Catherine, bureau 2 Montréal
EBENISTERIE R. GARAND INC. 1480-8604	12 12 75	3A, rue Prud'homme, Saint-Rémi
L'ECOLE DES SPORTS DES TROIS-RIVIERES INC. 1272-9018	03 05 67	1675, boulevard Hamelin, Trois-Rivières
ECOLE PREPARATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI INC. 1471-7086	24 11 76	22, rue Ste-Marie, Rimouski
EDIPRESSE INC. 1503-2717	29 04 76	615 ouest, boulevard Dorchester, bureau 1010, Montréal
LES ENTREPRISES EVERETT LTEE 1336-4153	02 10 72	5690, avenue Victoria, Montréal
LES ENTREPRISES R.G. BALC INC. 1160-7744	12 05 67	1707 sud, rue Belvédère, Sherbrooke
L'EVEIL MUSICAL D'ANJOU 1329-9995	03 05 73	7500, avenue Concourt, Anjou

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
LA FEDERATION DIOCESAINE DE MONTREAL DE LA JEUNESSE ETUDIANTE CATHOLIQUE DU CANADA, INCORPOREE 1586-7948	12 11 47	2065 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	
FINCAN LTEE..... 1349-8043	10 11 72	625, avenue du Président-Kennedy, bureau 635, Montréal	
FORSAV INC. 1212-9813	26 05 71	1401, boulevard Talbot, place du Royaume, Chicoutimi	
GARDE ST-CLEMENT DE TOURVILLE INC..... 1340-3498	26 09 73	1057, rue Principale, Tourville	
GARDERIE DU BOIS JOLI 1479-3376	24 08 77	893, rue du Rocher, Saint-Nicolas	
GIBSON WILLOUGHBY (QUEBEC) INC..... 1262-9275	31 01 62	1155 ouest, boulevard Dorchester, bureau 3900, Montréal	
OMER GIRARD INC. 1161-8303	09 09 57	15 ouest, St-Patrice, Magog	
G. GIULIANI INC. 1480-4645	20 10 75	1, place Laval, bureau 350, Laval	
GRAHAM CREATIVE SALES INC..... 1211-0185	30 12 70	795, avenue Carson, Dorval	
GROUPE RALLYE TIERS-MONDE DE GRANBY INC. 1476-3932	07 04 77	176 sud, rue St-Charles, Granby	
LES HOLDINGS L.M.S. LTEE 1504-1304	05 07 76	800, place Victoria, suite 2204, Montréal	
LES HUILES ULTRABEC INC. 1364-2863	20 06 75	2400, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec	
LES IMMEUBLES CLICHE LTEE 1247-2692	11 12 64	12440, 1 ^{re} Avenue, Saint-Georges	
LES IMMEUBLES DUVERMONT LTEE 1255-2717	23 10 61	1605, rue Champfleury, Laval	
LES IMMEUBLES ELVIRA LTEE 1332-3225	10 10 72	1509 ouest, rue Sherbrooke, bureau 4-B, Montréal	
LES IMMEUBLES 3 B.L. INC..... 1507-6433	13 10 77	119, place C.A.-Parent, Québec	
LES IMMEUBLES V.C.B. INC. 1468-4484	14 07 76	1255, carré Phillips, bureau 909, Montréal	
IMPRIMERIE TRANDEK LTEE 1367-2852	25 02 74	4980, rue Buchan, Montréal	
L'INSTITUT DES POURVOYEURS DE LINGE ET VETEMENTS INDUSTRIELS DU QUÉBEC INC. 1313-6015	16 10 50	4126, rue Parthenais, Montréal	
LES INVESTISSEMENTS QUEMONT LTEE..... 1281-3416	24 03 65	1550 ouest, boulevard de Maisonneuve, Montréal	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
INVESTISSEMENTS ROSSO INC. 1461-6445	27 08 75	Route Rurale numéro 3, Richmond	
ISOLATIONS ALGON INC. 1472-4454	16 12 76	5726, 6 ^e Avenue, Montréal	
C. LALONGE INC. 1246-9854	25 04 68	7088, St-Hubert, Montréal	
BERNARD LAMER INC. 1144-0799	07 05 69	940, rue Marie-Victorin, Boucherville	
LIBRAIRIE LE COMPTOIR DU LIVRE INC. 1215-7806	30 09 70	548, avenue Mondor, Saint-Hyacinthe	
LA LIGUE DE BASEBALL LES PIONNIERS ROUYN-NORANDA INC. 1474-4551	22 02 77	68, avenue Fortin, Rouyn	
LUMIERES C.M.B. INC. 1506-3159	22 08 77	5452 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal-Nord	
MARSTEL SECURITY INVESTMENT CORP. 1274-4561	11 05 66	7101, avenue du Parc, Montréal	
MARTEL & HEROUX AUTO BODY INC. 1137-7785	29 03 68	10901, boulevard Ray-Lawson, Anjou	
MODULE D'EPANOUISSEMENT A LA VIE DE FORESTVILLE INC. 1475-0392	09 03 77	22, 14 ^e Rue, Forestville	
MONETTE, MICHAUD & ASSOCIES INC. 1262-3773	03 09 71	7925, boulevard Newman, bureau 201, LaSalle	
NICALA SPORTSWEAR INC. 1115-7252	22 11 65	3333 est, boulevard Crémazie, Montréal	
PAGE LIMITEE 1156-9290	13 06 56	118, rue Boyer, Québec	
PHOTOPOP INC. 1464-4496	29 01 76	188, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine	
PIZZERIA YOYO INC. 1627-6891	22 06 78	1571, rue Denault, Sherbrooke	
PLACEMENTS BEN LIMITEE 1501-2693	04 12 75	10335, terrasse Fleury, Montréal	
LES PLACEMENTS DIVERSIFICO INC. 1503-2766	29 04 76	315, rue Osias-Leduc, Otterburn Park	
LES PLACEMENTS R. COMEAU LTEE 1631-4817	20 11 78	3490, boulevard Champlain, Saint-Hubert	
PLOMBERIE BIGRAS ET FRERES INC. 1504-1916	08 07 76	30, rue Bertrand (Sainte-Rose) Laval	
POLY-DATA INC. 1251-1820	21 01 72	260, rue le Corbusier, Trois-Rivières	
PROCYCLE INC. 1355-5750	29 01 74	129, 123 ^e Rue, Saint-Georges-Est	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
PRODUITS ALBA INC. 1171-2320	25 01 63	3035, boulevard St-Anacet, La Baie	
LA PROTECTION DE TUYAUTERIE QUEBEC LTEE 1127-3562	06 02 59	2340, chemin Lucerne, Mont-Royal	
LES RECEPTIONS BERTRAND INC. 1630-7043	23 10 78	630, rue Ste-Ursule, Trois-Rivières	
REGOR INTERNATIONAL INC. 1334-2472	21 07 72	1, complexe Desjardins, tour Sud, bureau 1907, Montréal	
REMAC ENTREPRISES LTD. 1257-1022	06 07 65	1360, rue Mazurette, Montréal	
RESTAURANT LEO MARTIN INC. 1478-8624	20 06 77	5588, boulevard Jean-XXIII, Trois-Rivières-Ouest	
NORMAND RICHARD ASSURANCE INC. 1338-6560	19 05 72	6730, Chatelain, Montréal	
ST-HYACINTHE AUTOMOTIVE INC. 1210-6498	19 10 70	2600, avenue Trudeau, bureau 6, Saint-Hyacinthe	
SALON DE HAUTE COIFFURE LARIN INC. 1247-7089	04 01 72	2100, rue Guy, suite 200, Montréal	
SAPIBOU INC. 1364-4299	30 06 75	1625, rue Bourget, Tracy	
SERVICE DE MOTEUR M.D.G. INC. 1365-0429	18 04 75	6150A, rue Saint-Jacques, Montréal	
SERVICE DES LOISIRS ST-JEAN 1267-6821	27 04 64	2120, rue Favard, Montréal	
SERVICE DES LOISIRS ST-LOUIS-DE-FRANCE 1260-9947	26 04 62	311 est, avenue des Pins, Montréal	
SERVICE DES ONDES LIMITEE 1298-2310	07 03 69	2785 ouest, boulevard St-Elzéar, Laval	
LES SERVICES DE GESTION YVONNE LALONDE INC. 1501-9862	03 02 76	341 ouest, Henri-Bourassa, Montréal	
SMYWOL CORPORATION LTEE 1284-5038	06 05 71	Place du Canada, bureau 2100, Montréal	
SOGERAN INC. 1284-6416	04 02 69	5811, avenue Christophe-Colomb, Montréal	
SOUDURES DE SHIPSHAW INC. 1632-8767	12 01 79	4700, rue St-Léonard, Shipshaw	
SPORTS JACLER INC. 1332-9248	09 01 73	279, boulevard d'Anjou, Châteauguay	
TABAGIE L.D. INC. 1364-8183	22 07 75	630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal	
TELE BAIE INC. 1466-2365	12 04 76	2, place de l'Eglise, Baie-Saint-Paul	
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS 1359-9808	30 10 74	37, rue Dubord, Victoriaville	

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal	
		Nouvelle adresse	
EDOUARD THABET INC. 1216-8936	15 07 71	11225 est, 7 ^e Avenue, Saint-Georges-Est	
THEATRE BELOEIL LTEE 1237-8527	27 06 47	460, rue Bon-Air, Beloeil	
TOWER KNITTING MILLS LTD. 1115-7492	10 12 68	3250 est, boulevard Crémazie, Montréal	
UNION DES GRADUES INSCRITS A LAVAL (U.G.I.L.) INC. 1230-1032	30 10 69	0137, pavillon de Koninck, université Laval, Sainte-Foy	
L'UNION DES LIGUES DE PROPRIETAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC, INC. 1271-7997	08 01 34	3967, boulevard Edouard-Montpetit, Montréal	
UNITE DOMREMY DU TEMISCAMINGUE 1473-9908	08 02 77	3 sud, rue Notre-Dame, Ville-Marie	
VENTES TRANS-CANADA INC. 1339-0158	13 10 72	149, avenue Beaumont, Montréal	
VENTES TRANS-CANADA INC. 1339-0158	13 10 72	6405, avenue Casgrain, bureau 2, Montréal	
VITREIRE CHATELLE & SIMARD INC. 1123-7203	01 10 68	565, 19 ^e Avenue, Lachine	

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2-o

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
BOIVIN FILS AUTO (1978) INC. .. 1632-3388	Chicoutimi	23 12 78	BOIVIN FILS AUTO INC. LES IMMEUBLES BOIVIN LTEE
BOULANGER INC. 1633-4112	9801, boulevard Parkway, Anjou	01 02 79	BOULANGER INC. T. V. BELL LIMITED IMPRIMERIE MERCANTILE LTEE
LA BRASSERIE LE GAULOIS INC. 1632-4790	65, rue Buade, Québec	31 12 78	LA BRASSERIE LE GAULOIS INC. BRASSERIE L'ENTRE COURS INC.
CENPRO INC. 1633-6455	3085, rue Nichols Saint-Hyacinthe	23 02 79	CENPRO INC. LES LIQUEURS NATIONALES INC.
CHARLEBOIS LTEE CHARLEBOIS LTD.	1550 ouest, boul. de Maison- neuve, suite 1100, Montréal	01 01 79	VITRERIE GLAVERBEL LTEE CHARLEBOIS LTEE

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
COMPAGNIE MATAPEDIA LIMITEE et sa version MATAPEDIA COMPANY LIMITED 1630-8983	Centre Industriel Saint-Romuald	01 11 78	CORPORATION D'INVESTISSEMENT MATAPEDIA COMPAGNIE MATAPEDIA LIMITEE PLACEMENTS MATAPEDIA INC. LES BOIS TURCOT INC.

2-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (1^{re} partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ABATTOIRS BRUNET INC. 1633-6448	Gracefield	16 02 79
ADEVIM INC. 1632-9328	811, Cardinal-Rouleau, suite 5, Québec	08 02 79
ADMINISTRATION A.F.R. INC. 1632-8221	8838, Jeanne-Mance, Montréal	11 01 79
AGENCE DE PROMOTIONS SATELLITE INC. 1632-5227	254 est, rue Ste-Catherine, suite 2, Montréal	28 12 78
AGENCE DE VOYAGES TEMPO INC. TEMPO TRAVEL AGENCY INC. 1633-4161	1480, rue City Councillors, Montréal	02 02 79
LES AGENCES MARCEL FORTIN INC. 1633-5127	592, Magnan, Sainte-Thérèse	06 02 79
ARACOR INC. 1631-7125	3068, le Chasseur, app. 10, Sainte-Foy	29 01 79
L'ATELIER DE COSTUMES B.J.L. INC. 1632-9997	Montréal	18 01 79
LES ATELIERS GUYON INC. 1632-5235	Verchères	28 12 78
AU PIED DE LA MONTAGNE BLEUE INC. 1633-3833	20 sud, Lac-Long, Saint-Alphonse-de-Rodriguez	31 01 79
AUTOMOBILES BOURGOGNE INC. 1632-6449	45, place de la Vérendrye, Saint-Bruno-de-Montarville	05 01 79
AUTOS D'OCCASION ARARAT LTEE 1633-6695	331, Spring Garden Road, Dollard-des-Ormeaux	12 02 79
AUX 1000 SAVEURS INC. 1633-2637	600, rue St-Louis, Saint-Hyacinthe	29 01 79
BAR DES MIRACLES INC. 1633-2884	451 est, rue Rachel, Montréal	05 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
J.C. BARRETTE INC. 1633-5267	82, rue Gilbert, Châteauguay	12 02 79
GERMAIN BERTRAND, ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN INC. 1632-1994	Vaudreuil	12 12 78
CAMILLE BERTRAND INC. 1632-2950	9141, St-Vincent, Mirabel	18 12 78
BORCO LTEE	100, route 153, Saint-Timothée	07 02 79
BOUCHERIE J.P. BELANGER INC. 1633-0888	20, rue Racine, Baie-Saint-Paul	23 01 79
BOUTIQUE GI-RAY INC. 1633-6471	1010 est, 80 ^e Rue, Charlesbourg	13 02 79
BOUTIQUE NUANCE INC. 1633-3148	Québec	30 01 79
BOUTIQUE SEPALE INC. 1633-0425	550, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec	18 01 79
CARGOPEC INC. 1633-3627	Montréal	01 02 79
LES CARROSSIERS SAUVE INC. 1633-7628	Montréal	14 02 79
CA-TI-NO INC. 1633-7172	2376, boulevard Mercure, Drummondville-Sud	13 02 79
CENTRE DE COUTURE COUDRELLE INC. 1633-6562	500, boulevard des Laurentides, Galeries des Laurentides, Saint-Antoine	12 02 79
CHAUSSURES HUSKY LTEE	141, rue Marguerite-Bourgeois, Joliette	15 02 79
CHAUSSURES PAMPA INC. 1633-6836	8660, 10 ^e Avenue, Saint-Michel	12 02 79
CHEZ LE VIEUX BRETON INC. 1633-8485	13, place Mirecourt, Lorraine	16 02 79
CONFECTION F. PERRAS & FILS INC. 1633-7487	761, Grand-Rang, Saint-Michel	14 02 79
CONSTRUCTION A.C.P.G. INC. 1633-3122	68, place La Vérendrye, Saint-Bruno-de-Montarville	29 01 79
CORIMNAT INC. 1631-4106	Montréal	16 11 78
COSMED INC. 1633-5929	1365, rue Lépine, Saint-Laurent	07 02 79
COURTIER EN IMMEUBLES HOME INC. 1633-5515	2059, chemin de la Canardière, Québec	06 02 79
LES COUVERTURES PIERRE CADIEUX INC. 1633-1746	1472, Bellerive, Iberville	25 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES CREATIONS DELTA LTEE 1633-6042	594, 2 ^e Avenue, Beauceville	09 02 79
CREATIONS EUREKA INC. 1633-0854	Amqui	23 01 79
LES CREATIONS MICHEL DAGENAI INC. 1633-6034	1559 est, rue Ste-Catherine, Montréal	09 02 79
LA CREPERIE BRETONNE TRISKELL INC. 1633-3049	Montréal	29 01 79
CYR, HOGAN, RITCHIE LTEE 1633-3940	Chandler	31 01 79
DECORATION BEAUPORT INC. 1632-1945	677, avenue Royale, Beauport	11 12 78
DIFFUSION R-2 INC. 1633-4682	615 ouest, boulevard Dorchester, suite 1010, Montréal	05 02 79
DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES LA MEULE INC. 1633-7495	4857, boulevard Bourque, Rock Forest	14 02 79
LES DISTRIBUTIONS JEAN-GUY BERGERON INC. 1632-8890	Chicoutimi	15 01 79
DOMAINE VAL MENAUD INC. 1633-4609	175, Berthiaume, Chicoutimi	12 02 79
CLAUDE DUPONT INC. 1633-1449	602, rue Principale, Sainte-Françoise	29 01 79
ELECTRONIQUE BIENVENUE ET ROY INC. 1633-0235	326, boulevard Laurier, Beloeil	16 01 79
ENTREPRISE C.D.I. LTEE 1632-0673	Montréal	14 12 78
ENTREPRISE DE LOCATION JALON INC. 1633-8428	5800, rue Louis-H.-Lafontaine, Anjou	16 02 79
ENTREPRISE IMMOBILIERE DU VIEUX QUEBEC INC. .. 1633-1936	2815, boulevard Laurier, Sainte-Foy	24 01 79
LES ENTREPRISES ANDRE ET LUC LAURIN INC. 1632-5862	Mont-Laurier	03 01 79
LES ENTREPRISES B. BOULANGER INC. 1633-4542	Percé	07 02 79
LES ENTREPRISES BOLDUC, PAUL INC. 1633-3650	10110, rue Papineau, Montréal	01 02 79
LES ENTREPRISES DE GESTION ST-FEREOL-LES-NEIGES INC. 1633-6349	Québec	15 02 79
LES ENTREPRISES GERMAIN DUMONT INC. 1633-6133	10, rue Lavigne, Boisbriand	08 02 79
LES ENTREPRISES HOWELLS ET HOWELLS INC. 1633-6463	615, rue Principale, Rivière-Beaudette	12 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES ENTREPRISES LA-REAU INC. 1633-6299	12, rang St-Bruno, Saint-Jules	14 02 79
LES ENTREPRISES RAYMOND BOISSE INC. 1633-3031	367, Christophe-Février, Boucherville	30 01 79
LES ENTREPRISES RESON INC. 1632-8882	Route Rurale numéro 2, Magog	15 01 79
LES ENTREPRISES SIOUI ET FRERES INC. 1633-5978	1576, rue Emerson, Val-Bélair	09 02 79
ENTRETIEN ET RENOVATION GENERALE GALLO LTEE 1633-3742	Sainte-Julienne	01 02 79
LES ETIQUETTES B.R.G. INC. 1633-6125	Sainte-Anne-des-Plaines	08 02 79
EXCAVATION JACQUES LAVOIE INC. 1632-5755	Les Méchins	30 01 79
EXCAVATION ST-HENRI INC. 1632-6720	Saint-Henri	05 01 79
FERBLANTIER R. MARTIN INC. 1633-5333	Québec	07 02 79
FERME ADRIEN FLEURY & FILS INC. 1633-3635	Route Rurale numéro 3, rang Blanchet, Arthabaska	01 02 79
FERME CYRANO INC. 1632-8502	R.R. numéro 2, Danville	15 01 79
LA FERME DES DEUX LACS INC. 1633-1381	Compton	12 02 79
FERME J. ROY INC. 1633-8170	Piopolis	15 02 79
FERME LA GRAINETIERE INC. 1633-7669	Aston-Jonction (Nicolet)	14 02 79
FERME STE-AGATHE INC. 1633-6364	Rang Gosford, Sainte-Agathe	13 02 79
FERRONNERIE ROGER BERUBE INC. 1633-5283	1569 sud, boulevard Jacques-Cartier, Mont-Joli	13 02 79
LES FONDATIONS JACQUES BEAUPRE LTEE 1633-5820	75, Marquis, Saint-Célestin	08 02 79
LES GALERIES DUPUIS INC. 1633-5994	Montréal	09 02 79
GARAGE JACQUES DENIS & FILS INC. 1632-7868	439, boulevard Chabot, Saint-Ubalde	09 01 79
GESTION FRANCHEVILLE INC. 1633-1662	Québec	25 01 79
GESTION ROY-MATTEAU INC. 1633-0912	Montréal	23 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
GIRARD & FORTIN INC. 1633-7511	Jonquière	14 02 79
LES GOUTTIERES CITADELLE INC. 1633-0789	900, 9 ^e Avenue, Charny	23 01 79
GRAIN ET ENGRAIS LEMIRE INC. 1633-1399	Compton	12 02 79
GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC. 1633-7677	Cowansville	14 02 79
JEAN-LOUIS GUIMONT INC. 1632-9955	1001, rue Rolande, Bellefeuille	18 01 79
HOTEL ST-LOUIS (LOTBINIERE) INC. 1632-9112	Lotbinière	29 01 79
IMMEUBLES J. SAVARD & FILS LTEE 1633-6026	Saint-Félicien	09 02 79
LES IMMEUBLES LONLARO INC. 1630-9775	607, rue Robert, Lachute	01 11 78
IMPRIMERIE LE REVEIL ST-RAYMOND (1979) INC. 1632-9542	292, rue St-Joseph, Saint-Raymond	16 01 79
LES INVESTISSEMENTS GALABEC INC. 1633-6216	1015, Louis-Riel, Sainte-Foy	09 02 79
LES INVESTISSEMENTS MAGNUM INC. 1633-6398	160, Union, Saint-Lambert	13 02 79
JAMON INC. 1632-5383	163, rue Laurier, Maniwaki	28 12 78
D. LEPINE & FILS INC. 1633-3734	Laval	01 02 79
MAISON DE LA POMMERAIE INC. 1630-8819	Montréal	30 10 78
MARCHE MASSIE & FILS INC. 1633-4476	89, rue Cousineau, Laval	01 02 79
MIMART INC. 1633-6109	2003, 9 ^e Avenue, Charny	08 02 79
MOTEUR BEAUPORT INC. 1632-1796	184, St-Honoré, Beauport	08 12 78
MOTEURS ELECTRIQUES ET POMPES G. & T. LTEE 1633-1084	Saint-Grégoire	24 01 79
NOUVEAUTES D'ASBESTOS INC. 1632-7892	252, boulevard Olivier, Asbestos	09 01 79
LES OUVERTURES IDEAL INC. 1631-7935	1715, boulevard Moody, Terrebonne	29 11 78
LES PETROLES GILLES BELANGER INC. 1633-4625	1217, boulevard St-Joseph, Roberval	05 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
PISTE DE COURSES LANAUDIÈRE INC. 1633-5804	5841, rang Ste-Cécile, Saint-Félix-de-Valois ..	08 02 79
PLACEMENTS C.H.A.P. INC. 1633-4831	330, place Orchard, Saint-Bruno-de-Montarville	05 02 79
LES PLACEMENTS DEGELIS INC. 1633-5606	Dégelis	07 02 79
PLACEMENTS DU ROYAUME LTEE 1633-5663	Chicoutimi	07 02 79
PLACEMENTS P.D.E. INC. 1632-3651	925, boulevard St-Joseph, Drummondville ...	19 12 78
LES PLACEMENTS ROCK NADEAU INC. 1632-8189	Lévis	10 01 79
A. & R. POIRIER INC. 1632-4329	10553, Pelletier, Montréal-Nord	27 12 78
LES PRODUCTIONS LOUIS LALANDE INC. 1633-3783	Sainte-Adèle	31 01 79
PROJEGAI INC. 1630-9056	Saint-Germain-de-Gratham	12 02 79
LES PROMOTIONS C.L. INC. 1631-7901	515, Louis-Hébert, Mascouche	29 11 78
QUINCAILLERIE H. PHANEUF & FILS INC. 1632-7041	1277, Notre-Dame, Saint-Césaire	08 01 79
RELIEF 1 LTEE 1632-5821	5621, des Tulipes, Montréal-Nord	04 01 79
REPROGRAPHIE S.T.M. INC. 1632-4196	4020 ouest, rue Côte-Vertu, Saint-Laurent ...	20 12 78
RESIDENCE SAINTE-CLAIRE INC. 1633-1050	6747, boulevard l'Assomption, Montréal	23 01 79
RESTAURANT REJEAN MARTEL INC. 1630-5070	190, Notre-Dame, Lavaltrie	17 10 78
RESTAURANT T'YEN AN INC. 1632-9773	Granby	17 01 79
ROGER FLEURISTE INC. 1632-2687	15, rue Daigneault, Salaberry-de-Valleyfield ...	18 12 78
JEAN-CLAUDE ST-JEAN INC. 1633-6802	Saint-Roch-de-l'Achigan	12 02 79
SERVICE DE LIVRAISON DU QUÉBEC INC. 1633-0227	260, Bédard, Québec	19 01 79
J.-M. SIVRY INC. 1633-4195	Montréal	01 02 79
LA SOCIÉTÉ DE FABRICATION DES VIEILLES FORGES INC. 1631-7356	105, boulevard des Estacades, Cap-de-la-Madeleine	27 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
SOUDURE AUTOMATIQUE ROUYN INC. 1633-3023	455, Notre-Dame, Rouyn	30 01 79
STATION-SERVICE C. ROBITAILLE INC. 1633-3015	Saint-Thomas	30 01 79
TAXIS C.E.L. LIMITEE	322, de l'Etoile, Laval (Laval-des-Rapides) ..	23 02 79
TERREAU DE L'ESTRIE INC. 1633-6661	Route Rurale numéro 5, Sherbrooke	12 02 79
LES TRAITEMENTS PAYSAGERS R. FORTIN & FILS INC. 1633-6018	6269, boulevard Lévesque, Laval, (Duvernay)	09 02 79
TRANSPORT A. SAVARD INC. 1632-5441	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	12 02 79
TRANSPORT MAURICE & FERNAND INC. 1630-5948	94, Principale, Lamarche (Notre-Dame-du-Rosaire)	15 11 78
R. & M. TREMBLAY LTEE	268, rue de la Fabrique, Jonquière	31 01 79
VÊTEMENTS POUR DAMES JEAN-DI INC. 1633-6711	117, Purvis, (Nitro) Saint-Timothée	06 02 79
VIRLION (RUE CRESCENT) INC. 1633-1043	2142, rue Crescent, Montréal	23 01 79

2-0

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (3^e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LES AMBULANCES KAMOURASKA EST INC. 1632-8130	Rue Principale, Saint-Alexandre	10 01 79
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE GATINEAU 1631-9204	Gatineau	05 12 78
ASSOCIATION DES CULTIVATEURS DU QUÉBEC INC. ... 1634-0176	Sainte-Marie	22 02 79
ASSOCIATION DES FAMILLES D'ACCUEIL DE GATINEAU, INC. 1631-5889	Gatineau	21 11 78
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU MAIL LEGER LANGELIER INC. 1633-2447	6565, boulevard Léger, Montréal-Nord	26 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE RIVIERE-DU-LOUP INC. 1633-8444	Rivière-du-Loup	16 02 79
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DE L'EST DU QUEBEC (A.S.C.E.Q.) INC. 1633-2900	1990 ouest, boulevard Charest, bureau 225, Sainte-Foy	30 01 79
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU CENTRE DU QUEBEC (A.S.C.C.Q.) INC. 1633-2934	1990 ouest, boulevard Charest, suite 225, Sainte-Foy	30 01 79
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU NORD DE MONTREAL (A.S.C.N.M.) INC. 1633-2918	1415 est, rue Jarry, Montréal	30 01 79
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (A.S.C.S.L.S.J.) INC. 1633-2942	1990 ouest, boulevard Charest, suite 225, Sainte-Foy	30 01 79
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU SUD DE MONTREAL (A.S.C.S.M.) INC. 1633-2892	1415 est, rue Jarry, Montréal	30 01 79
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL — REGION DE QUEBEC (A.S.C.R.Q.) INC. 1633-2926	1990 ouest, boulevard Charest, bureau 225, Sainte-Foy	30 01 79
ASSOCIATION TORESE DE MONTREAL	617, rue Guylaine, Fabreville, ville de Laval.	02 02 79
AUBERGE TRANSITION	Montréal	26 10 78
CAFETERIA ECOLE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION	95, rue Notre-Dame, Châteauguay	26 01 79
CENTRE D'ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES DE LA REGION DE QUYON <i>QUYON AND DISTRICT DROP-IN CENTRE</i> 1628-6916	Rue Church, Hôtel-de-Ville, Quyon	14 02 79
LE CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN CONSOMMATION, SEPT-ILES (C.R.I.C.) 1633-5309	Sept-Iles	07 02 79
CENTRE POST-SCOLAIRE LE RELAIS DU BOUT	14425 est, rue Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles	13 02 79
LE CENTRE RECREATIF DE WAKEFIELD	(Wakefield) La Pêche	09 01 79
CERCLE LANCIANO DE MONTREAL	4025, boulevard Leman, Saint-Vincent-de-Paul (Laval)	16 02 79
LE CHOEUR MELODIES JOYEUSES DE MONTREAL, INC. <i>THE HAPPY TONES CHORUS OF MONTREAL, INC.</i> 1633-6703	Montréal	12 02 79
LE CLUB AUTOMOBILE LES BOTTINES DE LA RIVE-SUD INC. 1633-8998	3815, rue Gelineau, Saint-Hubert	19 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CLUB D'AEROMODELISME DE QUEBEC INC. 1632-9591	4463, des Lières, Orsainville (Charlesbourg).	17 01 79
CLUB D'AGE D'OR STE-MARGUERITE-DE-LINGWICK ... 1633-1621	Sainte-Marguerite-de-Lingwick, Lingwick	25 01 79
CLUB DE CONSERVATION, DE CHASSE ET DE PECHE DES MONTS 1633-4492	Scotstown	01 02 79
CLUB DE DANSE DE TERREBONNE INC. 1631-3827	1671, des Pins, Mascouche	21 11 78
LE CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-JUSTIN INC. 1633-7602	Saint-Justin	14 02 79
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MALO DE COMPTON INC. 1632-7934	Saint-Malo	09 01 79
CLUB DE L'AGE D'OR SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE INC. 1633-2777	Saint-Joseph-de-Beauce	05 02 79
LE CLUB DE LECTURE DE CHUTE-AUX-OUTARDES 1633-8501	Rue Jean, Chute-aux-Outardes	16 02 79
CLUB DE MOTOCYCLISTES LES AIGLES DE SAINT-CLAUDE INC. 1633-8733	Saint-Claude	19 02 79
CLUB DE MOTONEIGE BEAUCE-CENTRE INC. 1632-2497	Saint-Alfred	20 12 78
CLUB DE PHOTO MAURICIEN INC. 1633-8352	3316, Provencher, Trois-Rivières	16 02 79
CLUB DE SOCCER PANTHERES (1978) INC. PANTHERS SOCCER CLUB (1978) INC. 1632-5417	6566 est, rue Jarry, Saint-Léonard	28 12 78
LE CLUB DES AMIS DE L'ILE ST-JEAN	Camp de l'Amitié, Saint-François-du-Lac	08 02 79
LE CLUB OPTIMISTE CARIGNAN INC. 1633-4203	Carignan	02 02 79
CLUB OPTIMISTE ST-PIE DE BAGOT INC. 1632-1531	Saint-Pie	11 12 78
CLUB SOCIAL RACINES	3464, avenue du Parc, app. 2, Montréal	02 02 79
CLUB SPORTIF ET RECREATIF CASERTA	505 est, rue Jean-Talon, Montréal	25 01 79
COMITE DE LA FETE NATIONALE DE GRANBY (COFENAG) 1632-1317	Granby	11 12 78
COMITE DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE (1979) POUR UNICEF QUEBEC 1633-7032	Montréal	14 02 79
COMITE MUNICIPAL DE LANIEL INC. 1632-0095	Laniel	07 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LE COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC REGIONAUX DE BOURASSA (1979) INC. 1633-4484	12085 est, rue Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles	01 02 79
COMITE WATERLYS INC. 1633-0847	4732, rue Foster, Waterloo	23 01 79
COMMUNICATIONS CLEF INC. 1633-7438	420 ouest, rue Lagauchetière, local 1000, Montréal	12 02 79
CORPORATION CHORALE-DISCO VI	4104, place des Roitelets, Charlesbourg	01 02 79
LA CORPORATION DE GESTION DE LA VILLE DE GRANBY COGEG INC. 1633-0573	87, rue Principale, Granby	19 01 79
CORPORATION DU CENTRE PAROISSIAL ABBE BEAULIEU 1632-2042	421, boulevard Pie-XI, Val-Bélair	06 02 79
LE CORPS DE MAJORETTES LES ECLAIRS INC. 1633-7933	Sainte-Rose-de-Pouliaries, Pouliaries	16 02 79
COSMOVAN INC. 1632-6845	Saint-Georges-de-Beauce	08 01 79
LES DOYENS DE RIVIERE-DES-PRAIRIES	Rivière-des-Prairies, Montréal	15 02 79
LES EDITIONS ESTEREL	3954, parc Lafontaine, Montréal	23 01 79
FEDERATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DE LANAUDIÈRE 1633-7552	54 nord, place Bourget, Joliette	14 02 79
FOYER HONGROIS	3, avenue McCulloch, Outremont	08 01 79
GARDERIE DES RIRES	Saint-Jovite	13 02 79
LA GARDERIE G.B. SCALABRINI	2875 est, rue Sauvé, Montréal	07 02 79
GROUPE CONCRETION INC.	Montréal	15 02 79
GYMVE	Montréal	15 02 79
LES IMMEUBLES ROSAIRE ROY INC.	56, rue de la Passerelle, Loretteville	20 02 79
INFORMATION-RETRAITE, MONTREAL, INC.	1725 est, boulevard Gouin, Montréal	14 02 79
LIGUE BONS COPAINS 20-35 INC.	Saint-Luc-de-Laval	29 01 79
LES LOISIRS DE LAUZON INC.	Lauzon	13 02 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LA MONTEE DE L'ESPOIR 1630-6367	121, rue de l'Eglise, La Visitation-de-la-Sainte-Vierge-de-l'Isle-du-Pads	19 10 78
MOUVEMENT FAMILIAL LANAUDIÈRE 1633-9673	Joliette	20 02 79
MOUVEMENT VIVÈRE INC. 1633-2686	Hull	29 01 79
ORDRE DU FANAL INC. 1633-5168	Chicoutimi	06 02 79
LES RANGERS DU QUÉBEC INC. 1632-9807	Shawinigan	17 01 79
REGROUPEMENT R.C.V.Q. DES CENTRES-VILLES DU QUÉBEC 1628-5827	572, 4 ^e Rue, Grand-Mère	01 08 78
RENCONTRE INTERNATIONALE D'ATHLETISME DE MONTREAL INC. 1633-1241	610, croissant Dauphin, Saint-Louis-de-Terrebonne	23 01 79
SOCIÉTÉ NAUTIQUE GRAND NORD ET BAS ST-LAURENT 1631-6457	10265, Marie-Victorin, Tracy	23 11 78

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2-0

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation	Modifications
ATELIERS DES SOURDS MONTREAL (1978) INC. 1630-6987	850 ouest, rue de Castelnau, Montréal	19 10 78	Corrigeant le nom «ATELIER DES SOURDS MONTREAL (1978) INC.» par «ATELIERS DES SOURDS MONTREAL (1978) INC.»

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2-0

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ASSOCIATION DES AMIS DU PLEIN AIR DE MONTREAL 1245-5382	19 11 71	27 12 78	Changeant le nom—ancien nom: CHASSEURS ET PECHEURS UNIS DE MONTREAL.
ASSURANCE C.W. DUNN INC. C.W. DUNN INSURANCE INC. 1244-1754	26 10 55	13 02 79	Changeant le nom—ancien nom: ASSURANCE C.W. DUNN INSURANCE, INC.
ATELIER DE DEBOSELAGE STE-ROSE INC.. STE-ROSE AUTO BODY INC. 1506-0858	12 08 77	25 01 79	Changeant le nom—ancien nom: LIBRAIRIE CARDINAL LTEE.
L'ATELIER DE TRANSFORMATION DE BOIS & CRÉPAGE DE HONFLEUR INC. 1356-2095	01 05 74	09 02 79	Augmentant le capital.
L'AUBERGE LE GRENIER LIMITEE 1369-1480	29 07 74	23 01 79	Modifiant le capital.
BLAJON INC. 1461-6601	28 08 75	11 12 78	Modifiant le capital.
LE BLOC VIBRE, INC. 1161-4864	08 09 50	28 12 78	1) Changeant le nombre des administrateurs à 4; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes; 4) modifiant le capital.
ARTHUR BLOUIN (LIMITEE) 1160-6233	30 01 39	19 02 79	1) Modifiant les privilèges et restrictions; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LE CARCAJOU DE VAL-VIGER INC. 1628-5710	25 07 78	14 02 79	Modifiant le capital.
CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUEBEC) INC. 1347-7138	16 11 73	21 02 79	1) Modifiant le capital; 2) remplaçant les dispositions.
CENTRE D'INFORMATIQUE MASKA INC. 1461-6544	28 08 75	02 02 79	Modifiant le capital.
CENTRE D'OUTILLAGE CHAREST INC. 1630-8850	27 10 78	07 02 79	Étendant les objets.
CHAVAL INC. 1502-0688	10 02 76	29 11 78	Modifiant le capital.
CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU 1343-9260	21 09 73	26 01 79	Modifiant le nombre des administrateurs à 15.
CONSTRUCTION GERARD GAUTHIER INC. ... 1628-1958	11 07 78	16 02 79	Étendant les objets.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
COUILLARD AUTOMOBILES INC. 1304-4201	08 11 52	04 01 79	Modifiant le capital.
CRELINSTEN INC. 1250-2068	29 11 54	19 12 78	Modifiant le capital.
L. B. DALBEC & ASSOCIES LTEE 1372-0875	14 04 75	16 02 79	Étendant les objets.
DANGEST INC. 1462-4852	08 10 75	14 02 79	Changeant le nom—ancien nom: ELOYROC INC.
J.B. D'AOUST INC. 1139-4046	21 12 54	08 02 79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
DOXA INC. 1109-5817	27 10 50	12 12 78	Modifiant le capital.
LAURENT DUGRE & FILS INC. 1255-0042	26 11 71	28 12 78	1) Modifiant le capital; 2) étendant les autres dispositions.
LES ENTREPRISES DE J. ARMAND BOMBARDIER LTEE 1233-8125	31 12 53	08 12 78	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
LES ENTREPRISES G.A. LASALLE INC. 1481-1988	02 12 75	07 12 78	Modifiant le capital.
ENTREPRISES GAMAX LTEE 1261-8419	05 09 68	13 02 79	Augmentant le capital.
LES ENTREPRISES N.R.P. LIMITEE 1505-4174	22 10 76	09 01 79	Modifiant le capital.
EXPORTATION SCOVILL LTEE 1463-7037	31 12 75	14 12 78	Modifiant le capital.
LES FABRICATIONS BOURBEAU INC. 1333-9692	27 07 73	12 02 79	1) Changeant le nom—ancien nom: TOUR D'AUTO ANTIQUE INC. AUTO ANTIC TOUR INC.; 2) étendant les objets.
LA FEDERATION CYCLISTE DU QUEBEC 1250-6929	09 02 71	13 02 79	1) Changeant le nombre des administrateurs à 7; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
FINANCE LOCALE INC. 1259-5401	28 09 54	03 01 79	Modifiant le capital.
FONDATEC INC. 1465-3786	10 03 76	29 01 79	Modifiant le capital.
GARDERIE LES JOYEUX LUTINS INC. 1461-6940	17 12 75	12 02 79	Remplaçant les objets.
GESTION G.A.M. INC. 1629-5115	01 09 78	20 02 79	Modifiant le capital.
GRANDMA LEE'S INC. 1275-7829	09 08 49	05 02 79	Modifiant le nom—ancien nom: NOCANA LIMITEE NOCANA LIMITED

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation			L.P.S. Date			Modifications
L'HOPITAL CHINOIS DE MONTREAL (1963) .. 1289-2303	12	07	63	07	02	79	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES IMMEUBLES CRELINSTEIN LTEE <i>CRELINSTEIN REALTIES LTD.</i> 1250-2076	19	06	46	21	12	78	1) Changeant le nom—ancien nom: CRELINSTEIN REALTIES LTD.; 2) modifiant le capital.
LES IMMEUBLES DACO INC. 1472-3316	15	12	76	25	01	79	Augmentant le capital.
IMMEUBLES TRIMONT INC. 1258-8398	12	11	64	13	12	78	Changeant le nom—ancien nom: LES IMMEUBLES FARINACCI INC. <i>FARINACCI REALTIES INC.</i>
ALEX JULIEN LTEE 1180-9175	14	01	63	13	02	79	Modifiant le capital.
LAFAILLE & FILS (1975) LTEE 1464-2003	22	12	75	04	01	79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
FRANCOIS LECLERC LTEE 1156-0604	24	10	55	14	02	79	Modifiant le capital.
LIBRAIRIE CARDINAL LTEE 1506-0858	12	08	77	24	01	79	Etendant les objets.
LIDEC INC. 1126-2912	31	05	65	16	02	79	Modifiant le capital.
MACKAY SMITH ENTERPRISES LTD. 1113-4442	21	08	59	19	12	78	Modifiant le capital.
MAGASIN ORIGENE INC. 1357-5576	28	06	74	19	02	79	Changeant le nom—ancien nom: COMMERCE D'INTERMEDIAIRE BAIE-ST-PAUL INC. <i>BAIE ST-PAUL JOBBING INC.</i>
MAGNOR INC. 1143-9981	07	05	65	20	02	79	Modifiant le capital.
MAISON BEAUMONT INC. 1110-2779	23	01	67	20	12	78	Augmentant le capital.
MEDIARAMA INC. 1336-2264	31	07	73	28	12	78	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes; 3) modifiant le capital.
MODES Q.J.W. INC. 1125-8324	19	06	35	19	12	78	Changeant le nom—ancien nom: QUALITY JUNIOR WEAR INC.
NETTOYEUR A.I.M. INC. <i>A.I.M. CLEANERS INC.</i> 1125-2905	25	07	62	05	02	79	Changeant le nom—ancien nom: NETTOYEUR J.K. INC. <i>J.K. CLEANERS INC.</i>
OPUS 31 INC. 1278-3122	02	01	70	19	02	79	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
PAGETECH INC. 1360-9938	23	12	74	08	02	79	Etendant les objets.
LES PLACEMENTS MASYLCHA INC. 1474-2845	16	02	77	28	12	78	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation			L.P.S. Date			Modifications
LES PLACEMENTS PELADEAU INC. 1279-4137	28	11	67	31	01	79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
PUBLICATIONS «LES AFFAIRES» INC. 1229-8428	28	03	60	15	02	79	Modifiant le capital.
RESTAURANT ET MOTEL JACQUES ET MARIE LEBEL INC. 1363-4050	08	05	75	21	12	78	Changeant le nom—ancien nom: RESTAU- RANT LA POINTE DU NORD INC.
SOCIETE FORGET DESPATIS INC. 1479-3186	08	07	77	02	02	79	Modifiant le capital.
LA SOCIETE IMMOBILIERE DES CAISSES D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DU QUEBEC INC. 1509-9963	16	01	78	15	02	79	Modifiant le capital.
TAVERNE L'ETRIER INC. 1206-1016	29	11	68	12	02	79	Modifiant les privilèges et restrictions.
TELECABLE VIDEOTRON LTEE 1632-2406	31	12	78	16	02	79	Modifiant le capital.
TETBOCK HOLDINGS LTD. 1286-0250	12	07	65	28	12	78	Modifiant le capital.
THEATRE LE VIEUX CLOCHER INC. 1502-2304	20	02	76	21	02	79	Augmentant la valeur des biens immobiliers.
TRANS-MEDITERRANEAN COMMERCIAL & INDUSTRIAL COMPANY INC. 1135-2341	11	01	68	24	01	79	Etendant les objets.
TREMCOFORT INC. 1467-6936	08	06	76	29	01	79	1) Etendant les objets; 2) modifiant le capital.
THE TYROL SHOE COMPANY LIMITED 1110-8776	29	11	44	12	01	79	Modifiant le capital.
LES VIANDES PRATTE INC. 1631-3108	15	11	78	03	01	79	Modifiant le capital.

2-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social		
		Nouvelle adresse		
LES AMUSEMENTS DRUMMONDVILLE INC. 1510-4862	26	01	78	755, avenue Upper Belmont, Westmount
AUTOMATIC OIL BURNER INC. 1122-9853	14	07	61	188, rue Mère-d'Youville, Boucherville

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
J.M. BELLEAU INC. 1480-5386	23 10 75	320, boulevard Taschereau, Greenfield Park	
BIJOUX PAQUIN INC. 1207-1478	19 02 71	4731 est, Ste-Catherine, Montréal	
CHARACTER A INC. 1158-6302	22 11 68	1990 ouest, boulevard Charest, bureau 206, Sainte-Foy	
DENYS CASAVANT INC. 1103-1465	07 10 54	5427, croissant St-Norbert, Val-Morin	
CHARAL INC. 1370-2923	06 11 74	189, rue Gentilly, Laval	
CLASSIC CLEANERS INC. 1246-1380	16 07 62	1401, chemin Chambly, bureau 179, Longueuil	
CLUB CHUMMY 1295-9243	13 05 63	289, boulevard Harwood, Dorion (Vaudreuil)	
CLUB DU LAC MARCH 1270-5091	02 09 47	545, avenue Osborne, Verdun	
LE CLUB ORISKANY INC. 1278-3833	23 10 73	1015, rue Principale, Rougemont	
COMPTOIR MUSICAL DE SUTTON INC. 1470-6956	12 10 76	175, rue Principale, Cowansville	
CONCEPT IMAGE J.P. INC. 1369-9475	04 10 74	520, rue d'Auvergne, Longueuil	
CONSTRUCTION I & H LTEE 1349-1642	18 09 72	809, rue Deslauriers, Saint-Laurent	
CONSTRUCTION LANI INC. 1367-3686	08 03 74	1102, rue Francis, Longueuil	
CONSTRUCTION R. RACICOT INC. 1368-2307	13 05 74	48, rue des Pins, Beloeil	
LES CONSTRUCTIONS JEAN-JULIEN TESSIER INC. 1624-8882	03 04 78	41, avenue des Tilleuls, Notre-Dame-des-Prairies	
DANISH CANADIAN SOCIETY, MONTREAL, INC. 1251-0251	09 04 35	1021, rue Bibeau, Laval	
R. DE VAUDREUIL CIE LTEE 1109-8217	19 07 60	1600, route Trans-Canadienne, Dorval	
DEVON DEVELOPMENT INC. 1252-6745	07 10 58	809, rue Deslauriers, Saint-Laurent	
LA DILIGENCE DU ST-LAURENT INC. 1468-3841	08 07 76	90 nord, rang Bellevue, Saint-Robert	
DISTRIBUTIONS C.D.R.M. INC. 1464-4587	29 01 76	6720, chemin Côte-de-Liesse, Saint-Laurent	
LES ENTREPRISES MATHIAS RIOUX INC. 1463-1667	20 11 75	1015, rue Parnasse, Brossard	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
LES ENTREPRISES MONTARVILLE INC. 1276-4205	18 05 65	3995, rue Acadia, Laval	
EXPRESS BEL-MONT INC. 1358-1665	30 07 74	3600, boulevard Wilfrid-Hamel, Québec	
FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME 1479-5025	14 07 77	54, avenue Elmwood, Outremont	
GEORGES A. FUSEY INC. 1229-9202	08 02 63	11887, rue Pavillon, Pierrefonds	
GRAND'MERE SHOE COMPANY, LIMITED 1175-5436	18 08 27	554, montée de Liesse, Saint-Laurent	
HOHENBERG COMPANY INC. 1266-0742	13 06 60	255, rue St-Aubin, Saint-Laurent	
LES IMMEUBLES ELVIRA LTEE 1332-3225	10 10 72	1198, rue de la Montagne, Montréal	
IMPRIMERIE MOBILE C.L. INC. 1369-1746	31 07 74	1360, avenue Maisonneuve, Laval	
LES INDUSTRIES COINTREL LTEE 1336-7974	17 01 73	4504, rue Fredmir, Pierrefonds	
JARDINS GRANBY LTEE 1263-9324	22 07 59	809, rue Deslauriers, Saint-Laurent	
JEUNESSE EN MISSION (QUEBEC) INC. 1358-3687	09 08 74	27, rue du Collège, Dunham	
KARGO EXPRESS LTEE 1269-5870	24 04 61	1140, rue St-Amour, Saint-Laurent	
LANARK HOLDINGS CORP. 1271-0406	13 04 59	809D, rue Deslauriers, Saint-Laurent	
MAROIS & ST-GERMAIN INC. 1262-7337	07 01 72	864, Marie-Louise-Rousselot, Saint-Jean-d'Iberville	
J. G. MORAZAIN CIE LTEE 1263-2154	31 05 61	4504, rue Fredmir, Pierrefonds	
PABEAR INC. 1509-7033	22 12 77	143, rue Valvue, Loretteville	
PEN. V. S. INC. 1279-4822	03 03 71	306, rue de l'Eglise, Saint-Jean-Port-Joli	
A. PENNINO CLOTHES INC. 1209-4314	18 03 71	8914, boulevard St-Laurent, Montréal	
PIERRE SERVICE STORES INC. 1122-0191	17 02 66	5301, avenue Verdun, Verdun	
LES PNEUS ST-HUBERT INC. 1331-9371	04 04 73	261, rue Notre-Dame, Chambly	
PORTES DE GARAGE HARVEY & GAUDREAU INC. 1480-9818	19 11 75	212, 100 ^e Avenue, Pointe-aux-Trembles	

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social	
		Nouvelle adresse	
PAUL POULIN INC. 1464-5139	30 01 76	544, boulevard de la Colline, Saint-Emile	
RAYMOR PEINTURES CIE LTEE 1279-4038	14 08 67	6969, route Transcanadienne, bureau 116, Saint-Laurent	
LES SERVICES DE COURRIER IMPERIAL INC. 1505-8605	03 12 76	1450 est, rue Marie-Anne, Montréal	
SOCIETE DENTAIRE YAMASKA 1196-3360	15 12 67	90, rue Principale, Granby	
STUDIO DE CHAUSSURES PAM LTEE 1367-1995	18 03 74	4811, boulevard Couture, Saint-Léonard	
STYLECRAFT CONSTRUCTION LTD. 1285-3180	29 10 58	809, rue Deslauriers, Saint-Laurent	
SUKAY INC. 1361-8046	14 02 75	1130 ouest, rue Sherbrooke, bureau 803, Montréal	
LES USINES DE TISSAGE MIRABEL INC..... 1367-6671	05 04 74	377, boulevard Ste-Croix, Saint-Laurent	
VAL MARTIN TV DISTRIBUTION INC. 1253-4657	22 05 59	231, rue Lawrence, Greenfield Park	
VILLA CHATEAUNEUF INC. 1245-6315	03 06 70	83, rue Principale, Sutton	

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A. C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

Divisions administratives	Secteurs	Décisions		Couleur	Dossiers	
		Numérotation			Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-38235
M-500958-2-D

CHARTRAND, JEAN-LOUIS

365, Leroux
St-François
Laval, Qué.
H7A 2A5
Requérant-cédant
M-508790-001-1-D

PAVAGES CHARTRAND INC.

365, Leroux
St-François
Laval, Qué.
H7A 2A5
Requérante-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no M-500958-001 à Pavages Chartrand Inc. pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 10.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Jean-Louis Chartrand	1 action ordinaire
Alain Chartrand	1 action ordinaire
Claude Chartrand	1 action ordinaire

Rôle M-38236
M-209379-2-D

BELIVEAU, DENIS

871, St-André
Contrecoeur (Verchères) Qué.
J0L 1C0
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de Contrecoeur 06-5725-SD, sous le numéro de permis M-209379-002.

Rôle M-38237
M-209379-1-D

BELIVEAU, DENIS

871, St-André
Contrecoeur (Verchères) Qué.
J0L 1C0
Requérant

Le requérant demande un permis de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans la région de Contrecoeur 06-5725-SD, sous le numéro de permis M-209379-001.

Rôle M-38412
M-601048-6-D

LOCATION D'AUTOBUS & D'AUTOS M. & G. INC.

1325, montée Masson
Duvernay-Est, Laval
(Québec) H7E 4P2
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de location suivant:

Location à court terme (moins d'un an) d'autobus, mini-bus et busettes aux détenteurs de permis de la Commission des transports du Québec et aux personnes détenant des contrats de transport d'écoliers avec une commission scolaire, un collège d'enseignement général ou professionnel, une institution privée ou tout autre établissement d'enseignement.

Rôle M-38418
M-301612-5-D (21136-V)

GREAT WEST TRANSPORT COMPANY MANITOBA LIMITED

1351, Dugald Road
Winnipeg, Manitoba
Au Québec:
119, Labrosse
Pointe-Claire, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9R 1A3
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit de donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - équipement à température contrôlée - contrat

De Laverlochère à la frontière Québec/Ontario (ports d'entrée: Judge, Témiscamingue et Cheminis), corridor à travers l'Ontario (tous ports de sortie) à destination de Winnipeg, Manitoba, pour le transport de beurre originant de la Crèmerie Lafrenière à Laverlochère par équipement à température contrôlée, pour le compte de Canada Packers Limited, et retour avec marchandise refusée.

Rôle M-38419
M-000271-10-D

AUTOBUS G. ASHBY LTEE

R.R.1
Ayer's Cliff, Qué.
J0B 1C0
Requérant

Un permis spécial de transport saisonnier catégorie Economique pour effectuer le transport régulier ou irrégulier, de personnes faisant partie des organismes suivants: Club d'Age d'Or de Beebe, Club d'Age d'Or de Stanstead, Cercle des Fermières de Stanstead, Cercle des Fermières d'Ayer's Cliff, Club d'Age d'Or d'Ayer's Cliff, Collège d'Ayer's Cliff, afin qu'elles puissent participer à des activités de groupes, notamment des activités religieuses, éducatives, culturelles, sportives ou récréatives à partir de Ayer's Cliff, Beebe, Rock-Island vers tout point dans la province de Québec dans un rayon de 200 milles.

Renouvellement d'un service qui expire le 09-04-79.

Rôle M-38420
M-300293-2-D (2886-V)

A. LAURIN & FILS TRANSPORT INC

9934, rue Lausanne
Montréal-Nord
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1H 5A8
Mise en cause
Requérante

La mise-en-cause s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de changer la distribution des actions suite à une vente de Lucien D. Laurin, Adélard Laurin et Emilien Laurin à Gervais Labrie, Luc Labrie et Eliette Labrie.

Répartition des actions avant le transfert:

Laurin, Lucien D. 4725, boulevard Léger, app. 407 Montréal-Nord, Qué.	120 actions ordinaires
Laurin, Adélard 4645, rue des Erables, Montréal, Qué.	1 action ordinaire
Laurin, Emilien 4645, rue des Erables, Montréal, Qué.	40 actions ordinaires

Répartition des actions après le transfert:

Labrie, Gervais 1295, rue Islemere, Ste-Dorothée, Qué.	159 actions ordinaires
Labrie, Luc 9940, boulevard St-Laurent, Montréal, Qué.	1 action ordinaire
Labrie, Eliette 1295, rue Islemere, Ste-Dorothée, Qué.	1 action ordinaire

Rôle M-38421
M-301068-1-D (17021-V)

TURENNE, YVON

186, rue St-Georges,
St-Gabriel-de-Brandon,
(Berthier) Qué.
J0K 2N0
Requérant

Le requérant possédant un permis se lisant comme suit:

Transport restreint - local - contrat

Dans les limites de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon pour le transport de marchandises pour le compte de Canadian Pacific Express Co. s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que son permis soit modifié pour se lire ainsi:

Transport restreint - local - contrat

De tous les points situés dans les limites de la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon avec point de chargement à l'entrepôt du Canadian Pacific Express Co. situé à St-Félix-de-Valois pour le terminus situé à Joliette et retour avec marchandises à être livrées, pour le compte de Canadian Pacific Express Co.

Rôle M-38422
M-304614-1-D

MOTO DU NORD ENR'G

(Meurs' Freddy)
240, Ouimet
C.P. 366, St-Jovite
(Terrebonne) Qué.
J0T 2H0
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport restreint - service local - contrat

St-Jovite et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas (5) cinq milles des limites de ladite ville pour le transport de marchandise pour le compte de Canadian Pacific Express Limited.

Rôle M-38423
M-304616-1-D

JEAN-MARIE POTVIN TRANSPORT

(Potvin, Jean-Marie)
795, Rouillier
App 3, La Prairie
(Laprairie) Qué.
J5R 1N7
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

a) Transport restreint - local - spécialisé

a) La Prairie et toutes les localités situées dans un rayon de cinq milles des limites de ladite ville.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - spécialisé

b) De La Prairie à toutes les localités situées sur une distance ne dépassant pas 35 milles de ladite municipalité.

c) Transport restreint - longue distance - rayon - spécialisé

c) De La Prairie et toutes localités situées dans une distance de (5) cinq milles à ailleurs dans la province de Québec.

Dans les 3 cas, pour le transport de meubles et ameublements usagés pour le public en général, par camion spécialisé selon article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-38424
M-301300-6-D
(18718-V)

**DOMINION CONSOLIDATED
TRUCK LINES LIMITED**

199, Wentworth Street, East
Oshawa, Ontario

Au Québec:
170, Principale, St-Zotique
(Soulanges) Qué.

JOP 1Z0
Voiturier-remorqueur
M-300627 5-D
(10831-V)

**MC CALLUM TRANSPORT
(QUEBEC) LTD.**

Coteau Landing
(Soulanges) Qué.

JOP 1C0
Voiturier-roulier

Rôle M-38425
M-304619-1-D

STANHOPE, DONALD

4132, W. Davis Highway
Pensacola, Florida, 32503
U.S.A.

Au Québec:
RM 468 Intermediate Terminal
10755, Côte-de-Liesse Road,
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.

H9P 1A8
Voiturier-remorqueur
M-301194-29-D
(17968-V)

QUINN FREIGHT LINES INC.

1093, North Montebello
Brockton, Massachusetts
U.S.A.

Au Québec:
Rm 468 Intermediate Terminal
10755, Côte-de-Liesse Road,
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A8
Voiturier-roulier

Rôle M-38430
M-600725-3-D

COLLARD, JEAN-CLAUDE

40, Gervais
St-Isidore (Laprairie) Qué.
JOL 2A0

Requérant

La requérante, Dominion Consolidated Truck Lines Limited, détentrice du permis no M-301300 (18718-V), s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'ajouter à son permis la clause additionnelle suivante:

La requérante, Dominion Consolidated Truck Lines Limited, est autorisée à tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Mc Callum Transport (Quebec) Ltd., détentrice du permis M-300627 (10831-V), et ce, sur chacune des clauses dudit permis; ladite compagnie Mc Callum Transport (Quebec) Ltd, fait une demande de permis de courtier réciproque.

Remorquage:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage - contrat

Transport par remorquage pour tirer les remorques, semi-remorques vides ou chargées de la requérante conjointe: Quinn Freight Lines Inc., détentrice du permis M-301194 (17968-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service s'effectuera en vertu des clauses a), b) et c) du permis détenu par le voiturier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant est détenteur du permis M-600725 (967 DYV) Location de véhicules de commerce (camions) à long terme (un an et plus) exclusivement à S.F. Lawrason & Co. Ltd au 40, rue Gervais, St-Isidore, (Laprairie) Qué. JOL 2A0.

Dans une lettre en date du 16 janvier 1979 et reçue le 12 février 1979, le requérant demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle M-38483
M-601048-5-D

**LOCATION D'AUTOBUS &
D'AUTOS M. & G. INC.**

1325, montée Masson
Duvernay-Est, Laval
Qué. H7E 4P2
Requérante

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service de location suivant:

Location à court terme (moins d'un an) pour le public en général, des véhicules de promenade suivants: automobiles et station-wagons.

Rôle M-38484
M-600364-1-D

**SOCIETE DE LOCATION DE
RAWDON INC.**

209, rue Queen
Rawdon, Qué.
J0K 1S0
Requérante

La requérante Société de location Rawdon Inc., 209, rue Queen, Rawdon, Qué., détentrice du permis M-600364, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que son permis soit maintenu à la suite d'un changement dans le contrôle de cette compagnie en faveur de MM. Serge et Roger Bourgeois, le tout conformément aux dispositions de l'article 39 de la Loi des transports.

Les actions sont présentement réparties comme suit:

Gervais, Denise:	50 actions ordinaires
Bourgeois, Roger	50 actions ordinaires
Bourgeois, Serge	50 actions ordinaires
Mantha, Jean-Louis	50 actions ordinaires

À l'avenir les actions seront réparties comme suit:

Bourgeois, Serge	75 actions ordinaires
Bourgeois, Roger	75 actions ordinaires
Mantha, Jean-Louis	50 actions ordinaires

Rôle M-38485
M-600218-4-D

LEND LEASE TRANSPORT LTD.

7575, Trans-Canada Highway
Suite 606
Montréal, Qué.
H4T 1V6
Requérante

La requérante qui détient le permis qui l'autorise à donner le service suivant: Location à long terme (un an et plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions, camions-tracteurs, remorques et semi-remorques) à l'exception de remorques et semi-remorques-citernes pour le public en général.

Condition:

Ce service est sujet aux dispositions de l'Ordonnance 2 sur la location; demande le service additionnel suivant:

Location à court terme (un an et moins) de véhicules de commerce et de livraison (camions, camions-tracteurs, remorques et semi-remorques) à l'exception de remorques et semi-remorques-citernes, pour le public en général.

Rôle M-38487
M-200147-20-D

NICOLAS, ALBERT JR

1277, boul. Quinn
Longueuil, Qué.
J4J 3H9
Requérant-cédant
M-203531-002-2-D

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200147-001 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

VANIER, PHILIPPE

3575, Paquette
St-Hubert (Chambly) Qué.
J3Y 4M5
Requérant-cessionnaire

Rôle M-38488
M-200147-21-D

NICOLAS, ALBERT JR

1277, boul. Quinn
Longueuil, Qué.
J4J 3H9
Requérant-cédant
M-209380-001-1-D

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200147-009 pour l'agglomération A-2 Longueuil demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

ST-GELAIS, MME MARGUERITE

2628, Boulogne
Longueuil, Qué.
J4L 2K2
Requérante-cessionnaire

Rôle M-38489
M-207448-2-D

TETREAULT, LUC

199, Gaite-Française
St-Jean, (St-Jean) Qué.
J3B 3T2

Requérant-cédant
M-209390-001-1-D

**CONSTANT, FRANCOIS
GAGNE, CLAUDE**

(En société)
78, 11^e Avenue
Sabrevois (Iberville) Qué.
J0J 2G0
Requérants-cessionnaires

Rôle M-38490
M-208965-3-D

LEMIEUX, DONAT

5776, 18^e Avenue
Montréal, Qué.
H1X 2P5

Requérant-cédant
M-209384-001-1-D

ROGER, MME CAROLE

6821, Molson, app. 1
Montréal, Qué.
H1Y 3C6
Requérante-cessionnaire

Rôle M-38491
M-304617-1-D

DAVIGNON, JACQUES

1234, rue Landry, Richelieu
(Rouville) Qué.
J3L 3X5

Voiturier-remorqueur
M-300009-18-D
(92-V)

**ASBESTOS EASTERN TRANSPORT
INC.**

108 nord, boul. Montcalm
Candiac
(Laprairie) Qué.
J1T 3M9
Voiturier-roulier

Rôle M-38492
M-304573-1-D

PELOQUIN, GILLES

205, Richelieu, Providence
St-Hyacinthe
(St-Hyacinthe) Qué.
J2T 4B3

Rôle M-38493
M-304133-3-D
(24220-V)

MAROIS, JEAN-PIERRE

5478, rue Foster
Waterloo
(Shefford) Qué.
J0E 2N0

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207448-001 pour l'agglomération A-41 St-Jean demande de le transférer aux requérants-cessionnaires.

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208965-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Remorquage:

Le voiturier-remorqueur s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir le droit d'effectuer aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat

Transport par remorqueur, pour tirer les remorques et semi-remorques de la requérante conjointe: Asbestos Eastern Transport Inc., détentrice du permis M-300009 (92-V), qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service s'effectuera en vertu des clauses *aa*) et *kk*) détenues par le roulier précité.

Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Livraison de commandes d'épicerie dans les limites de la ville de St-Hyacinthe, du village et de la paroisse de Ste-Rosalie, pour le compte de Alimentation J.P. Miljours Inc. et St-Martin & Dufault Inc.

La partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport suivant:

a) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

a) De Granby à tout point dans une distance ne dépassant pas cinquante (50) milles des limites dudit endroit, pour le compte de la Coopérative Agricole de Granby, pour le transport des produits suivants: grains et moulée en sacs, engrais chimique en sacs, beurre et fromage chez les producteurs, articles de quincaillerie agricole, machineries agricoles, produits pharmaceutiques pour animaux, produits livrés dans des emballages pesants, tel huile à moteur, atrazine, herbicides, insecticides, étant des produits chimiques agricoles et des pièces de machineries agricoles.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
 b) De St-Hilaire à tout point dans une distance ne dépassant pas cinquante (50) milles des limites de ladite localité, pour le transport de pulpe de betteraves à sucre en sacs, pour le compte de la Coopérative Agricole de Granby.

Rôle M-38499

M-504863-3-D

ROBERT, JEAN

144 est, Latulipe

Rouyn

(Abitibi) Qué.

J0Z 3R0

Requérant-cédant

et

M-504890-002-2-D

LAURENDEAU, MICHEL

Lacome

(Abitibi) Qué.

J0Y 1R0

Requérant-cessionnaire

Rôle M-38500

M-506139-5-D

MALTAIS, PIERRE E.

750, 7^e Rue

St-Antoine-des-Laurentides

(Terrebonne) Qué.

J7J 2Y3

Requête en révision, article 19 de la Loi des transports.

Au soutien de sa requête, votre requérant expose respectueusement ce qui suit:

1. Tel qu'il appert du dossier de la Commission, la Commission des transports du Québec a rendu une décision MCV-15556 le ou vers le 19 octobre 1978 rejetant la requête du requérant:

2. Votre requérant avait demandé à la Commission des transports du Québec une demande ainsi rédigée:

«Prenez avis que le soussigné Pierre E. Maltais résidant autrefois à St-Antoine-des-Laurentides, comté de Terrebonne résidant maintenant au 284, chemin St-Dominique à Jonquière s'adressera à la Commission des transports du Québec pour avoir l'autorisation de transférer ses permis no M-506139 D-1 et D-2 pour faire du transport en vrac dans la région 02»

3. Lors de l'audition de cette cause, la Commission a invoqué qu'en vertu du nouveau Règlement 12 sur le camionnage en vrac, publié à la *Gazette officielle du Québec* le 17 mai 1978 à la page 2767 (A.C. 1379-78), a statué qu'il n'y avait pas dans ce nouveau règlement aucune disposition analogue à celle de l'article 12.21 de l'ancien Règlement 12 qui prévoyait le cas des camionneurs changeant leur résidence d'une région à une autre:

4. Cette décision est manifestement mal fondée étant donné que dans le nouveau règlement publié à la *Gazette officielle du Québec* du 17 mai 1978 no 24 à la page 2767 (A.C. 1379-78), à l'article 19 de ce règlement, il est stipulé:

«Une personne physique peut obtenir un permis pour une région dans laquelle elle n'est pas domiciliée en remplacement d'un permis dont elle est déjà titulaire à condition:

a) de satisfaire aux conditions prévues aux paragraphes c, d, e et f de l'article 17; et

b) si elle obtient le permis demandé:

i) de s'établir dans la région pour laquelle elle requiert le permis dans les 30 jours de l'obtention dudit permis; et

ii) de retourner à la Commission le permis ainsi remplacé.

5. Or il appert que l'article 19 du nouveau règlement reprend textuellement les anciennes dispositions de l'article 12.21 de l'ancien règlement:

6. Votre requérant possède donc un droit au déménagement et le jugement rendu par la Commission des transports du Québec à cet effet est manifestement mal fondé:

7. Votre requérant demande en conformité de l'article 19 de la Loi des transports une révision pour cause de la décision MCV-15556 et que la Commission des transports du Québec révise sa décision aux motifs ci-haut exprimés:

8. La présente requête est bien fondée en faits et en droit:

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

Recevoir la présente requête en révision.

Réviser la décision MCV-15556.

Et à cette fin, autoriser le transfert des permis du requérant portant les numéros M-506139 D-1 et D-2 pour faire du transport en vrac et ce de la région 06 à la région 02.

Rôle M-38554
M-300660-1-D
(11416-V)

CHARPENTIER TRANSPORT ENRG

(Henri Charpentier)
720, Maher, ville LaSalle
(Ile-de-Montréal) Qué.
H8R 2S3

Le requérant détenteur du permis M-300660 (11416-V) qui se lit comme suit:

a) Transport restreint - local

des limites de ladite cité.

b) Transport restreint - longue distance - rayon

des limites de ladite cité.

Dans les deux cas, clauses a) et b) pour le transport de matériaux de construction et déménagements.

Demande à la Commission des transport du Québec d'ajouter à son permis le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

Montréal-Métropolitain à tous les endroits dans un rayon de 125 milles de Montréal pour le transport de bois pour le compte de Silvac Produits Forestiers Ltée.

Restriction:

Le requérant ne pourra exploiter cette clause qu'avec un camion d'un maximum de 5 tonnes.

Rôle M-38555
M-303199-4-D (3922-V)

CONTINENTAL AIR FREIGHT LTD

Cargo Building no 3
Dorval Airport, Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
Requérante

Conformément à l'article 23.10 du Règlement 23A, la requérante qui a obtenu, par décision MME-45, en date du 27 avril 1978, dossier M-303199 2-ME, cause M-31557, de la C.T.Q. un permis expérimental pour desservir la zone aéroportuaire de Mirabel et retour, s'adresse à la C.T.Q., afin que ledit permis soit converti en permis permanent, le tout conformément à l'article 23.10 du Règlement 23A.

Rôle M-38556
M-300104-5-D (892-V)

H. MONETTE TRANSPORT LTEE

1375, avenue Valleyfield
St-Vincent-de-Paul, Laval
(Ile Jésus) Qué.
H7C 2K5

La requérante, détentrice du permis M-300104 (892-V) conformément aux articles 2.59.4 et 2.59.5 du Règlement 2, ainsi que les articles 13F et 13FF de l'Ordonnance générale sur le camionnage, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à louer à long terme jusqu'à concurrence de 20% de sa flotte, et court terme jusqu'à concurrence de deux véhicules, de compagnies de location détentrices d'une autorisation de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-18812
Q-600,438-1-D

AUTOBUS BELAIR INC.

240, 3^e Rue
Québec, Qué.
G1L 2S8

Nouvelle publication remplaçant celle du 3 février 1979 à la *Gazette officielle du Québec* no 5 à la page 1685

Nouvelle demande de permis de location:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de louer à long terme de Autobus Dupont Ltée, les véhicules pour l'exploitation de son permis no Q-000, 508, et Autobus Dupont Ltée, requiert le permis correspondant.

Les deux (2) compagnies sont contrôlées par la famille Dupont.

Rôle Q-18813
Q-600,439-1-D

AUTOBUS DUPONT LTEE

240, 3^e Rue
Québec, Qué.
G1L 2S8

Nouvelle publication remplaçant celle du 3 février 1979 à la *Gazette officielle du Québec* no 5 à la page 1685

Nouvelle demande de permis de location:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de louer à long terme de Autobus Bélair Inc., les véhicules pour l'exploitation de son permis no Q-000, 014 et Autobus Bélair Inc., requiert le permis correspondant.

Les deux (2) compagnies sont contrôlées par la famille Dupont.

Rôle Q-19116
Q-201163-100-D

TAXIS JAUNES LIMITEE

(Yellow Taxis Limited)
1991, avenue Cartier
Québec, Qué.
G1R 2S9

Transfert de permis

Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lucie Picard (Picard, Lucie) le permis Q-201163-050 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement no 2 et selon les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Requérant-cédant
Q-203116-1-D

LUCIE PICARD

(Picard, Lucie)
3383, des Verdiers
Charlesbourg, Qué.
G1G 1Z1
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-19117

Q-201026-5-D

PARADIS, JEAN

8720, de Laval, app. 4

Charlesbourg, Qué.

G1G 4X5

Requérant-cédant

Q-203115-1-D

DUFOUR, ROBERT

469, Georges-Muir

Charlesbourg, Qué.

G0A 2S0

Requérant-cessionnaire

Rôle Q-19124

Q-506369-12-D

KOBEC EQUIPEMENT LTEE

254, St-Jean-Baptiste

Baie-St-Paul

(Charlevoix-Ouest) Qué.

G0A 1B0

Requérante-cédante

Q-505371-6-D

CONSTRUCTION EMMA INC.

254, St-Jean-Baptiste

Baie-St-Paul

(Charlevoix-Ouest) Qué.

G0A 1B0

Requérante-cessionnaire

Rôle Q-19125

Q-300,587-5-D (16384-V)

CONSTRUCTION EMMA INC.

210, St-Jean-Baptiste

Baie-St-Paul,

(Charlevoix-Ouest), Qué.

G0A 1B0

Requérant-vendeur

Q-301,810-1-D

KOBEC EQUIPEMENT LTEE

254, rue St-Jean-Baptiste

C. P. 71

Baie-St-Paul

(Charlevoix-Ouest), Qué.

G0A 1B0

Requérant-acquéreur

Rôle Q-19126

Q-300,505 24-DT

**SOCIÉTÉ DE MANUTENTION
DE MARCHANDISES EN VRAC/
SOMAVRAC INC.**

2, rue des Forges

Trois-Rivières

(St-Maurice) Qué.

G0X 2X0

Rôle Q-19130

Q-300,668-9-DT

MAURICE GUILLETTE INC.

C.P. 34, Bécancour

(Nicolet) Qué.

G0X 2T0

Transfert de permis:

Paradis, Jean demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Dufour, Robert le permis Q-201026-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Charlesbourg A-25.

Transfert de permis:

Kobec Equipement Ltée demande à la Commission des transports de bien vouloir transférer les permis Q-506369-003, -004, -005, -006, -007, -008, -009, et -010 à Construction Emma Inc. Ces deux compagnies ont les mêmes actionnaires et M. Emmanuel Simard est actionnaire majoritaire dans les deux compagnies.

Demande de transfert de permis:

Construction Emma Inc. demande à la Commission des transports de transférer le permis 16384-V à Kobec Equipement. Ces deux compagnies ont les mêmes actionnaires et M. Emmanuel Simard est actionnaire majoritaire dans les deux compagnies.

Les actionnaires de la requérante vendeur:

Emmanuel Simard	51 ordinaires
Jacquelin Simard	9 ordinaires
Pierre Yves Simard	9 ordinaires
Gaston Simard	9 ordinaires
Léo Marie Simard	9 ordinaires
Réginald Simard	9 ordinaires
Eliane L. Simard	3 ordinaires
Anne-Marie Simard	1 ordinaire.

Les actionnaires de la requérante-acquéreur, documents demandés par notre lettre du 14 février 1979.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs pour le transport à contrat pour les clauses M, S et G ainsi que pour les modifications des tarifs se rapportant aux clauses A, B, C et D de son permis numéro Q-300,505.

Les intéressés qui désirent consulter les nouveaux taux proposés doivent communiquer avec la Commission des transports du Québec.

La requérante demande l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de marchandises pour le compte de J. Demers Inc.

Les intéressés peuvent consulter les taux en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.

La requérante demande à la Commission des transports du Québec de déterminer la date de la mise en vigueur selon l'article 2.58.1.

Rôle Q-19131
Q-000407-13-D
(3720-A)

T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE

1354, boul. St-Paul
Chicoutimi
(Chicoutimi) Qué.
G7J 3C5
Requérante

Rôle Q-19132
Q-000211-10-D
(3013-A)

AMEDEE PLANTE & FILS INC.

61, 12^e Avenue ouest
Amos
(Abitibi) Qué.
J9T 2Z9
Requérante

Rôle Q-19133
Q-24,026-1-D

RADIO TAXI P. C. INC.

Case postale 1
Port-Cartier (Saguenay)
G5B 2G7

Demande un permis:

T.E.S.I. Saguenay (1974) Ltée s'adressera à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis pour être autorisée à effectuer un service de transport des employés de Québec Cartier Mining Co. de Port-Cartier à l'aéroport de Sept-Iles et retour, du 31 mai au 15 septembre 1979, suivant le contrat intervenu entre les parties et déposé au dossier de la Commission.

Demande un permis de transport saisonnier, catégorie Economique:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le service suivant:

Transport saisonnier, catégorie Economique

Durée: Ce transport s'effectuera du 1^{er} septembre 1979 au 30 juin 1980.

Service: Ce permis demandé aura pour objet de cueillir les élèves de l'école Ste-Thérèse et l'école Sacré-Coeur d'Amos, pour les reconduire pour le dîner à leurs résidences d'Amos.

Demande de permis aéroportuaire pour l'aéroport de Sept-Iles

Nous, propriétaires de véhicule-taxi de la région AO 54 de Port-Cartier, adressons une requête à la Commission des transports du Québec en vue d'émettre un permis aéroportuaire à chacun des détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi de cette région, entre la ville de Port-Cartier et l'aéroport de Sept-Iles conformément au paragraphe b) de l'article 16.1 du Règlement 16 sur le transport en commun.

Tarifs:

Conformément à l'article 1 du Règlement 8 concernant les normes et tarifs

Parcours:

Ville de Port-Cartier vers l'aéroport de Sept-Iles

Arrêts autorisés:

Dans Port-Cartier: Auberge des Cascades, Hôtel Château.

Les départs:

De Port-Cartier vers Sept-Iles se feront comme suit:

le matin: 7h45 de l'Hôtel Château
8h00 de Auberge des Cascades vers l'aéroport de Sept-Iles.
11h45 de l'Hôtel Château
12h00 de Auberge des Cascades vers l'aéroport de Sept-Iles.

Après-midi:

16h00 de l'Hôtel Château
16h15 de l'Auberge des Cascades vers l'aéroport de Sept-Iles.

Cet horaire étant sujet à changement suivant l'avis de la Commission des transports du Québec ou selon la demande générale du public.

<i>Noms et adresses</i>	<i>Numéro de dossier</i>
Jacques Mimeault 25, rue des Sorbiers Port-Cartier (Saguenay) G5B 1S8	Q-202730-2-D
Gaston Gagnon 22, rue Parisé Port-Cartier (Saguenay) G5B 2L7	Q-202070-2-D
André Gagnon 9, rue Simard Port-Cartier (Saguenay) G5B 2J7	Q-202127-2-D
René Lévesque Pointe-aux-Anglais (Saguenay) G0H 1R0	Q-202795-2-D
Maurice Michaud 4, 6 ^e Rue Port-Cartier (Saguenay) G5B 1E9	Q-200461-9-D
Normand Porlier 9, boul. Lemoyne Port-Cartier G5B 1B9	Q-202956-2-D

François Laplace 25, rue des Sorbiers Port-Cartier (Saguenay) G5B 1S8	Q-201012-3-D
Wilfrid McKinnon 15, rue des Pins Port-Cartier (Saguenay) G5B 2A6	Q-200978-7-D
Denise Moriancourt 37, rue des Launières Port-Cartier (Saguenay) G5B 1N4	Q-202478-2-D
Rachelle Mimeault 45 A, St-Olaf Sept-Iles (Saguenay) G4R 1R8	Q-202570-3-D
Mis en cause	

Rôle Q-19134
Q-000464-3-D
(3793-A)

PERREAULT, ROSARIO

151, avenue St-Joseph
Coleraine
St-Joseph-de-Coleraine
(Mégantic) Qué.
G0N 1B0
Requérant

Demande un permis de transport saisonnier:

Transport saisonnier:

Catégorie: Economique

Service: Transport des employés de la mine Lake Asbestos de Coleraine à la mine Lake Asbestos, et retour.

Durée: 364 jours à compter du 31 mai 1979.

Rôle Q-19135
Q-24,026-2-D

RADIO TAXI P. C. INC.

Case postale 1
Port-Cartier (Saguenay)
G5B 2G7

Demande de permis aéroportuaire pour l'aéroport de Port-Cartier.

Nous, propriétaires de taxi de la région AO 54 de Port-Cartier, adressons une requête à la Commission des transports du Québec en vue d'émettre un permis aéroportuaire à chacun des propriétaires de véhicule-taxi de cette région, entre la ville de Port-Cartier vers l'aéroport, conformément au paragraphe *b*) de l'article 16.1 du Règlement 16 sur le transport en commun:

Tarifs: conformément à l'article 1 du Règlement 8 concernant les normes et tarifs.

Parcours: ville de Port-Cartier à l'aéroport de Port-Cartier ou vice versa.

Arrêts autorisés: Hôtel Château et Auberge des Cascades.

Les départs de Port-Cartier vers l'aéroport de Port-Cartier auront lieu 45 minutes avant le départ des avions.

Nous considérons qu'il y a lieu d'autoriser à nous détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi à fournir ce service de transport aéroportuaire pour le futur aéroport de Port-Cartier tel qu'en fait mention le journal local.

Il est à noter que la mise en marche de ce service vers les villes nordiques n'est qu'une question de semaines.

Noms et adresses

Numéro de dossier

Jacques Mimeault 25, rue des Sorbiers Port-Cartier (Saguenay) G5B 1S8	Q-202730-3-D
Gaston Gagnon 22, rue Parisé Port-Cartier (Saguenay) G5B 2L7	Q-202070-3-D
André Gagnon 9, rue Simard Port-Cartier (Saguenay) G5B 2J7	Q-202127-3-D
René Lévesque Pointe-aux-Anglais (Saguenay) G0H 1R0	Q-202795-3-D
Maurice Michaud 4, 6 ^e Rue Port-Cartier (Saguenay) G5B 1E9	Q-200461-10-D

Normand Porlier 9, boul. Lemoyne Port-Cartier (Saguenay) G5B 1B9	Q-202956-3-D
François Laplace 25, rue des Sorbiers Port-Cartier (Saguenay) G5B 1S8	Q-201012-4-D
Wilfrid McKinnon 15, rue des Pins Port-Cartier (Saguenay) G5B 2A6	Q-200978-8-D
Denise Moriancourt 37, rue des Launières Port-Cartier (Saguenay) G5B 1N4	Q-202478-3-D
Rachelle Mimeault 45 A, St-Olaf Sept-Iles (Saguenay) G4R 1R8	Q-202570-4-D
Mises en cause	

Rôle Q-19139
Q-201,903-2-D
MORAND, RAYMOND
1041 est, avenue Lamontagne
Val-Bélair, Qué.
G0A 1G0
Q-203,119-1-D
403 nord, avenue de l'Eglise
Val-Bélair, Qué.
G0A 1G0

Transfert de permis:
Morand, Raymond demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Savard, Jean-Charles le permis Q-201,903-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Val-Bélair 2050

Rôle Q-19147
Q-202,185-3-D
RAYMOND, JEAN-CHARLES
2075, 24^e Rue
Québec, Qué.
G1J 1P2
Requérant-cédant
Q-203,121-1-D
GODIN, LOUISE
89, d'Artois, app. 3
Beauport, Qué.
G1C 3C8

Transfert de permis:
Raymond, Jean-Charles demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Godin, Louise le permis Q-202,185-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Giffard A-30.

Rôle Q-19154
Q-500,455-3-D
BOULAY, ARMAND
494, Dequen
C.P. 423
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 2P9
Requérant-cédant
Q-506,307-2-D
J.G. NORMAND INC.
644, Arnaud
Sept-Iles
(Saguenay) Qué.
G4R 3B9
Place d'affaires:
172, Portage-des-Mousses
Port-Cartier,
(Saguenay) Qué.
G5B 1E3
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer à J.G. Normand Inc. le permis de camionnage en vrac portant le numéro Q-500,455-001, qu'il détient pour effectuer le transport de matières en vrac, dans la région no 09.
La liste des actionnaires du requérant-cessionnaire:
Normand, Jean-Guy 298 actions ordinaires
Normand, Marielle B. 1 action ordinaire
Blouin, Gilles 1 action ordinaire

Rôle Q-19156
Q-300,746 3-DT
**PAUL-EMILE BELLAVANCE & FILS
ENR.**
(en société)
164, rue St-Denis
Black Lake
(Mégantic) Qué.
G0N 1A0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le déménagement. Les nouveaux taux proposés sont les suivants:

Local	
Camion et chauffeur	18,25 \$ l'heure
homme additionnel	7,50 l'heure
Longue distance	
Mille parcouru aller et retour	0,85 \$
Emballage, déballage (surplus)	5,10/cent lb
chargement et déchargement	
camion et chauffeur	18,25 l'heure
homme additionnel	7,50 l'heure

Le temps ou le millage est calculé à partir de l'entrepôt, au client et retour à l'entrepôt.

** Le temps et demi s'appliquera après 8 heures P.M. du lundi au vendredi inclusivement

Le temps et demi s'appliquera toute la journée le samedi

Le temps double s'appliquera toute la journée le dimanche et jours fériés.

En conformité avec l'article 2.58.1, la requérante demande que les nouveaux taux deviennent en vigueur à la date que voudra bien décider la C.T.Q.

Rôle Q-19157
Q-300,216-16-D (5311-V)
V. BOUTIN EXPRESS INC.
1397, rue Savoie
C.P. 400
Plessisville
(Mégantic) Qué.
G6L 2Y8

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Victoriaville à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles de ladite ville pour le transport de marchandises et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le compte de Armature Bois-Francis Inc.

Rôle Q-19158
Q-300,216-17-D (5311-V)
V. BOUTIN EXPRESS INC.
1397, rue Savoie
C.P. 400
Plessisville
(Mégantic), Qué.
G6L 2Y8

Demande de modification de permis:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Plessisville à tous les endroits situés dans un rayon de cinq cents (500) milles et retour pour le transport de marchandises provenant de ou destinées à Machinerie B.V. Ltée., pour le compte de cette dernière.

Droit additionnel:

En donnant le service ci-dessus mentionné, la détentrice est autorisée à utiliser des fardiers.

Rôle Q-19159
Q-203,122-1-D
SAILLANT, THERESE
20, côte de la Miche
St-Joachim (Montmorency)
Qué.
G0A 3X0

Demande de permis:

La requérante demande à la Commission des transports un permis pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de St-Joachim 03-1702-P.

Rôle Q-19160
Q-200906-3-D
LESSARD, ALPHONSE
209, Grondin
East Broughton (Beauce)
G0N 1G0
Requérant-cédant
Q-203120-1-D
LESSARD, REMI
Route 112
East Broughton (Beauce)
G0N 1G0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Lessard, Alphonse demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lessard, Rémi le permis Q-200906-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de East Broughton 03-2364-SD.

Rôle Q-19161
Q-200906-4-D
LESSARD, ALPHONSE
209, Grondin
East Broughton (Beauce)
G0N 1G0
Requérant-cédant
Q-203120-2-D

LESSARD, REMI
Route 112
East Broughton (Beauce)
G0N 1G0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-19162
Q-600,110-2-D
VILLENEUVE AUTOMOBILE INC.
16, rue Principale
C.P. 460
Pointe-au-Pic (Charlevoix-Est)
Qué.
G0T 1M0

Rôle Q-19163
Q-200,854-2-D
BEAUREGARD, ROBERT
313, place Normandie
Matagami (Territoire du Nouveau-Québec)
Qué.
J0Y 2A0
Requérant-cédant
Q-203,118-1-D

JETTE, Mlle PIERRETTE
50, rue Vanier
Matagami (Territoire du Nouveau-Québec)
Qué.
J0Y 2A0
Requérant-cessionnaire

Rôle Q-19164
Q-300,035-8-DT
MAHEUX & FILS LTEE
130, rue Bertrand
St-Thérèse-de-Lisieux
(Québec) Qué.
G1B 1H7

Rôle Q-19167
Q-200703-3-D
BEAUVAIS, ROGER
533, 4^e Rue
Chibougamau (Abitibi)
G8P 1S4

Transfert de permis:
Lessard, Alphonse demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lessard, Rémi le permis Q-200906-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de East Broughton 03-2366-VL.

Droit additionnel:
La requérante s'adresse à la Commission des transports, afin d'obtenir un permis de location à court terme de véhicules de promenade et camions poids légers.

Transfert de permis:
Beauregard, Robert, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Jetté, Mlle Pierrette, le permis no Q-200,854-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-47 Matagami.

La requérante demande l'autorisation d'augmenter ses taux d'une moyenne de 7,5% pour le transport effectué à contrat pour Reed Paper Ltd.
Vu l'urgence, la compagnie demande à la Commission d'appliquer l'article 2.58.1 afin que la commission décide de la date de mise en vigueur.

Demande de permis:
Beauvais, Roger demande à la Commission des transports du Québec un permis de propriétaire de taxi pour l'agglomération de Chibougamau A-46.

Rôle Q-19168
Q-200745-2-D

PELLETIER, JEAN

94, des Sts-Anges
Jonquière (Chicoutimi)
G7X 7B5

Requérant-cédant
Q-203108-1-D

TAXI JONQUIERE ENR.

(Jonquière Taxi Enr.)
6, Montcalm
Jonquière (Chicoutimi)
G7X 1V8
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Pelletier, Jean demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi Jonquière Enr. (Jonquière Taxi Enr.) le permis Q-200745-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Ouest du Saguenay A-51.

Rôle Q-19170

Q-202649-24-D

PLACEMENTS 2 + 1 LTEE

179, Carter
Noranda (Témiscamingue)
J9X 1S5

Requérant-cédant
Q-203053-2-D

ADRIEN LAFLAMME

(Laflamme, Adrien)
568 est, Perreault
Rouyn (Témiscamingue)
J9X 3C9
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Placements 2 + 1 Ltée demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Adrien Laflamme (Laflamme, Adrien) le permis aéroportuaire et le permis de taxi Q-202649-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rouyn-Noranda A-48.

Rôle Q-19172

Q-500,774-2-D

GOULET, ALPHONDOR

400, rang de la Fourche
Armagh
(Bellechasse) Qué.
G0R 1A0

Requérant-cédant
Q-506,754-1-D

GOULET, DONALD

419, rang la Fourche
Armagh
(Bellechasse) Qué.
G0R 1A0

Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer par donation à M. Donald Goulet, le permis de camionnage en vrac Q-500,774-001 qu'il détient pour la région 03.

Rôle Q-19173

Q-200,355-4-D

THOMASSIN, YVAN

149, rue St-Albert
Beauport, Qué.
G1B 1M1

Requérant-cédant
Q-203,128-1-D

NADEAU, PIERRE

189, de l'Armée
Québec, Qué.
G1N 3W5

Requérant-cessionnaire

Demande de transfert de permis de véhicule-taxi:

Thomassin, Yvan, demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation requise afin de transférer à Nadeau, Pierre, le permis no Q-200,355-002 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-30 Est du Québec.

Rôle Q-19174
Q-506431-2-D

EXCAVATION MARTIN FORTIER INC.

R.R. no 1, rue de l'Ardoisière
St-Georges-Ouest
(Beauce) Qué.
G5Y 5B7

Transmission à la suite d'une vente d'actions:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que soit maintenu son permis, et demande l'approbation du changement de contrôle suite à la vente des actions que détenaient M. Henri-Noël Veilleux et M. Serge Veilleux.

La répartition actuelle des actions est comme suit:

M. Martin Fortier	100 actions catégorie «A»
M. Serge Veilleux	100 actions catégorie «A»
M. Henri-Noël Veilleux	50 actions catégorie «A»

La nouvelle répartition sera comme suit:

M. Martin Fortier	150 actions catégorie «A»
M. Jean-Louis Poulin	100 actions catégorie «A»

Selon les dispositions de la Loi des transports du Québec.

3-11-o

I — Avis de la Commission proprio motu

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-38696
CM-2000 P-165

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et
M-206308-P-3

DE HAERNE, PIERRE

106, Sussex
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
H9G 1B5
Intimé-cédant

et
M-209257-P-2

AL ZAWAHIRI, Mme MARIGHI

218, 92^e Avenue
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 3M7.
Intimée-cessionnaire

Attendu que le 7 novembre 1978, l'intimé-cédant, Pierre de Haerne, demandait à la Commission de transférer son permis M-206308-001 de propriétaire de taxi, pour l'agglomération A-12, en faveur de l'intimée-cessionnaire, Mme Marighi Al Zawahiri, permis numéro M-209257-001;

Attendu que par erreur, ladite requête a été traitée par les services administratifs comme s'il s'agissait d'un transfert de permis pour l'agglomération A-11 au lieu de l'agglomération A-12;

Attendu que le 25 janvier 1979, la Commission rendait la décision MPT-13744, autorisant le transfert du permis M-206308-001, de l'intimé-cédant, Pierre de Haerne, en faveur de l'intimée-cessionnaire, Mme Marighi Al Zawahiri, permis numéro M-209257-001, pour l'agglomération A-11 Montréal;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles du Règlement 6 sur le transport par véhicule-taxi;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Réviser la décision MPT-13744 en date du 25 janvier 1979, aux fins de la modifier, pour qu'on y lise «agglomération A-12» ouest de Montréal au lieu de «agglomération A-11 Montréal», ou;
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-38838
CM-30000 P-189

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

et
M-300001 (4-v) 41-P

INTER-CITE TRANSPORT LTEE

7887, 2^e Avenue
Ville d'Anjou, Qué.
Mise en cause

Attendu que le 12 décembre 1972, la Régie des transports rendait une ordonnance autorisant en faveur de la partie mise en cause, le permis ou clause de permis connu comme la clause s) du permis M-300001 (4-V), dont la teneur s'établirait comme suit:

— Transport restreint — longue distance — rayon — contrat — citerne

— De Montréal, Sorel et Québec à tous les points situés dans la province de Québec, pour le transport de calcium liquide, par camion-citerne, pour le compte d'Allied Chemical Canada Ltd et Jean Dansereau Inc.

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé a été dénoncé comme tel ou n'a pas été déposé et n'existait plus en ce qui concerne Jean Dansereau Inc.;

Attendu que le 11 octobre 1974, la Commission rendait la décision MCS-761 autorisant la délivrance du permis ou clause de permis connu comme la clause v) du permis M-300001 (4-V) dont la teneur s'établirait comme suit:

v) Transport restreint — longue distance — route restreinte — contrat — citerne De Montréal aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick, (port d'entrée: Ste-Rose-du-Dégelis) et retour, pour le transport de produits chimiques par camion-citerne destinés aux provinces maritimes, pour le compte de Shell Canada Limited.

Attendu que la Commission a été informée par la partie mise en cause que le service donné par la clause v) peut être donné en vertu de la clause w) (certificat 029) dudit permis;

Attendu que, dans le cadre de l'opération de rédaction des certificats de permis, la Commission a entrepris la mise à jour des dossiers de camionnage;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Modifier la clause *s*) du permis M-300001 (4-V) pour qu'elle se lise maintenant comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat - citerne

De Montréal, Sorel et Québec à tous les points situés dans la province de Québec, pour le transport de calcium liquide, par camion-citerne, pour le compte d'Allied Chemical Canada Ltd.

2. Annuler la clause *V*) dudit permis; ou
3. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que, le 25 mars 1955, la Régie des transports rendait une ordonnance autorisant en faveur de la partie mise en cause le permis ou clause de permis connu comme la clause *c*) du permis M-300005 (66-V), dont la teneur s'établirait comme suit:

Transport général — longue distance — route restreinte

De St-Constant à Montréal et retour.

Attendu que la Commission a été informée par la partie mise en cause que le service donné par la clause *c*) peut être donné en vertu de la clause *a*) (certificat 001) dudit permis;

Attendu que, dans le cadre de l'opération de rédaction des certificats de permis, la Commission a entrepris la mise à jour des dossier de camionnage;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, de l'Ordonnance générale sur le camionnage, de l'Ordonnance générale no 6319-RT sur le district Montréal-Métropolitain et du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis ou clause de permis connu comme la clause *c*) du permis M-300005 (66-V); ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que le 13 août 1973, la Commission rendait la décision MCR-240 autorisant la délivrance du permis ou clause *b*) du permis 105-V (M-300012) et dont la teneur s'établirait comme suit:

Transport général — longue distance — rayon

De St-Chrysostome à tous les endroits situés dans un rayon de 250 milles dudit endroit, dans la province de Québec, sauf la cité de Montréal, pour le transport de: animaux vivants, chevaux, foin, paille, grain en sacs ou en vrac, moulée, ingrédients servant à la préparation de moulée (drèche, soya, son, gru, midling, gluton, pain de lin et autres), pulpe de betterave séchée en sac, bâtons de hockey non fins (brut sans la palette), rebut de bâtons de hockey (scrap servant à piler le bois), machinerie aratoire neuve ou usagée.

Attendu que l'énumération des marchandises qui y est faite restreint nécessairement les marchandises que la partie mise en cause peut transporter;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles de l'Ordonnance 4995 sur le camionnage et plus particulièrement celles de l'article 40 de ladite ordonnance;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Modifier le titre du permis ou clause *b*) du permis 105-V (M-300012) de façon à ce qu'on y lise:

«Transport restreint — longue distance — rayon» au lieu de:

«Transport général — longue distance — rayon»,

ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que la partie mise en cause, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détentrice du permis temporaire connu actuellement comme étant une clause du permis 140-V (Q-300020), laquelle a été accordée par l'Ordonnance du 6 novembre 1963 et dont la teneur s'établirait comme suit:

Classe de permis:

Courtier en transport — marchandise générale — service de route

Service:

Permis de courtier en transport pour utiliser les services «haulaway» de L. Thibodeau Transport Inc., sujet aux conditions stipulées sur le contrat déposé conjointement par Portneuf Transport Inc., pour le transport de marchandises provenant de ou destinées aux localités que Portneuf Transport Inc., est autorisée à desservir en vertu de son permis, pour le compte de Portneuf Transport Inc., qui seront touées par les tracteurs de L. Thibodeau Transport Inc.

Conditions et restrictions:

1. Ce permis est assujéti à un contrat à être complété et maintenu en vigueur entre le détenteur du permis précité et l'opérateur du service de transport «haulaway».

Rôle M-38840
CM-30000 P-190

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
M-300005 (66-V) 1-P
P. LANCTOT LTEE

1, rue Lachapelle
Laprairie, Qué.
Mise en cause

Rôle M-38841
CM-30000 P-191

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

105-V (M-300012) 1-P

TRANSPORT LEO BOURDEAU INC.

St-Chrysostome
(Châteauguay)
Qué.
Mise en cause

Rôle Q-19190
CQ-30.000-14-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
Q-300020 (140-V)-5-P

PORTNEUF TRANSPORT INC.

Notre-Dame-de-Portneuf
(Portneuf) Qué.
GOA 220
Mise en cause

2. Le contrat devra être déposé avec la demande pour un permis de courtier en transport et devra incorporer:

a) un engagement par lequel l'opérateur du service de transport «haulaway» s'oblige à donner le service autorisé par son permis et par lequel le camionneur routier s'oblige à utiliser le service de transport «haulaway» donné par l'opérateur du service «haulaway» nommé au contrat, aux taux déposés par celui-ci.

b) un engagement par lequel le camionneur routier se tiendra responsable auprès de l'expéditeur, au même titre que s'il avait lui-même effectué les services autorisés avec ses propres chauffeurs.

c) un engagement par lequel le camionneur routier maintiendra en vigueur les mêmes assurances couvrant les marchandises transportées au même titre que s'il avait lui-même effectué les services autorisés avec ses propres tracteurs et ses chauffeurs.

d) un engagement par le camionneur routier à l'effet que les marchandises seront transportées en vertu de connaissances émis en son nom à l'expéditeur.

3. Le détenteur du permis devra soumettre mensuellement à la Régie des transports, 1080, rue Amherst, Montréal Qué., le 15^e jour de chaque mois, le nombre de remorques transportées durant le mois, en vertu du service de transport «haulaway» et le nombre de remorques et semi-remorques transportées durant la même période de temps, en vertu des services effectués par le camionneur routier entre les deux localités ci-haut mentionnées ainsi que le numéro matricule des plaques sur ses véhicules.

4. Ce permis est assujéti aux termes et conditions inscrits sur le contrat intervenu entre le détenteur du permis précité et l'opérateur des services de transport de «haulaway» tel que déposé à la Régie, à l'appui de la demande pour ce permis.

Attendu que ledit permis temporaire s'est renouvelé automatiquement d'année en année sur paiement des droits prescrits pour le renouvellement d'un permis de courtier, comme s'il s'agissait d'un permis régulier;

Attendu qu'il y aurait lieu que la Commission statue concernant ledit permis temporaire;

Considérant que l'ordonnance du 6 novembre 1963 n'accordait qu'un permis temporaire;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles de l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Statuer concernant ledit permis temporaire accordé par l'ordonnance du 6 novembre 1963, aux fins de le rendre permanent ou de l'annuler; ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que la partie mise en cause, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, est détenteur de permis ou clauses de permis connus actuellement sous le numéro 145-V (Q-300021) et dont la teneur s'établirait comme suit:

«Classe:

a) b) Transport général — longue distance — route restreinte —

Service:

a) De Ste-Germaine-Station à Québec, et retour;

b) De Ste-Germaine-Station à Princeville et Montréal, pour le transport d'animaux et volailles, et retour, avec marchandises diverses destinées à Ste-Germaine.»

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est immatriculé au Bureau des véhicules-automobiles et qu'ainsi la partie mise en cause ne remplirait plus les conditions de détention de tels permis;

Attendu que le paiement des droits, prévu pour le renouvellement desdits permis n'a pu, conséquemment, être payé lors de l'immatriculation, le ou avant le 31 mars 1977 ni 1978;

Attendu qu'au surplus la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné et qu'il apparaîtrait que la compagnie n'est plus en opération depuis août 1976;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, celles de l'Ordonnance générale sur le camionnage et celles du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler les permis ou clauses de permis connus actuellement sous le numéro 145-V (Q-300021); ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-19191

CQ-30,000-13-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-300021 (145-V)-2-P

ABATTOIR GOSSELIN LIMITEE

Ste-Germaine-du-Lac-Etchemin

(Dorchester) Qué.

G0R 3B0

Mise en cause

Rôle Q-19192
CQ-30,000-11-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
Q-300,024 (198-V)-2-P

PAYEUR, LOUIS-PHILIPPE

Saint-Sylvestre
(Lotbinière)

Qué.
G0S 3C0
Mise en cause

Attendu que, sous l'empire de l'Ordonnance générale sur le camionnage ou autrement, la partie mise en cause est détentrice de permis ou clauses de permis connus actuellement sous le numéro 198-V (Q-300024) et dont la teneur s'établirait comme suit:

«Classe de permis: Transport général

Service:

a) St-Sylvestre et environs

b) De St-Sylvestre à Québec et occasionnellement Sherbrooke et retour, pour le transport de marchandises destinées à St-Sylvestre ou en provenant.»

Attendu que, le 13 septembre 1977, la Commission rendait la décision QRC-02019-I autorisant l'émission *instantané* d'un permis identique au permis no 198-V (Q-300024), sous réserve du paiement des droits exigibles majorés de 10%;

Attendu que lesdits droits majorés n'ont pas été payés;

Attendu qu'après vérification, il apparaîtrait qu'aucun véhicule n'est immatriculé au Bureau des véhicules-automobiles;

Attendu qu'aux termes de l'Article 9 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, le permis est renouvelable avant chaque premier juillet sur demande à cet effet;

Attendu qu'aux termes de l'Article 11 de ladite ordonnance générale, un permis n'est valide que si le détenteur enregistré à la Commission tous ses véhicules utilisés dans la province de Québec pour effectuer du transport pour considération pécuniaire;

Considérant que la partie mise en cause ne remplit ainsi plus les conditions de détention de tels permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, celles du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et celles de l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Révoquer, à toutes fins que de droit, la décision QCR-02019-I du 13 septembre 1977;

2. Annuler tous les permis ou clauses de permis connus actuellement sous le numéro 198-V (Q-300024); ou

3. Rendre toute autre décision appropriée.

Attendu que, le 10 juillet 1973, la Commission rendait, en faveur de la partie mise en cause, la décision QCR-116 dont le paragraphe 2 du dispositif se lisait comme suit:

«2. Autorise Guilbault Transport Inc. à ajouter à la clause b) de son permis qui se lit comme suit:

b) Transport général - longue distance - route restreinte

b) De Québec à Trois-Rivières et retour et de Québec à Montréal et retour. Nonobstant les dispositions de l'Article 47, par. 3 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, cette clause autorise le transbordement à Québec.

le droit additionnel suivant:

Droit additionnel:

En donnant le service autorisé par la clause b) de son permis, la détentrice est autorisée à transporter des marchandises de Montréal à Québec et retour pour le compte de Simpsons Seard Ltd., permis numéro 118-DYL, dans des remorques louées de ladite expéditrice, aux conditions habituelles à ce genre de service.»

Attendu que, le 9 octobre 1974, la Commission rendait, en faveur de la partie mise en cause, la décision QCR-811 dont le paragraphe 1 du dispositif se lisait comme suit:

«1. Accorde la requête et autorise la modification de la clause b) du permis de Guilbault Transport Inc. pour qu'elle se lise à l'avenir comme suit:

i) Transport général - longue distance - route

i) De Québec à Trois-Rivières et retour.

ii) Transport général - longue distance - route

ii) De Québec à Montréal et retour.

Droit additionnel:

En donnant les services autorisés par les clauses i) et ii) de son permis, la détentrice est autorisée à transporter des marchandises de Montréal à Québec et retour, pour le compte de Simpsons Seard Ltd., permis 118-DYL, dans des remorques louées de ladite expéditrice, aux conditions habituelles à ce genre de service.»

Attendu que la Commission a été informée, par la partie mise en cause, que le service décrit dans le droit additionnel n'était plus donné;

Considérant les dispositions de la Loi des transports et celles de l'Ordonnance générale sur le camionnage;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le droit additionnel rattaché à la clause b) parties i) et ii) par les décisions QCR-116 et QCR-811; ou

2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-19193
CQ-30,000-12-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et
Q-300 002 (10-V)-99-P

GUILBAULT TRANSPORT INC.

220, rue Principale
St-Charles-des-Grondines

(Portneuf) Qué.

G0A 1W0

Mise en cause

Rôle Q-19194

CQ-30.000-10-P

**COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC**

et

Q-300002 (10-V)-98-P

GUILBAULT TRANSPORT INC.

220, rue Principale

St-Charles-des-Grondines

(Portneuf) Qué.

G0A 1W0

et

Q-3000003 (15-V)-126-P

TRANSPORT D'ANJOU INC.

373, Témiscouata, C.P. 430

Rivière-du-Loup

(Rivière-du-Loup) Qué.

G5R 3Z1

Mise en cause

Attendu que, le 18 janvier 1977, la Commission rendait la décision QCS-1152, dont le paragraphe 2 du dispositif se lit comme suit:

«2) Guilbault Transport Inc. est autorisée à louer à court terme à Transport d'Anjou Inc., des remorques ou semi-remorques et cette dernière est autorisée à utiliser les remorques et semi-remorques dans l'exploitation de son service.

Condition:

Toutes les copies de contrat de location devront être versées mensuellement au dossier de la Commission des transports du Québec.»

Attendu que, le 18 janvier 1977, la Commission rendait la décision QCS-1153, dont le paragraphe 2 du dispositif se lit comme suit:

«2) Transport d'Anjou Inc. est autorisée à louer à court terme à Guilbault Transport Inc. des remorques ou semi-remorques à Guilbault Transport Inc. pour l'exploitation de son permis 10-V;

Guilbault Transport Inc. est autorisée à louer de Transport d'Anjou Inc. des remorques ou semi-remorques dans l'exploitation de son permis 10-V.

Condition:

Copies de tous les contrats de location devront être déposées mensuellement à la Commission. (15-V).»

Attendu que la Commission a constaté ou a été informée que le service n'était plus donné ou que le contrat, soit qu'il ait été rompu ou terminé, a été dénoncé comme tel ou qu'il n'a pas été déposé et qu'il n'existait plus;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, de l'Ordonnance générale sur le camionnage et du Règlement sur la location, adopté par l'arrêté en conseil 4476-77 du 21 décembre 1977;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Annuler le permis accordé à Guilbault Transport Inc., par le sous-paragraphe 2 du paragraphe 3 du dispositif de la décision QCS-1152 en date du 18 janvier 1977 ainsi que le permis correspondant accordé à Transport d'Anjou Inc., par ladite décision;

2. Annuler le permis accordé à Transport d'Anjou Inc., par le sous-paragraphe 2 du paragraphe 3 du dispositif de la décision QCS-1153 en date du 18 janvier 1977 ainsi que le permis correspondant accordé à Guilbault Transport Inc., par ladite décision et la condition en ce qui concerne le service 2; ou

3. Rendre toute autre décision appropriée.

3-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.58 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi des transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom/page	date	
MPV-1517-TF	20-02-79	Cause: M-37311 M-000013-27-HPT SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	Le Devoir	12, 13, 14 décem- bre 78	Modification de tarifs Accordée
MPV-1520	23-02-79	Cause: M-4511-R 602-A SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	Bul. R. T. no 19 requête no 82	20-07-73	Demande de permis Rejetée
MPV-1521	23-02-79	Cause: M-11171 602-A-D-10 SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	G.O.Q. no 40 p. 7599	04-10-75	Nouvelle demande Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPV-1522	23-02-79	Cause: M-11172 602-A-D-12 SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	G.O.Q. no 40 p. 7599	04-10-75	Nouvelle demande Rejetée
MPV-1523	23-02-79	Cause: M-11170 602-A-D-11 SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	G.O.Q. no 40 p. 7598	04-10-75	Nouvelle demande Rejetée
MPV-1524	23-02-79	Cause: M-12756 3403-ATL-D-3 ROCHETTE, ARTHUR J.	G.O.Q. no 47 p. 8750	22-11-75	Nouvelle demande Rejetée
MPV-1525	23-02-79	Cause: M-151 602-A-D-1 SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	G.O.Q. no 36 p. 5275	08-09-73	Nouvelle demande Rejetée
MPV-1526	23-02-79	Cause: M-4365-R 602-A SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	Bul. R.T. no 9 req. no. 18	24-05-73	Nouvelle demande Rejetée
MPV-1527	23-02-79	Cause: M-4501-R 602-A SERVICE DE LIMOUSINE MURRAY HILL LTEE	Bul. R.T. no 18 req. no. 12	13-07-73	Nouvelle demande Rejetée
MPV-1528	23-02-79	Cause: M-12755 3403-ATL-D-2 ROCHETTE, ARTHUR J.	G.O.Q. no 47 p. 8750	22-11-75	Nouvelle demande Rejetée
MPV-1529	26-02-79	Cause: M-32730 M-000396-1-D D'ARAGON, RENE	G.O.Q. no 25 p. 7870	23-06-78	Nouvelle demande Rejetée
QPV-1259-S	27-02-79	Cause: Q-18808 Q-000265-15-D (3283-A) TRANSPORT ETCHEMIN INC.	G.O.Q. no 5	03-02-79	Révision de décision de transport saisonnier Désistement
QPV-1262	28-02-79	Cause: Q-18742 Q-000507-1-D LES AUTOBUS MAHEUX LTEE	G.O.Q. no 4 p. 1067	27-01-79	Modification de permis Accordée

TAXI

MPT-13541	21-12-78	Cause: M-35755 M-202540-24-D VACLAV TUMA LTD Requérante-cédante M-208245-002-2-D OHANA ARMAND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 45 p. 13892	11-11-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13560	27-12-78	Cause: M-35896 M-207110-4-D ALEXANDRE SAINT VILMAR Requérant-cédant M-209151-001 MARC JEAN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 46 p. 14225	18-11-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13586	11-01-79	Cause: M-36237 M-202942-2-D CHARLES GOLDMAN Requérant-cédant M-207305-002 ANIS EL OBEIDY Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 48 p. 14735	02-12-78	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13661	17-01-79	Cause: M-36458 M-207085-2-D G. PIERRE BOURGUIN Requérant-cédant M-209239-001 GILLES PLOUFFE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15223	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-5
MPT-13697	24-01-79	Cause: M-36668 M-202675-8-D NAIM, MME CHAKE Requérante-cédante M-209249-001 MOUDARES, MOHSEN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15232	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13719	26-01-79	Cause: M-36888 M-200060-2-D LA SUCCESSION JEAN BRUNETTE Requérante-cédante M-209235-001 BELLEY, ROMEO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 51 p. 15396	23-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13740	31-01-79	Cause: M-36989 M-206825-2-D RIZZI, GAETANO Requérant-cédant M-209224-001 FRANCOIS, PIERRE VIOLENT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 52 p. 15594	30-12-78	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13752	14-02-79	Cause: M-36669 M-208170-2-D CORBEIL, RICHARD Requérant-cédant M-209240-001 LAROCQUE, MME PIERRETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 50 p. 15232	16-12-78	Transfert de permis Accordée A-15
MPT-13755	19-02-79	Cause: M-37184 M-208456-3-D KATAROYAN KASSIS, MME HELENE Requérante-cédante M-209285-001,002 KATAROYAN NORA, MME ARAM Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 275	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13756	19-02-79	Cause: M-37190 M-208689-2-D GRISSA BOURAOUI Requérant-cédant M-209284-001 QUEVILLON, ALFRED Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 276	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13757	19-02-79	Cause: M-37041 M-208874-2-D SCOLIERI, GIUSEPPE Requérant-cédant M-209276-001 PORPORINO, PIERANGELO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 272	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13758	19-02-79	Cause: M-37183 M-203337-2-D BEAUDRY, HENRI Requérant-cédant M-209286-001 ST-PIERRE, HILAIRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 274	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-11

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPT-13759	19-02-79	Cause: M-37046 M-207340-2-D ROUSSY, ANTONIO Requérant-cédant M-209229-001 GUERTIN, ANDRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 274	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-43
MPT-13761	19-02-79	Cause: M-37044 M-201407-4-D POTVIN, YVON Requérant-cédant M-209281-001 CONSULVATION INCORPORATED Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 273	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13764	19-02-79	Cause: M-37189 M-204180-15-D LES ENTREPRISES FAUCHER INC. Requérante-cédante M-209184-004 BEAULAC, MME YVETTE Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 275	13-01-79	Transfert de permis Accordée A-11
MPT-13773	22-02-79	Cause: M-32969 CM-20000-P-79 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Requérante ALBERT BRAZEAU Mis en cause	G.O.Q. no 28 p. 8648	15-07-78	
<i>Proprio motu</i>					
La Commission révisé la décision MPT-504 en date du 13 juin 1974 en autorisant, en faveur de la partie mise en cause, la délivrance d'un permis de transport par véhicule-taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour la région de Buckingham 07 7533 C.					
MPT-13788	26-02-79	Cause: M-21910 M-207659-1-D LAPLANTE, REJEAN	G.O.Q. no 24 p. 5452	18-06-77	Demande de permis Accordée Buckingham 07 7533 VC
QPT-4620	20-02-79	Cause: Q-18656 Q-201792-2-D REGIS SAVOIE Requérant-cédant Q-203066-1-D PAUL POLIQUIN Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 498	20-01-79	Transfert de permis 10-9901-VT Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 20 février 1979.
QPT-4621	20-02-79	Cause: Q-18692 Q-200150-2-D RODOLPHE LALIBERTE (décédé) Requérant-cédant Q-203079-1-D SUCCESSION RODOLPHE LALIBERTE (Mme Marguerite Laliberté) Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 507	20-01-79	Transfert de permis A-36 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 20 février 1979.
QPT-4622	20-02-79	Cause: Q-18667 Q-200515-2-D OMER FOURNIER Requérant-cédant Q-203068-1-D JEAN EMOND Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 501	20-01-79	Transfert de permis 0317 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 20 février 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QPT-4623	21-02-79	Cause: Q-18650 Q-202514-2-D LISE MECTEAU TAXI (Mecteau, Lise) Requérante-cédante Q-203077-1-D GAGNON, MICHEL Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 2 p. 282	13-01-79	Transfert de permis A-36 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 21 février 1979.
QPT-4624	27-02-79	Cause: Q-18669 Q-201972-3-D GILBERT LEPAGE ENR. (Lepage, Gilbert) Requérant-cédant Q-203078-1-D PIERRE BLANCHET ENR. (Blanchet, Pierre) Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 3 p. 501	20-01-79	Transfert de permis A-48 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 février 1979.
QPT-4625	27-02-79	Cause: Q-18726 Q-201655-3-D LESSARD, REJEAN	G.O.Q. no 4 p. 1064	27-01-79	Demande de permis 2712 Black Lake Accordée
QPT-4634	06-03-79	Cause: Q-18817 Q-201,691-4-D MME ANDRE GAGNON	G.O.Q. no 5 p. 1686	03-02-79	Suppression totale de permis Accordée
QPT-4636	06-03-79	Cause: Q-18780 Q-202848-4-D MME YOLINE LACHANCE	G.O.Q. no 5 p. 1681	03-02-79	Demande de permis A-50 La Commission garde en suspens la requête.
QPT-4637	06-03-79	Cause: Q-18781 Q-203081-1-D TAXI GAUDET ENR. (Donald Gaudet opérant sous le nom de)	G.O.Q. no 5 p. 1681	03-02-79	Demande de permis 0106 La Commission: Garde en suspens la requête.
QPT-4638	06-03-79	Cause: Q-18818 Q-203092-1-D GUY ARMAND DUFOUR	G.O.Q. no 5 p. 1686	03-02-79	Demande de permis 02-9023-VT La Commission: Garde en suspens la requête.
QPT-4639	06-03-79	Cause: Q-18779 Q-202432-2-D CLAUDE LARIVIERE	G.O.Q. no 5 p. 1681	03-02-79	Demande de permis A-50 La Commission garde en suspens la requête.

CAMIONNAGE GENERAL

MCR-4939	16-01-79	Cause: M-36799 M-302726-2-DS TRANSPORT ST MICHEL ENRG Requérante-venderesse M-304560 TRANSPORT ST MICHEL DES SAINTS DE LANAUDIÈRE INC. Requérante-acquéreur	Le Devoir	8, 9, 10 novembre 78	Transfert de permis Accordée
MCR-4989-TF	16-02-79	Cause: M-37298 30020-34-DT CONFERENCE DES CAMIONNEURS QUEBECOIS INC.	G.O.Q. no 3 p. 487	20-01-79	Modification de tarifs Accordée en partie
MCR-4991-TF	16-02-79	Cause: M-36547 M-30005-51-DT MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE	G.O.Q. no 51 p. 15384	23-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4992-TF	16-02-79	Cause: M-36843 M-30006-139-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC.	G.O.Q. no 51 p. 15387	23-12-78	Modification de tarifs Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MCR-4993-TF	16-02-79	Cause: M-36408 M-30004-403-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.	G.O.Q. no 50 p. 15220	16-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4994-TF	16-02-79	Cause: M-36409 30003-404-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.	G.O.Q. no 50 p. 15220	16-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-4996-TF	19-02-79	Cause: M-37212 30004-409-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS.	G.O.Q. no 3 p. 478	20-01-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5000	21-02-79	Cause: M-37039 M-300547-3-DS GUYBOURG TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante M-304581 TRANSPORT S.D. INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	27, 28, 29 novembre 78	Transfert de clause Accordée
MCR-5001-TF	22-02-79	Cause: M-36845 30003-317-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 51 p. 15387	23-12-78	Modification de tarifs Accordée
MCR-5007-TF	23-02-79	Cause: M-37215 30003-320-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 3 p. 479	20-01-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5008-TF	23-02-79	Cause: M-37303 30003-321-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 3 p. 488	20-01-79	Modification de tarifs Accordée
MCR-5011-TF	01-03-79	Cause: M-32280 30003-285-DT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.	G.O.Q. no 22 p. 6900	02-06-78	Modification de tarifs Rejetée
MCR-5017	26-02-79	Cause: M-28451 458-V-3-D EXPRESS R. MARTIN INC.	G.O.Q. no 9 p. 2911	04-03-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCR-5019	26-02-79	Cause: M-36673 M-303744-1-D BLOCAGE DE MAISONS MOBILES	G.O.Q. no 50 p. 15223	16-12-78	Demande de permis Désistement
MCR-5022	26-02-79	Cause: M-33951 M-8041-V-3-D LIVRAISON I. CARON LIMITEE	G.O.Q. no 32 p. 9881	12-08-78	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
MCR-5024-TF	28-02-79	Cause: M-38618 30003-335-TT BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.			Modification de tarifs Accordée
QCR-2755	30-01-79	Cause: Q-18622 Q-300096-6-DS (1204-V) G. GAGNE TRANSPORT ENR. (en société) (Yves Côté, Roland Cantin, Roger Desnoyers, Dame Nicole Côté) Requérante-cédante Q-300096-6-DS (1204-V) G. GAGNE TRANSPORT ENR. (en société) (Roland Cantin, Roger Desnoyers) Requérante-cessionnaire	Le Soleil	2, 4, 5 déc. 78	Transfert de permis Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCR-2764	13-02-79	Cause: Q-18872 Q-300461-4-DS (13319-V) TRANSPORT ST-HILAIRE ENRG. Requérant-cédant Q-301797-1-DS TRANSPORT L.F.L. INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	11, 12, 13 janv. 79	Transfert total de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 13 février 1979.
QCR-2770-TF	21-02-79	Cause: Q-18660 Q-300223-2-DT (5496-V) CHABOT & FRERES ENRG.	G.O.Q. no 3 p. 499	20-01-79	Modification de tarifs Accordée
QCR-2771-TF	21-02-79	Cause: Q-18654 Q-300682-27-DT (18627-V) TRANSOL INC.	G.O.Q. no 3 p. 498	20-01-79	

Modification de tarifs
Accordée

Cette décision est exécutoire à compter du 21 février 1979.
Voir annexes A - B - C

Annexe A

Contrat de transport

Société des alcools du Québec, Montréal, partie de première part, l'expéditeur. Transol Inc., Québec, partie de seconde part, le transporteur.

La partie de première part engage, à compter du 1^{er} avril 1979 jusqu'au 31 mars 1980 la partie de seconde part pour faire le transport décrit ci-dessous aux taux et tarifs mentionnés au présent contrat.

Nature du transport:

Liqueurs alcooliques

Région de Sherbrooke

De Québec: 458,42 \$ par voyage incluant une livraison 4 heures de chargement et 6 heures de déchargement.

Taux et tarifs:

Chaque livraison supplémentaire	32 \$
Temps supplémentaire	10 \$
Après 5 hrs p.m.	15 \$
Chauffage: 8%	

Conditions:

Au-dessus de 50 000 lb	0,78 \$
Protection contre le froid 8% du 1 ^{er} novembre au 31 mars.	

Annexe B

La partie de première part engage, à compter du 1^{er} avril 1979 jusqu'au 31 mars 1982 la partie de seconde part pour faire le transport décrit ci-dessous aux taux et tarifs mentionnés au présent contrat.

Nature du transport: Liqueurs alcooliques

	<i>Origine</i>	<i>Destination</i>	<i>Minimum</i>	<i>Caisses</i>	
Taux et tarifs:	Brampton	Québec	42 000 lb	2,50 \$	
	Corbyville	Québec	42 000 lb	1,94	
	Grimsby	Québec	42 000 lb	2,54	
	Hamilton	Québec	42 000 lb	2,50	
	Jordan	Québec	42 000 lb	2,54	
	Niagara Falls	Québec	42 000 lb	2,54	
	St-Catharines	Québec	42 000 lb	2,54	
	Toronto	Québec	42 000 lb	2,22	
	Conditions:	Thorold	Québec	42 000 lb	2,54
		Windsor	Québec	42 000 lb	2,96
Waterloo		Québec	42 000 lb	2,54	
	London	Québec	42 000 lb	2,54	

Protection contre le froid: 8% du 1^{er} novembre au 31 mars. Toujours charger le tarif de l'endroit le plus éloigné. Arrêt: 32 \$.
Augmentation de 7% le 1^{er} avril 1980.
Augmentation de 7% le 1^{er} avril 1981.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	

Annexe C

La partie de première part engage, à compter du 1^{er} avril 1979 jusqu'au 31 mars 1982 la partie de seconde part pour faire le transport décrit ci-dessous aux taux et tarifs mentionnés au présent contrat.

Nature du transport: Liqueurs alcooliques en vrac

Origine	Destination	Minimum	Citerne en vrac
London	Québec	50 000 lb	2,21 \$
Niagara Falls	Québec	50 000 lb	2,18
St-Catharines	Québec	50 000 lb	2,18
Taux et tarifs: Toronto	Québec	50 000 lb	2,02
Valleyfield	Québec	50 000 lb	1,08
Montréal	Québec	50 000 lb	0,90

Conditions:

Protection contre le froid: 8% du 1^{er} novembre au 31 mars. Toujours charger le tarif de l'endroit le plus éloigné. Arrêt: 32 \$
Augmentation de 7% le 1^{er} avril 1980.

QCR-2781	02-03-79	Cause: Q-16938 Q-300068-3-D DAME EMILE GENEST	G.O.Q. no 28 p. 8672	15-07-78	Révision de décision Rejetée
QCR-2782	02-03-79	Cause: Q-18684 Q-301684-2-D REJEAN VINCENT	G.O.Q. no 3 p. 503	20-01-79	Modification de permis Accordée
QCR-2784	02-03-79	Cause: Q-17450 Q-300088-6-D MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. (Tremblay, Marc-Aurèle)	G.O.Q. no 35 p. 10799	02-09-78	Modification de permis Désistement
QCR-2786	07-03-79	Cause: Q-19037 Q-300867-4-DS LIVRAISON LEPAGE LTEE	Journal de Québec au Sa- guenay- Lac- St-Jean	3, 5, 6 février 79	Changement de contrôle Accordée
QT-630	01-03-79	Cause: Q-19176-SI Q-300045-60-SI (478-V) FRANCOIS NOLIN LIMITEE			

Demande de permis temporaire *instanter*

Accordée

Ce permis est valide pour la période du 2 mars au 5 mars 1979 inclusivement.

CAMIONNAGE SPECIALISE

MPN-6397	19-02-79	Cause: M-38251 M-401822-PN-1 PRESCOTT & SONS			Demande de permis Accordée Du 19 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6398	19-02-79	Cause: M-38252 M-401823-PN-1 MICHAUD, MAURICE			Demande de permis Accordée Du 19 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6399	19-02-79	Cause: M-35253 M-401796-PN-1 GERALD L. BRACE PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 19 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6400	19-02-79	Cause: M-35254 M-401796-PN-2 GERALD L. BRACE PRODUCE			Demande de permis Accordée Du 19 février 1979 au 31 mars 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6401	19-02-79	Cause: M-38255 M-401742-PN-3 S.W. TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 19 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6402	20-02-79	Cause: M-38256 M-401825-PN-1 WATKINS, JOAN A.			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6403	20-02-79	Cause: M-38257 M-401826-PN-1 CANUS LIMITED			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6404	20-02-79	Cause: M-38258 M-400932-PN-2 G & R FOX INC.			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6405	20-02-79	Cause: M-38259 M-401824-PN-1 TEM COLE INC.			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6406	20-02-79	Cause: M-38260 M-401824-PN-2 TEM COLE INC.			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6607	20-02-79	Cause: M-38501 M-401821-PN-1 BILLY GUTHRIE TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6608	20-02-79	Cause: M-38502 M-401828-PN-1 UNDERWOOD, JOHN			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6609	20-02-79	Cause: M-38503 M-401827-PN-1 BLUE RIDGE MTN. CONTRACT CARRIER INC.			Demande de permis Accordée Du 20 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6610	19-02-79	Cause: M-38504 M-400169-PN LUNDEEN FARMS			

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400169-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1976, numéro de série 245622K, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6611	19-02-79	Cause: M-38505 M-400592-PN DIAMOND STATE TRUCKING CO.			
----------	----------	---	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400592-PN-80, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur White 1970, série CA213HP046890, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6612	16-02-79	Cause: M-38506 M-400904-PN T & T TRUCKING			
----------	----------	---	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400904-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Chevrolet 1974, numéro de série CDH934V163196, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

MPN-6613	16-02-79	Cause: M-38507 M-400930-PN BOYCE, LARRY D.			
----------	----------	--	--	--	--

Annulation de permis

La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-400930-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Ford 1968, numéro de série 68472, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6614	19-02-79	Cause: M-38508 M-400958-PN KUEHL, MURRAY			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400958-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1973, numéro de série 227518, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6615	19-02-79	Cause: M-38509 M-400991-PN SILLIMAN, DAVID			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-400991-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1977, numéro de série 94787N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6616	16-02-79	Cause: M-38510 M-401092-PN-2 MAHER, J.P.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401092-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur G.M.C. 1973, numéro de série AV561859, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6617	16-02-79	Cause: M-38511 M-401205-PN ST JOHN'S WHOLESALE PRODUCE			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401205-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1978, numéro de série 258050K, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6618	16-02-79	Cause: M-38512 M-401205-PN ST JOHN'S WHOLESALE PRODUCE			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401205-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1968, numéro de série G293933, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6619	16-02-79	Cause: M-38513 M-401236-PN B & F TRUCKING			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401236-PN-1, délivré pour le camion ou tracteur, à l'intimé, International 1970, numéro de série 259471G376920, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6620	16-02-79	Cause: M-38514 M-401293-PN MUDGETT, GEORGES D.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401293-PN-4, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Ford 1976, numéro de série 39588, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6621	16-02-79	Cause: M-38515 M-401482-PN RAY MAR TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401482-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série 251911K, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					
MPN-6622	16-02-79	Cause: M-38516 M-401482-PN RAY MAR TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401482-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1977, numéro de série 251912K, sauf son droit d'en demander un autre s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6623	16-02-79	Cause: M-38517 M-401482-PN RAY MAR TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401482-PN-3, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1978, numéro de série 3626J, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6624	19-02-79	Cause: M-38518 M-401486-PN DILLS, BURLEY			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401486-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1970, numéro de série 409241, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6625	19-02-79	Cause: M-38519 M-401521-PN C & C PRODUCE			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401521-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1973, no de série F795ST3969, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6626	19-02-79	Cause: M-38520 M-401591-PN STRICKLAND'S TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401591-PN-1 délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur International 1974, numéro de série 25947CGA31981, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6627	19-02-79	Cause: M-38521 M-401591-PN STRICKLAND'S TRUCKING CO.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401591-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Peterbilt 1973, numéro de série 50207N, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6628	19-02-79	Cause: M-38522 M-401608-PN HERSHEY, JAMES E.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401608-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1974, numéro de série 234884, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6629	19-02-79	Cause: M-38523 M-401611-PN SUNSET HONEY FARMS			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401611-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Mack 1967, numéro de série 2863, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6630	19-02-79	Cause: M-38524 M-401611-PN SUNSET HONEY FARMS			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401611-PN-2, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Autocar 1968, numéro de série 63424, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6631	16-02-79	Cause: M-38525 M-401624-PN MCPHAIL, BILLY H.			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés no M-401624-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Kenworth 1976, numéro de série 247509J, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
MPN-6632	19-02-79	Cause: M-38526 M-401650-PN STURGEON, WILLIAM DOUGLAS			
Annulation de permis La Commission annule le permis de transport de produits nommés numéro M-401650-PN-1, délivré à l'intimé pour le camion ou tracteur Chevrolet 1976, numéro de série CDC936V141360, sauf son droit d'en demander un autre, s'il y a lieu.					
MPN-6633	21-02-79	Cause: M-38527 M-401819-PN-1 NORINA PRODUCE CO. INC.			Demande de permis Accordée Du 21 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6634	21-02-79	Cause: M-38528 M-401124-PN-35 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 21 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6635	21-02-79	Cause: M-38529 M-401124-PN-36 ATF TRUCKING INC.			Demande de permis Accordée Du 21 février 1979 au 31 mars 1979.
,PN-6636	21-02-79	Cause: M-38530 M-401827-PN-2 BLUE RIDGE MTN CONTRACT CARRIER INC.			Demande de permis Accordée Du 21 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6657	22-02-79	Cause: M-38561 M-401830-PN-1 PATRICIA LITTLE LTD			Demande de permis Accordée Du 22 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6658	22-02-79	Cause: M-38562 M-401830-PN-2 PATRICIA LITTLE LTD			Demande de permis Accordée Du 22 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6659	22-02-79	Cause: M-38559 M-401829-PN-1 HUMPHREY'S, JERRY			Demande de permis Accordée Du 22 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6660	23-02-79	Cause: M-38564 M-401745-PN-1 ANSEL MANUFACTURING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 23 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6661	23-02-79	Cause: M-38565 M-401745-PN-2 ANSEL MANUFACTURING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 23 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6662	23-02-79	Cause: M-38566 M-401745-PN-3 ANSEL MANUFACTURING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 23 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6663	23-02-79	Cause: M-38567 M-401745-PN-4 ANSEL MANUFACTURING COMPANY INC.			Demande de permis Accordée Du 23 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6664	23-02-79	Cause: M-38568 M-401732-PN-9 CAYOTE TRUCK LINES			Demande de permis Accordée Du 23 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6665	23-02-79	Cause: M-38569 M-401831-PN-1 HEUFF, JOHN JR.			Demande de permis Accordée Du 23 février 1979 au 31 mars 1979.
MPN-6666	23-02-79	Cause: M-38570 M-400724-PN-21 ATLANTIC MARKETING CORP ASS.			Demande de permis Accordée Du 23 février 1979 au 31 mars 1979.

No de la décision	D'te	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCS-1771-C	23-02-79	Cause: Q-16874 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-301,682-1-D SERVICE DE REMORQUAGE POULIOT & BEAULIEU INC. FLORIAN PLANTE & PAUL EMILE PLANTE LOUIS MASSE AUTO PARTS INC. SERVICE DE REMORQUAGE RACINE ENR. Mises en cause			Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12. La Commission: Corrige la décision portant le numéro QCS-1771 en y remplaçant partout où c'est nécessaire le numéro «Q-300,682-1-D» par le numéro «Q-301,682-1-D» comme numéro du dossier de la partie mise en cause (Service de remorquage Pouliot & Beaulieu Inc.).
QCS-1825	28-02-79	Cause: Q-18765 Q-300310-77-D (8077-V) TRANSPORT BRAZEAU INC. BRAZEAU TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 4 p. 1020	27-01-79	Modification de permis (clause bbbbbb) Accordée
QCS-1826	01-03-79	Cause: Q-18618 Q-301,082-11-D (23,227-V) LES DEMENAGEMENTS TRANS-QUEBEC INC. TRANS-QUEBEC MOVING INC.	G.O.Q. no 2 p. 280	13-01-79	Modification de permis Accordée
QCS-1827	02-03-79	Cause: Q-17454 Q-301217-12-D (23997-V) IRENEE ST-LAURENT & FILS INC.	G.O.Q. no 35 p. 10800 G.O.Q. no 37 p. 11313	02-09-78 16-09-78	Demande de permis Désistement
QCS-1828	02-03-79	Cause: Q-17735 Q-301654-3-D JULIEN SAMSON	G.O.Q. no 39 p. 11801	30-09-78	Demande de permis Désistement
QCS-1829	05-03-79	Cause: Q-17737 Q-301726-1-D ANDRE BERGERON	G.O.Q. no 39 p. 11802	30-09-78	Demande de permis Accordée en partie
QCS-1830	02-03-79	Cause: Q-17616 Q-300192-47-D MICHEL TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 38 p. 11562	23-09-78	Modification de permis Accordée en partie
QCS-1831	02-03-79	Cause: Q-17803 Q-300028-26-D TREMBLAY EXPRESS LIMITEE	G.O.Q. no 40 p. 12059	07-10-79	Modification de permis Accordée telle qu'amendée
QCS-1832	02-03-79	Cause: Q-17838 Q-301039-9-D OMER JULIEN	G.O.Q. no 40 p. 12063	07-10-79	Demande de permis La Commission prend acte du retrait de la demande par la partie requérante
QS-2671	12-02-79	Cause: Q-19033 Q-300202-62-S (4724-V) MAGNY TRANSPORT (INCORPORE) Voiturier-remorqueur M-300238-88-S (1930-V) PROVOST CARTAGE INC. Courtier en transport	Le Devoir	24, 25, 26 janv. 79	Demande de permis spécial de transport par remorquage Accordée Ce permis est valide du 12 février 1979 au 12 novembre 1979.
QS-2678	05-03-79	Cause: Q-19182-S Q-300398-5-S (11214-V) TRANSPORT F. TREMBLAY ENR. (Fernand Tremblay, opérant sous le nom de)	Journal de Québec	16, 17 et 19 février 79	Permis spécial Rejetée
QT-629	28-02-79	Cause: Q-19169-SI M-300129-13-SI (1079-V) GENESSE TRANSPORT INC. Q-300202-159-SI (4724-V) MAGNY TRANSPORT INCORPORE Requérantes			Demande de permis temporaire <i>instantané</i> Accordée Ce permis est valide pour la période du 28 février au 14 mars 1979 inclusivement.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QT-631	02-03-79	Cause: Q-19188-SI Q-301825-1-SI GORDON TRANSPORT			Demande de permis temporaire <i>instanter</i> Accordée Ce permis est valide pour les 2 et 3 mars 1979.

CAMIONNAGE EN VRAC

MCV-15846	21-02-79	Cause: M-34529 M-506436-D-006 BOUSQUET ET CROTEAU ENRG. Requérante-cédante M-504517-002 J. COSSETTE TRANSPORT ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 11303	16-09-78	Transfert de permis Accordée R-10
MCV-15847	21-02-79	Cause: M-34530 M-506436-D-007 BOUSQUET & CROTEAU ENRG. Requérante-cédante M-508368-001 B. TANGUAY TRANSPORT ENRG. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 37 p. 11304	16-09-78	Transfert de permis Accordée R-10
QDI-942	30-01-79	Cause: Q-18982 Q-500358-8-DS CARRIER, ROBERT Q-506720-1-DS LES ENTREPRISES A.R. CARRIER INC.	Journal de Québec	9, 10, 11 janv. 79	Requête pour être relevé du défaut Accordée
QCV- 11820-C	23-02-79	Cause: Q-18300 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC Agissant d'office Q-504780-2-D PARADIS, ELPHEGE Q-506,630-1-D CORRIVEAU, DANIEL Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12

La Commission:

Corrige la décision portant le numéro QCV-11802 en y remplaçant partout où c'est nécessaire le numéro «Q-506,640-1-D» par le numéro «Q-506,630-1-D» comme numéro de dossier ou de permis de la partie mise en cause (Corriveau, Daniel).

QCV-11833	17-01-79	Q-18501 Q-500803-2-DS ERNEST AUBIN Requérant-cédant Q-506641-1-DS MICHEL CANTIN Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	8, 9, 19 novembre 78	Transfert de permis R-3 Accordée
QCV-11879	02-02-79	Cause: Q-18136 Q-505262-15-D GESTION BECANCOUR INC. Requérante-cédante Q-506609-4-D LES PAVAGES DE NICOLET (1973) INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 13621	04-11-78	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11880	02-02-79	Cause: Q-18137 Q-505252-16-D GESTION BECANCOUR INC. Requérante-cédante Q-506609-5-D LES PAVAGES DE NICOLET (1973) INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 13622	04-11-78	Transfert de permis R-4 Accordée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-11881	02-02-79	Cause: Q-18135 Q-505262-13-D GESTION BECANCOUR INC. Requérante-cédante Q-506609-2-D LES PAVAGES DE NICOLET (1973) INC. Requérante-cessionnaire	G.O.Q. no 44 p. 13621	04-11-78	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11899	09-02-79	Cause: Q-18755 Q-501139-2-DS ANDRE RODRIGUE Requérant-cédant Q-506685-1-DS PIERRE ROY Requérant-cessionnaire	Le Soleil	18, 20, 21 novembre 78	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est valide à compter du 9 février 1979.
QCV-11900	09-02-79	Cause: Q-18820 Q-506349-2-DS NOEL LAPOINTE Requérant-cédant Q-500549-4-DS RENAUD OUELLET Requérant-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 janvier 79	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 9 février 1979.
QCV-11907	14-02-79	Cause: Q-18897 Q-502770-4-DS MARCEL HEROUX Requérant-cédant Q-501205-3-DS JEAN-CLAUDE LIZOTTE Requérant-cessionnaire	Le Devoir	18, 19, 20 janvier 79	Transfert de permis R-4 Accordée
QCV-11908	14-02-79	Cause: Q-18895 Q-504834-2-DS GERALD GOULET Requérant-cédant Q-506706-1-DS DANY MATHIEU Requérant-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 janvier 79	Transfert de permis R-2 Accordée
QCV-11909	14-02-79	Cause: Q-18900 Q-503039-5-DS J.A. BELANGER ENR. (Pauline Carrier-Bélanger opérant sous le nom de) Requérante-cédante Q-506705-1-DS TRANSPORT A.M.C. INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	15, 16, 17 janvier 79	Transfert de 3 permis R-3 Accordée
QCV-11910	14-02-79	Cause: Q-18899 Q-505138-2-DS LAVOIE, ADELARD Requérant-cédant Q-500046-6-DS LEPAGE, YVON Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 janvier 79	Transfert de permis R-1 Accordée
QCV-11912	19-02-79	Cause: Q-18806 Q-500165-6-DS LAROUELLE, DENIS Requérant-cédant Q-505832-4-DS TRANSPORT CHABOT & TANGUAY INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Québec	5, 6, 8 janvier 79	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 19 février 1979.

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QCV-11915	19-02-79	Cause: Q-18926 Q-505579-2-DS HEBERT, LEO Requérant-cédant Q-506710-1-DS DROUIN, GILLES Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	19, 20, 21 janvier 79	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter 19 février 1979.
QCV-11919	21-02-79	Cause: Q-18892 Q-502379-4-DS DION, RICHARD Requérant-cédant Q-501578-2-DS BEAUDOIN, LAURENT Requérant-cessionnaire	Le Devoir	17, 18, 19 janvier 79	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 21 février 1979.
QCV-11926	23-02-79	Cause: Q-18844 Q-505787-4-DS TREMBLAY, DONALDO Requérant-cédant Q-503481-15-DS TRANSPORT GERARD LAROCHE & FILS LTEE Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	27, 28, 30 janvier 79	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 23 février 1979.
QCV-11927	23-02-79	Cause: Q-18940 Q-501585-2-DS MATHIEU, YVON Requérant-cédant Q-504834-3-DS GOULET, GERALD Requérant-cessionnaire	Le Devoir	22, 23, 24 janvier 79	Transport de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 23 février 1979.
QCV-11930	22-02-79	Cause: Q-18751 Q-505500-3-DS JEAN-GUY TREMBLAY Requérant-cédant Q-506695-1-DS DENIS CHAMBERLAND Requérant-cessionnaire	Journal de Québec	10, 11, 12 janv. 79	Transfert de permis R-3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 22 février 1979.
QCV-11931	27-02-79	Cause: Q-18910 Q-504151-6-DS GABRIEL SAVARD ENR. (Savard, Gabriel) Q-500735-4-DS SAVARD, CAROL Requérant-cessionnaire	Le Devoir	23, 24, 25 janv. 79	Transfert de permis R-2 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 février 1979.
QCV-11932	27-02-79	Cause: Q-18740 Q-503997-2-D NICKLESS HACHEY Requérant L'ASSOCIATION DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA REGION 08 INC. Intervenante	G.O.Q. no 4 p. 1067	27-01-79	Changement de région Désistement
QCV-11934	27-02-79	Cause: Q-18741 Q-506187-2-D GOSSELIN, GASTON Requérant-cédant Q-506684-1-D CHAMBERLAND, CLERMONT Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 4 p. 1067	27-01-79	Transfert de permis R. 3 Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 27 février 1979.
QCV-11937	27-02-79	Cause: Q-19150 Q-501317-2-VE GILLES LEBLANC			Demande de permis extra-provincial Accordée
QS-2674	26-02-79	Cause: Q-19110-S Q-506506-2-S CLAUDE LEBEAU	La Tribune	7, 8, 9 fév. 79	Demande de permis spécial Rejetée

No de la décision	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
QS-2675	19-02-79	Cause: Q-18976 Q-505213-2-S MASSICOTTE, JEAN-MARC	Le Nouvel- liste	24, 25, 26 janv. 79	Demande de permis spécial Rejetée
QS-2676	19-02-79	Cause: Q-18977 Q-504787-2-S DE MONTIGNY, RENE	Journal de Montréal	26, 27, 28 janv. 79	Demande de permis spécial Rejetée

MARITIME

QSM-201	27-02-79	Cause: Q-18753 Q-700083-3-D EXCURSIONS MARITIMES CHARLEVOIX INC.	G.O.Q. no 4 p. 1068	27-01-79	Droit additionnel Désistement
---------	----------	---	---------------------------	----------	----------------------------------

LOCATION

QL-790	05-03-79	Cause: Q-18756 Q-600441-1-D GUY THIBAUT PONTIAC-BUICK INC. Requérante ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES D'AUTOBUS DU QUEBEC Intervenante	G.O.Q. no 4 p. 1068	27-01-79	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
--------	----------	---	---------------------------	----------	--

Errata

Veillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 9, du 3 mars 1979, à la page 3003, lors de la publication de la décision QPT-4597, le numéro de dossier du requérant-cédant aurait dû se lire Q-202598-3-D au lieu de M-202598-3-D.

Veillez prendre note que dans la *Gazette officielle du Québec*, numéro 9, du 3 mars 1979, à la page 3017, lors de la publication de la décision QCS-1819, le numéro de dossier aurait dû se lire 476-V au lieu de 475-V.

Associations coopératives — Loi des

CHANTIER COOPERATIF DE PETIT-PARIS*(Loi des associations coopératives)*

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé les règlements spéciaux adoptés le 27 septembre 1978, du «CHANTIER COOPERATIF DE L'U.C.C. DE PETIT PARIS (ASSOCIATION COOPERATIVE)», dont le siège social est situé à Saint-Ludger-de-Milot, dans le district électoral de Roberval, changeant son nom en celui de «CHANTIER COOPERATIF DE PETIT-PARIS», et modifiant ses fins.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

10-o YVES TÉTREAUULT.

COOPERATIVE FORESTIERE TEMISCAMINGUE*(Loi des associations coopératives)*

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le ré-

glement spécial de l'association coopérative «COOPERATIVE FORESTIERE DU TEMISCAMINGUE», adopté le 28 décembre 1977, modifiant ses fins.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

11-o YVES TÉTREAUULT.

MAGASIN CO-OP DE MESSINES*(Loi des associations coopératives)*

Avis est donné que l'association coopérative «MAGASIN CO-OP DE MESSINES», dont le siège social était situé à Messines, Québec, dans le district électoral de Gatineau, a été dissoute le 27 février 1979, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre associé des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

12-o YVES TÉTREAUULT.

Avis divers**L'Association sportive de St-Honoré Inc.**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 9^e jour de février 1979, constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «L'ASSOCIATION SPORTIVE DE ST-HONORE INC.», les membres actuels de «LE CENTRE DE LOISIRS ST HONORE INC», déjà constituée en corporation le ou vers le 7 juin 1967, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Statuts refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limitée la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de 500 000,00 \$.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Saint-Honoré, district judiciaire de Kamouraska.

*Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.*

2-o 1266-1740

Ville de Beloeil

Avis public est par les présentes donné que la ville de Beloeil entend se prévaloir des dispositions de l'article 430 de la Loi des cités et villes tel que ci-après reproduit, pour le lot ci-après mentionné:

Lot 28-57 du cadastre et livre de renvoi officiel de la paroisse Saint-Mathieu-de-Beloeil, division d'enregistrement de Verchères, étant la rue Saint-Georges, et ayant une superficie de 27 300 pieds carrés, suivant le plan préparé par Félix Gendron, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 1978, sous le numéro 10161-A de son répertoire.

a) l'article 430 de la Loi des cités et villes se lit comme suit: —

«Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi du cadastre (chapitre 320);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal

quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dant l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes (S.R. 1941, chapitre 233, à 429a; 11-12 Eliz. II, chapitre 45, article 11).

b) A une assemblée tenue le 20 novembre 1978, le conseil de la ville de Beloeil a adopté, conformément à l'article 430 de la Loi des cités et villes ci-dessus reproduit, une résolution approuvant le plan et la description technique du lot 28-57 du cadastre de la paroisse Saint-Mathieu-de-Beloeil, préparé par l'arpenteur-géomètre Félix Gendron, en date du 20 novembre 1978, sous le numéro 10161-A de son répertoire.

c) Le plan et la description technique de la rue Saint-Georges pour laquelle la ville de Beloeil se prévaut de l'article 430 de la Loi des cités et villes, sont déposés au bureau du greffier ainsi qu'au bureau d'enregistrement de Verchères.

Je, soussigné, déclare que la ville de Beloeil a accompli les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 430 de la Loi des cités et villes; cette déclaration étant faite conformément aux dispositions du paragraphe c) dudit article.

Beloeil, le 24 novembre 1978.

Le greffier,

75733-49-2-0

PAUL-R. CHOQUETTE, O.M.A.

Club Radio Amateur de Québec Inc.

Avis est par les présentes donné que le Radio Club de Québec Inc. et Radio Club de Québec Inc., incorporé le 23 mars 1926 selon les dispositions de la Loi des clubs de récréation (S.R. 1925, chapitre 257), a changé de nom en celui de Club Radio Amateur de Québec Inc. et selon les dispositions de la même loi (S.R. 1964, chapitre 298, article 4).

Le président,

119-0

JACQUES PAMERLEAU.

Dépanneur Grande-Allée Inc.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 26 février 1979 les lettres patentes supplémentaires émises le 23 janvier 1979.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

2-0

1507-9932

Village de North Hatley

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors de la séance régulière tenue le 12 février 1979, le Conseil de cette corporation municipale a adopté le Règlement numéro 246 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,

ELSIE M. WOODWARD.

64-0

Québec Eastern Railway Company

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que la charte de «Québec Eastern Railway Company», constituée en corporation par lettres patentes, sous l'autorité de la Loi 5 Edouard VII, chapitre 55 (Loi constituant en corporation «Québec Eastern Railway Company») en date du 28 février 1907 est annulée, conformément aux dispositions des articles 126 et 126a de la Loi des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

2-0

1587-3896

Paroisse de Sainte-Catherine

Avis public est par les présentes donné que la corporation de la paroisse de Sainte-Catherine, conformément à une résolution de son Conseil adoptée le 5 février 1979, portant le numéro 42-79, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour remplacer les dispositions des articles 4, 7, 8, 10, 11, 12 et 13 du chapitre 138 des Lois de 1933 par celles qui y correspondent au Code municipal.

Les dispositions à être remplacées concernent la date de la tenue des élections municipales, la date de la mise en nomination, les heures de scrutin et auront pour effet de tenir les élections municipales en novembre plutôt qu'en juillet.

Sainte-Catherine, le 2 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,
MARCEL GRENIER.

38-0

Succession Donald Lorne Lindsay

Prenez avis que Ruth Josephine Spinney, veuve de Donald Lorne Lindsay, William Lorne Lindsay et George Nelson Lindsay ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Donald Lorne Lindsay par acte devant J.H. Watson, notaire, 12^e étage, 620 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, en date du 26 février 1979, enregistré à Montréal sous le numéro 2951938.

Montréal, le 1^{er} mars 1979.

Les procureurs,
MCLEAN, MARLER, TEES, WATSON,
POITEVIN, JAVET & ROBERGE.

76-0

Succession Hector Gagnon

Avis est par les présentes donné que Monsieur Maurice Leclair, tuteur *ad hoc* aux enfants mineurs de feu Hector Gagnon, en son vivant demeurant au 435, Saint-Edouard, en la municipalité de Sainte-Etienne, comté de Beauharnois, province de Québec, et décédé à Beauharnois, le 3 septembre 1978, sans testament, dûment nommé à cette charge aux termes d'un jugement rendu le 18 janvier 1979 par la Cour supérieure du district de Beauharnois, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour et aux noms des enfants mineurs, la succession dudit Hector Gagnon, aux termes d'un acte reçu devant Me Claude Patenaude, notaire au 110, chemin Larocque, à Valleyfield, le 20 février 1979 et enregistré à la division d'enregistrement de Beauharnois, le 22 février 1979, sous le numéro 171811.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Me Claude Patenaude, notaire et peut être consulté à son bureau à l'adresse susdite.

Après deux mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Donné à Valleyfield, le vingt-huitième jour de février mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979).

Le procureur,
CLAUDE PATENAUDE, notaire.

37-0

Succession Henri Bourassa

Prenez avis que les héritiers légaux de feu Henri Bourassa, décédé le 30 juin 1978, en son vivant à l'emploi de Construction Terpel Ltée, demeurant à 1856, Saint-Jacques, Shawinigan, ont accepté la succession sous bénéfice d'inventaire et fait inventaire, par acte fait à Granby, le 19 février 1979, devant Me Gilles Southière, notaire à 135, Principale, Granby, enregistré au bureau d'enregistrement de Shawinigan, le 22 février 1979 sous le numéro 80477.

Granby, le 27 février 1979.

Le procureur,
GILLES SOUTHIÈRE, notaire.

13-0

Succession Jacques Murray

Avis est par les présentes donné que dame Micheline Goyette, veuve en premières noces et non remariée de monsieur Jacques Murray, demeurant au 16, carré Champlain, à Blainville, province de Québec, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de son dit époux, Jacques Murray, aux termes d'un acte passé devant Me Claude Bertrand, notaire, 198, boulevard Labelle, suite 201, à Sainte-Thérèse, en date du 26 février 1979 et enregistré à Laval, sous le numéro 436516.

Sainte-Thérèse, le 6 mars 1979.

Le procureur,
CLAUDE BERTRAND, notaire.

120-0

Succession Léon Lacerte

Avis par les présentes est donné que dame Denise Plourde, domiciliée à 3, rue Echenay, ville Lorraine, province de Québec, veuve majeure et non remariée de monsieur Pierre Edgar Lacerte Loranger, en son vivant, dis-cothécaire à Radio-Canada, domicilié à Montréal-Nord, a accepté la succession de Léon Lacerte, en son vivant, domicilié à 78, Grand-Lac-Long, Saint-Elie-de-Caxton, et décédé le 22 août 1978, sous bénéfice d'inventaire pour ses enfants mineurs Marise et Patrice Loranger, tel que le tout est constaté dans un acte signé devant Me Pierre Bélanger, notaire, le 5 février 1979, sous le numéro 6636 de ses minutes et enregistré à Shawinigan le 12 février 1979, sous le numéro 80316.

Shawinigan, le 13 février 1979.

Le procureur,
PIERRE BÉLANGER, notaire.

65-0

Succession Roland Moreau

Avis est donné par les présentes que dame Hélène Lapointe Moreau domiciliée au 10, côte du Lac, Beauport, agissant en tant que tutrice à ses enfants Chantal

et Pierre Moreau a accepté la succession de feu Roland Moreau, décédé le 9 août 1978, sous bénéfice d'inventaire suivant acte reçu devant Me Gaétan Lévesque, notaire, exerçant au 2210, rue Saint-Georges, Beauport, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le 26 février 1979, sous le numéro 941293.

Beauport, le 28 février 1979.

21-o *Le procureur,*
GAÉTAN LÉVESQUE, notaire.

Municipalité de Tadoussac

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), lors d'une séance régulière tenue le 5 février 1979, le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement no 145 intitulé «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», et que ledit règlement entrera en

vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

22-o *Le secrétaire-trésorier,*
MARTIN CÔTÉ.

Municipalité de Val-Alain

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 67 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

La corporation du comté de Lotbinière est chargée de la perception de ces droits.

110-o *Le secrétaire-trésorier,*
FLORENCE DROLET.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Nicole Beaudin

Par le certificat numéro 79-57 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Elzéar Maurice Beaudin, né le 6 février 1953, en celui de Nicole Beaudin.

Québec, le 2 mars 1979.

52-o *Le sous-ministre associé de la Justice,*
GERMAIN HALLEY.

Marie Gilberte Suzie Beaulé

Par le certificat numéro 79-50 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gilberte Sylvie Beaulé, née le 1^{er} février 1960, en celui de Marie Gilberte Suzie Beaulé.

Québec, le 2 mars 1979.

52-o *Le sous-ministre associé de la Justice,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Guy Sylvain Bergeron

Par le certificat numéro 79-63, du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Guy Sylvain Madore, né le 26 février 1956, en ce-

lui de Joseph Guy Sylvain Bergeron.
Québec, le 2 mars 1979.

52-o *Le sous-ministre associé de la Justice,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Besselle

Par le certificat numéro 79-66 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Giuseppe Bisciglia, né le 27 septembre 1922, en celui de Joseph Besselle.

Québec, le 2 mars 1979.

52-o *Le sous-ministre associé de la Justice,*
GERMAIN HALLEY.

Joseph Lucien Laurentien Daniel Chabot

Par le certificat numéro 79-51 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Lucien Laurentien Chabot, né le 12 août 1942, en celui de Joseph Lucien Laurentien Daniel Chabot.

Québec, le 2 mars 1979.

52-o *Le sous-ministre associé de la Justice,*
GERMAIN HALLEY.

Irving Chaplin

Par le certificat numéro 79-60 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Israël Caplovitch, né le 18 avril 1921, en celui de Irving Chaplin.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Uri Claude Elicha

Par le certificat numéro 79-52 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Uri Messod Elicha, né le 8 juillet 1944, en celui de Uri Claude Elicha.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Edouard Marcel Gingras

Par le certificat numéro 79-53 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Edouard Marcel Gingras, né le 25 septembre 1918, en celui de Joseph Edouard Marcel Gingras.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Robert Lucien Gravel

Par le certificat numéro 79-65, du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Robert Lucien Szabo, né le 27 mars 1953, en celui de Joseph Robert Lucien Gravel.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Paula Ekbal Kalil

Par le certificat numéro 79-61 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ekbal Khalil, né le 2 juillet 1937, en celui de Paula Ekbal Kalil.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Louise Lauzière

Par le certificat numéro 79-58 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph Marcel Roland Lauzière,

né le 26 mars 1946, en celui de Louise Lauzière.
Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Marie Anysie Annie Ouellet

Par le certificat numéro 79-55 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Anésie Ouellet, née le 17 juillet 1937, en celui de Marie Anysie Annie Ouellet.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Marie Hélène Ouellet

Par le certificat numéro 79-59 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Jean Alain Hubert Ouellet, né le 17 juin 1954, en celui de Marie Hélène Ouellet.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeanne Elaine Parent

Par le certificat numéro 79-56 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Jeanne Hélène Parent, née le 6 mai 1960, en celui de Marie Jeanne Elaine Parent.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Raymond Lucien Rochette

Par le certificat numéro 79-62 du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Raymond Lucien Lesage, né le 13 juin 1933, en celui de Joseph Raymond Lucien Rochette.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Marcel Robert Vincent

Par le certificat numéro 79-64, du 8 février 1979, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Robert Soucy, né le 19 janvier 1932, en celui de Joseph Marcel Robert Vincent.

Québec, le 2 mars 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,

52-o GERMAIN HALLEY.

Demandes**Michel Bell**

Avis est donné que Michel Bell, musicien, domicilié au numéro 455, de la 41^e Rue ouest, ville de Charlesbourg, communément désigné sous le nom de Gordon Bell, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat ajoutant à son prénom Michel (prénom sous lequel il a été baptisé) celui de Gordon.

Michel Bell étant célibataire, le nom d'aucune autre personne ne peut être changé à la suite de la présente requête.

Québec, le 26 février 1979.

77252-10-2-o *Le procureur du requérant,*
FERNAND JOBIN, notaire.

Alexander Borodajkewycz

Avis est donné que Alexander Borodajkewycz, mécanicien de machines fixes, domicilié au numéro 5245, rue Jeanne-Mance à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Alexander Boroday.

Montréal, le 14 février 1979.

77204-10-2-o *Le procureur du requérant,*
IGOR PRYSZLAK, notaire.

Thomas Borodajkewycz

Avis est donné que Thomas Borodajkewycz, dessinateur, domicilié au numéro 5243, rue Jeanne-Mance à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Thomas Boroday.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: dame Marie-Elaine Blondin, épouse du requérant et leur fils mineur non émancipé William Borodajkewycz, tous deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 14 février 1979.

77205-10-2-o *Le procureur du requérant,*
IGOR PRYSZLAK, notaire.

Teresa Brady

Avis est par la présente donné que Teresa Brady, résidant et domiciliée au 277, Riverside Drive, à Saint-Lambert, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Térèsa Monty.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Teresa Brady.

Les procureurs de la requérante,
LAFONTAINE, CHAMBERLAND
& LAFONTAINE.
77226-10-2-o

Jacques Châtigny-Rousseau

Avis est donné que Jacques Châtigny-Rousseau, étudiant, domicilié au 974, des Erables, Québec, s'adressera au ministre de la Justice, pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jacques Rousseau.

Québec, le 1^{er} mars 1979.

66-11-2-o *Le procureur du requérant,*
PIERRE LAURIN.

Joseph Lionel Ulcide Déchéne

Avis est donné que Joseph Lionel Ulcide Déchéne, médecin, pédiatre, domicilié au 435, chemin Sainte-Foy, Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, pour obtenir un certificat changeant son prénom en celui de Joseph Lionel Euclide Déchéne.

Québec, le 17 mars 1979.

14-11-2-o *Le requérant,*
EUCLIDE DÉCHÊNE.

Joseph Achille Rosemont Dumont

Avis est donné que Joseph Achille Rosemont Dumont, sans emploi, majeur, domicilié et résidant au 1912, rue Saint-Olivier, en les cité et district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice pour l'obtention d'un certificat changeant son nom en celui de Joseph Achille Raymond Dumont.

Trois-Rivières, le 22 février 1979.

111-11-2-o *Les procureurs du requérant,*
BOUCHARD, VIGEANT & ALS.

Marie Rollande Carmelle Dupont

Avis est par les présentes donné que Marie Rollande Carmelle Dupont, ménagère, domiciliée et résidant au 252, de la rue Dauphiné, à Saint-Lambert, dans le district de Chambly, s'adressera au ministre de la Justice, afin

d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rollande Carmen Dupont.

Montréal, le 7 mars 1979.

La requérante,

74-11-2-0 MARIE ROLLANDE CARMELLE DUPONT.

Jean-Paul Gauthier

Avis est donné par les présentes que Jean-Paul Gauthier, demeurant au 2213, rue Beaudry, en les cité et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Paul Lizotte.

Montréal, le 14 décembre 1978.

Les procureurs du requérant,

67-11-2-0 IUTICONE & IUTICONE.

Marie Gemma Céthulie Gauvin-Pelletier

Avis est donné que Marie Gemma Céthulie Gauvin-Pelletier, domiciliée et résidant au 3450, chemin Saint-Louis, app. 315, Sainte-Foy, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie, Gemma, Lilly Gauvin-Pelletier.

Québec, le 26 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

94-11-2-0 CARDINAL, PAQUET, CARDINAL.

Danielle Grenier

Avis est donné que Danielle Grenier de Saint-Elzéar-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Dany Grenier.

Sainte-Marie-de-Beauce, le 26 février 1979.

Le procureur de la requérante,

112-11-2-0 RÉNALD VACHON, notaire.

Rita Landry

Avis est par les présentes donné que Rita Landry, ménagère, épouse de Ronald Oster, domiciliée et résidant au numéro 316, rue des Oblats, appartement 2, à ville La-Salle, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Rita Boudreau.

LaSalle, le 6 février 1979.

Le procureur de la requérante,

77207-10-2-0 PASCAL PILLARELLA.

Jiceline Langis

Avis est donné que Jiceline Langis, ménagère, résidant et domiciliée au numéro 3661, rue Saint-Hubert, appartement 207, dans les cité et district de Montréal, H2L 3Z9, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jocelyne Langis.

Montréal, le 22 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

77265-10-2-0 POIRIER, ST-PIERRE & CARRIÈRE, avocats.

Pauline Leclerc

Avis est donné que dame Pauline Leclerc, épouse de M. Roger Sirois, domiciliée et résidant à Charlesbourg, au numéro 635, de Nogent, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de dame Elizabeth Leclerc, épouse de M. Roger Sirois.

Charlesbourg, le 6 mars 1979.

Le procureur de la requérante,

100-11-2-0 BERNARD GARNEAU, notaire.

Mario Mailhot

Avis est par la présente donné que Mario Mailhot, résidant et domicilié au 1179, Desormeaux, à Longueuil, district de Montréal, J4M 1E7, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom pour celui de Mario Hamel.

Aucune personne ne verra son nom changé, suite au changement de nom de Mario Mailhot.

Les procureurs du requérant,

77253-10-2-0 BERNARD, GIRARD & ASSOCIÉS.

Joseph Arthur Ernest Ménançon

Avis est donné que Joseph Arthur Ernest Ménançon, retraité, domicilié et résidant au 113, rue Bonaventure, en les cité et district de Trois-Rivières, s'adressera au ministre de la Justice pour l'obtention d'un certificat changeant son nom en celui de Joseph Arthur Ernest Ménançon.

Trois-Rivières, le 20 février 1979.

Les procureurs du requérant,

113-11-2-0 BOUCHARD, VIGEANT & ALS.

Gordon Michalofsky

Avis est par les présentes donné que Gordon Michalofsky, gérant, domicilié au 4720, rue Dornal, ville de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un

certificat changeant son nom en celui de Gordon Joseph Mitchell.

Montréal, le 24 janvier 1979.

Le procureur du requérant,

68-11-2-o

MICHAEL N. BERGMAN.

Casimirus Benedictus Misikevicius

Avis est par les présentes donné que Casimirus Benedictus Misikevicius, retraité, demeurant au 117, Lauzon, app. 300, à Châteauguay, district de Beauharnois, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un décret changeant son nom en celui de Charles Mestick.

Châteauguay, le 9 novembre 1978.

Le procureur du requérant,

4-11-2-o

DROUIN ET ROBERT.

Kwok Tung Mui

Avis est par les présentes donné que Kwok Tung Mui, étudiant, domicilié et résidant au 1590, Décarie, app. 23, ville Saint-Laurent, district de Montréal, demandera au ministre de la Justice de la province de Québec un certificat changeant son nom en celui de Engle Kwok Tung Mui.

Saint-Laurent, le 28 février 1979.

Les procureurs du requérant,

39-11-2-o

DESCÔTEAUX, MURRAY & BOUCHER.

Hryhory Oszczytko

Avis est donné que Hryhory Oszczytko, bibliothécaire, domicilié au numéro 157, avenue Willowdale à Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Grégoire Oszczytko.

Montréal, le 14 février 1979.

Le procureur du requérant,

77206-10-2-o

IGOR PRYSZLAK, notaire.

Donatien Parent

Avis est donné que Donatien Parent, résidant et domicilié au 1679 de la 4^e Avenue à Limoilou, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Donat Parent, conformément aux dispositions de la Loi du changement de nom (1965, chapitre 77).

Québec, le 8 août 1978.

Le procureur du requérant,

77180-10-2-o

ANDRÉ CLOUTIER.

Marie Louise Monique Claudette Plourde

Avis est donné que Marie Louise Monique Claudette Plourde, courtier d'assurance, domiciliée au numéro civique 4000, boulevard Maisonneuve, appartement 2508, à Westmount, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claude Plourde.

Montréal, le 16 février 1979.

Le procureur de la requérante,

95-11-2-o

ANDRÉ BRUNET.

Rachel Plourde

Prenez avis que Rachel Plourde, célibataire, domiciliée à La Croche, district de Saint-Maurice, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Rachel Lafrenière.

La Tuque, le 26 février 1979.

Le procureur de la requérante,

5-11-2-o

J.-M. CARRIER, avocat.

Marie Diane Robitaille

Avis est donné par les présentes que Marie Diane Robitaille (connue sous le nom de Diane Lee), résidant au 650, Marguerite, Hauterive, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Diane Lee.

Baie-Comeau, le 14 février 1979.

Le procureur de la requérante,

23-11-2-o

CLAUDE TREMBLAY.

Joseph Michel Roy

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Joseph Michel Roy, étudiant, résidant et domicilié au 1731, Pont-Gravé, Québec, Qué., s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Michel Roy.

Québec, le 16 janvier 1979.

Les procureurs du requérant,

77277-10-2-o

DION, COTE & LAMONTAGNE.

Abraham Rume

Avis est donné que Abraham Rume, professeur d'université, résidant et domicilié au 2300, rue Saint-Mathieu, appartement 105, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Abraham Ram.

Montréal, le 28 février 1979.

Le procureur du requérant,

114-11-2-o

DAVID LITNER, Q.C.

Frida Sznajder

Avis est par les présentes donné que Frida Sznajder, qui travaille dans le domaine musical de la ville de Montréal-Ouest, district de Montréal, province de Québec, domiciliée au 466, Westminster Avenue, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Faye Schneider Taylor, ledit nom devant servir à toutes fins légales.

Montréal, le 6 février 1979.

Le procureur de la requérante,

77181-10-2-o

FRANÇOIS GOTTLIEB.

Yvonne Tourigny

Avis est par les présentes donné que Yvonne Tourigny, domiciliée au 610, rue de l'Entente, à Saint-Charles-Borromée, district de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Michèle Tourigny.

Le procureur de la requérante,

115-11-2-o

MICHEL DESROCHES, *avocat.*

Siu Ying Tsang

Avis est par les présentes donné que Siu Ying Tsang, sans emploi, domiciliée et résidant au 1251, place Sainte-Croix, dans la ville de Saint-Laurent, district de Montréal,

demandera au ministre de la Justice de la province de Québec un certificat changeant son nom en celui de Grace Siu Ying Tsang.

Saint-Laurent, le 28 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

40-11-2-o

DESCÔTEAUX, MURRAY & BOUCHER.

Siu Yung Tam

Avis est donné par le présente que Mlle Siu Yung Tam résidant à 10144, place Meilleur, app. 30, ville Saint-Laurent, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Shao Jung Tam.

Montréal, le 21 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

77227-10-2-o

LAPIN, MAY, STEINBERG.

Herménégilde Veilleux

Avis est par la présente donné que Herménégilde Veilleux résidant et domicilié au 388, rue Louise à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gilles Veilleux.

Longueuil, le 20 février 1979.

Les procureurs du requérant,

77228-10-2-o

BERNARD, GIRARD & ASSOCIÉS.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-000303-794

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. CAROLE BOUCHER, autrefois domicilié au 4418, Henri-Julien, Montréal, maintenant n'a pas de résidence ou place d'affaires connues dans la province de Québec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Carole Boucher de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Carole Boucher.

Québec, le 19 février 1979.

Le greffier adjoint,

52-o

MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-005181-784

LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, c. SERGE GAGNE, a/s Louis Gagné, autrefois domicilié au 2394 est, rue Sherbrooke, Montréal; maintenant n'a pas de domicile, résidence ou place d'affaires connues dans la province de Québec, défendeur.

Assignment

Ordre est donné à Serge Gagné de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur Serge Gagné.

Le protonotaire adjoint,

52-o

MARIE BELZILE.

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 Chambre de la famille (Divorces)
 No 500/12-084972-797

DA^ME MARGARET ANNE UPRICHARD, gérante, épouse séparée de biens de Michael John Fennell, de Greenfield Park, district de Montréal, requérante, c. MICHAEL JOHN FENNELL, anciennement de Toronto, province d'Ontario, intimé,

Par ordre de la cour, l'intimé, Michael John Fennell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours suivant cette publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée pour lui au greffe de la Chambre de la famille (Divorces) de la Cour supé-

rieure du district de Montréal, au palais de justice de Montréal.

De plus, soyez avisé qu'à défaut par vous de comparaître ainsi et/ou de contester dans les délais prescrits plus haut, la requérante pourra procéder par défaut et un jugement de divorce ainsi que d'autres recours pourront être accordés sans autre avis.

Montréal, le 27 février 1979.

Le registraire adjoint,
 RONALD CHASSE.

75-0

Commissions d'enquêtes — Loi des

Canada
 Province de Québec
 [L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Commission

ATTENDU QU'une commission d'enquête a été constituée pour enquêter et faire rapport relativement à la perquisition effectuée dans la nuit du 6 au 7 octobre 1972 au 3459 de la rue Saint-Hubert à Montréal;

ATTENDU QUE le mandat de la Commission d'enquête devait se terminer le 31 décembre 1977;

ATTENDU QUE, par les arrêtés en conseil numéros 3719-77 du 2 novembre 1977, 1336-78 du 26 avril 1978, 2534-78 du 8 août 1978, 3024-78 du 27 septembre 1978 et 3943-78 du 20 décembre 1978, le mandat de la Commission d'enquête a été prolongé jusqu'au 31 mars 1979;

ATTENDU QUE, conformément à l'arrêté en conseil numéro 3719-77 du 2 novembre 1977, le mandat de la Commission d'enquête a été modifié afin de lui permettre d'enquêter et de faire rapport sur certains actes illégaux;

ATTENDU QU'il est opportun de modifier de nouveau le mandat de cette commission d'enquête afin de lui permettre d'enquêter et de faire rapport sur le recrutement d'informateurs, par des moyens illégaux ou répréhensibles, et sur la préparation, la rédaction, l'émission et la distribution d'un ou de faux communiqués;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de No-

tre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 217-79, du 31 janvier 1979. Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre de la Justice:

QUE le mandat de la commission d'enquête relative à la perquisition effectuée dans la nuit du 6 au 7 octobre 1972 au 3459 de la rue Saint-Hubert à Montréal, soit de nouveau modifié par l'addition, au paragraphe *b* du premier alinéa de la Commission concernant la constitution de cette commission d'enquête, émise le 7 septembre 1977 et modifiée le 2 novembre 1977, des sous-paragraphes suivants:

«iv) le recrutement d'informateurs par des moyens illégaux ou répréhensibles;

v) la préparation, la rédaction, l'émission et la distribution d'un ou de faux communiqués;».

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, ce trente et unième jour de janvier en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre, *Le sous-procureur général adjoint,*

Libro: 142

GERMAIN HALLEY.

Folio: 53

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

ASSOCIATED FOOTWEAR LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie ASSOCIATED FOOTWEAR LIMITED, constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Lachine, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 5 mars 1979.

Les procureurs de la requérante,

PHILLIPS, HALPERIN, FRIEDMAN,

BEY, ASHENMIL, KOTLER,

GARVIS & SHUSTER.

102-0

M. J. W. LUMBER LTD.**BOIS DE CONSTRUCTION M. J. W. LTEE**

Avis est par les présentes donné que la compagnie M. J. W. LUMBER LTD. — BOIS DE CONSTRUCTION M. J. W. LTEE, constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Westmount, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 14 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,

HOWARD, McDOUGALL, EWASEW,

GRAHAM & STOCKS.

28-0

COSMETIQUE CAPRICE INC.**CAPRICE COSMETICS INC.**

Prenez avis que la compagnie COSMETIQUE CAPRICE INC. — CAPRICE COSMETICS INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 28 septembre 1978.

Les procureurs de la compagnie,

TINKOFF, SEAL,

SHAPOSNICK & MOSCOWITZ.

104-0

**CLINIQUE CHIRURGICALE DES
BOIS-FRANCS INC.**

Prenez avis que la compagnie CLINIQUE CHIRURGICALE DES BOIS-FRANCS INC., dont le siège social

est situé à Victoriaville, dans le district d'Arthabaska, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

Victoriaville, le 28 février 1979.

Le procureur de la requérante,

ROBERT CAMIRÉ, notaire.

103-0

SIDNEY B. COHEN HOLDINGS LTD.

Avis est donné que la compagnie SIDNEY B. COHEN HOLDINGS LTD. constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 2 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,

KAUFMAN RESPITZ SEDEROFF

SHUGAR & SEGAL.

96-0

**COMPAGNIE LES IMMEUBLES GRÉGOIRE
LEBLANC LTEE**

Avis est par la présente donné que la COMPAGNIE LES IMMEUBLES GRÉGOIRE LEBLANC LTEE, 113, rue Saint-Thomas, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, demandera la permission d'abandonner sa charte au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec.

Jonquière, le 15 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,

BÉGIN, GAUTHIER, SIMARD, CÔTÉ.

116-0 OUELLET, MAZURETTE & TREMBLAY, avocats.

DATATECH INCORPORATED

Prenez avis que DATATECH INCORPORATED, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies, 1^{re} partie, ayant son siège social à Saint-Laurent, district judiciaire de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, dans le but de demander l'abandon de sa charte, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 20 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

LAPOINTE, ROSENSTEIN.

24-0

ECHANGE DES PRETEURS DE QUEBEC INC.

Prenez avis que la compagnie «ECHANGE DES PRÉTEURS DE QUÉBEC INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Sainte-Foy, le 7 février 1979

Le procureur de la compagnie,
ROSAIRE LAROCHE, notaire.

117-o

**LES IMMEUBLES ELSONA INC
ELSONA REALTIES INC.**

Avis est par les présentes donné que LES IMMEUBLES ELSONA INC. — ELSONA REALTIES INC., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir l'abandon de sa charte.

Montréal, le 30 novembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
FRANKEL & FRANKEL.

77-o

ESMAN INVESTMENT CORPORATION

Prenez avis que la compagnie ESMAN INVESTMENT CORPORATION demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 27 février 1979.

Les procureurs de la compagnie,
KIRSHENBLATT & YELIN.

25-o

FI-RI REALTIES INC.

Prenez avis que la compagnie «FI-RI REALTIES INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 2 mars 1979.

Les procureurs de la compagnie,

GREENBLATT, GINSBERG & FINKELSTEIN.

121-o

FONDATION MARIUS COTE INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie FONDATION MARIUS CÔTÉ INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, ayant son siège social à Rimouski, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Rimouski, le 19 décembre 1978.

Les procureurs de la compagnie,
CASGRAIN, CREVIER & BLANCHET.

26-o

KENT-LABELLE INC.

Avis est donné que la compagnie «KENT-LABELLE INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 26 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,
KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
SHUGAR & SEGAL.

27-o

LEN-JAY INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie LEN-JAY INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 15 février 1979.

Les procureurs de la requérante,
LAPOINTE ROSENSTEIN.

122-o

ROBERT MARCIL INC.

Prenez avis que la compagnie ROBERT MARCIL INC., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
ME NOËL CAMPEAU, notaire.

97-o

MARKHAM CONSTRUCTION LTEE

Prenez avis que la compagnie MARKHAM CONSTRUCTION LTEE., incorporée en vertu des dispositions de la Loi des compagnies et ayant son siège social au 1625, Markham Rd., ville Mont-Royal, district de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 28 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
ME DOMINIQUE ZAURRINI.

69-o

LEON M. MELKONIAN LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie LEON M. MELKONIAN LTD., constituée en vertu de

la Loi des compagnies, et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Montréal, le 28 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
MERCIER ET ROBB.

29-o

MOMAT INC.

Prenez avis que la compagnie «MOMAT INC.», demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Ville Saint-Georges, le 7 février 1979.

Le procureur de la compagnie,
CLAUDE GUERTIN, *notaire.*

70-o

MUNICIPAL CONSULTANT INC.

Prenez avis que la compagnie MUNICIPAL CONSULTANT INC., corporation incorporée en vertu de la Loi des compagnies, ayant sa place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 12 février 1979.

Le secrétaire,

ROLLAND BLAIS, C.R.

71-o

REFRIGERATION GERARD INC.

Avis est par les présentes donné que REFRIGERATION GERARD INC., compagnie dûment constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Longueuil, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

Longueuil, le 5 décembre 1978.

Le procureur de la requérante,
GILLES BRACONNIER.

72-o

ST. REMI DEVELOPMENT CORPORATION

Avis est par les présentes donné que la compagnie ST. REMI DEVELOPMENT CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec, et ayant son siège social en les cité et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 12 février 1979.

Le secrétaire,

DAVID SOHMER.

98-o

SELECT YARN CORP.

Avis est par les présentes donné que la compagnie «SELECT YARN CORP.», constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 5 mars 1979.

Le procureur de la requérante,

IRVING L. ADESSKY.

123-o

SOLID LAND INVESTMENT CORP.

Prenez avis que SOLID LAND INVESTMENT CORP. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 23 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

MEYEROVITCH, GOLDSTEIN & FLANZ.

105-o

THE SPIEGEL INVESTMENT CORP.

Avis est donné que la compagnie «THE SPIEGEL INVESTMENT CORP.», constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 2 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,

KAUFMAN, RESPITZ, SEDEROFF,
SHUGAR & SEGAL.

30-o

Compagnies étrangères — Loi des

Changement d'agent(s)

LAWRENCE SYSTEMS, LTD.

Avis est donné que, par nouvelle procuration en date du 27 décembre 1978, dont une copie a été transmise au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, C T CORPORATION SYSTEM (CANADA), LTD., de 220 est, Grande-Allée, Québec, a été nommé en remplacement de M. Joseph R. Nuss, agent principal dans la province, de «LAWRENCE SYSTEMS, LTD.», compagnie étrangère, dûment autorisée à

faire affaires dans la province de Québec, en vertu des dispositions de la Loi des compagnies étrangères.

Avis est aussi donné qu'en vertu de la nouvelle procuration ci-haut mentionnée, le bureau principal de ladite compagnie est établi au 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

118-0

1271-7666

Permis

McCORD CORPORATION

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «McCORD CORPORATION», a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est C T Corporation System (Canada), Ltd., 220 est, Grande-Allée, Québec.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 220 est, Grande-Allée, Québec, district judiciaire de Québec.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2-0

1625-8048

NEON PRODUCTS LTD.

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «NEON PRODUCTS LTD.», a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me Claudette Bellemare, avocate, 4, place Ville-Marie, bureau 512, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 4, place Ville-Marie, bureau 512, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2-0

1129-7488

Curatelle publique — Loi de la

Succession Boleslav Baranowski

Succession de Baranowski, Boleslav, en son vivant de 7112, 18^e Avenue, ville Saint-Michel, Montréal, décédé le 14 août 1976.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

78-0

Succession Teuvo (Ted) Herrala

Succession de Herrala, Teuvo (Ted), en son vivant de 136, rue de la Gare, Piedmont, Québec, décédé le 28 octobre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle public (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

79-0

Succession Luc Lacharité

Succession de Lacharité, Luc, en son vivant de 6892, rue Fontaine, no 4, Rock Forest, décédé le 17 septembre 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Qué. H4Z 1J6

101-0

Succession Charles White

Succession de White, Charles, en son vivant de 500, Willibrord, app. 1, Verdun, décédé le 9 mai 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse

Case postale 51

Montréal, Québec

H4Z 1J6

15-0

Demande(s) à la Législature**Les Augustines de la Miséricorde
de Jésus de Lévis**

Avis est donné par les présentes que «Les Augustines de la Miséricorde de Jésus du Monastère de Lévis» s'adresseront à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session pour demander l'adoption d'une loi privée ayant pour objet de changer le bénéficiaire des biens de la corporation au cas de sa dissolution.

Québec, le 5 mars 1979.

Le procureur de la requérante.

MARC GRAVEL, *avocat.*

106-11-4-0

Communauté urbaine de Montréal

Avis est par les présentes donné que, sujet à l'approbation de son Conseil et de son comité exécutif, la Communauté urbaine de Montréal, ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'une loi pour:

1. modifier les pouvoirs du comité exécutif, la procédure de ses séances, créer le poste de directeur général de la Communauté et prévoir ses fonctions;

2. préciser les attributions du trésorier de la Communauté, certains pouvoirs du directeur du service d'assainissement de l'air et du directeur du service d'inspection des aliments et conférer à la Communauté des pouvoirs de réglementation et de prohibition en matière d'assainissement des eaux et de gestion des déchets;

3. modifier les pouvoirs et attributions du Conseil de sécurité publique et ceux du directeur du service de police et confier au comité exécutif et au Conseil de la Communauté autorisé sur le service de police de la Communauté;

4. modifier certaines sanctions aux règlements et ordonnances de la Communauté et rendre certaines personnes, associations ou organismes responsables de la violation de ces règlements et ordonnances;

5. modifier les pouvoirs d'emprunts de la Communauté et de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal et la procédure de ces emprunts et préciser certaines dispositions financières;

6. modifier la composition de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, certains de ses pouvoirs et procédures administratives;

7. déterminer la répartition entre les municipalités intéressées des dépenses encourues pour la construction du boulevard Métropolitain et ses voies latérales; et à diverses autres fins.

Montréal, le 1^{er} mars 1979.

*Les procureurs de la Communauté
urbaine de Montréal.*

BEAUPRÉ, TRUDEAU, SYLVESTRE,

107-11-4-0

TAILLEFER & LÉGER.

**CORPORATION NOTRE-DAME-
DU-BON-SECOURS**

(La Champenoise)

Avis public est donné, par les présentes, par le procureur soussigné, que, la Corporation Notre-Dame-du-Bon-Secours, corporation sans but lucratif qui opère une oeuvre de charité et de bienfaisance, sous le nom «La Champenoise», au numéro 1588 ouest, boulevard Saint-Cyrille, Québec, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente ou de la prochaine session pour demander l'adoption d'un projet de loi habilitant ladite corporation à loger une plainte devant le bureau

de révision de l'évaluation foncière du Québec, pour l'immeuble, rôle numéro 13-013578-01-1, pour les exercices financiers 1976-1977 à 1978-1979 inclusivement. Québec, le 12 février 1979.

Le procureur de la corporation.

76997-8-4-o

GUY PINSONNAUT, C.R., *avocat.*

Ville de Schefferville

Nous donnons avis que la ville de Schefferville s'adressera à l'Assemblée nationale, lors de la session présente-ment en cours, pour demander que l'article 26 de la Loi des cités et villes, (S.R. 1964, chapitre 193), soit modifié pour elle en ajoutant après le sous-paragraphe 2^e du paragraphe 1, le sous-paragraphe suivant:

«2^a) Construire, acquérir par achat, donation, legs ou autrement, des immeubles pour y loger ses employés, consentir des baux à cette fin et disposer de ces immeubles suivant le sous-paragraphe 2^e.»

Sept-Iles, le 19 février 1979.

Le procureur de la requérante,

77143-9-4-o

GUY PETTIGREW, C.R.

Cité de Sillery

Avis est, par les présentes, donné que la cité de Sillery s'adressera à l'Assemblée nationale, à sa prochaine session, pour demander des amendements à sa charte (1947, chapitre 90 et ses amendements), afin de lui permettre de conclure une entente avec la ville de Québec, concernant le remboursement du coût de déneigement fait par la ville de Québec dans les parties des rues Saint-Cyrille, Belvédère et chemin Saint-Louis adjacentes au territoire de la cité de Sillery, et imposer aux propriétaires de la cité de Sillery,

dont les lots sont adjacents auxdites parties de rues, une taxe égale à celle imposée aux autres propriétaires de la cité de Sillery pour les mêmes services.

Sillery, le 21 février 1979.

Le procureur de la cité de Sillery,

77147-9-4-o

JACQUES MARQUIS, C.R.

Société Saint-Jean-Baptiste diocésaine de Rimouski

Avis vous est, par les présentes, donné que la Société Saint-Jean-Baptiste diocésaine de Rimouski s'adressera à l'Assemblée nationale aux fins d'obtenir l'abrogation de la loi la constituant en corporation.

Québec, le 14 février 1979.

Les procureurs de la société,

77117-9-4-o

GAGNÉ, LETARTE & ASSOCIÉS.

Les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe

Avis est, par les présentes, donné que la corporation «Les Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe» s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec à sa présente session, pour obtenir la passation d'une loi, lui permettant de modifier sa charte pour élargir la qualité de membres, pour ajouter certains pouvoirs de la corporation et redéfinir l'exercice de ces pouvoirs.

Montréal, le 27 février 1979.

Les procureurs de la requérante,

73-11-4-o

MONETTE, CLERK, MICHAUD,

BARAKETT et LÉVESQUE.

Liquidation des compagnies — Loi de la

LA COMPAGNIE E. PREMONT LIMITEE

Avis est donné que la compagnie «LA COMPAGNIE E. PREMONT LIMITEE», constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 29 avril 1946, avec siège social à 125 est, rue Saint-Joseph, Québec, a été dissoute le 27 février 1979, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

Le directeur du Service des compagnies,

2-o

HUBERT GAUDRY.

1154-4137

COOPERATIVE DE CONSOMMATION DE METABETCHOUAN «ST-JEROME»

(Loi des associations coopératives)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spé-

ciale des membres de l'association coopérative COOPERATIVE DE CONSOMMATION DE METABETCHOUAN «ST-JEROME», tenue à Saint-Jérôme, Qué., dans le district électoral de Lac-St-Jean, le 15 novembre 1978, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Jean-Charles Bouchard soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre associé des Consommateurs,

80-o

Coopératives et Institutions financières,

YVES TÉTREULT.

MARCHE ROLAND VAILLANCOURT INC.

Avis est donné que, lors d'une assemblée générale spé-

ciale des actionnaires de la compagnie «MARCHE ROLAND VAILLANCOURT INC.», tenue à Sherbrooke, le 7 décembre 1978, il a été résolu que les affaires de ladite compagnie soient liquidées, et que celle-ci soit dissoute, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies,

et que M. Roland Vaillancourt, boucher, du 1305, rue Cabana, Sherbrooke, a été nommé liquidateur.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

99-0

1364-5999

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

CASERTA MUTUAL AID SOCIETY

Annulation de permis

Etant donné que la «CASERTA MUTUAL AID SOCIETY» a, le 7 janvier 1979, adopté une résolution à l'effet de cesser ses opérations le 31 décembre 1978 et de procéder par la suite à la liquidation de ses affaires, avis est donné par les présentes que son permis d'assureur est devenu nul de plein droit à compter du 1^{er} janvier 1979, conformément au paragraphe *c* de l'article 365 de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70).

Le surintendant des assurances,

2-0

JACQUES M. ROY.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-CAMILLE-DE-COOKSHIRE

Demande de conversion

Prenez avis que La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Saint-Camille-de-Cookshire, comté municipal de Compton, a le 7 juin 1977, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spécial décrétant la conversion de la compagnie en Société mutuelle d'assurance-incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (1974, chapitre 70), sous la raison sociale de: SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON, et qu'elle a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

Québec, le 9 février 1979.

Le secrétaire,

76987-8-4-0

AURÉLIEN QUINTIN.

Education

La municipalité scolaire Laureval

Demande est faite de fusionner les municipalités scolaires de Laval et Laurevale et d'ériger ces territoires en une nouvelle municipalité scolaire, pour protestants au sens de l'article 49 de la Loi de l'instruction publique, sous le nom de «Laurenval».

Le périmètre de cette nouvelle municipalité scolaire est décrit comme suit:

Commençant au nord, en suivant la direction des aiguilles d'une horloge, cette partie du territoire délimité au nord-est par les limites nord-est des cantons Dupont, Charland, Maisonneuve (partie), par les limites nord-ouest et nord-est du canton Laviolette, par les limites nord-est

et sud-est du canton Masson, par les limites nord-est des municipalités Saint-Zénon (partie) et Saint-Damien, par les limites nord-ouest et nord-est de la municipalité Saint-Charles-de-Mandeville, par les limites nord-est et sud-est de la municipalité Saint-Didace et par la limite nord-est de la municipalité Saint-Barthélemi;

au sud-est et au sud par la ligne médiane du fleuve Saint-Laurent, de la rivière des Prairies et du lac des Deux-Montagnes;

à l'ouest, par les limites ouest et nord de la municipalité Saint-Placide, paroisse;

au nord et nord-ouest, par les voies d'accès montée Saint-Vincent, côte Saint-Vincent, chemin Saint-Etienne,

montée Saint-Joachim, montée Charbonneau, montée Lambert, chemin Saint-Augustin et montée Brunet, par la limite nord de la municipalité Boisbriand, par la limite nord-ouest de la municipalité Sainte-Thérèse (partie), par les limites sud-ouest et nord-ouest de la municipalité Blainville, par les limites sud-ouest et nord-ouest de la municipalité Sainte-Anne-des-Plaines, par la limite nord-ouest de la municipalité La Plaine (partie), par la limite sud-ouest de la municipalité Saint-Lin, par la limite sud-

ouest de la municipalité Saint-Calixte, par la limite sud-ouest de la municipalité Chertsey, par les limites sud-ouest et nord-ouest des municipalités Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci, par les limites sud-ouest des cantons Tellier, Forbes, Legendre et Olier, par la limite nord-ouest des cantons Olier, Laverdière, par les limites sud-ouest et nord-ouest du canton Dupont, revenant ainsi au point de départ.

Le ministre de l'Éducation.

77290-10-2-o

JACQUES-YVAN MORIN.

Terres et Forêts

Cadastres

Paroisse des Ecoreuils

Cadastre: paroisse des Ecoreuils; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: ville de Donnacona.

Avis est par la présente donné que les lots 79-55 à 79-69, 79-71, 79-80 à 79-92, 79-95 à 79-120, 79-125 à 79-130, 79-134, 79-151, 79-152, 79-200, 79-201, 79-57-1, 79-58-1, 79-59-1, 79-60-1, 79-61-1, 79-62-1, 79-63-1, 79-64-1, 79-65-1, 79-66-1, 79-67-1, 79-68-1, 79-69-1, 79-70-1, 79-71-1, 79-77-1, 79-95-1, 79-96-1, 79-113-1, 79-114-1, 79-131-1, et qu'une partie des lots 79-45, 79-77, 79-78, 79-79, 79-131, 79-133 ainsi que la partie restante des lots 79-53, 79-54 et 79-70 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 16 février 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

93-o

Paroisse de Notre-Dame-de-Québec (La Banlieue)

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-de-Québec (La Banlieue); division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné que le lot 180 est ajouté et que le lot 22-25 ainsi qu'une partie du lot 22 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 19 février 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

93-o

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel; division d'enregistrement: Champlain; municipalité: paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Avis est par la présente donné que le lot 25 est annulé et intégré au lot 24 qui est corrigé en vertu des articles 2174a

et 2174 du Code civil.

Québec, le 19 février 1979.

93-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Cadastre: paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette; division d'enregistrement: Québec; municipalité: Lac Saint-Charles.

Avis est par la présente donné que le lot 1364-1 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 14 février 1979.

93-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Colomban

Cadastre: paroisse de Saint-Colomban; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: paroisse de Saint-Colomban.

Avis est par la présente donné que le lot 222-1 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 15 février 1979.

93-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne

Cadastre: paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne.

Avis est par la présente donné que le lot 114-4 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 5 février 1979.

93-o

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel

Cadastre: paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel; division d'enregistrement: Richelieu; municipalité: paroisse de Saint-Pierre-de-Sorel.

Avis est par la présente donné que les lots 99-77, 99-90 à 99-97, 100-38 à 100-43 ainsi que la partie restante des lots 99-88, 99-89, 100-36 et 100-37 sont annulés en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 13 février 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

93-o

Paroisse de Saint-Raymond

Cadastre: paroisse de Saint-Raymond; division d'enregistrement: Portneuf; municipalité: paroisse de Saint-Raymond.

Avis est par la présente donné que le lot 1a-2, rang III, canton de Gosford est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 21 février 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

93-o

Paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan

Cadastre: paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan; division d'enregistrement: l'Assomption; municipalité: paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Avis est par la présente donné que le lot 383-4 est annulé en vertu de l'article 2174a du Code civil.

Québec, le 7 février 1979.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

93-o

Office de la langue française**Commission de terminologie**

Résolution adoptée à la séance régulière du 16 février 1979 de l'Office de la langue française.

Vu le mandat de normalisation conféré à l'Office de la langue française par la Charte de la langue française;

Vu les demandes d'avis officiel portant sur les termes canoé, canot, aviron et pagaie, formulées par madame Denise Létourneau du Club l'Aval (Club de canoé-kayak et de camping sportif de l'Université Laval) et par la Fédération québécoise du canot-camping Inc. représentée par son président monsieur Claude Papillon;

Vu l'avis de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française;

Il est proposé par monsieur Jacques Boulay et appuyé par monsieur René Doucet:

Que soient recommandés par l'Office de la langue française:

En ce qui concerne l'aspect récréatif: le terme canot et son synonyme canoé canadien, de même que la définition suivante:

Canot, n.m. Embarcation légère de type amérindien, non pontée, mue à la pagaie simple et relevée aux deux extrémités. Ainsi que les dérivés: Canotier, ière; canoteur, euse; canotage; canot-camping; canotable.

En ce qui concerne l'aspect sportif-compétitif: le terme canoé et la définition suivante:

Canoé, n.m. Embarcation légère, pontée ou non, mue à la pagaie simple, utilisée en compétition sportive. De même que les composés suivants: Canoé-kayak. Canoé-kayak de vitesse; canoé de vitesse; kayak de vitesse. Canoé-

kayak d'eaux vives; canoé d'eaux vives; canoé de descente; kayak d'eaux vives; kayak de descente. Canoé de course de fond. Ainsi que les dérivés: Canoëiste; canoïsme (canoé); canoë-camping. Kayakiste; kayakisme; kayak-camping; kayakable.

Les termes pagaie et aviron devront s'entendre au sens usuel de la terminologie sportive internationale.

Pagaie, n.f. Rame utilisée pour la propulsion des canoés canadiens (pagaie simple) et des kayaks (pagaie double).

Aviron, n.m. Cour. Rame légère, à long manche, des embarcations sportives.

et qu'un avis à cet effet soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Dossier 0001

134-o

Commission de terminologie

Résolution adoptée à la séance régulière du 16 février 1979 de l'Office de la langue française.

Vu le mandat de normalisation conféré à l'Office de la langue française par la Charte de la langue française;

Vu la demande d'avis officiel portant sur le terme cellulose, formulée par madame Denise Létourneau, technicienne en information à l'Office de la langue française;

Vu l'avis de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française;

Il est proposé par monsieur Jacques Boulay et appuyé par monsieur René Doucet:

Que soit recommandée par l'Office de la langue française:

L'utilisation du terme cellulose pour désigner en français la notion représentée par le terme anglais fibers dans le domaine de l'alimentation.

et qu'un avis à cet effet soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Dossier 0002

134-o

Commission de terminologie

Résolution adoptée à la séance régulière du 16 février 1979 de l'Office de la langue française.

Vu le mandat de normalisation conféré à l'Office de la langue française par la Charte de la langue française;

Vu la demande d'avis officiel portant sur une liste de termes de boissons formulée par monsieur Jacques Maurais, rédacteur du Lexique des boissons gazeuses publié par l'Office de la langue française;

Vu l'avis de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française;

Il est proposé par monsieur Jacques Boulay et appuyé par monsieur René Doucet;

Que soient normalisées par l'Office de la langue française:

La liste de termes et les définitions suivantes:

Amer au citron;	(bitter lemon)
amer citron	
soda mousse	(cream soda)
soda au gingembre;	(ginger «ale»)
soda gingembre	
soda à l'épinette;	(spruce «beer»)
soda épinette	
soda piquant au gingembre;	(ginger «beer»)

soda gingembre piquant	(orange soda)
soda à l'orange;	
soda orange	
soda racinette;	(root «beer»)
racinette	
soda hypocalorique	(low calories soda)
*boissons gazeuses;	(soft drinks)
sodas	
soda tonique	(tonic water)
eau gazéifiée;	** (club soda)
soda	(soda water)
bière à la pression;	(draught beer)
bière pression	
de régime	(diet)

Limonade, n.f. Boisson résultant d'une addition d'eau et de sucre à un jus de fruits pratiquement non consommable à l'état pur comme boisson en raison de son caractère naturellement trop pulpeux ou trop acide.

Orangeade, n.f. Boisson non gazeuse à base de jus d'orange.

Nectar, n.m. Boisson faite de jus de fruits additionné d'eau.

* Le terme liqueur, fréquemment utilisé en ce sens au Québec, doit être réservé au produit alcoolisé.

** Les termes club soda et soda water sont quelquefois synonymes, selon que le produit contient ou non des sels minéraux, et particulièrement du bicarbonate de soude.

et qu'un avis à cet effet soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Dossier 0003

134-o

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la paroisse de Bellefeuille, comté de Terrebonne, a soumis pour approbation son Règlement numéro 310, modifié par la résolution numéro 480-78 du 27 novembre 1978, à l'effet de

soumettre le territoire de cette municipalité à la juridiction de la Cour municipale de la ville de Saint-Antoine;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la ville de Saint-Antoine, par son Règlement numéro 312-78, modifié par la résolution numéro 1632/04-17-18 du 4 décembre 1978, a concouru dans la teneur dudit règlement adopté par le Conseil municipal de la paroisse de Bellefeuille;

ATTENDU QUE, sous l'autorité de l'article 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), le lieutenant-gouverneur en conseil a donné son approbation à ces règlements.

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 64-79, du 11 janvier 1979, et vu les dispositions des articles 693 à 697 de la Loi des cités et villes (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 193), et des articles 3 à 7 de la Loi des Cours municipales (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 24), Nous avons décrété et ordonné

né et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre des Affaires municipales:

QU'À compter de trente et un jours après la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, le territoire de la paroisse de Bellefeuille, comté de Terrebonne, sera soumis à la juridiction de la Cour municipale établie dans la ville de Saint-Antoine, comme si les deux municipalités n'en formaient qu'une pour ces fins seulement.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence. EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, le onzième jour de janvier en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-huitième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

GERMAIN HALLEY.

Libro: 505

Folio: 14

52-0

Canada
Province de
Québec
[L.S.]

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), il a été préparé, sous la direction du ministre des Terres et Forêts, des plans et parties de territoire, comprenant les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées, avec des livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans de ces parties de territoire qui sont signés par le ministre des Terres et Forêts sont dans les archives de son bureau;

ATTENDU QU'une copie de ces plans corrects, accompa-

gnée d'une copie de ces livres de renvoi, ont été déposées par le ministre des Terres et Forêts aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE, maintenant, il y a lieu d'annoncer, selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, par proclamation du lieutenant-gouverneur en conseil, le dépôt des plans et livres de renvoi originaires dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 142-79, du 17 janvier 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Terres et Forêts et conformément aux articles 1 et 2 de la Loi du cadastre (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 320), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est «Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent», qu'il y a lieu:

a) d'annoncer le dépôt, par le ministre des Terres et Forêts, aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, des plans et livres de renvoi originaires des parties de territoire, comprenant les blocs énumérés dans l'annexe A et situées dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) de fixer à la date de la publication de la présente proclamation le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur, dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) de rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt d'un avis désignant l'immeuble affecté, en la manière prescrite dans l'article 2168 et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) d'informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, le dix-septième

jour de janvier en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'être chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre,

Le sous-procureur général adjoint,

Libro: 505

GERMAIN HALLEY.

Folio: 15

52-0

Annexe A

Cadastre de la cité de Saint-Hyacinthe, comprenant les blocs 1 à 5 dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe, à Saint-Hyacinthe.

Cadastre du canton de Dalibaire, comprenant le bloc 8, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Matane, à

Matane.

Cadastre du canton de Gendreau, comprenant les blocs 1, et 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Témiscamingue, à Ville-Marie

Cadastre du canton de Saint-Castin, comprenant le bloc 3, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Cabanac, comprenant le bloc 2, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Saguenay, à Baie-Comeau.

Cadastre du canton de Port-Daniel, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Bonaventure no 1, à New Carlisle.

Qualité de l'environnement — Loi de la

Communauté régionale de l'Outaouais

Le ministre délégué à l'environnement donne avis qu'il a approuvé, en date du 18 janvier 1979, conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 124 de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49), le Règlement numéro 124 adopté le 14 avril 1977 par le Conseil de la Communauté régionale de l'Outaouais et intitulé «Règlement sur les installations septiques».

Le ministre délégué à l'environnement,

128-0

MARCEL LÉGER.

Communauté urbaine de Montréal

Le ministre délégué à l'environnement donne avis qu'il a approuvé, en date du 7 février 1979, conformément aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 124 de la Loi de la qualité de l'environnement (1972, chapitre 49), le Règlement numéro 44 concernant l'assainissement de l'air qui a été adopté le 20 décembre 1978 par le Conseil de la Communauté urbaine de Montréal.

Le ministre délégué à l'environnement,

128-0

MARCEL LÉGER.

Société d'habitation du Québec — Loi de la

Office municipal d'habitation de Cap-aux-Meules

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du douzième jour de décembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Guy Langford, entrepreneur-électricien

Cap-aux-Meules

Iles-de-la-Madeleine

Monsieur Jacques Forest, notaire

Cap-aux-Meules

Iles-de-la-Madeleine

Monsieur Henri-Paul Bourgeois, conseiller social

Cap-aux-Meules

Iles-de-la-Madeleine

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Cap-aux-Meules, dans le district judiciaire de Gaspé.

Société d'habitation du Québec,

Le secrétaire,

81-0

JEAN-LUC LESAGE, notaire.

Office municipal d'habitation de Havre-aux-Maisons

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55),

le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes en date du douzième jour de décembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Benoît Arseneau, marchand
Havre-aux-Maisons
Monsieur Paul-Eugène Hubert, pêcheur
Havre-aux-Maisons
Monsieur Augustin Poirier, agent de bureau
Havre-aux-Maisons

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Havre-aux-Maisons, dans le district judiciaire de Gaspé.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
82-0 JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de l'Île-du-Havre-Aubert

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du douzième jour de décembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Roland Renaud, marin
Case postale 28, Bassin
Îles-de-la-Madeleine
Monsieur François Lapière, gérant
Case postale 97, Bassin
Îles-de-la-Madeleine
Monsieur Gilbert Carbonneau, fonctionnaire
Case postale 97
Île-du-Havre-Aubert

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de l'Île-du-Havre-Aubert, dans le district judiciaire de Gaspé.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
83-0 JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Lennoxville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième

jour de janvier 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Robert L. Calder, industriel
94, rue Downs
Lennoxville
Monsieur William A. Lyon, grossiste
40, rue Clough
Lennoxville
Monsieur Malcolm Armstrong, gérant
77, rue Académie
Lennoxville
Monsieur Henri Ruel, retraité
20, rue Warner
Lennoxville
Monsieur Garnet Williams, retraité
27, rue Conley
Lennoxville

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Lennoxville, dans le district judiciaire de Saint-François.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,
84-0 JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Marieville

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de janvier 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Gérard Beaulé, mécanicien
1299, rue Verreault
Marieville
Monsieur Marcel Racicot, machiniste
440, rue Ouellette
Marieville
Monsieur Jean-Marc Beauregard, courtier
643, rue Henri-Bourassa
Marieville
Monsieur Bernard Gosselin, marchand
594, rue Chambly
Marieville
Monsieur Réjean Leduc, commis
2280, rue Ostiguy
Marieville

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la mu-

nicipalité de Marieville, dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

85-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

**Office municipal d'habitation de
Notre-Dame-de-Portneuf**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de janvier 1979, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Gérard Piché, papetier
Portneuf-Station
Monsieur Henri Julien, contremaître
Portneuf-Station
Monsieur Philippe Leclerc, papetier
Portneuf-Station
Monsieur Gaston Morrisette, machiniste
Portneuf
Monsieur Jean-Louis Marcotte, marchand
Portneuf-Station

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Portneuf, dans le district judiciaire de Québec.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

86-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

**Office municipal d'habitation de
Sainte-Anne-des-Plaines**

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de décembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Jean-Guy Alarie, entrepreneur
154, rue Saint-Isodore
Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Jean-Guy Martin, gérant
139, 2^e Avenue
Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Jean-Roch Rioux, préposé socio-culturel
163, avenue Therrien
Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Fernand Groulx, entrepreneur

174, rue Lauzon
Sainte-Anne-des-Plaines
Mademoiselle Rose-Hélène Racine, caissière
215, 2^e Avenue
Sainte-Anne-des-Plaines

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines, dans le district judiciaire de Terrebonne.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

87-0

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Saint-Basile-le-Grand

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Claude Bégin, administrateur
155, rue Principale
Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Théodule Boulanger, marchand
564, chemin Saint-Louis
Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Jean Carrière, conseiller en communications
573, chemin Saint-Louis
Saint-Basile-le-Grand
Madame Germaine Chagnon, ménagère
3, rue d'Aragon
Saint-Basile-le-Grand
Madame Lise Boisvert, infirmière
212, rue Principale
Saint-Basile-le-Grand
Madame Claire Leduc, ménagère
213, boulevard Richelieu
Saint-Basile-le-Grand

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand, dans le district judiciaire de Montréal.

Société d'habitation du Québec

32-0

Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Sainte-Béatrix

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre

55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur René Latendresse, tenancier de foyer
Sainte-Béatrix
Monsieur Marcel Loyer, directeur de caisse populaire
Sainte-Béatrix
Monsieur Victor Lévis, rentier
Sainte-Béatrix
Monsieur Maurice Ayotte, rentier
Sainte-Béatrix
Madame Rachel Gariépy B., ménagère
Sainte-Béatrix

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Béatrix, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

33-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Saint-Jacques

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur François Migué, commerçant
1, rue Saint-Jacques
Saint-Jacques
Monsieur Yvan Perreault, manufacturier
16, rue Bro
Saint-Jacques
Monsieur Viateur Cadieux, bourgeois
2233, rang Saint-Jacques
Saint-Jacques
Monsieur Raynald Dupuis, agriculteur
1122 nord, ruisseau Saint-Georges
Saint-Jacques
Madame Iléonore Soulière, ménagère
2394 nord, rang Bas-de-l'Eglise
Saint-Jacques

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Jacques, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

34-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Saint-Jean-de-Matha

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du dix-huitième jour de décembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Hervé Gravel, cultivateur
265, rue Sainte-Louise
Saint-Jean-de-Matha
Monsieur Fernand Joly, cultivateur
20 est, rang Sainte-Louise
Saint-Jean-de-Matha
Monsieur Léo Geoffroy, industriel
936, rivière Blanche
Saint-Jean-de-Matha
Monsieur Rolland Rondeau, épicier
74, rue Principale
Saint-Jean-de-Matha
Madame Emiliana Rondeau, rentière
214-A, rue Principale
Saint-Jean-de-Matha

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha, dans le district judiciaire de Joliette.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

88-o JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation de Saint-Timothée

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-septième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Monsieur Marcil Charpentier, représentant
15, rue Saint-Joseph
Village de Saint-Timothée
Monsieur Gaston Morand, aide-pédagogue
1, rue Jobin
Village de Saint-Timothée
Monsieur Marcel Gougeon, notaire
105, rue Saint-Laurent
Village de Saint-Timothée
Monsieur Jean-Louis Sicotte, secrétaire
201, rue Saint-Laurent
Village de Saint-Timothée

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer

des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité de Saint-Timothée, dans le district judiciaire de Beauharnois.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

35-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Office municipal d'habitation d'Otterburn-Park

Avis est donné qu'en vertu de l'article 55 de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-1967, chapitre 55), le lieutenant-gouverneur a délivré, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes, en date du vingt-huitième jour de novembre 1978, constituant en corporation sans but lucratif:

Madame Barbara Green, ménagère

125, rue Hélen
Otterburn-Park
Monsieur Dollard Pichette, employé des postes
222, rue Vigneault
Otterburn-Park
Monsieur Henri Pagé, secrétaire-trésorier
130, rue Morley
Otterburn-Park

pour les fins suivantes: acquérir, construire et administrer des immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. Le siège social de la corporation est situé dans les limites du territoire de la municipalité d'Otterburn-Park, dans le district judiciaire de Saint-Hyacinthe.

Société d'habitation du Québec,
Le secrétaire,

31-o

JEAN-LUC LESAGE, *notaire.*

Sociétés de prêts et de placements — Loi des

RIVIERE DU LOUP FINANCE LTD.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis que le 27 février 1979, il a accordé un permis à la corporation «RIVIERE DU LOUP FINANCE LTD.», l'autorisant à faire affaires dans la province de Québec, sous l'autorité de la Loi des sociétés de prêts et de placements, Statuts refondus, 1964, chapitre 289.

L'agent principal, aux fins de recevoir les assignations

dans les procédures contre ladite corporation est M. Thomas R.M. Davis, de 630 ouest, boulevard Dorchester, 22^e étage, Montréal.

Le bureau principal de la corporation dans la province est situé au numéro 630 ouest, boulevard Dorchester, 22^e étage, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY,

89-11-4-o

1633-5291

Soumissions — Demandes de

Cité de Chambly (Comté de Chambly)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame Marthe Mongrain, greffier, à l'hôtel de ville, 601, rue Hôtel-de-Ville, cité de Chambly, comté de Chambly, Québec, jusqu'à 19h30, le mardi 3 avril 1979, pour l'achat de 651 500 \$ d'obligations de la cité de Chambly datées du 1^{er} mai 1979 et remboursables en série du 1^{er} mai 1980 au 1^{er} mai 1994 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour

toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} mai 1979.

Tableau d'amortissement — 651 500 \$ — 15 ans

Année	Capital
1 ^{er} mai 1980	57 500 \$
1 ^{er} mai 1981	58 500
1 ^{er} mai 1982	58 500
1 ^{er} mai 1983	60 500
1 ^{er} mai 1984	65 500
1 ^{er} mai 1985	36 000

Année	Capital
1 ^{er} mai 1986	36 000 \$
1 ^{er} mai 1987	37 000
1 ^{er} mai 1988	38 000
1 ^{er} mai 1989	38 000
1 ^{er} mai 1990	29 000
1 ^{er} mai 1991	30 000
1 ^{er} mai 1992	32 000
1 ^{er} mai 1993	36 000
1 ^{er} mai 1994	39 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La cité de Chambly s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} mai 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: renouvellements d'emprunts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19h30, le mardi 3 avril 1979 à l'hôtel de ville, 601, rue Hôtel-de-Ville, cité de Chambly, comté de Chambly, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions.

Cité de Chambly, comté de Chambly, le 5 mars 1979.

Le greffier,

MADAME MARTHE MONGRAIN.

Hôtel de ville

601, rue Hôtel-de-Ville

cité de Chambly

comté de Chambly, Québec J3L 4B2

téléphone: 658-8788, code 514

53-0

Village de Grenville

(Comté d'Argenteuil)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Richard Dupuis, secrétaire-trésorier, au bureau municipal, 21, rue Tri-Jean, village de Grenville, comté d'Argenteuil, Québec,

jusqu'à 19 h 30, le mercredi 4 avril 1979, pour l'achat de 135 000 \$ d'obligations du village de Grenville datées du 30 avril 1979 et remboursables en série du 30 avril 1980 au 30 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 30 octobre et 30 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 135 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
30 avril 1980	2 000 \$
30 avril 1981	2 500
30 avril 1982	2 500
30 avril 1983	3 000
30 avril 1984	3 500
30 avril 1985	3 500
30 avril 1986	4 000
30 avril 1987	4 500
30 avril 1988	5 000
30 avril 1989	5 500
30 avril 1990	6 000
30 avril 1991	6 500
30 avril 1992	7 500
30 avril 1993	8 000
30 avril 1994	9 000
30 avril 1995	10 000
30 avril 1996	11 000
30 avril 1987	12 000
30 avril 1998	13 500
30 avril 1999	15 500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série I à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série I à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 15 500 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers.

en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 30 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetable par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 15 500 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 30 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le village de Grenville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 106 — 100 000 \$; 106-A — 35 000 \$ — construction hôtel de ville.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le mercredi 4 avril 1979 au bureau municipal, 21, rue Tri-Jean, village de Grenville, comté d'Argenteuil, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Grenville, comté d'Argenteuil, le 5 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,
RICHARD DUPUIS.

Bureau municipal
21, rue Tri-Jean
village de Grenville
comté d'Argenteuil, Québec J0V 1J0
téléphone: 242-2611 ou 242-6053,
code 819

54-0

Cantons Unis Leslie, Clapham et Huddersfield
(Comté de Pontiac)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions

pour obligations» seront reçues par le soussigné Jules Leclerc, secrétaire-trésorier, à la salle municipale, case postale 70, Otter Lake, comté de Pontiac, Québec, jusqu'à 20 heures, le mercredi 4 avril 1979, pour l'achat de 162 500 \$ d'obligations des Cantons Unis Leslie, Clapham et Huddersfield datées du 30 avril 1979 et remboursables en série du 30 avril 1980 au 30 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 30 octobre et 30 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 162 500 \$ — 20 ans

Année	Capital
30 avril 1980	1 500 \$
30 avril 1981	1 500
30 avril 1982	1 500
30 avril 1983	2 000
30 avril 1984	2 000
30 avril 1985	2 000
30 avril 1986	2 500
30 avril 1987	2 500
30 avril 1988	2 500
30 avril 1989	3 000
30 avril 1990	3 000
30 avril 1991	3 500
30 avril 1992	3 500
30 avril 1993	4 000
30 avril 1994	4 000
30 avril 1995	4 500
30 avril 1996	5 000
30 avril 1997	5 500
30 avril 1998	5 500
30 avril 1999	103 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 103 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 30 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 30 avril 1999 au montant de 103 000 \$ comprend un solde de 97 000 \$ renouvelable pour une période de 10 ans et échéant comme suit:

Année	Capital
30 avril 2000	6 500 \$
30 avril 2001	7 000
30 avril 2002	8 000
30 avril 2003	8 500
30 avril 2004	9 000
30 avril 2005	10 000
30 avril 2006	10 500
30 avril 2007	11 500
30 avril 2008	12 500
30 avril 2009	13 500

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 103 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 30 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Cantons Unis Leslie, Clapham et Huddersfield s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 114 — 162 500 \$ — renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mercredi

4 avril 1979, à la salle municipale, Otter Lake, comté de Pontiac, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cantons Unis Leslie, Clapham et Huddersfield, comté de Pontiac, le 8 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,

JULES LECLERC.

Salle municipale

case postale 70

Otter Lake

comté de Pontiac, Québec J0K 2P0

téléphone: 453-2591 code 819

129-0

Ville de Mistassini

(Comté de Roberval)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Mistassini» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 165 000 \$ d'obligations de la ville de Mistassini datées du 1^{er} mai 1979 et remboursables en série du 1^{er} mai 1980 au 1^{er} mai 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 $\frac{1}{4}$ % pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 $\frac{1}{2}$ % pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 2 avril 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions

a/s Service des obligations

case postale 10, salle du courrier

Edifice «G», Québec (tél. 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} mai 1979.

Tableau d'amortissement — 165 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
1 ^{er} mai 1980	6 000 \$
1 ^{er} mai 1981	7 000
1 ^{er} mai 1982	7 500
1 ^{er} mai 1983	8 000
1 ^{er} mai 1984	9 000
1 ^{er} mai 1985	9 000
1 ^{er} mai 1986	10 000

Année	Capital
1 ^{er} mai 1987	11 000 \$
1 ^{er} mai 1988	11 500
1 ^{er} mai 1989	13 000
1 ^{er} mai 1990	4 500
1 ^{er} mai 1991	5 000
1 ^{er} mai 1992	5 500
1 ^{er} mai 1993	6 500
1 ^{er} mai 1994	7 000
1 ^{er} mai 1995	7 500
1 ^{er} mai 1996	8 000
1 ^{er} mai 1997	9 000
1 ^{er} mai 1998	9 500
1 ^{er} mai 1999	10 500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 10 500 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 1^{er} mai 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à 10 500 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 1^{er} mai de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Mistassini s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} mai 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 89 — 30 000 \$ — renouvellement d'emprunt: 161 — 51 000 \$; 162 — 12 000 \$ — renouvellements d'emprunts: 46-78 — 72 000 \$ — voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 2 avril 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 2 avril 1979 à 20 heures, à l'hôtel de ville, 173, boulevard Saint-Michel, ville de Mistassini, comté de Roberval, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Mistassini, comté de Roberval, le 5 mars 1979.

Le greffier,
GILLES TREMBLAY.

Hôtel de ville

173, boulevard Saint-Michel

ville de Mistassini

comté de Roberval, Québec G0W 2C0

téléphone: 276-5825 ou 276-5167, code 418

55-o

Ville de Pointe-Claire

(Comté de Pointe-Claire)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée mademoiselle Monique Trudeau, greffier à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, comté de Pointe-Claire, Québec, jusqu'à 19h30, le lundi 2 avril 1979, pour l'achat de 2 800 000 \$ d'obligations de la ville de Pointe-Claire datées du 1^{er} mai 1979 et remboursables en série du 1^{er} mai 1980 au 1^{er} mai 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} mai 1979.

Tableau d'amortissement — 2 800 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
1 ^{er} mai 1980	166 000 \$
1 ^{er} mai 1981	181 000
1 ^{er} mai 1982	196 000
1 ^{er} mai 1983	186 000
1 ^{er} mai 1984	198 000
1 ^{er} mai 1985	187 000
1 ^{er} mai 1986	203 000
1 ^{er} mai 1987	220 000
1 ^{er} mai 1988	237 000
1 ^{er} mai 1989	156 000
1 ^{er} mai 1990	108 000
1 ^{er} mai 1991	119 000
1 ^{er} mai 1992	129 000
1 ^{er} mai 1993	141 000
1 ^{er} mai 1994	154 000
1 ^{er} mai 1995	36 000
1 ^{er} mai 1996	40 000
1 ^{er} mai 1997	43 000
1 ^{er} mai 1998	48 000
1 ^{er} mai 1999	52 000

En plus de la modalité ci-haut, des soumissions à fonds d'amortissement échéant le 1^{er} mai 1999, seront considérées; auquel cas, seules les échéances du 1^{er} mai 1990 au 1^{er} mai 1998 pourront être reportées à fonds d'amortissement le 1^{er} mai 1999, en tout ou en partie. Si en partie, celle-ci ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis et en commençant par les dernières années excluant l'échéance du 1^{er} mai 1999.

Cependant, pour cette dernière modalité, pour fins d'adjudication, le calcul du coût réel sera déterminé de la même façon qu'une série vingt ans.

Pour les fins du fonds d'amortissement du 1^{er} mai 1999, la ville s'engagera à racheter annuellement les montants d'obligations correspondant à ceux qui auront été reportés au 1^{er} mai 1999, conformément au tableau d'amortissement ci-haut.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des deux termes. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables sauf pour

les fins du fonds d'amortissement du 1^{er} mai 1999.

La ville de Pointe-Claire s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} mai 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de divers renouvellements: renouvellements d'emprunts; achat d'équipement lourd; divers travaux pour les loisirs; égouts; voirie; construction de chambre de vannes; rénovation de bâtiment; rénovation de l'hôtel de ville; ameublement complexe; réfection de toits de divers bâtiments.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités selon le cas, qui sera tenue à 19h30, le lundi 2 avril 1979 à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, comté de Pointe-Claire, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Pointe-Claire, comté de Pointe-Claire, le 5 mars 1979.

Le greffier.

MADemoiselle MONIQUE TRUDEAU.

Hôtel de ville

451, boulevard Saint-Jean

Pointe-Claire

comté de Pointe-Claire, Québec H9R 3J3

téléphone: 697-0770, code 514

56-0

Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville

(Comté de Berthier)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Rolland Therrien, secrétaire-trésorier, au bureau municipal, 148, boulevard Desjardins, Saint-Charles-de-Mandeville, comté de Berthier, Québec, jusqu'à 17 heures, le mardi 3 avril 1979 et par après jusqu'à 20 heures, à l'école Youville, 275, boulevard Desjardins, Saint-Charles-de-Mandeville, comté de Berthier, Québec, pour l'achat de 228 000 \$ d'obligations de la municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville, datées du 30 avril 1979 et remboursables en série du 30 avril 1980 au 30 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 30 octobre et 30 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour les fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 228 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
30 avril 1980	6 500 \$
30 avril 1981	6,500
30 avril 1982	7 000
30 avril 1983	8 000
30 avril 1984	8 000
30 avril 1985	9 000
30 avril 1986	9 500
30 avril 1987	10 000
30 avril 1988	11 000
30 avril 1989	11 500
30 avril 1990	11 000
30 avril 1991	11 500
30 avril 1992	12 000
30 avril 1993	12 500
30 avril 1994	13 500
30 avril 1995	14 000
30 avril 1996	15 000
30 avril 1997	16 000
30 avril 1998	17 500
30 avril 1999	18 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

- 1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.
- 2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.
- 3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.
- 4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 18 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 30 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin

d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 18 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 30 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 116—190 500 \$—renouvellement d'emprunt; 160—28 000 \$—aqueduc, égouts; 168—9 500 \$—frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 heures, le mardi 3 avril 1979, à l'école Youville, 275, boulevard Desjardins, Saint-Charles-de-Mandeville, comté de Berthier, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Municipalité de Saint-Charles-de-Mandeville, comté de Berthier, le 8 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ROLLAND THERRIEN.

Bureau municipal

148, boulevard Desjardins

Saint-Charles-de-Mandeville

comté de Berthier, Québec J0K 1L0

téléphone: 835-2055, code 514

130-0

Commission scolaire de Saint-Eustache

(Siège social: ville de Saint-Eustache, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Wilbrod Gardner, directeur général, au centre administratif, 1, rue de Bellefeuille, Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 2 avril 1979, pour l'achat de 2 917 500 \$ d'obligations de la commission scolaire de Saint-Eustache datées du 30 avril 1979 et remboursables en séries du 30 avril 1980 au 30 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 30 octobre et 30 avril de chaque année.

Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 2 917 500 \$ — 20 ans

Année	Capital
30 avril 1980	72 500 \$
30 avril 1981	80 000
30 avril 1982	87 000
30 avril 1983	95 000
30 avril 1984	104 000
30 avril 1985	86 000
30 avril 1986	95 000
30 avril 1987	105 000
30 avril 1988	116 000
30 avril 1989	129 000
30 avril 1990	119 000
30 avril 1991	132 000
30 avril 1992	146 000
30 avril 1993	161 000
30 avril 1994	178 000
30 avril 1995	197 000
30 avril 1996	217 000
30 avril 1997	240 000
30 avril 1998	265 000
30 avril 1999	293 000

La commission scolaire de Saint-Eustache se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Éducation d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un

montant inférieur à 293 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 30 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 293 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 30 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Saint-Eustache s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions suivantes: 3 octobre 1963 — 20 500 \$ — renouvellement d'emprunt; 6 novembre 1963 — 37 000 \$ — renouvellement d'emprunt; 4 septembre 1963 — 55 000 \$ — renouvellement d'emprunt; 13 septembre 1978 — 139 000 \$ — immobilisations 1976-77; 16 octobre 1978 (12 décembre 1978) — 2 666 000 \$ — construction d'une école élémentaire secteur Grande-Côte.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue à 20 heures, le lundi 2 avril 1979 au centre administratif, 1, rue de Bellefeuille, Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Saint-Eustache, le 5 mars 1979.

Le directeur général,

WILBROD GARDNER.

Centre administratif

1, rue de Bellefeuille

Saint-Eustache

comté de Deux-Montagnes, Québec J7R 2J6

téléphone: 473-1410, code 514

57-0

Ville de Sainte-Julie

(Comté de Chambly)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumission pour obligations» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant dûment autorisé, pour l'achat de 112 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Julie datées du 1^{er} mai 1979 et remboursables en série du 1^{er} mai 1980 au 1^{er} mai 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieure à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 3 avril 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (téléc 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} mai 1979.

Tableau d'amortissement — 112 000 \$ — 10 ans

Année	Capital
1 ^{er} mai 1980	10 000 \$
1 ^{er} mai 1981	11 000
1 ^{er} mai 1982	11 000
1 ^{er} mai 1983	11 000
1 ^{er} mai 1984	11 000
1 ^{er} mai 1985	11 000
1 ^{er} mai 1986	11 000
1 ^{er} mai 1987	11 000
1 ^{er} mai 1988	12 000
1 ^{er} mai 1989	13 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Julie s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1^{er} mai 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 194 — 6 000 \$; 195 — 9 900 \$; 196 — 5 400 \$; 197 — 3 000 \$; 201 — 2 000 \$; 202 — 56 000 \$; 203 — 24 200 \$; 204 — 5 500 \$ — renouvellements d'emprunts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, Édifice «G», 29^e étage, salle no 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 3 avril 1979.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 3 avril 1979 à 20 h 30, au Chalet municipal, 477, avenue Jules-Choquet, ville de Sainte-Julie, comté de Chambly, Québec.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Julie, comté de Chambly, le 5 mars 1979.

Le greffier,
MADAME DENISE BLAIN.

Chalet municipal

477, avenue Jules-Choquet

ville de Sainte-Julie

comté de Chambly, Québec

téléphone: 649-1561, code 514

58-0

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

(Comté de Deux-Montagnes)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Eugène Mc Clish, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 2980, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, Québec, jusqu'à 19 h 30, le mercredi 4 avril 1979, pour l'achat de 800 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac datées du 30 avril 1979 et remboursables en série du 30 avril 1980 au 30 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieure à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 30 octobre et 30 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission;

cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 800 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
30 avril 1980	8 000 \$
30 avril 1981	10 000
30 avril 1982	10 000
30 avril 1983	12 000
30 avril 1984	14 000
30 avril 1985	14 000
30 avril 1986	15 000
30 avril 1987	18 000
30 avril 1988	21 000
30 avril 1989	26 000
30 avril 1990	27 000
30 avril 1991	31 000
30 avril 1992	34 000
30 avril 1993	37 000
30 avril 1994	41 000
30 avril 1995	44 000
30 avril 1996	49 000
30 avril 1997	53 000
30 avril 1998	59 000
30 avril 1999	277 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 277 000 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 30 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notés. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts

courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 30 avril 1999 au montant de 277 000 \$ comprend un solde de 215 000 \$ renouvelable pour une période de 10 ans.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 277 000 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 30 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 75 — 352 100 \$; 184 — 25 900 \$ — renouvellement d'emprunt; 215 — 186 000 \$ — voirie; 231 — 62 000 \$ — acquisition de terrain; 233 — 69 000 \$ — 1^{re} tranche, aqueduc, égouts, voirie; 234 — 105 000 \$ — 1^{re} tranche, voirie.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le mercredi 4 avril 1979 à l'hôtel de ville, 2980, chemin Oka, ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, comté de Deux-Montagnes, le 5 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,

EUGÈNE MC CLISH.

Hôtel de ville

2980, chemin Oka

ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

comté de Deux-Montagnes, Québec J0N 1P0

téléphone: 472-3637, code 514

131-0

Ville de Sainte-Thérèse

(Comté de Terrebonne)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Charles-Edouard Desjardins, greffier à l'édifice de la Mairie, 37 ouest, rue Blainville, case postale 100, Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi

2 avril 1979, pour l'achat de 1 322 000 \$ d'obligations de la ville de Sainte-Thérèse, datées du 1^{er} mai 1979 et remboursables en série du 1^{er} mai 1980 au 1^{er} mai 1994 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 1^{er} novembre et 1^{er} mai de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1^{er} mai 1979.

Tableau d'amortissement — 1 322 000 \$ — 15 ans

Année	Capital
1 ^{er} mai 1980	80 000 \$
1 ^{er} mai 1981	88 000
1 ^{er} mai 1982	94 000
1 ^{er} mai 1983	99 000
1 ^{er} mai 1984	106 000
1 ^{er} mai 1985	96 000
1 ^{er} mai 1986	103 000
1 ^{er} mai 1987	109 000
1 ^{er} mai 1988	118 000
1 ^{er} mai 1989	129 000
1 ^{er} mai 1990	51 000
1 ^{er} mai 1991	55 000
1 ^{er} mai 1992	60 000
1 ^{er} mai 1993	64 000
1 ^{er} mai 1994	70 000

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Thérèse s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans

les soixante jours à compter du 1^{er} mai 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: renouvellements d'emprunts.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas qui sera tenue à 20 heures, le lundi 2 avril 1979 à l'édifice de la Mairie, 37 ouest, rue Blainville, Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions.

Ville de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, le 5 mars 1979.

Le greffier,

CHARLES-ÉDOUARD DESJARDINS.

Edifice de la Mairie

37 ouest, rue Blainville

case postale 100

Sainte-Thérèse

comté de Terrebonne, Québec J7E 4H7

téléphone: 435-9521, code 514

132-0

Canton de Tremblay

(Comté de Chicoutimi)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jean-Marc Claveau, secrétaire-trésorier, à l'hôtel de ville, 1215, boulevard Martel, canton de Tremblay, comté de Chicoutimi, Québec, jusqu'à 19 h 30, le mardi 3 avril 1979, pour l'achat de 170 000 \$ d'obligations du canton de Tremblay datées du 30 avril 1979 et remboursables en série du 30 avril 1980 au 30 avril 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10¹/₄% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10¹/₂% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 30 octobre et 30 avril de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 30 avril 1979.

Tableau d'amortissement — 170 000 \$ — 20 ans

Année	Capital
30 avril 1980	8 500 \$
30 avril 1981	9 500
30 avril 1982	10 000
30 avril 1983	11 000

Année	Capital
30 avril 1984	12 000
30 avril 1985	2 500
30 avril 1986	2 500
30 avril 1987	3 000
30 avril 1988	3 000
30 avril 1989	3 500
30 avril 1990	3 500
30 avril 1991	4 000
30 avril 1992	4 000
30 avril 1993	4 500
30 avril 1994	5 000
30 avril 1995	5 500
30 avril 1996	6 000
30 avril 1997	6 500
30 avril 1998	7 000
30 avril 1999	58 500

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à 58 500 \$ et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 30 avril 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au

prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les sucursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

L'échéance du 30 avril 1999 au montant de 58 500 \$ comprend un solde de 50 500 \$ renouvelable pour une période de 5 ans.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à 58 500 \$ et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 30 avril de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Le canton de Tremblay s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 30 avril 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 130-73 — 170 000 \$ — renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 19 h 30, le mardi 3 avril 1979, à l'hôtel de ville, 1215, boulevard Martel, canton de Tremblay, comté de Chicoutimi, Québec.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Canton de Tremblay, comté de Chicoutimi, le 6 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,

JEAN-MARC CLAVEAU.

Hôtel de ville

1215, boulevard Martel

canton de Tremblay

comté de Chicoutimi, Québec G7H 5B2

téléphone: 543-6875, code 418

133-0

Syndicats professionnels — Loi des

ASSOCIATION DES APICULTEURS DE LA REGION NO 10, NORD DE MONTREAL

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 2 février 1979, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le

nom de «ASSOCIATION DES APICULTEURS DE LA REGION NO 10, NORD DE MONTREAL», avec siège social situé à L'Assomption, district judiciaire de Joliette.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

6-0

1632-8437

**ASSOCIATION DES SPECIALISTES EN
CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLO-FACIALE
DU QUEBEC**

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 6 février 1979, il a autorisé le changement de nom de «L'ASSOCIATION DES SPECIALISTES EN CHIRURGIE BUCCALE DU QUEBEC — THE ASSOCIATION OF ORAL

SURGEONS OF QUEBEC» dont la constitution a été autorisée le 21 juin 1966, avec siège social situé à Montréal, en celui de «ASSOCIATION DES SPECIALISTES EN CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLO-FACIALE DU QUEBEC», et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

36-o

1299-8266

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-001585-78

ADELARD FORTIN, présentement sans travail, domicilié et résidant au 97, rue Letendre, à Asbestos, district de Saint-François, demandeur, c. LUCIENNE PERREAULT-FORTIN, domiciliée et résidant au 248, rue Olivier, à Asbestos, district de Saint-François, défenderesse.

«Le lot no soixante-quatorze de la subdivision officielle d'une partie du lot primitif no sept «A» (7A-74), dans le Deuxième Rang du canton de Shipton, au cadastre d'Asbestos, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur; le lot no soixante-quinze de la subdivision officielle d'une partie du lot primitif no sept «A» (7A-75), dans le Deuxième Rang du canton de Shipton, au cadastre d'Asbestos, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur quatre-vingt-dix pieds (90') de profondeur. Avec bâtisse dessus construite

portant le numéro civique 248, boulevard Olivier à Asbestos.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à 6 525 \$.

Conformément à l'ordonnance rendue par l'honorable juge Yves Forest, les immeubles ci-haut mentionnés et décrits seront vendus en bloc, au 248, boulevard Olivier, Asbestos, Qué., le MERCREDI DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,

JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif

Palais de justice

Sherbrooke, Qué., le 27 février 1979.

7-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-05-000592-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, cité et district de Montréal, Qué., deman-

deresse, c. MICHEL LAROCQUE, résidant et domicilié au 29, Louis VI Major, Valleyfield, Qué., défendeur.

«Le lot numéro trois cent soixante-dix-sept de la subdivi-

vision du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-377) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Cécile. Avec bâtisse dessus érigée.»

La mise à prix est fixée à 7 377,50 \$, montant que l'advisé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au palais de justice, 180, rue Salaberry, à Valleyfield, chambre 2.33, le PREMIER jour de MAI

1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRE JOLICOEUR.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 28 février 1979.

59-0

Bedford

Venditioni Exponas

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000109-78

DORA DUSSAULT, épouse commune en biens de Roger Audet, femme d'affaires, résidant et domiciliée à Knowlton, ville du Lac-Brome, district de Bedford, demanderesse, c. ROGER AUDET, demeurant et domicilié à Magog, défendeur.

A) Un motel connu sous le nom de Motel Le Campagnard et décrit comme suit:

«Un certain terrain connu aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Brome, division d'enregistrement de Brome, comme étant le lot numéro quatorze de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille trente-quatre (1034-14) contenant cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-trois pieds carrés (51 583 pi²) en superficie.

Avec les bâtisses qui y sont érigées.»

Tous les meubles meublants et effets mobiliers ainsi que l'inventaire contenu dans ledit Motel Le Campagnard, et tous les meubles meublants et effets mobiliers contenus dans les appartements meublés portant les numéros 2, 3, 4 et 5 construits au rez-de-chaussée dudit immeuble et enfin les réfrigérateurs et cuisinières électriques contenus dans les appartements portant les numéros 1 et 6 du rez-de-chaussée dudit immeuble.

B) «Un certain morceau de terrain connu et désigné comme étant l'exacte moitié nord-est du lot numéro cinquante-neuf de la subdivision du lot originaire numéro quatorze cent soixante-dix-huit (1478-59) au plan officiel du canton de Bolton mesurant cinquante pieds (50') sur sa ligne nord-ouest ou sur le lac, et deux cent trois pieds (203') sur sa ligne nord-est, et borné au sud-ouest par la moitié sud-ouest dudit lot, au nord-est par le lot 1478-60, au sud-est par la rue (1478-3) et au nord-ouest par le lac.

Sans bâtisse dessus.

C) «Un certain morceau de terrain faisant partie du lot numéro quatorze cent soixante-huit (ptie 1468) au plan officiel du canton de Bolton, mesurant soixante-quinze pieds (75') de largeur par cent pieds (100') de profondeur et au long décrit comme suit:

Commençant à un point sur le côté ouest du chemin situé à environ quatre cent vingt-cinq pieds (425') au sud d'un ruisseau, traversant ledit lot et à vingt-cinq (25') pieds au sud de la propriété de Mme James Madden, de là, courant vers l'ouest en longeant un chemin privé, une distance de cent pieds (100'), de là, courant vers le sud une distance de soixante-quinze pieds (75'); de là, courant vers l'ouest une distance de cent pieds (100'); de là courant vers le nord une distance de soixante-quinze pieds (75') pour frapper le point de départ.

Ledit terrain étant borné au nord par le chemin privé, à l'est par le chemin public, au sud et à l'ouest par la balance dudit lot».

La mise à prix est fixée à 7 102,50 \$ pour A; 2 217,50 \$ pour B; 187,50 \$ pour C que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus séparément A-B-C au bureau d'enregistrement du comté de Brome à Knowlton, province de Québec, le SEIZE mai 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,
P.E. BELISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 5 mars 1979

108-0

Chicoutimi*Fieri Facias*

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Montréal
 No 500-02-034991-784
 Shérif: 617-79

SIMCARD LIMITEE, demanderesse, c. SERGE COTE, dont la dernière adresse connue est: 11001, boulevard Lacordaire, app. 502, Montréal, défendeur.

1. Tout ce terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro trois-B-deux (3-B-2) pour le Dixième Rang, canton Laterrière, au cadastre officiel de ce canton, contenant une superficie de douze mille sept cent vingt-six et quatre dixièmes de pieds carrés (12 726,4 pi²), le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

2. Un terrain ou emplacement de forme triangulaire, formant partie du lot numéro trois-B-un (3-B-1), pour le Dixième Rang, canton Laterrière, au cadastre officiel de ce canton, mesurant ledit terrain quatre pieds (4') dans sa ligne nord-ouest, cent cinquante pieds (150') dans sa ligne nord-est et compris dans les bornes suivantes: vers le nord-est au lot numéro trois-B-deux (3-B-2) rang et cadastre susdits, vers le sud-est au rang Saint-Pierre, vers

le sud-ouest et le nord-ouest à partie du lot numéro trois-B-un (3-B-1) rang et cadastre susdits, propriété de monsieur Jérémie Girard, le tout sans bâtisse, mais avec circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication soit 848,13 \$ soit 25% de l'évaluation municipale de la partie indivis dudit immeuble.

Pour, la partie indivis appartenant au défendeur, être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif,
 JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
 Cour provinciale
 Chicoutimi, le 26 février 1979.

8-0

Drummond*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Drummond
 No 405-05-000445-78

BROUILLETTE ET FRERES INC., corporation légalement constituée ayant son siège social à Saint-Nicéphore, district de Drummond, Québec, demanderesse, c. GILLES BLANCHET, demeurant au 4965, boulevard Allard, Drummondville-Sud, Québec, défendeur, et LA CAISSE POPULAIRE ST-SIMON, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 975, rue Sainte-Thérèse, Drummondville-Sud, Québec, *et al.*, mise en cause.

«Un emplacement, avec bâtisses dessus construites, situé au 4965, boulevard Allard, Drummondville-Sud, comté de Drummond, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Wickham, comté de Drummond, comme étant la subdivision officielle numéro cinq du lot numéro

cent douze (112-5 Wickham).»

La mise à prix est fixée à 16 000 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Québec, le DIX-NEUVIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
 STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Drummondville, le 28 février 1979.

16-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Drummond
 No 405-05-000413-78

BROUILLETTE ET FRERES INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social à Saint-Nicéphore, comté de Drummond, Québec, demanderesse, c. GUY COTE, demeurant à 990, rue Goupil, Drummondville-Sud, comté de Drummond, Québec, défendeur, et la CAISSE POPULAIRE STE-THERESE, corporation légalement constituée, faisant affaires à 511, rue Lindsay, Drummondville, Québec, *et al*, mise en cause.

«Un emplacement, avec bâtisses en construction y érigées, situé sur la rue Brousseau, à Grantham-Ouest, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Grantham, comté de Drummond, comme étant la subdivision officielle numéro sept cent quatre-vingt-deux du lot nu-

méro cent quatorze (114-782 Grantham)».

La mise à prix est fixée à 112,50 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, palais de justice, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Québec, le DIX-NEUVIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,

STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Drummondville, le 28 février 1979.

17-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Drummond
 No 405-05-000352-78

LES ASSOCIES, (SERVICE) CREDIT IMMOBILIER LTEE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 143, rue Lindsay, Drummondville, district de Drummond, Québec, demanderesse c. MARCEL HOULE, demeurant et résidant au 1885, boulevard Mercure, app. 9, Drummondville, Québec, *et al*, défendeurs.

«Un immeuble connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre du canton de Grantham, comme étant le lot numéro cinquante et un de la subdivision du lot originaire numéro trois cent (300-51); avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et portant la désignation civique numéro 2085, rue Gagnon, Grantham-

Ouest, comté de Drummond.

La mise à prix est fixée à \$6 000, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, palais de justice, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Québec, le DIX-NEUVIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Drummondville, le 28 février 1979.

19-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Drummond
 No 405-05-000446-78

DA ME LUCIENNE MORIN, veuve en premières noces et non remariée de feu monsieur Gérard Houle, domiciliée au 416, rue Cockburn, Drummondville, Québec, demanderesse c. LES HERITIERS DE GILLES LUNEAU, a/s DAME GILLES LUNEAU, domiciliée au 121, rue Valois, Drummondville, Québec, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Drummond, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur le boulevard Saint-Joseph, à Drummondville, constitué de:

a) Deux lots connus et désignés au cadastre du canton de Grantham sous les numéros quarante et un et quarante-deux de la subdivision du lot numéro cent soixante-huit (168-41, 42);

b) Cinq lots connus et désignés au cadastre du canton de Grantham sous les numéros deux cent quatre-vingts, deux cent quatre-vingt-un, deux cent quatre-vingt-deux, deux cent quatre-vingt-trois et deux cent quatre-vingt-quatre des subdivisions du lot numéro cent soixante-douze (172,-280-281-282-283-284). Avec bâtisses dessus cons-

truites, circonstances et dépendances incluant un compresseur, un «lift», trois fournaies, le vendeur se réservant l'outillage et tout autre équipement.»

La mise à prix est fixée à 44 267,50 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, palais de justice, 1680, boulevard Saint-

Joseph, Drummondville, Québec, le VINGTIÈME jour d'avril 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Drummondville, le 28 février 1979.

20-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 20809, district de Saint-Hyacinthe

CARMEN ST-AMANT, domiciliée et résidant au 3450, boulevard Laurier, ville et district de Saint-Hyacinthe, Québec, demanderesse, c. GUY DUPERRON, 11225, parc Industriel, Sainte-Gertrude, Bécancour, comté de Nicolet, Québec, défendeur.

«Un emplacement sis et situé en la municipalité des Cantons Unis Wendover & Simpson, connu et désigné comme étant une partie de la resubdivision numéro cinq de la subdivision numéro vingt du lot originaire numéro un (ptie 1-20-5) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Simpson, rang XIII (ptie 1-20-50, Simpson, rang XIII). Borné ainsi: en front au nord-ouest par la route 122, au nord-est et en profondeur au sud-est par une partie non subdivisée du lot 1-20 et au sud-ouest

par le résidu dudit lot 1-20-5 appartenant à Ange Aimé Jacques ou représentants.»

La mise à prix est fixée à 2 680 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, palais de justice, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Québec, le VINGTIÈME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Drummondville, le 26 février 1979.

18-0

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Gaspé
No 110-05-000089-78

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement incorporée, ayant son siège social à Montréal et une place d'affaires à Rimouski, demanderesse, c. BENOIT LELIEVRE, domicilié à Grande-Rivière et y faisant affaires sous la raison sociale de Aux Lanternes Chinoises Enr, et BERNICE STEVENS, épouse en communauté de biens dudit Benoit Lelièvre, défendeurs.

«Le lot numéro soixante-dix-neuf, subdivision quatre (L. 79-4) du Premier Rang, de la municipalité de Grande-Rivière, division d'enregistrement de Gaspé, avec les bâtisses dessus construites et principalement un restaurant,

circonstances et dépendances, de même que tout l'ameublement de l'équipement installé ou à être installé dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installées ou à être installées dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve actuelle-

ment, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 387,50 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistre-

ment de Gaspé, au palais de justice de Percé, LUNDI, le SEPTIEME jour du mois de MAI 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Percé, le 1^{er} mars 1979.

41-0

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004213-786

L'OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, demandeur c. LA FERME AVICOLE LES BUISSONS INC., défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay *et al.*, mis en cause.

«Un immeuble situé à Les Buissons, connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire numéro quarante-quatre-B, la subdivision un du lot originaire quarante-trois-B, et la subdivision deux du lot originaire numéro quarante-quatre-A, rang Trois (Lots 44-B-1, 43-B-1, et 44-A-2, rg III), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Manicouagan, division d'enregistrement de Saguenay.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec également un droit de passage sur la subdivision un du lot originaire, numéro quarante-quatre-A, rang Trois

(Lot 44-A-1, rg III) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Manicouagan, division d'enregistrement du Saguenay.»

La mise à prix est fixée à 16 195 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registrateur de la première division d'enregistrement du Saguenay, au palais de justice de Baie-Comeau, MARDI, le DIX-SEPTIEME jour du mois d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,
JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 5 mars 1979.

124-0

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000703-78

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, demanderesse, c. HENRY BERNDT & BETTE ANNE KILLE, défendeurs.

«Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot un de la subdivision officielle quatre de la subdivision officielle neuf de la subdivision officielle du lot originaire dix-huit «B» (18B-9-4-1), suivant les plan et livre de renvoi officiels pour le rang II, canton de Templeton.

Avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 269, de la rue R.-Rollin, à Gatineau.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C., est de trois mille trois cent cinquante dollars

(3 350 \$) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille quatre cents dollars (13 400 \$) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué., le HUITIEME jour de MAI 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 2 mars 1979.

42-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Hull
 No 550-02-002446-74

MARC CHEVRIER, comptable, faisant affaires au 673, boulevard Saint-Joseph, en les cité et district de Hull, province de Québec, demandeur, c. ENTREPRISES GRANDE VUE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à Perkins, district de Hull, province de Québec, défenderesse.

«Un immeuble connu et désigné comme étant sis à Perkins, province de Québec, étant la subdivision 10 de la subdivision 1 du lot originaire 12 «B» (12B-1-10), rang Neuf (R. 9) aux plan et livre de renvoi officiels pour la municipalité de Perkins, canton de Templeton, division d'enregistrement de Hull, province de Québec.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C., est de cent cinquante dollars (150 \$) soit

l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de six cents dollars (600 \$) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué., le HUITIEME jour de MAI 1979, à TREIZE heures TRENTE minutes.

Le shérif adjoint,
 JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 2 mars 1979.

43-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-001843-78

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 500 est, Grande-Allée, en les cité et district de Québec, demanderesse c. ROGER GRAVELLE, domicilié à 564, rue Kehoe, Gatineau, Qué., défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot cinquante-six de la subdivision officielle du lot originaire vingt-huit (28-56) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, province de Québec. Avec tous les bâtiments y dessus érigés ou à y être érigés, circonstances et dépendances, 73, rue Clermont, Pointe-Gatineau, province de Québec. Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble. Le mur nord-est de la propriété par les présentes hypothéquée est mitoyen avec le mur sud-ouest de la propriété construite sur le lot cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire vingt-huit (28-55)

udit village de Pointe-Gatineau, province de Québec.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C., est de trois mille deux cent quatre-vingt-treize dollars et soixante quinze centins (3 293,75 \$), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille cent soixante-quinze dollars (13 175 \$), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué. le NEUVIEME jour de MAI, 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 2 mars 1979.

44-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-001202-78

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 500 est, Grande-Allée, Québec,

demanderesse c. ROGER GRAVELLE, domicilié à 564, rue Kehoe, Gatineau, Qué., défendeur.

«Un immeuble connu et désigné comme étant le lot trois

cent six de la subdivision officielle du lot originaire vingt-sept et le lot soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire vingt-huit (27-306) et 28-72) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, province de Québec;

Avec tous les bâtiments y dessus érigés ou à y être érigés, circonstances et dépendances, 2, rue Lachapelle, Pointe-Gatineau, province de Québec.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble;

Le mur nord-est de la propriété par les présentes hypothéquées est mitoyen avec le mur sud-ouest de la propriété construite sur le lot cent quatre-vingt-douze de la subdivision officielle du lot originaire vingt-sept (27-192) dudit village de Pointe-Gatineau, province de Québec.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser

au moment de l'adjudication conformément à l'article 688a C.P.C. est de trois mille six cent trente-sept dollars et cinquante centins (3 637,50 \$), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatorze mille cinq cent cinquante dollars (14 550 \$) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu «en bloc» au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué., le NEUVIEME jour de MAI 1979, à ONZE heures TRENTE minutes.

Le shérif adjoint,

JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Hull, le 2 mars 1979.

45-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Hull

No 550-05-001203-78

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 500 est, Grande-Allée, en les cité et district de Québec, demanderesse c. **ROGER GRAVELLE**, domicilié à 564, Kehoe, Gatineau, Qué., défendeur.

«Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-trois «B» (23B-7) rang Deux, au cadastre du canton de Templeton, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances ou en voie de construction et sujet ledit immeuble à toutes les servitudes actives ou passives pouvant l'affecter.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688a C.P.C., est de quatre mille six cent soixante-deux

dollars et cinquante centins (4 662,50 \$), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de dix-huit mille six cent cinquante dollars (18 650 \$), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué., le NEUVIEME jour de MAI 1979, à DIX heures QUARANTE-CINQ minutes.

Le shérif adjoint,

JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Hull, le 2 mars 1979.

46-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour fédérale du Canada — District de Hull

No T-2018-77

SA MAJESTE LA REINE, demanderesse c. **PAUL DUGUAY** et **ESTELLE DUGUAY** et **SQUASH & SWIM CLUB**, conjointement et solidairement, défendeurs.

«Un immeuble situé dans le canton de Hull, comté de Gatineau, division d'enregistrement de Gatineau, province de Québec, connu et désigné comme étant les lots six de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six «A»

et un de la subdivision officielle du lot originaire vingt-six «B» (26A-6 et 26B-1), dans le Huitième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Hull. Avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, lesdites bâtisses portant le numéro civique 11, de la rue Duguay, Lucerne, Qué.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives affectant ledit immeuble et plus particulièrement la servi-

tude en faveur de la Commission Hydroélectrique de Québec, créée aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau sous le no 122-585.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688a C.P.C., est de huit mille cent dollars (\$8 100) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de trente-deux mille quatre cents dollars (\$32 400), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé

soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu «en bloc» au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Québec, le ONZIEME jour de MAI 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 2 mars 1979.

47-0

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
District de Saint-François — Cour supérieure
No 450-05-001282-78

RAYTEX INC. corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 160, rue Shrot, à Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, c. CLAIRE et JEAN-PIERRE GOUGER, faisant affaires sous le nom de Boutique J.L. Jeans, domiciliés et résidant au 147, rue Saint-Paul à Joliette, Québec, partie défenderesse.

«Le lot numéro 91-5 du cadastre de la paroisse de Saint-Félix-de-Valois, division d'enregistrement de Joliette, portant le numéro civique 4951, rue Georges à Saint-Félix-de-Valois, avec bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire

devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 3 595 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame à Joliette, district de Joliette, MERCREDI, le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979 à ONZE heures.

Le shérif,
JEAN LEMIEUX.

Bureau du shérif
District de Joliette
Joliette, le 1^{er} mars 1979.

48-0

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
No 250-02-000119-78

RAYMOND PLOURDE AUTO INC, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires à La Pocatière, district de Kamouraska, demanderesse, c. DUMAS & DUMAS CONSTRUCTION INC, 9, rue Sainte-Claire, Rivière-du-Loup, défenderesse.

«Un terrain contenant 2 arpents et 2 perches de front sur environ 5 arpents de profondeur, borné au nord au fronteau du 4^e Rang, au sud au chemin du Cinquième Rang, à l'est à Léo Michaud et à l'ouest à Charles-Auguste Guay, lequel terrain est à la partie nord du nu-

méro quinze (B) rang 5, canton de Viger, sans bâtisse.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 37,50 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Témiscouata, 65-A, rue Iberville, Rivière-du-

Loup, le TROISIEME jour de MAI 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint.

MAURICE MORIN.

Bureau du shérif

Cour provinciale

Rivière-du-Loup, le 1^{er} mars 1979.

60-0

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

200-05-001057-798

S-5702

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à C.P. 6003, Station A, Montréal, Qué., demanderesse, c. GAETAN DECARIE, domicilié à 144, rue Saint-Paul, Ancienne-Lorette, Qué., défendeur et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

«La subdivision quarante-trois du lot originaire cent dix-sept (117-43) pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec;

La subdivision quarante-neuf du lot originaire cent dix-huit (118-49) pour la paroisse de l'Ancienne-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances

et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 5 927,50 \$ soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint.

J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 17 mars 1979.

135-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

200-05-003132-771

S-5285

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Montréal, demanderesse, c. SIMONE F. LAGACE et CHARLES-AIME LAGACE tous les deux du 139, route Saint-Joseph, Beauport, défendeurs.

«Un immeuble composé de la redivision un de la subdivision deux du lot originaire sept cent soixante-deux (762-2-1) et de la partie non redivisée de la subdivision deux du lot originaire sept cent soixante-deux (762-2 ptie n.r.) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec. La partie non redivisée de la subdivision deux du lot originaire sept cent soixante-deux du cadastre susdit ci-dessus mentionné étant toute cette lisière de terrain comprise entre le lot 762 n.s. ou ses subdivisions au nord-ouest, le lot 763 n.s. ou ses subdivisions au nord-est l'avenue Saint-Joseph au sud-est

et le lot 762-2-1 du susdit au sud-ouest.

Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et notamment la propriété portant le numéro civique 139, de l'avenue Saint-Joseph à Beauport.»

La mise à prix est fixée à 6 899,75 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint.

J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Québec, le 17 mars 1979.

136-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 200-05-001466-783
 S-5699

PIERRE GAGNON, domicilié et résidant au 2109, rue Dickson, Sillery, district de Québec et CELINE GAGNON, domiciliée et résidant au 1560, côte Ross, Sainte-Foy, district de Québec, demandeurs, c. MARCELLIN BOUCHARD ET MARIE CLAVET tous deux domiciliés et résidant au 2820, rue Lambertville, app. 2 Sainte-Foy, district de Québec, défendeurs.

«Le lot numéro six des subdivisions du lot originaire numéro trois cent trente-quatre (334-6) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery, division d'enregistrement de Québec, avec le chalet dessus construit, circonstances et dépendances, sauf et à distraire cependant d'icelui la partie expropriée par le Gouvernement du Québec suivant acte enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le 6 mars 1968, sous le numéro 623866, laquelle partie expropriée est décrite comme suit dans tel acte d'expropriation et dans la quittance par dame Roméo Gagnon au Gouvernement du Québec, passée devant Me J.P. Bergeron, notaire, le 20 mars 1972 et enregistrée au bureau d'enregistrement de Québec, le 22 mars 1972, sous le numéro 714645;

Une partie du lot numéro 334-6 du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Colomb-de-Sillery, division d'enregistrement de Québec, de figure irrégulière, délimitée par les lettres A, B, C, D, A sur le plan ci-annexé, mesurant dans sa ligne nord-ouest le long de la nouvelle emprise ou une

ligne parallèle et distante de cent pieds (100') au nord-ouest de la ligne centrale du boulevard Champlain, quatre-vingt-dix-sept pieds et six dixièmes (97,6'), dans sa ligne nord-est sur la ligne de division des lots 334-5 et 334-6, trois cent vingt-six pieds (326') et dans sa ligne sud-ouest sur la ligne de division des lots 334-6 et 334-7, trois cent vingt et un pieds (321'), et étant bornée vers le nord-ouest par partie du lot 334-6 présentement vendue, vers le nord-est par le lot 334-5, vers le sud-est par la ligne approximative des basses eaux du fleuve Saint-Laurent et vers le sud-ouest par le lot 334-7, et contenant en superficie 31 550 pieds carrés, plus ou moins mesures anglaises.

Le chalet situé sur ce dernier terrain est connu par les parties comme étant le chalet de l'Anse Victoria.»

La mise à prix est fixée à 695,50 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 17 mars 1979.

137-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 200-05-003289-787
 S-5703

ROBERT GUERTIN, vendeur, domicilié et résidant au 3044, rue des Châtelets, appartement 8, Sainte-Foy, district de Québec, demandeur, c. LAURENT GUILLOT, domicilié et résidant au 1526, place Paradis, Charlesbourg, district de Québec, défendeur.

«Subdivision vingt-trois (23) du lot 960 du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, circonstances et dépendances, bâtisse dessus construite, 1526, place Paradis, Charlesbourg-Est, Qué.»

La mise à prix est fixée à 6 585 \$ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif

de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 17 mars 1979.

138-0

Richelieu*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Richelieu

No 765-05-000449-76

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. MARCEL BERNIER, résidant et domicilié au 1190, route Marie-Victorin, cité de St-Laurent du Fleuve, district de Richelieu, défendeur.

a) Une partie du lot originaire numéro vingt-six (Ptie 26) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, située du côté sud-est de la route nationale no 3, mesurant en front, au nord-ouest, le long de ladite route 3, quatre-vingt-cinq pieds (85') au nord-est, deux cent soixante et un pieds (261'), au sud-est, trois cent cinquante-cinq pieds (355') dans une première ligne sud-ouest; parallèle et à une distance de quatre-vingt-cinq pieds (85') de la ligne de division des lots originares 25 et 26 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, cent trente pieds (130') cettedite ligne partant de la route 3 pour se diriger vers le sud-est, et de là, tournant dans un angle de 90° dans une direction sud-ouest, mesurant soixante-cinq pieds (65'), et de là tournant dans un angle de 90° dans une direction sud-est, mesurant vingt pieds (20'), et de là tournant dans un angle de 90° dans une autre direction sud-ouest, mesurant deux cents pieds (205') et de là tournant dans un angle de 90° dans une direction sud-est, mesurant cent vingt-sept pieds (127'), le tout mesure anglaise et plus ou moins, borné au nord-ouest, partie par la route nationale no 3 et partie par partie dudit lot originaire 26 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, étant la propriété de Messieurs J.-Gérard Binette ou représentants, Alfred Bélanger ou représentants et A. Chèvrefils ou représentants, au nord-est, par la ligne de division des lots originares 25 et 26 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, au sud-est par partie dudit lot 26 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot 26 appartenant à J.-Gérard Binette ou représentants, A. Chèvrefils ou représentants et Dame Gray ou représentants.

b) Une partie du lot originaire numéro vingt-six (Ptie 26) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, située du côté nord-ouest de la route nationale no 3, mesurant deux

cent quinze pieds (215') de largeur sur toute la profondeur qu'il peut y avoir entre la route nationale no 3 et le fleuve St-Laurent, mesure anglaise et plus ou moins, borné au nord-ouest, par le fleuve St-Laurent, au nord-est, par le lot 25 du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, au sud-est, par la route nationale no 3, au sud-ouest, par une partie dudit lot 26 du même cadastre.

A distraire cependant dudit immeuble une parcelle de terrain vendue à monsieur Bertrand Moreau ou représentants, aux termes d'un acte reçu par M^e Simon Grondin, notaire, le 13 juillet 1976, enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Verchères, sous le numéro 127043, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro vingt-six (ptie 26) du cadastre de la paroisse de Contrecoeur, de forme triangulaire, mesurant cinq pieds (5') dans sa ligne sud-est, soixante-cinq pieds et sept dixièmes de pied (65,7') dans sa ligne nord-est et soixante-cinq pieds et dix-huit centièmes de pied (65,18') dans sa ligne ouest, mesure anglaise et plus ou moins, borné au sud-est, par le chemin Public, au nord-est par la ligne de division des lots 25 et 26 dudit cadastre et dans sa ligne ouest par autre partie dudit lot 26 dudit cadastre.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées et plus particulièrement sujet aux servitudes de passage à pied et en véhicule automobile créées contre ledit immeuble.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 4 447,50 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Verchères, division d'enregistrement, 613, Marie-Victorin, à Verchères, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Sorel, le 1^{er} mars 1979.

50-0

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Richelieu
 No 765-02-000069-78

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et principal place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. MARIETTE PAUL-HUS, demeurant et résidant au Rang 2 dans la cité de Saint-David et le district de Richelieu, défenderesse.

«a) Une portion de terre située en la paroisse de Saint-David, en le Deuxième Rang, d'environ vingt arpents de terre en superficie plus ou moins, et sans garantie de mesures précises, tenant au sud-est à la route conduisant au chemin de front de la rivière David, au nord-ouest au lot de Jean-Baptiste Danis ou représentants, et au nord-est au lot de Joseph Picard, ou représentants, et à celui de Prosper Bonin ou représentants, sans bâtisse, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Yamaska, paroisse de Saint-David, comme étant une partie du lot numéro trois cent quarante-deux (ptie 342).

b) Une portion de terre sise et située en la paroisse de Saint-David, contenant un arpent et demi de front sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Yamaska, paroisse de Saint-David, comme étant le lot numéro trois cent cinquante-neuf (359).

c) Une portion de terre sise et située en la paroisse de

Saint-David, d'un arpent et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, le tout plus ou moins, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Yamaska, paroisse de Saint-David, comme étant le lot numéro trois cent soixante (360).

d) Une portion de terre sise et située en ladite paroisse, contenant trois arpents de front sur vingt-sept arpents de profondeur, plus ou moins, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Yamaska, paroisse de Saint-David, comme étant le lot numéro trois cent cinquante-sept (357).

Le tout avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 3 260 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Yamaska, division d'enregistrement, rue Notre-Dame, à Saint-François-du-Lac, le VINGT-QUATRIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Sorel, le 1^{er} mars 1979.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS.

49-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Richelieu
 No 500-05-018765-782

VAL ROYAL LASALLE LIMITEE, corps politique, légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires au 159 ouest, Jean-Talon, district de Montréal, demanderesse, c. LEOPOLD LACROIX, domicilié et résidant au 77, boulevard Gagnon, à Beloeil, district de Montréal défendeur.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-huit du lot originaire cent vingt-neuf (129-88) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, avec bâtisse en voie de construction portant le numéro civique 1475, Goya, Beloeil.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 490 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Verchères, division d'enregistrement, 613, Marie-Victorin, à Verchères, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL 1979, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Sorel, le 1^{er} mars 1979.

90-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Richelieu

No 500-05-018642-783

VAL ROYAL LASALLE LIMITEE, corps politique légalement constitué ayant son siège social et une place d'affaires au 159 ouest, Jean-Talon, district de Montréal, demanderesse, c. LEOPOLD LACROIX, domicilié et résidant au 77, boulevard Gagnon, à Beloeil, district de Montréal, défendeur.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision cent trente-sept du lot originaire cent vingt-huit (128-137) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, avec bâtisse dessus en voie de construction portant le numéro civique 1383, du Cap, à Beloeil.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas

au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 6 075 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Verchères, division d'enregistrement, 613, Marie-Victorin, à Verchères, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sorel, le 1^{er} mars 1979.

91-0

Rouyn-Noranda*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda

No 600-05-000174-78

S-3-79

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social dans la cité d'Ottawa et une place d'affaires dans la cité de Montréal et dans la cité de Rouyn, district de Rouyn-Noranda, ayant tous les droits de la Banque d'Expansion Industrielle, partie demanderesse, c. GELI-SON INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social à Evain, district de Rouyn-Noranda et IMPRIMERIE MOTA INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social à Noranda, district de Rouyn-Noranda partie défenderesse; et IMPRIMERIE A+T INC., corps politique et incorporé ayant son siège social à Rouyn, district de Rouyn-Noranda et DAME LAURETTE VEILLEUX, ès qualités registraire pour le district de Rouyn-Noranda, mises en cause.

Une partie du lot soixante (ptie 60) rang huit (8), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Beauchastel plus spécialement décrit comme suit: d'un point situé à la rencontre de la limite est du lot soixante (60) du rang Huit (8), Beauchastel, et sur la limite sud de la route 46 actuelle; dudit point une distance de deux cent cinquante-cinq pieds et cinq cent dix-huit millièmes de pieds (255,518') mesurée sur une corde suivant un azimut de deux cent cinquante-quatre degrés cinquante et une minutes et cinquante-quatre secondes (254°51'54") jusqu'à la fin de la courbe; de la fin de la courbe, une distance de

soixante-huit pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied (68,90') mesurée suivant un azimut de deux cent quarante-neuf degrés dix-huit minutes et trente secondes (249°18'30") sur la limite sud de la route 46 jusqu'au coin nord-est de la parcelle à décrire. Du coin nord-est de la parcelle à décrire, une distance de cent vingt-cinq pieds (125') mesurée sur la limite sud de la route 46 suivant un azimut de deux cent quarante-neuf degrés vingt-quatre minutes et quarante-deux secondes (249°24'42") jusqu'au coin nord-ouest de ladite parcelle. Du coin nord-ouest, une distance de cent pieds (100') mesurée suivant un azimut de cent quatre-vingts degrés neuf minutes (180°9') jusqu'au coin sud-ouest de la parcelle à décrire. Du coin sud-ouest, une distance de cent vingt-cinq pieds (125') mesurée suivant un azimut de soixante-neuf degrés vingt-quatre minutes et quarante-deux secondes (69°24'42") jusqu'au coin sud-est; du coin sud-est une distance de cent pieds (100') mesurée suivant un azimut de 0°9' jusqu'au point de départ, soit le coin nord-est dudit terrain. Cette partie du lot soixante (60) telle que décrite contient une superficie de 11 701,6 pieds carrés, et bornée comme suit: au nord par la route 46 (Rouyn-Arntfield) et les trois autres côtés par le résidu du lot 60, rang 8, Beauchastel. Avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le tout tel qu'il appert à un plan préparé par Lapointe et Beauchemin a.-g., en date du 9 mars 1973, plan no

A-73-1346.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaies, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

La mise à prix est fixée à 9 175 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au

moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rouyn-Noranda, au palais de justice de Rouyn-Noranda, province de Québec, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 27 février 1979.

61-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rouyn-Noranda
No 600-05-000186-78
S-2-79

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation bancaire légalement constituée par une loi du Parlement du Canada, ayant une place d'affaires à Rouyn, partie demanderesse c. **ROBERT TREMBLAY** et **ROGER TREMBLAY**, industriels et hommes d'affaires, domiciliés à Rouyn; et **SERVICES DE REMORQUES TREMBLAY LTEE.**, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à Rouyn, partie défenderesse; et **LE REGISTRATEUR** de la division du district de Rouyn-Noranda, mis en cause.

«La subdivision deux (2) du lot originaire 117, du bloc 200, aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Rouyn, avec bâtisses dessus construites, circonstances

et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 5 297,50 \$, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Rouyn-Noranda, au palais de justice de Rouyn-Noranda, province de Québec, le DIX-HUITIÈME jour du mois d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Rouyn, le 26 février 1979.

51-0

Saint-Maurice

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Maurice
No 430-02-000083-78

CARON & GAGNON LTEE., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à Louiseville, province de Québec, demanderesse, c. **MONSIEUR LUCIEN DUPUIS**, domicilié et résidant dans le rang Sacacomie à Saint-Alexis-des-Monts, district de Saint-Maurice, défendeur.

Un emplacement situé à Saint-Alexis-des-Monts au nord-est du rang Sacacomie, mesurant mesures anglaises et plus ou moins, cent cinquante pieds (150') de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur une profondeur de deux cents pieds (200') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, plus amplement connu et désigné comme étant: Une partie du lot numéro six B (P. 6B) dans le rang sud-ouest Sacacomie, aux plan et livre de renvoi officiels

du cadastre pour le canton de Calonne, bornée comme suit: en front, vers le sud-ouest, par ledit chemin public; en profondeur vers le nord-est et d'un côté, vers le sud-est, par d'autres parties du même lot appartenant à monsieur Fernand Dupuis en vertu du titre enregistré, sous le numéro 105036 et de l'autre côté, par une autre partie du même lot restant la propriété du vendeur (laquelle partie sera vendue sous peu à monsieur Normand Dupuis). Le vendeur reconnaît que la bâtisse présentement érigée sur ledit immeuble appartient déjà à l'acquéreur; et avec en outre de cette bâtisse (restaurant), un hangar vendu par les présentes.

Tel que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur déclare connaître.

Cet emplacement constitue une partie de l'emplacement distraint dans la vente consentie à monsieur Fernand Dupuis et enregistrée, sous le numéro 105036.

La mise à prix est fixée à 50 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, à Louiseville, situé au 51, rue Saint-Marc, provin-

ce de Québec, le VINGT-TROISIEME jour d'AVRIL 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Shawinigan, le 27 février 1979.

9-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-002161-788

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. MICHEL MAURICE, autrefois domicilié au 22, Sébastien, à Blainville, Qué. J7C 3E9 et maintenant d'adresse inconnue.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent soixante-trois (no 763-52) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Avec une maison y érigée portant le numéro civique 22, rue Sébastien, à Blainville.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes

attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 6 875 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le DEUXIEME jour de MAI 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 5 mars 1979.

125-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001205-784

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, cité et district de Montréal, Qué. H2Y 2W3, partie demanderesse, c. ANDRÉ TRAHAN, résident et domicilié au 225 — 15^e Avenue, Sainte-Marguerite, Qué., partie défenderesse.

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt (20-27) dans le Septième Rang du canton Wexford, aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton, en la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Avec une bâtisse dessus érigée, portant le numéro civique 226 — 15^e Avenue.

Tel que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur, avec toutes les servi-

tudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

La mise à prix est fixée à 6 700 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, rue de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979 à ONZE heures TRENTÉ minutes.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 1^{er} mars 1979.

62-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001147-788

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son bureau et sa place d'affaires au complexe Desjardins, 1, place Desjardins, suite 1422, C.P. 34, en les cité et district de Montréal, H5B 1E4, partie demanderesse, c. ETIENNE BERNARD, résidant et domicilié au 3934, du Souvenir, Chomedey, Laval, et DAME JEANNINE HEDOUX, résidant et domiciliée au 3208, Brébeuf, Boisbriand, partie défenderesse.

Un emplacement ayant front sur la rue Brébeuf, en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire cent soixante-deux (162-80) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, contenant en superficie cinq mille neuf cent vingt-neuf pieds carrés (5 929 pi²).

Avec bâtisse y érigée portant le numéro 3208, rue Brébeuf, ville de Boisbriand, comté de Terrebonne.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes

attachées audit immeuble et notamment sujet aux servitudes en faveur de Hydro-Québec et Bell Canada, enregistrées sous le numéro 327844, et une servitude en faveur de Public Fuel Transmissions Systems Limited, enregistrée sous le numéro 335594.

La mise à prix est fixée à 7 527,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Qué., le DEUXIEME jour de MAI 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 5 mars 1979.

126-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001687-783

LES ARTISANS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE, corporation légalement constituée, ayant son siège social au numéro 333 est, de la rue Saint-Antoine, dans les ville et district de Montréal, c. JEAN-MARC RAN COURT, demeurant et domicilié au numéro 2065 est, du boulevard Henri-Bourassa, à Montréal, Qué., partie défenderesse.

Un emplacement situé en la ville de Saint-Eustache, connu et désigné sous le numéro vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-dix-huit (298-22) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Eustache, division d'enregistrement de Deux-Montagnes.

Avec une maison dessus érigée portant le numéro 168, rue Séraphin-Doré, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes y constituées, et spécialement sujet à une servitude en

faveur de l'Hydro-Québec et la compagnie de téléphone Bell du Canada, enregistrée à Deux-Montagnes sous le numéro 176892.

La mise à prix est fixée à 8 132,50 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Deux-Montagnes, situé au 140, rue Saint-Eustache, place du Chêne, à Saint-Eustache, Qué., le QUATRIEME jour de MAI 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 5 mars 1979.

127-0

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-05-000 827-77

CARON & GAGNON LTEE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires située à 171, avenue Dalcourt, à Louiseville, district de Trois-Rivières, demandeur, c. ROGER GELINAS, résidant et domicilié à 1365, chemin Désaulniers, à Yamachiche, district de Trois-Rivières, défendeur, et LE REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, mis en cause.

«a) 1. Une portion de terre connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent sept (ptie 307) du cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice; et plus particulièrement désignée comme étant le lot numéro six d'une subdivision non officielle dudit lot originaire trois cent sept (307-6) et bornée comme suit: vers le nord par un chemin public (rue Désaulniers), vers l'ouest partie par un autre chemin public (chemin de la Grande-Rivière-Sud) et partie par le lot 307-5 appartenant à Théode Gélinas, vers l'est par le lot 305-2 et vers le sud par les lots 307-4 et 307-5;

Moins et à distraire un emplacement que s'est réservé M. Rosaire Gélinas avec une maison et toute autre bâtisse y érigée; borné ledit emplacement vers l'ouest par le chemin public de la Grande-Rivière-Sud, en profondeur vers le sud par le lot 307-5 appartenant à Théode Gélinas, vers l'est par le résidu dudit lot appartenant présentement vendu et vers l'ouest partie par la rue Désaulniers et partie par le lot 307-5 appartenant à Théode Gélinas. Le côté «est» du terrain présentement réservé étant de continuation en ligne droite de la ligne séparant le terrain de Camille Gélinas (307-4) de celui de Théode Gélinas (307-5).

2. Une portion de terre connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent sept (ptie 307) du cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice, et plus particulièrement désignée comme étant le lot numéro huit d'une subdivision non officielle dudit lot originaire trois cent sept (307-8) et bornée comme suit: vers le sud par un ancien chemin public et par une partie du lot 307 de Ozanie Bourassa ou ses représentants, vers le nord, par le lot 311, vers l'est, par le lot 305-3 et vers l'ouest, partie par ledit terrain d'Ozanie Bourassa ou ses représentants et partie par le lot 309;

3. Toute cette partie des lots numéros trois cent trois et trois cent un (ptie 303 et ptie 301) du cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice, située au nord (ou nord-est) du droit de passage du chemin de fer Pacifique Canadien.

4. Une portion de terre comprenant toute la partie du lot trois cent (ptie 300) du cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice, située au nord ou nord-est du chemin de fer du Canadien Pacifique;

5. Une terre à Yamachiche, dans la concession, sud de la Grande-Rivière (partie dite de la Factorie), désignée sous partie du lot numéro trois cent neuf (ptie 309) du cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice; contenant environ cinquante-quatre arpents en superficie; plus ou moins; de figure irrégulière; bornée à un bout au nord-est par la terre de Adrien Giroux ou représentants, à l'autre bout vers le sud par une autre partie dudit lot 309 restant la propriété de Henri D. Milot ou ses représentants, d'un côté vers le sud-est par la terre de Rosaire Gélinas (307) et de l'autre côté vers le nord-ouest par la terre de Pierre Gauthier ou représentants (310) et vers l'ouest par le chemin de la Grande-Rivière-Sud; la ligne sur le côté sud de la partie de terre présentement décrite se trouve à soixante pieds (60') mesures anglaises d'une grange érigée sur le résidu dudit lot 309 restant la propriété de Henri D. Milot ou ses représentants.

Moins et à distraire s'il y a lieu deux parcelles de terre composées dudit lot 309, vendues ou à être vendue au ministère de la Voirie du Québec et se décrivant comme suit:

a) Une partie de terrain située sur le côté est du chemin Grande-Rivière-Sud dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, indiquée par les lettres «A-B-C-A» sur un plan préparé par H. J. Lemieux, arpenteur-géomètre, le 8 mai 1968, laquelle peut être plus précisément décrite comme suit:

Une partie du lot originaire numéro trois cent neuf (ptie 309) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières; mesurant en continuité deux cent sept pieds et sept dixièmes (207,7') et quatre-vingt-dix pieds et zéro dixième (90,0') dans ses lignes est «B-C» et «C-A» et deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et zéro dixième (299,0') dans sa ligne ouest «A-B», contenant en superficie sept cent cinquante pieds carrés (750 pi²) soit zéro arpent et vingt millièmes d'arpent carré (0,020 arp.²) mesures anglaises et bornée comme suit: vers l'est par partie du lot 309 restant la propriété de Henri Milot ou ses représentants, vers l'ouest par le chemin Grande-Rivière-Sud, la ligne est «B-C-A» de cette partie de terrain A, constitue la limite est de l'emprise de la route projetée et est paral-

lèle à une distance de vingt-cinq pieds et zéro dixième (25,0') à l'est de la ligne centrale est pour partie selon une courbe de cinq degrés (5°0') et pour partie selon une droite.

b) Une partie du terrain située sur le côté ouest du chemin Grande-Rivière-Sud, dans la municipalité de la paroisse Sainte-Anne-d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice, indiquée par les lettres «D-E-F-D» sur un plan préparé par H. J. Lemieux, arpenteur-géomètre, le 8 mai 1968, laquelle peut être plus précisément décrite comme suit:

Une partie du lot originaire numéro trois cent neuf (ptie 309) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche, division d'enregistrement de Trois-Rivières; mesurant en continuité cent douze pieds et zéro dixième (112,0') et cent dix pieds et zéro dixième (110,0') dans ses lignes est «E-F» et «F-D» et deux cent vingt pieds et zéro dixième (220,0') dans sa ligne ouest «D-E», contenant en superficie trois cents pieds carrés (300 pi²) soit zéro arpent et huit millièmes d'arpent carré (0,008 arp.²) mesures anglaises et bornée comme suit: vers l'est par le chemin Grande-Rivière-Sud, vers l'ouest par partie dudit lot 309 restant la propriété de Henri Milot ou ses représentants; la ligne ouest «D-E» de cette partie de terrain B, constitue la limite ouest de l'emprise de la route projetée et est parallèle à et est située à une distance de vingt-cinq pieds et zéro dixième (25,0') à l'ouest de la ligne centrale de la route projetée, laquelle ligne centrale est selon une droite.

La superficie totale de ces parties de terrain A et B est de mille cinquante pieds carrés (1 050 pi²) soit zéro arpent et vingt-huit millièmes d'arpent carré (0,028 arp.²) mesures anglaises; le tout suivant plan ci-dessus mentionné, référence, plan no 237/8S.

6. Une portin de terre connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent cinq (ptie 305) du cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice; contenant environ deux arpents de largeur sur la profondeur qu'il y a depuis une autre terre dudit Adrien Giroux (lot 311) qui la borne au nord-est jusqu'à

la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, joignant d'un côté Camille Gélinas ou ses représentants et de l'autre côté au sud-est Armand Bourassa ou ses représentants; sans bâtisse; circonstances et dépendances comprenant l'assiette de l'ancien chemin pouvant être afférent à ladite portion de terre.

Tous les lots ci-dessus avec toutes bâtisses y érigées; circonstances et dépendances.

b) «Une terre connue et désignée comme étant une partie du lot numéro trois cent cinq (ptie 305) du cadastre officiel de la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice; et plus particulièrement désignée comme étant le lot numéro trois d'une subdivision non officielle dudit lot originaire numéro trois cent cinq (305-3) et bornée comme suit: à un bout vers le sud-ouest par la rue Désaulniers, à l'autre bout vers le nord-est par le lot trois cent onze (311) dudit cadastre d'un côté vers le sud-est par le surplus dudit lot 305 appartenant à Rosaire Gélinas et de l'autre côté vers le nord-ouest par le lot 307-8 dudit cadastre appartenant à Rosaire Gélinas.

Moins et à distraire de ladite terre, le terrain appartenant à Joseph Arsène Gélinas suivant acte reçu devant Me G. G. Garceau, notaire, le 12 mars 1962, enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 228639 mesurant 95,91 pieds de largeur par 240 de profondeur, mesures anglaises. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 6 125 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, 878, rue de Tonnancourt, Trois-Rivières, province de Québec, le NEUVIEME jour de MAI 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FERNANDE TURGEON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 1^{er} mars 1979.

63-0

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté de Dorchester

Avis est par les présentes donné par Clermont Gagné, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Dorchester, que les immeubles ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique, pour taxes municipales et/ou scolaires dues et les frais encourus, le JEUDI DIXIEME jour de MAI 1979, en la salle du Conseil de comté, à Sainte-Hénédine, à DIX heures, à moins que lesdites taxes et les frais n'aient été payés avant le jour ci-dessus indiqué.

Propriétaire	Municipalité	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais	Total
Breton Donald	St-Zacharie	P-33	Rang 2	M.N.	7,52 \$	3,46 \$	10,98 \$	
Terrain avec bâtisse(s) érigée(s) faisant partie du lot 33 rang 2, canton de Metgermette-Nord, Dorchester. Terrain mesurant 80 pieds de largeur sur 150 pieds de profondeur à prendre à 160 pieds au sud-ouest de l'emplacement de Mademoiselle Colombe Breton. Borné au nord-ouest par le chemin des rangs 2 et 3 et des trois autres côtés par le terrain de monsieur Edouard Breton, partie du même lot 33, rang 2.								
Tardif Raynald	Ste-Germaine	P-537	Rang 3		50,56	10,30	60,86	
Terrain de forme irrégulière avec bâtisse érigée faisant partie du lot 537 dans le rang 3, canton de la paroisse de St-Léon-de-Standon, ayant 98 pieds de largeur environ dans sa ligne sud-est, près du chemin Rue-Lessard et 85 pieds de largeur dans sa ligne nord-ouest par 135 pieds environ de profondeur dans sa ligne sud-ouest et 121 pieds de profondeur dans sa ligne nord-est. Borné au sud-est par la rue Lessard; au sud-ouest par le résidu du lot 537 appartenant à Madame Gisèle Leclerc; au nord-est par une partie du lot 537 appartenant à Monsieur Lucien Cadal et au nord-ouest par le résidu du lot 537 appartenant à Madame Gisèle Leclerc.								
Mercier André	Ste-Germaine	P-535 P-536	3 C.S.		60,19	9,58	69,77	

Un terrain situé dans la municipalité de Ste-Germaine, comté de Dorchester, faisant partie des lots numéros P-535 et P-536 pour la paroisse de St-Léon-de-Standon, avec les deux bâtisses y érigées, deux balançoires, une glissoire, huit tables, un amplificateur et deux haut-parleurs pour fins d'utilisation du terrain de camping y aménagé.

A. Une première partie de terrain à l'extrémité sud-est du lot numéro cinq cent trente-cinq (P. S.E. 535) mesurant trois cent vingt-neuf, direction nord-ouest sud-est, par toute la largeur qui se trouve depuis le lot 451 au sud-ouest et courant vers le nord-est jusqu'à la première courbe de la rivière Etchemin, le tout tel que liséré en bleu sur le croquis. Ce terrain est borné au sud-est par la rivière Etchemin, au sud-ouest par le lot 451 appartenant à Jean-Arthur Perreault, au nord-ouest partie par le chemin privé actuel sur le lot 535 et partie par le résidu du lot 535 appartenant à la venderesse et au nord par le terrain ci-après décrit au paragraphe B.

B. Un second terrain de forme irrégulière, détaché du même lot P-535, mesurant environ deux cents pieds de profondeur sans garantie de mesure précise dans la direction nord-est sud-ouest, étant toute la profondeur qui se trouve depuis la rivière Etchemin et le lot 536 au nord-est et courant vers le sud-ouest jusqu'au chemin privé actuellement aménagé sur le résidu dudit lot 535. Ce terrain mesure en largeur toute celle qui se trouve depuis le terrain susdécrit au paragraphe A au sud et le chemin privé actuellement aménagé sur ledit lot 535 et servant de chemin d'accès à l'emplacement de Henri Riblair du côté nord-ouest. Ce second terrain est borné au nord-est par la rivière Etchemin, et par la partie du lot 536 ci-après décrite au paragraphe C, au sud par la partie du lot 535 décrite au paragraphe A ci-dessus, au sud-ouest par le chemin privé actuellement aménagé et donnant accès au terrain présentement vendu et au nord-ouest par le chemin privé dudit Henri Riblairs sur le même lot 535.

C. Un troisième terrain de figure irrégulière faisant partie du lot P-536 dudit cadastre, délimité des côtés sud-est, nord-est et nord-ouest par la rivière Etchemin et du côté sud-ouest par la ligne de division entre les lots 535 et 536.

Sauf à distraire des terrains décrits au paragraphes B et C ci-dessus, l'emplacement de 155' de largeur précédemment vendu à Henri Riblairs le 9 octobre 1973.

Sainte-Hénédine, le 2 mars 1979.

Le secrétaire-trésorier,
CLERMONT GAGNÉ.

Errata

Gazette	Rubrique	Page Lire:	Au lieu de:
8(24-02-79) 1-o	Lettres patentes annulées	2335 GILBERT GAGNON INC. 1261-6561	GAGNON, GILBERT 1261-6561

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000477-78

LES ENTREPRISES EN ELECTRICITE MICHEL & DENIS INC., demanderesse, et LES STRUCTURES SUPERFAB LTEE, 25, Demaray, Saint-Luc, district d'Iberville, défenderesse, et le REGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, Qué., mis en cause.

Veillez noter que la date de vente de l'avis publié à la page 3061 de l'édition numéro 9 du 3 mars 1979 a été changée pour lire:

«Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, boulevard Séminaire, Saint-Jean, Qué. le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures, au lieu du SEIZIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean, le 5 mars 1979.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

109-o

INVESTISSEMENTS LOGISTEC INC. LOGISTEC INVESTMENTS INC.

Prenez note que l'avis paru le 24 février 1979, à la page 2352 du numéro 8 de la *Gazette officielle du Québec*, le nouveau nom aurait dû se lire comme suit: «INVESTISSEMENTS LOGISTEC INC. — LOGISTEC INVESTMENTS INC.».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

2-o

1371-6303

Conseil scolaire de l'île de Montréal

Veillez noter que dans l'avis de rachat d'obligation paru le 17 février 1979 à la page 2230 de l'édition numéro 7, à la dernière ligne du deuxième paragraphe, nous aurions dû lire: «le 1^{er} avril 1992» au lieu de: «le 1^{er} avril 1972».

1-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

	Page
CHANTIER COOPERATIF DE PETIT-PARIS (<i>Changement de nom et de modification des fins d'une association</i>) . . .	3393
COOPERATIVE FORESTIERE DU TEMISCAMINGUE (<i>Modification des fins d'une association</i>)	3393
MAGASIN CO-OP DE MESSINES (<i>Dissolution</i>)	3393

AVIS DIVERS

ASSOCIATION SPORTIVE DE ST-HONORE INC. (L') (L.P.3.)	3393
BELOEIL, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	3393
CLUB RADIO AMATEUR DE QUEBEC INC. (<i>Changement de nom</i>)	3394
DEPANNEUR GRANDE-ALLEE INC. (L.P.S. article 12)	3394
ILE DE MONTREAL, CONSEIL SCOLAIRE (<i>Erratum</i>)	3450
NORTH HATLEY, VILLAGE (<i>Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2</i>)	3394
QUEBEC EASTERN RAILWAY COMPANY (L.P. annulées)	3394
SAINTE-CATHERINE, PAROISSE (<i>Requête</i>)	3394
SUCCESSION DONALD LORNE LINDSAY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3395
SUCCESSION HECTOR GAGNON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3395
SUCCESSION HENRI BOURASSA (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3395
SUCCESSION JACQUES MURRAY (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3395
SUCCESSION LEON LACERTE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3395
SUCCESSION ROLAND MOREAU (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3395
TADOUSSAC, MUNICIPALITE (<i>Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2</i>)	3396
VAL-ALAIN, MUNICIPALITE (<i>Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2</i>)	3396

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

BEAUDIN, NICOLE	3396
BEAULE, MARIE GILBERTE SUZIE	3396
BERGERON, JOSEPH GUY SYLVAIN	3396
BESSELLE, JOSEPH	3396
CHABOT, JOSEPH LUCIEN LAURENTIEN DANIEL	3396
CHAPLIN, IRVING	3397
ELICHA, URI CLAUDE	3397
GINGRAS, JOSEPH EDOUARD MARCEL	3397
GRAVEL, JOSEPH ROBERT LUCIEN	3397
KALIL, PAULA EKBAL	3397
LAUZIERE, LOUISE	3397
OUELLET, MARIE ANYSIE ANNIE	3397
OUELLET, MARIE HELENE	3397
PARENT, MARIE JEANNE ELAINE	3397
ROCHETTE, JOSEPH RAYMOND LUCIEN	3397
VINCENT, JOSEPH MARCEL ROBERT	3397

DEMANDES

BELL, MICHEL	3398
BORODAJKEWYCZ, ALEXANDER	3398
BORODAJKEWYCZ, THOMAS	3398
BRADY, TERESA	3398
CHATIGNY-ROUSSEAU, JACQUES	3398
DECHENE, JOSEPH LIONEL ULCIDE	3398
DUMONT, JOSEPH ACHILLE ROSEMONT	3398
DUPONT, MARIE ROLLANDE CARMELLE	3398
GAUTHIER, JEAN-PAUL	3399
GAUVIN-PELLETIER, MARIE GEMMA CETHULIE	3399
GRENIER, DANIELLE	3399
LANDRY, RITA	3399

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

DEMANDES — suite

	Page
LANGIS, JICELINE	3399
LECLERC, PAULINE	3399
MAILHOT, MARIO	3399
MENANCON, JOSEPH ARTHUR ERNEST	3399
MICHALOFSKY, GORDON	3399
MISKEVICIUS, CASIMIRUS BENEDICTUS	3400
MUI, KWOK TUNG	3400
OSZCYPKO, HRYHORY	3400
PARENT, DONATIEN	3400
PLOURDE, MARIE LOUISE MONIQUE CLAUDETTE	3400
PLOURDE, RACHEL	3400
ROBITAILLE, MARIE DIANE	3400
ROY, JOSEPH MICHEL	3400
RUME, ABRAHAM	3400
SZNAJDER, FRIDA	3401
TOURIGNY, YVONNE	3401
TSANG, SIU YING	3401
TAM, SIU YUNG	3401
VEILLEUX, HERMENEGILDE	3401

CODE DE PROCEDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. CAROLE BOUCHER (<i>Assignment</i>)	3401
PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC (LE) c. SERGE GAGNE (<i>Assignment</i>)	3401
UPRICHARD (MARGARET ANNE) c. MICHAEL JOHN FENNELL (<i>Ordonnance</i>)	3402

COMMISSIONS D'ENQUETES — LOI DES

PERQUISITION EFFECTUEE DANS LA NUIT DU 6 AU 7 OCTOBRE 1972 AU 3459 DE LA RUE SAINT-HUBERT A MONTREAL (<i>Modifications au mandat de la commission</i>)	3402
--	------

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

DECISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE EN VRAC	3389
— CAMIONNAGE GENERAL	3380
— CAMIONNAGE SPECIALISE	3383
— LOCATION	3392
— MARITIME	3392
— TAXI	3377
— VOYAGEUR	3376
DECISIONS RENDUES (<i>Errata</i>)	3392
INTRODUCTION DE REQUETES	
— MONTREAL	3358
— QUEBEC	3364
PROPRIO MOTU	3372

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE

ASHDALE CORPORATION LTD.	3323
AUGER AUTO BODY LTD.	3323
BARIL & FILS LTEE	3323
CANOTIERS DU NORD-OUEST QUEBECOIS INC. (LES)	3323
CENTRE SOCIAL DE BLACK LAKE INCORPOREE	3323
CORPORATION D.I.X. INC. (LA)	3323
FETTERLY (HUGH C.) & SON INC.	3323
FOUNDATION-SCOTTISH PROPERTIES LTD.	3323
GARAGE LINDSAY LTEE	3323

COMPAGNIES — LOI DES**ABANDON DE CHARTE — suite**

	Page
IMMEUBLES MONTE-CARLO INC. (LES)	3323
INSTALLATIONS ELECTRIQUES GAGNE & FILS INC. (LES)	3323
LYNN REALTY CORP.	3323
MIL BRAND CORPORATION	3323
MODERN BINDING LIMITED	3323
MONKLAND CONSTRUCTION LTEE	3323
PERRON (FERNAND) LIMITEE	3323
PICHETTE (J.-E.) LIMITEE	3323
PLACEMENTS TOLEDO INC. (LES)	3323
PLACEMENTS VELANO INC. (LES)	3324
PRODUCTIONS BOURGEON INC. (LES)	3324
RESIDENCE MARIE	3324
ST-LAURENT & FRERES (1966) INC.	3324
TAVERNE ST-MARTIN INC.	3324
TERMINUS D'AUTOBUS PLESSISVILLE INC.	3324
TRANSPORT D'ENERGIE DU SAGUENAY LIMITEE	3324

ADMINISTRATEURS (Article 84)

AGENCES DE DISTRIBUTION LION LIMITEE (LES)	3324
AJUSTEMENT METROPOLITAIN INC. (L')	3324
ALIMENTS S.M. INC. (LES)	3324
ASSOCIATION DES AMATEURS DE CHASSE ET PECHE ALOUETTE DE MONTPELLIER ET DU LAC SCHRYER	3324
ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA VALLEE DU RICHELIEU (L')	3324
ASSOCIATION DES CONSEILLERS EN ORGANISATION ET METHODES DE QUEBEC	3324
ASSOCIATION DES LOCATAIRES COTE-NORD (L')	3324
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DU LAC A LA BARBOTTE	3324
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE MACHINES ARATOIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC (L')	3325
ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE BEDFORD	3325
ASSOCIATION ELECTRONIQUE JEROMIENNE INC.	3325
ASSOCIATION POUR LE JEUNE CINEMA QUEBECOIS	3325
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES	3325
ASSOCIATION SPORTIVE D'AUSTIN	3325
ATTRACTIONS SPECIALES MONDIALES LTEE	3325
AUTO-ECOLE INTERNATIONALE A B C INC.	3325
AUTOS ROBERT BEDARD (1976) INC.	3325
AVIATEURS INC.	3325
BASES UNIVERSELLES LAURENTIDES INC.	3325
BEL-AIR INC.	3325
BLAIS & TRAHAN INC.	3325
BOULANGERIE VAL DES ARBRES INC.	3325
BOUTIQUE PIERRETTE LEGROS INC.	3325
CADRART LIMITEE	3325
CAMP FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE LE NORDET INC.	3325
CAMP FAMILIAL ET COMMUNAUTAIRE LE NORDET INC.	3325
CENTRE DE MEDITATION TRANSCENDANTALE FLEURY	3325
CENTRE DE RADIOLOGIE VIAU INC.	3325
CHAINE DES AFFAIRES DE TROIS-PISTOLES INC. (LA)	3326
CHARCUTERIE ROMANELLA INC. (LA)	3326
CHORALE ST-FREDERIC	3326
CITE DES JEUNES DE VAUDREUIL (LA)	3326
CLOTURE ORLEANS LTEE	3326
CLUB CENTRE D'ACCUEIL DU 3 ^e AGE (C.C.A.T.A.) (LE)	3326
CLUB CHASSE & PECHE, STE-MARIE DE BEAUCE INC.	3326
CLUB CHUMMY	3326
CLUB D'AGE D'OR DE LA PAROISSE ST-PIERRE-CHANEL	3326
CLUB DE CANOT-CAMPING ECHOAM INC. (LE)	3326

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite

Page

CLUB DE L'AGE D'OR DE GASPE (LE)	3326
CLUB DE L'AGE D'OR LES JOYEUX COPAINS (LE)	3326
CLUB DE L'AGE D'OR ST-BENOIT MIRABEL INC.	3326
CLUB DE L'AGE D'OR ST-MARC-SUR-RICHELIEU, INC.	3326
CLUB DE L'AGE D'OR ST-MARTINE, INC. (LE)	3326
CLUB DE MOTO-NEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES	3326
CLUB DE MOTOS-NEIGE DE CHAPAIS INC.	3326
CLUB LES COPAINS RIVE NORD INC. (LE)	3326
CLUB MOTOS-NEIGE LES CASTORS DU LAC-DE-LA-MONTAGNE-NOIRE	3326
CLUB OPTIMISTE DE SAINTE-THECLE INC.	3326
CLUB SPORTIF D'ARGENTEUIL INC.	3327
CLUB SPORTIF LES COUREURS DES NEIGES INC.	3327
COIFFURE INTERNATIONALE T.I.F.F. INC.	3327
COMITE CULTUREL LABRECQUE	3327
COMITE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL, ZONE DE CAUSAPSCAL (LE)	3327
COMITE DES SPORTS ET LOISIRS DE ST-ETIENNE DE BEAUHARNOIS INC.	3327
COMITE ORGANISATEUR DU CHAMPIONNAT MONDIAL DE CANOE-KAYAK 1979 INC.	3327
COMMUNAUTE HELLENIQUE DE LA RIVE SUD DE MONTREAL	3327
COMPAGNIE CAPIC LIMITEE (LA)	3327
COMPAGNIE DE TRANSPORT ST-JOHNSBURY LTEE	3327
COMPAGNIE D'IMPRIMERIE MERCURE	3327
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE CONSEILLERS EN HYDROGEOLOGIE (QUEBEC) LTEE (LA)	3327
COMPAGNIE INTERNATIONALE DES EAUX (QUEBEC) LTEE	3327
COMPAGNIE MONTREAL TRUST	3327
CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE INC. (LE)	3327
CONSTRUCTION ALNOR (QUEBEC) LIMITEE	3327
CORPORATION DU MUSEE DE LAC-A-LA-CROIX (LA)	3327
CORPORATION DU VIEUX MOULIN MARCOUX DE PONT-ROUGE	3327
COTE (ODILON), INC.	3327
CREDIT BIC INC.	3327
CUSSON FRERES (LIMITEE)	3327
DEVON DEVELOPMENT INC.	3328
DILIGENCE DU ST-LAURENT INC. (LA)	3328
DWORKIN ENTERPRISES INC.	3328
ENSEMBLE FOLKLORIQUE LES CANTONNIERS INC. (L')	3328
FABRICANTS DE MOULES I.C.M. INC. (LES)	3328
FABULOUS FUR CORPORATION	3328
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CHASSE ET DE PECHE DU QUEBEC	3328
FESTIVAL DES ISLES DE TROIS-PISTOLES INC. (LE)	3328
FONDATION DE RECHERCHE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE DU QUEBEC	3328
GATEHOUSE — LA SALLE INC.	3328
GESTIONS MEDICALES H.P. INC. (LES)	3328
GLO-TONE DRY CLEANING & SHIRT LAUNDERING CENTRE (ST-LAURENT) INC.	3328
GROUPE J.R.L. INC. (LE)	3328
HABITATIONS MARCOUX LTEE (LES)	3328
HILCO INVESTMENT ENTERPRISES LTD.	3328
HU-BROS TRANSPORT LTEE	3328
IMMEUBLES PORTNEUF INC. (LES)	3328
IMPORTATION TRICORAMA INC.	3328
INSTITUT DES POURVOYEURS DE LINGE ET VETEMENTS INDUSTRIELS DU QUEBEC INC. (L')	3328
INSTITUT NATIONAL DE CARACTEROLOGIE INC.	3328
INVESTISSEMENTS CAMPI-VALENCIENS INC. (LES)	3329
J & D MEAT PACKERS LTD.	3329
JEUNE CHAMBRE DE JOLIETTE INC. (LA)	3329
KARGO EXPRESS LTEE	3329
LA SALLE TRICOT LIMITEE	3329
LAUTECH INC.	3329
LECLERC (NILUS) INC.	3329

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — suite

Page

LEGION DES FRONTIERSMEN DE CHIBOUGAMAU «TROUPE» «L», INC. (LA)	3329
LEVAC (PHILIPPE) INC.	3329
LIGUE DE BALLE-MOLLE CHAUDIERE	3329
LIGUE DES CITOYENS DU RANG ST-FELIX INC. (LA)	3329
LOISIRS DE McMASTERVILLE INC. (LES)	3329
LONGUE POINTE GOODFELLOWSHIP CLUB	3329
MAISON DE RETRAITES DE CAPS-NOIRS	3329
METAL PREFABEC INC.	3329
METRO-RICHELIEU INC.	3329
MICHAUD & MARCOTTE INC.	3329
MODULE D'EPANOUISSEMENT A LA VIE DE FORESTVILLE INC.	3329
MUSEE HISTORIQUE DE VAUDREUIL	3329
NOUVEAU BOTTIN LOCAL INC. (LE)	3329
NOUVEAUX COMPAGNONS DE NOTRE-DAME INC. (LES)	3329
OEUVRE CHARITABLE DES CHEVALIERS DE COLOMB DU QUEBEC	3330
PARIZEAU (GERARD), LTEE	3330
PATISSERIE GERARD ROLLAND INC.	3330
PEN. V. S. INC.	3330
PIONNIERS DE VALCOURT INC. (LES)	3330
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 01 INC.	3330
PROPRIETAIRES DE CAMPS DE SAINT-FERDINAND INCORPOREE (LES)	3330
RAYMOR PEINTURES CIE LTEE	3330
RIVERAINS TRANSPORT INC.	3330
ST. LAURENT CURLING CLUB LTD.	3330
SALON-BAR DE L'ESTRIE INC.	3330
SERVICE D'ENTRETIEN COULOMBE INC.	3330
SERVICES DE COURRIER IMPERIAL INC. (LES)	3330
SOCIETE DENTAIRE YAMASKA	3330
SOCIETE D'HABITATION POPULAIRE DE SHERBROOKE INC.	3330
SOCIETE DU MUSEE HISTORIQUE DU COMTE DE COMPTON (LA)	3330
SOCIETE EDUCATRICE DU BALLET DE MONTREAL	3330
SPORT CHARLESBOURG INC.	3330
SYNDICAT FINANCIER DE COWANSVILLE INC. (LE)	3330
TELE BAIE INC.	3330
TRADUCTION COGEM INC.	3330
TRANSMISSION RICHARD INC.	3331
UNIVERSAL ELECTRIC PRODUCTS CO. LTD.	3331
VETEMENTS ANTHONY EDWARD LTEE (LES)	3331
VILLA CHATEAUNEUF INC.	3331

CHANGEMENT DE NOM

ACADEMIE DE SAUVETAGE DU QUEBEC INC.	3331
ACCESSOIRES HUNTER BRAND INC. (LES)	3331
ASSOCIATION POUR DEFICIENTS MENTAUX DE LAVAL INC.	3331
CASCADES D'ANJOU LTEE (LES)	3331
COLLEGE O'SULLIVAN DE QUEBEC INC.	3331
COMPAGNIE D'IMPORTATIONS JUST LTEE (LA)	3331
ENTREPRISES GASTON GRATTON INC. (LES)	3331
EXCAVATION CLEMENT BROUILLARD LTEE	3331
GESTIONNAIRES D'ASSURANCES NEPVEU & ASSOCIES INC. (LES)	3331
GUARANTEE INVESTMENT & MORTGAGE LTD.	3332
HABITATIONS G.P.M. INC. (LES)	3331
HOLLYWOOD STAR KNITTING MILLS LTD.	3332
INSTITUT BIBLIQUE BETHEL INCORPORE	3332
INVESTISSEMENT ET HYPOTHEQUE GUARANTIE LTEE	3332
INVESTISSEMENTS LOGISTEC INC. (Erratum)	3450
JUST IMPORT CO. LTD.	3331

COMPAGNIES — LOI DES**CHANGEMENT DE NOM — suite**

	Page
LAJOIE, LABERGE, BOIVIN & ASSOCIES INC.	3332
LOGISTEC INVESTMENTS INC. (<i>Erratum</i>)	3450
MASKA PLASTICS INC.	3332
MODES STE-MARTINE LTEE	3332
NEPVEU & ASSOCIATES INSURANCE AUDIT BUREAU INC.	3331
PLASTIQUES MASKA INC. (LES)	3332
PRODUCTIONS NICOLAS-PALARDY INC. (LES)	3332
QUEBEC LIFE GUARDING ACADEMY INC.	3331
ST. MARTINE MODES LTD.	3332
STERLING TEAS & COFFEES LIMITED	3332
THE ET CAFE STERLING LIMITEE	3332
TRICOTS HOLLYWOOD STAR LTEE (LES)	3332
VILLENEUVE, NOLIN & ASS. INC.	3332

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

ASSOCIATED FOOTWEAR LIMITED	3403
BOIS DE CONSTRUCTION M. J. W. LTEE	3403
CAPRICE COSMETICS INC.	3403
CLINIQUE CHIRURGICALE DES BOIS-FRANCS INC.	3403
COHEN (SIDNEY B.) HOLDINGS LTD.	3403
COMPAGNIE LES IMMEUBLES GREGOIRE LEBLANC LTEE	3403
COSMETIQUE CAPRICE INC.	3403
DATATECH INCORPORATED	3403
ECHANGE DES PRETEURS DE QUEBEC INC.	3404
ELSONA REALTIES INC.	3404
ESMAN INVESTMENT CORPORATION	3404
FI-RI REALTIES INC.	3404
FONDATION MARIUS COTE INC.	3404
IMMEUBLES ELSONA INC. (LES)	3404
KENT-LABELLE INC.	3404
LEN-JAY INC.	3404
M. J. W. LUMBER LTD.	3403
MARCIL (ROBERT) INC.	3404
MARKHAM CONSTRUCTION LTEE	3404
MELKONIAN (LEON M.) LTD.	3404
MOMAT INC.	3405
MUNICIPAL CONSULTANT INC.	3405
REFRIGERATION GERARD INC.	3405
ST. REMI DEVELOPMENT CORPORATION	3405
SELECT YARN CORP.	3405
SOLID LAND INVESTMENT CORP.	3405
SPIEGEL INVESTMENT CORP. (THE)	3405

DOMICILE LEGAL (Article 30)

AFFILIATED CONSTRUCTION MAINTENANCE ELEVATOR INC.	3332
AGENCES DE DISTRIBUTION LION LIMITEE (LES)	3332
ALTITUDE 1200 INC.	3332
AMEUBLEMENT CENTRAL LTEE	3332
ARTICLES DE SPORTS ET CYCLE PAUL INC.	3332
ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS INDEPENDANTS DE LAVAGE DE VITRES ET DE MAINTENANCE DE QUEBEC INC. (L')	3333
ASSOCIATION DES TRAPPEURS CANADIENS DES COMTES DE SAGUENAY ET DUBUC INC. (L')	3333
ASSOCIATION QUEBECOISE POUR L'AVANCEMENT DES NATIONS UNIES	3333
ATMOR INC.	3333
BEWICK (O.), COURTIER INC.	3333
BOWL-O-RAMA DOMAINE INC.	3333
BRASSERIE LA TABLE DU ROI	3333

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — suite

Page

BRASSERIE LE CAUCUS INC.	3333
BRAULT ET BISAILLON INC.	3333
BROOMER (FRED) INC.	3333
CASTONGUAY (CAMILLE) INC.	3333
CELMAR ENTREPRISES LTEE	3333
CENTRE DE BENEVOLAT DE LA REGION DE ST-JEAN INC. (LE)	3333
CHAINE D'OR D.M. INC. (LA)	3333
CHARETTE (LEO) INC.	3333
CILVIN INC.	3333
CLUB DE PETANQUE JEROMIEN L'ECUREUIL DU NORD	3333
CLUB DE SKI DE FOND DE SENNETERRE INC.	3333
CLUB DE SKI MONTCALM INC.	3333
CLUB DES AMIS DU CUIR ET DU DENIM DE MONTREAL	3334
CLUB FLIPGYM DE MONTREAL	3334
CLUB NAUTIQUE D'AMOS INC.	3334
CLUB OPTIMISTE DE GRANBY, INC.	3334
COMPAGNIE BREECAN LTEE (LA)	3334
COMPAGNIE DE GESTION JOQUARD INC.	3334
COMPAGNIE DE TRANSPORT ST-JOHSNBURY LTEE	3334
CONCEPT IMAGE J.P. INC.	3334
CONSTRUCTION C. & R. QUEVILLON INC.	3334
CONSTRUCTION VEGA INC.	3334
COURSES CANINES DE RIMOUSKI INC. (LES)	3334
DeRICO (P.) & FILS LTEE	3334
DOMAINE NOTRE-DAME INC. (LE)	3334
E.S. REALTIES INC.	3334
EBENISTERIE R. GARAND INC.	3334
ECOLE DES SPORTS DES TROIS-RIVIERES INC. (L')	3334
ECOLE PREPARATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI INC.	3334
EDIPRESSE INC.	3334
ENTREPRISES EVERETT LTEE (LES)	3334
ENTREPRISES R.G. BALC INC. (LES)	3334
EVEIL MUSICAL D'ANJOU (L')	3334
FEDERATION DIOCESAINE DE MONTREAL DE LA JEUNESSE ETUDIANTE CATHOLIQUE DU CANADA, INCORPOREE (LA)	3335
FINCAN LTEE	3335
FORSAV INC.	3335
GARDE ST-CLEMENT DE TOURVILLE INC.	3335
GARDERIE DU BOIS JOLI	3335
GIBSON WILLOUGHBY (QUEBEC) INC.	3335
GIRARD (OMER) INC.	3335
GIULIANI (G.) INC.	3335
GRAHAM CREATIVE SALES INC.	3335
GROUPE RALLYE TIERS-MONDE DE GRANBY INC.	3335
HOLDINGS L.M.S. LTEE (LES)	3335
HUILES ULTRABEC INC. (LES)	3335
IMMEUBLES CLICHE LTEE (LES)	3335
IMMEUBLES DUVERMONT LTEE (LES)	3335
IMMEUBLES ELVIRA LTEE (LES)	3335
IMMEUBLES 3 B.L. INC. (LES)	3335
IMMEUBLES V.C.B. INC. (LES)	3335
IMPRIMERIE TRANDEK LTEE	3335
INSTITUT DES POURVOYEURS DE LINGE ET VETEMENTS INDUSTRIELS DU QUEBEC INC. (L')	3335
INVESTISSEMENTS QUEMONT LTEE (LES)	3335
INVESTISSEMENTS ROSSO INC.	3336
ISOLATIONS ALGON INC.	3336
LALONGE (C.) INC.	3336
LAMER (BERNARD) INC.	3336

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — suite

Page

LIBRAIRIE LE COMPTOIR DU LIVRE INC.	3336
LIGUE DE BASEBALL LES PIONNIERS ROUYN-NORANDA INC. (LA)	3336
LUMIERES C.M.B. INC.	3336
MARSTEL SECURITY INVESTMENT CORP.	3336
MARTEL & HEROUX AUTO BODY INC.	3336
MODULE D'EPANOUISSEMENT A LA VIE DE FORESTVILLE INC.	3336
MONETTE, MICHAUD & ASSOCIES INC.	3336
NICALA SPORTSWEAR INC.	3336
PAGE LIMITEE	3336
PHOTOPOP INC.	3336
PIZZERIA YOYO INC.	3336
PLACEMENTS BEN LIMITEE	3336
PLACEMENTS DIVERSIFICO INC. (LES)	3336
PLACEMENTS R. COMEAU LTEE (LES)	3336
PLOMBERIE BIGRAS ET FRERES INC.	3336
POLY-DATA INC.	3336
PROCYCLE INC.	3336
PRODUITS ALBA INC.	3337
PROTECTION DE TUYAUTERIE QUEBEC LTEE (LA)	3337
RECEPTIONS BERTRAND INC. (LES)	3337
REGOR INTERNATIONAL INC.	3337
REMAC ENTERPRISES LTD.	3337
RESTAURANT LEO MARTIN INC.	3337
RICHARD (NORMAND) ASSURANCE INC.	3337
ST-HYACINTHE AUTOMOTIVE INC.	3337
SALON DE HAUTE COIFFURE LARIN INC.	3337
SAPIBOU INC.	3337
SERVICE DE MOTEUR M.D.G. INC.	3337
SERVICE DES LOISIRS ST-JEAN	3337
SERVICE DES LOISIRS ST-LOUIS-DE-FRANCE	3337
SERVICE DES ONDES LIMITEE	3337
SERVICES DE GESTION YVONNE LALONDE INC. (LES)	3337
SMYWOL CORPORATION LTEE	3337
SOGERAN INC.	3337
SOUDURES DE SHIPSHAW INC.	3337
SPORTS JACLER INC.	3337
TABAGIE L.D. INC.	3337
TELE BAIE INC.	3337
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS	3337
THABET (EDOUARD) INC.	3338
THEATRE BELOEIL LTEE	3338
TOWER KNITTING MILLS LTD.	3338
UNION DES GRADUES INSCRITS A LAVAL (U.G.I.L.) INC.	3338
UNION DES LIGUES DE PROPRIETAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC, INC. (L')	3338
UNITE DOMREMY DU TEMISCAMINGUE	3338
VENTES TRANS-CANADA INC.	3338
VENTES TRANS-CANADA INC.	3338
VITRERIE CHATELLE & SIMARD INC.	3338

FUSION DES COMPAGNIES

BOIVIN FILS AUTO (1978) INC.	3338
BOULANGER INC.	3338
BRASSERIE LE GAULOIS INC. (LA)	3338
CENPRO INC.	3338
CHARLEBOIS LTD.	3338
CHARLEBOIS LTEE	3338
COMPAGNIE MATAPEDIA LIMITEE	3339
MATAPEDIA COMPANY LIMITED	3339

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE)

	Page
ABATTOIRS BRUNET INC. (LES)	3339
ADEVIM INC.	3339
ADMINISTRATION A.F.R. INC.	3339
AGENCE DE PROMOTIONS SATELLITE INC.	3339
AGENCE DE VOYAGES TEMPO INC.	3339
AGENCES MARCEL FORTIN INC. (LES)	3339
ARACOR INC.	3339
ATELIER DE COSTUMES B.J.L. INC. (L')	3339
ATELIERS DES SOURDS MONTREAL (1978) INC. (Correction)	3349
ATELIERS GUYON INC. (LES)	3339
AU PIED DE LA MONTAGNE BLEUE INC.	3339
AUTOMOBILES BOURGOGNE INC.	3339
AUTOS D'OCCASION ARARAT LTEE	3339
AUX 1000 SAVEURS INC.	3339
BAR DES MIRACLES INC.	3339
BARRETTE (J.C.) INC.	3340
BERTRAND (GERMAIN), ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN INC.	3340
BERTRAND (CAMILLE) INC.	3340
BORCO LTEE	3340
BOUCHERIE J.P. BELANGER INC.	3340
BOUTIQUE GI-RAY INC.	3340
BOUTIQUE NUANCE INC.	3340
BOUTIQUE SEPALE INC.	3340
CARGOBEC INC.	3340
CARROSSIERS SAUVE INC. (LES)	3340
CA-TI-NO INC.	3340
CENTRE DE COUTURE COUDRELLE INC.	3340
CHAUSSURES HUSKY LTEE	3340
CHAUSSURES PAMPA INC.	3340
CHEZ LE VIEUX BRETON INC.	3340
CONFECTION F. PERRAS & FILS INC.	3340
CONSTRUCTION A.C.P.G. INC.	3340
CORIMNAT INC.	3340
COSMED INC.	3340
COURTIER EN IMMEUBLES HOME INC.	3340
COUVERTURES PIERRE CADIEUX INC. (LES)	3340
CREATIONS DELTA LTEE (LES)	3341
CREATIONS EUREKA INC.	3341
CREATIONS MICHEL DAGENAIS INC. (LES)	3341
CREPERIE BRETONNE TRISKELL INC. (LA)	3341
CYR, HOGAN, RITCHIE LTEE	3341
DECORATION BEAUPORT INC.	3341
DIFFUSION R-2 INC.	3341
DISTRIBUTIONS ALIMENTAIRES LA MEULE INC.	3341
DISTRIBUTIONS JEAN-GUY BERGERON INC. (LES)	3341
DOMAINE VAL MENAUD INC.	3341
DUPONT (CLAUDE) INC.	3341
ELECTRONIQUE BIENVENUE ET ROY INC.	3341
ENTREPRISE C.D.I. LTEE	3341
ENTREPRISE DE LOCATION JALON INC.	3341
ENTREPRISE IMMOBILIERE DU VIEUX QUEBEC INC.	3341
ENTREPRISES ANDRE ET LUC LAURIN INC. (LES)	3341
ENTREPRISES B. BOULANGER INC. (LES)	3341
ENTREPRISES BOLDUC, PAUL INC. (LES)	3341
ENTREPRISES DE GESTION ST-FEREOL-LES-NEIGES INC. (LES)	3341
ENTREPRISES GERMAIN DUMONT INC. (LES)	3341
ENTREPRISES HOWELLS ET HOWELLS INC. (LES)	3341
ENTREPRISES LA-REAU INC. (LES)	3342

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

Page

ENTREPRISES RAYMOND BOISSE INC. (LES)	3342
ENTREPRISES RESON INC. (LES)	3342
ENTREPRISES SIOUI ET FRERES INC. (LES)	3342
ENTRETIEN ET RENOVATION GENERALE GALLO LTEE	3342
ETIQUETTES B.R.G. INC. (LES)	3342
EXCAVATION JACQUES LAVOIE INC.	3342
EXCAVATION ST-HENRI INC.	3342
FERBLANTIER R. MARTIN INC.	3342
FERME ADRIEN FLEURY & FILS INC.	3342
FERME CYRANO INC.	3342
FERME DES DEUX LACS INC. (LA)	3342
FERME J. ROY INC.	3342
FERME LA GRAINETIERE INC.	3342
FERME STE-AGATHE INC.	3342
FERRONNERIE ROGER BERUBE INC.	3342
FONDATIONS JACQUES BEAUPRE LTEE (LES)	3342
GALERIES DUPUIS INC. (LES)	3342
GARAGE JACQUES DENIS & FILS INC.	3342
GESTION FRANCHEVILLE INC.	3342
GESTION ROY-MATTEAU INC.	3342
GIRARD & FORTIN INC.	3343
GOUTTIERES CITADELLE INC. (LES)	3343
GRAIN ET ENGRAIS LEMIRE INC.	3343
GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC.	3343
GUIMONT (JEAN-LOUIS) INC.	3343
HOTEL ST-LOUIS (LOTBINIERE) INC.	3343
IMMEUBLES J. SAVARD & FILS LTEE	3343
IMMEUBLES LONLARO INC. (LES)	3343
IMPRIMERIE LE REVEIL ST-RAYMOND (1979) INC.	3343
INVESTISSEMENTS GALABEC INC. (LES)	3343
INVESTISSEMENTS MAGNUM INC. (LES)	3343
JAMON INC.	3343
LEPINE (D.) & FILS INC.	3343
MAISON DE LA POMMERAIE INC.	3343
MARCHE MASSIE & FILS INC.	3343
MIMART INC.	3343
MOTEUR BEAUPORT INC.	3343
MOTEURS ELECTRIQUES ET POMPES G. & T. LTEE	3343
NOUVEAUTES D'ASBESTOS INC.	3343
OUVERTURES IDEAL INC. (LES)	3343
PETROLES GILLES BELANGER INC. (LES)	3343
PISTE DE COURSES LANAUDIÈRE INC.	3344
PLACEMENTS C.H.A.P. INC.	3344
PLACEMENTS DEGELIS INC. (LES)	3344
PLACEMENTS DU ROYAUME LTEE	3344
PLACEMENTS P.D.E. INC.	3344
PLACEMENTS ROCK NADEAU INC. (LES)	3344
POIRIER (A. & R.) INC.	3344
PRODUCTIONS LOUIS LALANDE INC. (LES)	3344
PROJEGAI INC.	3344
PROMOTIONS C.L. INC. (LES)	3344
QUINCAILLERIE H. PHANEUF & FILS INC.	3344
RELIEF 1 LTEE	3344
REPROGRAPHIE S.T.M. INC.	3344
RESIDENCE SAINTE-CLAIRE INC.	3344
RESTAURANT REJEAN MARTEL INC.	3344
RESTAURANT T'YEN AN INC.	3344
ROGER FLEURISTE INC.	3344

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1^{re} PARTIE) — suite

Page

ST-JEAN (JEAN-CLAUDE) INC.	3344
SERVICE DE LIVRAISON DU QUEBEC INC.	3344
SIVRY (J.-M.) INC.	3344
SOCIÉTÉ DE FABRICATION DES VIEILLES FORGES INC. (LA)	3344
SOUDURE AUTOMATIQUE ROUYN INC.	3345
STATION-SERVICE C. ROBITAILLE INC.	3345
TAXIS C.E.L. LIMITEE	3345
TEMPO TRAVEL AGENCY INC.	3339
TERREAU DE L'ESTRIE INC.	3345
TRAITEMENTS PAYSAGERS R. FORTIN & FILS INC. (LES)	3345
TRANSPORT A. SAVARD INC.	3345
TRANSPORT MAURICE & FERNAND INC.	3345
TREMBLAY (R. & M.) LTEE	3345
VETEMENTS POUR DAMES JEAN-DI INC.	3345
VIRLION (RUE CRESCENT) INC.	3345

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE)

AMBULANCES KAMOURASKA EST INC. (LES)	3345
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE GATINEAU	3345
ASSOCIATION DES CULTIVATEURS DU QUEBEC INC.	3345
ASSOCIATION DES FAMILLES D'ACCUEIL DE GATINEAU, INC.	3345
ASSOCIATION DES MARCHANDS DU MAIL LEGER LANGELIER INC.	3345
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE RIVIERE-DU-LOUP INC.	3346
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DE L'EST DU QUEBEC (A.S.C.E.Q.) INC.	3346
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU CENTRE DU QUEBEC (A.S.C.C.Q.) INC.	3346
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU NORD DE MONTREAL (A.S.C.N.M.) INC.	3346
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN (A.S.C.S.L.S.J.) INC.	3346
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL DU SUD DE MONTREAL (A.S.C.S.M.) INC.	3346
ASSOCIATION DU SPORT COLLEGIAL — REGION DE QUEBEC (A.S.C.R.Q.) INC.	3346
ASSOCIATION SPORTIVE DE ST-HONORE INC. (L')	3393
ASSOCIATION TORESE DE MONTREAL	3346
ASSOCIAZIONE LANCIANESE DI MONTREAL	3346
AUBERGE TRANSITION	3346
CAFETERIA ECOLE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION	3346
CENTRE D'ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES DE LA REGION DE QUYON	3346
CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION EN CONSOMMATION, SEPT-ILES (C.R.I.C.) (LE)	3346
CENTRE POST-SCOLAIRE LE RELAIS DU BOUT	3346
CENTRE RECREATIF DE WAKEFIELD (LE)	3346
CERCLE LANCIANO DE MONTREAL	3346
CHOEUR MELODIES JOYEUSES DE MONTREAL, INC. (LE)	3346
CLUB AUTOMOBILE LES BOTTINES DE LA RIVE-SUD INC. (LE)	3346
CLUB D'AEROMODELISME DE QUEBEC INC.	3347
CLUB D'AGE D'OR STE-MARGUERITE-DE-LINGWICK	3347
CLUB DE CONSERVATION, DE CHASSE ET DE PECHE DES MONTS	3347
CLUB DE DANSE DE TERREBONNE INC.	3347
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-JUSTIN INC. (LE)	3347
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-MALO DE COMPTON INC.	3347
CLUB DE L'AGE D'OR SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE INC.	3347
CLUB DE LECTURE DE CHUTE-AUX-OUTARDES (LE)	3347
CLUB DE MOTOCYCLISTES LES AIGLES DE SAINT-CLAUDE INC.	3347
CLUB DE MOTONEIGE BEAUCE-CENTRE INC.	3347
CLUB DE PHOTO MAURICIEN INC.	3347
CLUB DE SOCCER PANTHERES (1978) INC.	3347
CLUB DES AMIS DE L'ILE ST-JEAN (LE)	3347
CLUB OPTIMISTE CARIGNAN INC. (LE)	3347
CLUB OPTIMISTE ST-PIE DE BAGOT INC.	3347
CLUB SOCIAL RACINES	3347

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3^e PARTIE) — suite

Page

CLUB SPORTIF ET RECREATIF CASERTA	3347
COMITE DE LA FETE NATIONALE DE GRANBY (COFENAG)	3347
COMITE DE L'ANNEE INTERNATIONALE DE L'ENFANCE (1979) POUR UNICEF QUEBEC	3347
COMITE MUNICIPAL DE LANIEL INC.	3347
COMITE ORGANISATEUR DES JEUX DU QUEBEC REGIONAUX DE BOURASSA (1979) INC. (LE)	3348
COMITE WATERLYS INC.	3348
COMMUNICATIONS CLEF INC.	3348
CORPORATION CHORALE-DISCO VI	3348
CORPORATION DE GESTION DE LA VILLE DE GRANBY COGEG INC. (LA)	3348
CORPORATION DU CENTRE PAROISSIAL ABBE BEAULIEU	3348
CORPS DE MAJORETTES LES ECLAIRS INC. (LE)	3348
COSMOVAN INC.	3348
DOYENS DE RIVIERE-DES-PRAIRIES (LES)	3348
EDITIONS ESTEREL (LES)	3348
FEDERATION DES ORGANISMES FAMILIAUX DE LANAUDIÈRE	3348
FOYER HONGROIS	3348
GARDERIE DES RIRES	3348
GARDERIE G.B. SCALABRINI (LA)	3348
GROUPE CONCRETION INC.	3348
GYM VIE	3348
HAPPY TONES CHORUS OF MONTREAL, INC. (THE)	3346
IMMEUBLES ROSAIRE ROY INC. (LES)	3348
INFORMATION-RETRAITE, MONTREAL, INC.	3348
LIGUE BONS COPAINS 20-35 INC.	3348
LOISIRS DE LAUZON INC. (LES)	3348
MONTÉE DE L'ESPOIR (LA)	3349
MOUVEMENT FAMILIAL LANAUDIÈRE	3349
MOUVEMENT VIVERE INC.	3349
ORDRE DU FANAL INC.	3349
PANTHERS SOCCER CLUB (1978) INC.	3347
QUYON AND DISTRICT DROP-IN CENTRE	3346
RANGERS DU QUEBEC INC. (LES)	3349
REGROUPEMENT R.C.V.Q. DES CENTRES-VILLES DU QUEBEC	3349
RENCONTRE INTERNATIONALE D'ATHLETISME DE MONTREAL INC.	3349
SOCIETE NAUTIQUE GRAND NORD ET BAS ST-LAURENT	3349

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

A.I.M. CLEANERS INC.	3352
ASSOCIATION DES AMIS DU PLEIN AIR DE MONTREAL	3350
ASSURANCE C.W. DUNN INC.	3350
ATELIER DE DEBOSELAGE STE-ROSE INC.	3350
ATELIER DE TRANSFORMATION DE BOIS & CRETAGES DE HONFLEUR INC. (L')	3350
AUBERGE LE GRENIER LIMITEE (L')	3350
BLAJON INC.	3350
BLOC VIBRE, INC. (LE)	3350
BLOUIN (ARTHUR) (LIMITEE)	3350
CARCAJOU DE VAL-VIGER INC. (LE)	3350
CENTRE DE FORMATION ET DE CONSULTATION (QUEBEC) INC.	3350
CENTRE D'INFORMATIQUE MASKA INC.	3350
CENTRE D'OUTILLAGE CHAREST INC.	3350
CHAVAL INC.	3350
CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU	3350
CONSTRUCTION GERARD GAUTHIER INC.	3350
COUILLARD AUTOMOBILES INC.	3351
CREINSTEN INC.	3351
CREINSTEN REALTIES LTD.	3352
DALBEC (L.B.) & ASSOCIES LTEE	3351

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES — suite

	Page
DANGEST INC.	3351
D'Aoust (J.B.) INC.	3351
DEPANEUR GRANDE-ALLEE INC. (Correction)	3394
DOXA INC.	3351
DUGRE (LAURENT) & FILS INC.	3351
DUNN (C.W.) INSURANCE INC.	3350
ENTREPRISES DE J. ARMAND BOMBARDIER LTEE (LES)	3351
ENTREPRISES G.A. LASALLE INC. (LES)	3351
ENTREPRISES GAMAX LTEE	3351
ENTREPRISES N.R.P. LIMITEE (LES)	3351
EXPORTATION SCOVILL LTEE	3351
FABRICATIONS BOURBEAU INC. (LES)	3351
FEDERATION CYCLISTE DU QUEBEC (LA)	3351
FINANCE LOCALE INC.	3351
FONDATEC INC.	3351
GARDERIE LES JOYEUX LUTINS INC.	3351
GESTION G.A.M. INC.	3351
GRANDMA LEE'S INC.	3351
HOPITAL CHINOIS DE MONTREAL (1963) (L')	3352
IMMEUBLES CRELINSTEN LTEE (LES)	3352
IMMEUBLES DACO INC. (LES)	3352
IMMEUBLES TRIMONT INC.	3352
JULIEN (ALEX) LTEE	3352
LAFAILLE & FILS (1975) LTEE	3352
LECLERC (FRANCOIS) LTEE	3352
LIBRAIRIE CARDINAL LTEE	3352
LIDEC INC.	3352
MACKAY SMITH ENTERPRISES LTD.	3352
MAGASIN ORIGENE INC.	3352
MAGNOR INC.	3352
MAISON BEAUMONT INC.	3352
MEDIARAMA INC.	3352
MODES Q.J.W. INC.	3352
NETTOYEUR A.I.M. INC.	3352
OPUS 31 INC.	3352
PAGETECH INC.	3352
PLACEMENTS MASYLCHA INC. (LES)	3352
PLACEMENTS PELADEAU INC. (LES)	3353
PUBLICATIONS «LES AFFAIRES» INC.	3353
RESTAURANT ET MOTEL JACQUES ET MARIE LABEL INC.	3353
STE-ROSE AUTO BODY INC.	3350
SOCIETE FORGET DESPATIS INC.	3353
SOCIETE IMMOBILIERE DES CAISSES D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DU QUEBEC INC. (LA)	3353
TAVERNE L'ETRIER INC.	3353
TELECABLE VIDEOTRON LTEE	3353
TETBOCK HOLDINGS LTD.	3353
THEATRE LE VIEUX CLOCHER INC.	3353
TRANS-MEDITERRANEAN COMMERCIAL & INDUSTRIAL COMPANY INC.	3353
TREMCOFORT INC.	3353
TYROL SHOE COMPANY LIMITED (THE)	3353
VIANDES PRATTE INC. (LES)	3353
 SIEGE SOCIAL (Article 84)	
AMUSEMENTS DRUMMONDVILLE INC. (LES)	3353
AUTOMATIC OIL BURNER INC.	3353
BELLEAU (J.M.) INC.	3354
BIJOUX PAQUIN INC.	3354

COMPAGNIES — LOI DES**SIEGE SOCIAL (Article 84) — suite**

Page

CARACTER A INC.	3354
CASAVANT (DENYS) INC.	3354
CHARAL INC.	3354
CLASSIC CLEANERS INC.	3354
CLUB CHUMMY	3354
CLUB DU LAC MARCH	3354
CLUB ORISKANY INC. (LE)	3354
COMPTOIR MUSICAL DE SUTTON INC.	3354
CONCEPT IMAGE J.P. INC.	3354
CONSTRUCTION I & H LTEE	3354
CONSTRUCTION LANI INC.	3354
CONSTRUCTION R. RACICOT INC.	3354
CONSTRUCTIONS JEAN-JULIEN TESSIER INC. (LES)	3354
DANISH CANADIAN SOCIETY, MONTREAL, INC.	3354
DE VAUDREUIL (R.) CIE LTEE	3354
DEVON DEVELOPMENT INC.	3354
DILIGENCE DU ST-LAURENT INC. (LA)	3354
DISTRIBUTIONS C.D.R.M. INC.	3354
ENTREPRISES MATHIAS RIOUX INC. (LES)	3354
ENTREPRISES MONTARVILLE INC. (LES)	3355
EXPRESS BEL-MONT INC.	3355
FEDERATION QUEBECOISE DE NATURISME	3355
FUSEY (GEORGES A.) INC.	3355
GRAND'MERE SHOE COMPANY, LIMITED	3355
HOHENBERG COMPANY INC.	3355
IMMEUBLES ELVIRA LTEE (LES)	3355
IMPRIMERIE MOBILE C.L. INC.	3355
INDUSTRIES COINTREL LTEE (LES)	3355
JARDINS GRANBY LTEE	3355
JEUNESSE EN MISSION (QUEBEC) INC.	3355
KARGO EXPRESS LTEE	3355
LANARK HOLDINGS CORP.	3355
MAROIS & ST-GERMAIN INC.	3355
MORAZAIN (J. G.) CIE LTEE	3355
PABEAR INC.	3355
PEN. V.S. INC.	3355
PENNINO (A.) CLOTHES INC.	3355
PIERRE SERVICE STORES INC.	3355
PNEUS ST-HUBERT INC. (LES)	3355
PORTES DE GARAGE HARVEY & GAUDREAU INC.	3355
POULIN (PAUL) INC.	3356
RAYMOR PEINTURES CIE LTEE	3356
SERVICES DE COURRIER IMPERIAL INC. (LES)	3356
SOCIETE DENTAIRE YAMASKA	3356
STUDIO DE CHAUSSURES PAM LTEE	3356
STYLECRAFT CONSTRUCTION LTD.	3356
SUKAY INC.	3356
USINES DE TISSAGE MIRABEL INC. (LES)	3356
VAL MARTIN TV DISTRIBUTION INC.	3356
VILLA CHATEAUNEUF INC.	3356

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES**CHANGEMENT D'AGENT(S)**

LAWRENCE SYSTEMS, LTD.	3406
-----------------------------	------

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI DES**PERMIS**

	Page
McCORD CORPORATION	3406
NEON PRODUCTS LTD.	3406

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA**AVIS DE QUALITÉ**

BARANOWSKI, BOLESŁAW	3406
HERRALA, TEUVO (TED)	3406
LACHARITE, LUC	3407
WHITE, CHARLES	3407

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

AUGUSTINES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS DE LEVIS (LES)	3407
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL	3407
CORPORATION NOTRE-DAME-DU-BON-SECOURS (LA CHAMPENOISE)	3407
SCHÉFFERVILLE, VILLE	3408
SILLERY, CITE	3408
SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DIOCESAINE DE RIMOUSKI	3408
SOEURS DE SAINT-JOSEPH DE SAINT-HYACINTHE (LES)	3408

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

COMPAGNIE E. PREMONT LIMITÉE (LA) (<i>Dissolution</i>)	3408
COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION DE MÉTABETCHOUAN «ST-JÉRÔME»	3408
MARCHE ROLAND VAILLANCOURT INC.	3408

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES, LOI SUR LES**

CASERTA MUTUAL AID SOCIETY (<i>Annulation de permis</i>)	3409
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE SAINT-CAMILLE-DE-COOKSHIRE (LA) (<i>Demande de conversion</i>)	3409

ÉDUCATION**MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE**

LAURENVAL (<i>Fusion de Laval et Laurenval</i>)	3409
---	------

TERRES ET FORÊTS**CADASTRES**

ÉCUREUILS, PAROISSE	3410
NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC (LA BANLIEUE), PAROISSE	3410
NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL, PAROISSE	3410
SAINTE-AMBROISE-DE-LA-JEUNE-LORETTE, PAROISSE	3410
SAINTE-COLOMBAN, PAROISSE	3410
SAINTE-LOUIS-DE-TERRÉBONNE, PAROISSE	3410
SAINTE-PIERRE-DE-SOUREL, PAROISSE	3411
SAINTE-RAYMOND, PAROISSE	3411
SAINTE-ROCH-DE-L'ACHIGAN, PAROISSE	3411

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE**COMMISSION DE TERMINOLOGIE****NORMALISATION DE TERMES**

Boissons gazeuses	3412
-------------------------	------

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE**COMMISSION DE TERMINOLOGIE — suite****RECOMMANDATION DE TERMES**

	Page
Canoté	3411
Canot	3411
Cellulose	3412

PROCLAMATION(S)

Extension de la juridiction de la Cour municipale de la ville de <i>Saint-Antoine</i> à la paroisse de Bellefeuille, comté de Terbonne	3412
Mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire	3413

QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT — LOI DE LA

COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS (<i>Approbation du règlement sur les installations septiques</i>)	3414
COMMUNAUTE URBAINE DE MONTREAL (<i>Approbation du règlement concernant l'assainissement de l'air</i>)	3414

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**AVIS D'ANNULATION DE LETTRES PATENTES (1^{er} AVIS)**

ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PECHE DE BERTHIERVILLE	3322
--	------

LETTRES PATENTES ANNULEES

ACIERS B. V. INC.	3313
AERO CLUB DE LA RIVIERE AUX SABLES	3313
AMICALE DU LAC ST-JEAN INC.	3313
AMICALE JUIVE FRANCOPHONE DE L'AGE D'OR	3313
ASSOCIATION CHINOISE CHOY (L')	3313
ASSOCIATION DE FAMILLE MONOPARENTALE DE L'AMIANTE	3313
ASSOCIATION DES AGENTS D'AIDE SOCIALE (A.A.S.)	3313
ASSOCIATION DES CHASSEURS, PECHEURS ET CONSERVATEURS DE LA FAUNE DU DISTRICT DE BEDFORD (A.C.P.D.B.)	3313
ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA RIVE-SUD (L')	3313
ASSOCIATION DES DIPLOMES EN ADMINISTRATION DE JOLIETTE	3313
ASSOCIATION DES EDITEURS QUEBECOIS (L')	3313
ASSOCIATION DES ELEVEURS DE CHEVAUX MINIATURES DU QUEBEC INC.	3313
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE L'EDUCATION PERMANENTE (A.D.E.E.P) DE STE-FOY	3313
ASSOCIATION DES ETUDIANTS GRADUES EN SCIENCES APPLIQUEES DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE	3313
ASSOCIATION DES MARCHANDS DETAILLANTS DU 2020 UNIVERSITY INC. (L')	3314
ASSOCIATION DES OUVRIERS CHINOIS DU QUEBEC	3314
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE LA BONNE-ENTENTE DU LAC ROND INC.	3314
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-GABRIEL-DE-BRANDON INC.	3314
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU CENTRE DOMICILIAIRE LES BASQUES DE SEPT-ILES	3314
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC THEODORE	3314
ASSOCIATION PROVINCIALE DES MARCHANDS RADIOS ET STEREO D'AUTOMOBILES (L')	3314
ASSOCIATION QUEBECOISE DES CABARETIERS (L')	3314
ASSOCIATION QUEBECOISE DES GAUCHOS INC. (L')	3314
ASSOCIATION QUEBECOISE ST-GERARD MAJELLA	3314
AUBERGE DU MARIN DES TERRES DE SHERBROOKE INC.	3314
B. V. STEEL INC.	3313
BAXAN INVESTMENTS LTD.	3320
BEACONSFIELD FIGURE SKATING CLUB INC.	3316
BELANGER SOCIAL CLUB INC.	3316
BISSONNETTE (A. & B.) INC.	3314
BORMAN INSURANCE SERVICES LTD.	3321
BOTTIER DE ROUYN INC. (LE)	3314
BOUTIQUE SANDRINE LTEE	3314

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

	Page
BOUTIQUE TERRI INC.	3314
CABLE COMMUNAUTAIRE DE BEAUCE INC.	3314
CAMPING JOLY INC.	3314
CAMPS ET LOISIRS FAMILIAUX LES TROIS FLECHES INC.	3314
CARNAVAL DE L'ESTRIE INC. (LE)	3314
CARTON (G.E.) DEVELOPMENT CORPORATION LTD.	3318
CASINO INVESTMENTS INC.	3320
CENTRE D'ANIMATION VIMONTAIS MILLE ILES INC.	3315
CENTRE DE FORMATION D'APPOINT EN LOISIRS C.E.F.A.L.	3315
CENTRE DE LA COULEUR ILE PERROT INC.	3315
CENTRE DE PLEIN-AIR S.L.B. INC.	3315
CENTRE DE RECHERCHE DU VIEUX MONTREAL SUR L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES	3315
CENTRE DE SEJOUR DU SAGUENAY LAC ST-JEAN (LE)	3315
CHARLEY'S STEAK HOUSE INC.	3320
CHAUSSURES PIED D'OR INC.	3315
CHOY CHINESE ASSOCIATION (THE)	3313
CIMENTS DE KAMOURASKA INC. (LES)	3315
CLINIQUE AUTOMOBILE L. ST-PIERRE INC.	3315
CLUB ARCHER ALMA INC.	3315
CLUB ARGENTIN DE MONTREAL	3315
CLUB DE BASEBALL JUNIOR SAFARI INC. (LE)	3315
CLUB DE BASEBALL LES PIONNIERS DE CHICOUTIMI-NORD INC. (LE)	3315
CLUB DE CROISIERE OCEANE INC.	3315
CLUB DE HOCKEY JUNIOR DE SAINT-JOVITE	3315
CLUB DE HOCKEY LES AS JUNIORS DE MAGOG INC. (LE)	3315
CLUB DE MOTO LES REVOLTES INC.	3315
CLUB DE MOTOCYCLETTES DE GARNIER INC. (LE)	3315
CLUB DE MOTO-NEIGE COUREUR DE SENTIER DE POINTE-GATINEAU-TOURAINE	3315
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BEACONSFIELD INC. (LE)	3316
CLUB DE PECHE DE SAINT-JEAN BAPTISTE	3316
CLUB DE PLEIN AIR DE MORIN HEIGHTS	3316
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE DU C.E.G.E.P. DE HULL INC. (LE)	3316
CLUB DE PLONGEE SOUS-MARINE LES PIRANHAS INC.	3316
CLUB DE RECREATION DES ETUDIANTS DE RECREOLOGIE DE L'UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS- RIVIERES	3316
CLUB DE SKI NAUTIQUE ILE BIZARD INC.	3316
CLUB DE SOCCER DE QUEBEC	3316
CLUB DE SOCCER MONTREAL-NORD	3316
CLUB DE TIR LES CARABINIERS	3316
CLUB DE VOILE DE LAC-MEGANTIC	3316
CLUB DES AMIS DE L'ESTRIE INC. (LE)	3316
CLUB DES RAQUETTEURS MANOIR CLAIRVAL	3316
CLUB MOTO-CROSS LAC MEGANTIC	3316
CLUB MOTOCROSS ST-GEORGES INC.	3316
CLUB OPTIMISTE GENTILLY-LONGUEUIL INC.	3316
CLUB OPTIMISTE LUCERNE INC.	3316
CLUB RECREATIF LES COPAINS DU DOMAINE INC.	3316
CLUB SOCIAL BELANGER INC.	3316
CLUB SOCIAL BRIQUE BEAUPORT INC.	3317
CLUB SOCIAL DES VETERANS DE MAISONNEUVE INC.	3317
CLUB SOCIAL ET SPORTIF DE LA BAIE D'UNGAVA INC.	3317
CLUB SOCIAL GREC-CANADIEN INC. (LE)	3317
CLUB SOCIAL LE MAILLON INC.	3317
CLUB SOCIAL LE VIGNOBLE INC.	3317
CLUB SOCIAL LES VOYAGEURS INC. (LE)	3317
CLUB SOCIAL ROTELLESE	3317
CLUB SOCIAL WAPI INC.	3317

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite

Page

CLUB SPORTIF SAINT-BASILE LE GRAND (LE)	3317
COLLBOI INC.	3317
COMITE D'ACCUEIL DES ATHLETES POLONAIS A MONTREAL	3317
COMITE DE CITOYENS DE LABELLE	3317
COMITE DE REVENDICATION DES EXPROPRIÉS DU PARC FORILLON	3317
COMITE DES CITOYENS DE MONTMORENCY INC. (LE)	3317
COMITE DES CITOYENS DE VILLE DE POHENEGAMOOK INC. (LE)	3317
COMITE DES LOISIRS DE FORT COULONGE INC.	3317
COMITE LES DEBACLES CHAUDIERE INC. (LE)	3317
COMITE ORGANISATEUR DES SIXIÈMES CHAMPIONNATS F.I.S.A. POUR JUNIORS, MONTREAL 1975	3317
COMPAGNIE DE DEMOLITION ET REBUT ROCKFIELD LTEE (LA)	3317
COMPAGNIE DE GESTION IMMOBILIERE KORFUS LTEE	3318
CONFERENCE DU TAXI DE QUEBEC INC. (LA)	3318
CONIMED INC.	3318
CONSEIL ECONOMIQUE ET CULTUREL DE L'ISLE-AUX-COUDRES	3318
CONSTRUCTION STE-CROIX INC.	3318
CORPORATION D'ADMINISTRATION FUSILLADE (LA)	3318
CORPORATION D'AMENAGEMENTS G.E. CARTON LTEE	3318
CORPORATION DE PLACEMENTS ET D'AMENAGEMENT HOBREN LTEE	3318
CORPORATION DES FILS REGINA	3318
CORPORATION DES LOISIRS POPULAIRES DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE (LA)	3318
CREATIONS DIAMAYAN INC.	3318
D.W.S. WHOLESALE PLUMBING SUPPLY LTD.	3319
EMERGENCY MEDICAL TECHNICIANS ASSOCIATION OF QUEBEC (A.Q.T.U.M.)	3319
ENCREES D'IMPRIMERIE T.W.L. LTEE	3318
ENFANCE TIERS-MONDE INC.	3318
ENTREPRISES COMMERCIALES EMILE MORIN INC.	3318
ENTREPRISES FILIATRAULT & FRERES INC.	3318
ENTREPRISES YAMERIC INC.	3318
ENTREPRISES YVON PAQUETTE LTEE (LES)	3318
FEDERATION DES ASSOCIATIONS ESPAGNOLES DU QUEBEC INC.	3318
FUSILLADE MANAGEMENT CORP.	3318
GAGNON (GILBERT) INC. (<i>Erratum</i>)	3450
GESTION MIMI INC.	3319
GITE URBAIN DE MONTREAL INC.	3319
GOLD (LINDA) INC.	3319
GREEK-CANADIAN SOCIAL CLUB INC.	3317
GROSSISTE EN PLOMBERIE D.W.S. LTEE	3319
GROUPE INTELLIGENTSIA LIMITEE (LE)	3319
GUERETTE (GERARD) LIMITEE	3319
HOBREN INVESTMENTS AND DEVELOPMENTS CORP. LTD.	3318
HOCKEY INTER-CITE DE SHAWINIGAN-SUD INC.	3319
INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES DE L'AVENUE WICKSTEED LTEE (LES)	3319
JANFEL LTD.	3319
JANFEL LTEE	3319
KAMOURASKA CEMENT INC.	3315
KARIBIAN (A.) INC.	3319
KORFUS REALTY CO. LTD.	3318
LIBRAIRIE PLUS INC.	3319
LIGUE DE HOCKEY CANADIENNE INTERMEDIAIRE DU QUEBEC	3319
LIGUE DE HOCKEY MINEURE DE RIGAUD (LA)	3319
LIGUE DE TAXIS DE GASPE INC.(LA)	3319
LIGUE DE TAXIS DE L'OUEST DU SAGUENAY (LA)	3319
LIGUE DE TAXIS DE MATAGAMI INC. (LA)	3319
LIGUE DE TAXIS DE ST-BRUNO INC. (LA)	3319
LIGUE DES CITOYENS DE HAUTERIVE INC.	3319
LOISIRS LA CANADIENNE INC. (LES)	3320
MACHINERIES ROCFAB INC. (LES)	3320

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES**LETTRES PATENTES ANNULÉES — suite**

Page

MAISON DU STEAK CHARLEY INC. (LA)	3320
MAISON QUARTIER L'ACHIGAN INC.	3320
MARINA DE TADOUSSAC INC.	3320
MENUISERIE LAC ST-JEAN INC.	3320
MILIBEC INC.	3320
MONTREAL-NORD SOCCER CLUB	3316
MORIN HEIGHTS OUTING CLUB	3316
OPITEQ	3320
ORDRE DES JARRETS NOIRS INC. (L')	3320
PIECES DE MOTEUR SIOUX INC.	3320
PIED D'OR FOOTWEAR INC.	3315
PLACEMENT SEITIMO INC.	3320
PLACEMENTS ACADOUZE INC. (LES)	3320
PLACEMENTS BAXAN LTEE (LES)	3320
PLACEMENTS CASINO INC. (LES)	3320
PLACEMENTS M.J.R.L. LTEE (LES)	3320
PLUS BOOKSELLERS INC.	3319
PRESSES EXO INC. (LES)	3320
PROGRES CIVIQUE DE LONGUEUIL INC. (LE)	3320
PROJET-CITE DES RETRAITES, MONTREAL INC.	3320
PUBLICATIONS PEGASE INC. (LES)	3320
QUEBEC CHINESE WORKMEN'S ASSOCIATION	3314
QUEBEC CUTTING-HORSE ASSOCIATION INC.	3314
QUINCAILLERIE LA BRICOLE (LACORDAIRE) INC.	3321
RADIO COMMUNAUTAIRE M.F. PORTNEUF INC.	3321
REFRIGERATION & VENTILATION MIKE INC.	3321
REGINA THREAD CORPORATION	3318
REGROUPEMENT MONTREALAIS DES CINEASTES AMATEURS	3321
REGRUPEMENT ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA HAUTE-GATINEAU	3321
ROCKFIELD DEMOLITION & SCRAP CO. LTD.	3317
S. & L. COMMUNICATION SERVICES INC.	3321
SABAS AUTO SERVICES INC.	3321
ST-PIERRE (L.) CAR CLINIC INC.	3315
SAJOGA INC.	3321
SERVICE DE DEPANNAGE A DOMICILE DE L'ABITIBI-TEMISCAMINGUE	3321
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DU-BOIS-FRANC	3321
SERVICES D'ASSURANCE BORMAN LTEE. (LES)	3321
SERVICES D'AUTO SABAS INC. (LES)	3321
SERVICES DE COMMUNICATION S. & L. INC. (LES)	3321
SIGMA AREA-HOME OWNERS ASSOCIATION	3321
SIOUX MOTOR SUPPLY INC.	3320
SNOWMOBILE CLUB ROAD RUNNER OF POINTE-GATINEAU-TOURAINNE	3315
SOCIETE D'ENSEIGNEMENT SUR CASSETTE AUDIO-VISUELLE PROGRAMMEE SECAP INC.	3321
SOUTH SHORE CITIZENS ASSOCIATION	3313
T.W.L. PRINTING INKS LTD	3318
TRANSPORT JEANNINE JOLIN INC.	3321
TRUCHON & PELLETIER INC.	3321
2020 UNIVERSITY RETAIL MERCHANTS ASSOCIATION INC.	3314
WICKSTEED AVE COMMUNITY INVESTMENTS LTD.	3319
ZONE DE SKI DES CANTONS DE L'EST	3321

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

CLUB CESAR INC.	3322
CLUB RABASKA (CANOT-KAYAK CAMPING) INC.	3322
HARMONIE CALIXA LAVALLEE DE SOREL INCORPOREE (L')	3322
HOMMES D'AFFAIRES DE POINTE-AUX-TREMBLES ET MONTREAL-EST (LES)	3322

	Page
SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC — LOI DE LA	
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-AUX-MEULES (L.P.)	3414
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE HAVRE-AUX-MAISONS (L.P.)	3414
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT (L.P.)	3415
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LENNOXVILLE (L.P.)	3415
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MARIEVILLE (L.P.)	3415
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NOTRE-DAME-DE-PORTNEUF (L.P.)	3416
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES (L.P.)	3416
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-BASILE-LE-GRAND (L.P.)	3416
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-BEATRIX (L.P.)	3416
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JACQUES (L.P.)	3417
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-JEAN-DE-MATHA (L.P.)	3417
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-TIMOTHÉE (L.P.)	3417
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'OTTERBURN-PARK (L.P.)	3418
SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS — LOI DES	
RIVIERE DU LOUP FINANCE LTD. (Permis)	3418
SOUSSIONS — DEMANDES DE	
CHAMBLY, CITE	3418
GRENVILLE, VILLAGE	3419
LESLIE, CLAPHAM ET HUDDERSFIELD, CANTONS UNIS	3420
MISTASSINI, VILLE	3421
POINTE-CLAIRE, VILLE	3422
SAINTE-CHARLES-DE-MANDEVILLE, MUNICIPALITÉ	3423
SAINTE-EUSTACHE, COMMISSION SCOLAIRE	3424
SAINTE-JULIE, VILLE	3426
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC, VILLE	3426
SAINTE-THERÈSE, VILLE	3427
TREMBLAY, CANTON	3428
SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES	
ASSOCIATION DES APICULTEURS DE LA RÉGION NO 10, NORD DE MONTRÉAL (Constitution)	3429
ASSOCIATION DES SPÉCIALISTES EN CHIRURGIE BUCCALE ET MAXILLO-FACIALE DU QUÉBEC (Changement de nom)	3430
VENTE(S) PAR LICITATION	
FORTIN c. PERREAULT-MORIN	3430
VENTE(S) PAR SHERIF	
BEAUHARNOIS	
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LAROCQUE	3430
BEDFORD	
DUSSAULT c. AUDET	3431
CHICOUTIMI	
SIMCARD LIMITÉE c. CÔTE	3432
DRUMMOND	
BROUILLETTE ET FRÈRES INC. c. BLANCHET ET AL	3432
BROUILLETTE ET FRÈRES INC. c. CÔTE ET AL	3433
LES ASSOCIÉS, (SERVICE) CRÉDIT IMMOBILIER LTEE c. HOULE ET AL	3433
MORIN c. LES HÉRITIERS DE GILLES LUNEAU	3433
ST AMANT c. DUPERRON	3434

VENTE(S) PAR SHERIF — suite

Page

GASPEBANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT c. LELIEVRE *ET AL* 3434**HAUTERIVE**OFFICE DU CREDIT AGRICOLE DU QUEBEC (L') c. LA FERME AVICOLE LES BUISSONS INC. *ET AL* .. 3435**HULL**BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. BERNDT *ET AL* 3435

CHEVRIER c. ENTREPRISES GRANDE VUE INC. 3436

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. GRAVELLE 3436

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. GRAVELLE 3436

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE c. GRAVELLE 3437

REINE (LA) c. DUGUAY *ET AL* 3437**IBERVILLE**ENTREPRISES EN ELECTRICITE MICHEL & DENIS INC. (LES) c. LES STRUCTURES SUPERFAB LTEE
(Erratum) 3450**JOLIETTE**RAYTEX INC. c. GOUGER *ET AL* 3438**KAMOURASKA**

PLOURDE (RAYMOND) AUTO INC. c. DUMAS & DUMAS CONSTRUCTION INC 3438

QUEBEC

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. DECARIE 3439

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. LAGACE *ET AL* 3439GAGNON *ET AL* c. BOUCHARD *ET AL* 3440

GUERTIN c. GUILLOT 3440

RICHELIEU

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BERNIER 3441

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. PAUL-HUS 3442

VAL ROYAL LASALLE LIMITEE c. LACROIX 3442

VAL ROYAL LASALLE LIMITEE c. LACROIX 3443

ROUYN-NORANDABANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT c. GELI-SON *ET AL* 3443BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT c. TREMBLAY *ET AL* 3444**SAINT-AURICE**

CARON & GAGNON LTEE c. DUPUIS 3444

TERREBONNE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. MAURICE 3445

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. TRAHAN 3445

FIDUCIE DU QUEBEC c. BERNARD *ET AL* 3446

LES ARTISANS, SOCIETE COOPERATIVE D'ASSURANCE-VIE c. RANCOURT 3446

TROIS-RIVIERES

CARON & GAGNON LTEE c. GELINAS 3447

VENTE(S) POUR TAXES

DORCHESTER, COMTE 3448

SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES	3393
AVIS DIVERS	3393
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	3396
CODE DE PROCEDURE CIVILE	3401
COMMISSIONS D'ENQUETES, LOI DES	3402
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	3358
COMPAGNIES, LOI DES	3323-3403
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES	3406
CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA	3406
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	3407
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	3408
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	3409
OFFICE DE LA LANGUE FRANCAISE	3412
PROCLAMATION(S)	3412
QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT, LOI DE LA	3414
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	3313
SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LOI DE LA	3414
SOCIETES DE PRETS ET DE PLACEMENTS, LOI DES	3418
SOUSSIONS, DEMANDES DE	3418
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES	3429
VENTE(S) PAR LICITATION	3430
VENTE(S) PAR SHERIF	3430
VENTE(S) POUR TAXES	3448

nouveautés

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Supplementary estimates for the fiscal year
ending March 31, 1979: 1978-1979 Budget

Min. Finances
Conseil du trésor
Québec, 1979. 169 p., tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-3229-6
EQ 3978, broché \$ 2,50

ÉCONOMIE ET FINANCE

Financial Statements of Québec
for the Fiscal Year ended March 31, 1978

Min. Finances
Québec, 1978. 58 p., tabl., 27 cm
ISBN 0-7754-3201-6
EQ 3968, broché \$ 1,00

ÉDUCATION

Recueil des sentences de l'Éducation
n° 0701 à 0800

Min. Éducation
Québec, 1979. 513 p., tables et index, 24 cm
ISBN 2-401-00064-X
EQ 3979, broché \$ 8,00

CULTURE GÉNÉRALE

La sculpture, principe d'analyse scientifique:
méthode et vocabulaire. IN

Paris, 1978. 788 p., ill. n. et coul., 30 cm
(Inventaire général des monuments et
richesses artistiques de la France)
EQ 9075, relié similicuir \$ 157,00

Contes et contes de Voltaire. IN

Texte présenté et commenté par Roger Pagosse,
illustrations de Jacques Poirier
Paris, 1978. 2 vols, 752 p., ill., 22 cm
EQ 9077, relié cuir \$ 70,00

Le zénon, les secrets d'un maréchal

(11-1888) IN
par Maurice Baumont
Paris, 1978. 425 p., ill., 22 cm
EQ 9078, relié cuir \$ 46,00

CULTURE QUÉBÉCOISE

L'émigration des québécois aux États-Unis
de 1840 à 1930

par Yolande Lavoie
Min. Conseil exécutif
Conseil de la langue française
Québec, 1979. 57 p., ill., tabl., 21 cm
ISBN 2-401-00014-3
EQ 3973, broché \$ 1,50

JUSTICE ET LÉGISLATION

Recueils de jurisprudence:
Cour supérieure

Fascicule no 2: 1978, c.s. 345 à 670
Min. Communications
Éditeur officiel du Québec
Québec, 1979. 375 p., tables et index, 24 cm
ISBN 0-7754-3246-6
EQ 3977, broché \$ 7,00

SANTÉ ET ORGANISATION SOCIALE

Décisions de la commission des affaires sociales:
1978, volume 1

Min. Affaires sociales
Québec, 1979. 423 p., tables et index, 24 cm
ISBN 0-7754-2899-X
EQ 3976, broché \$ 12,00

TRANSPORT

L'assurance-auto:

Document de presse, septembre 1977 à juin 1978
Rétrospection
Min. Communications
Québec, 1979. 257 p., 27 cm
ISBN 2-401-00020-8
EQ 3974, broché \$ 2,00



Éditeur officiel
Québec

1283, boulevard Charest ouest
Québec QC G1N 2C9

**Third Troisième
class classe**

Permis No 167
Lévis

ISSN 0703-5756

RAPPORT MARTIN-BOUCHARD

**Commission d'étude et de
consultation sur la révision
du régime des négociations
collectives dans les secteurs
public et parapublic**

Sujet d'actualité: les négociations collectives dans le secteur public. À ce propos, le rapport Martin-Bouchard donne un éclairage additionnel.

On y trouve des exposés sur les thèmes suivants:

- la problématique générale du régime des négociations
- le régime syndical et les droits syndicaux
- le processus même de la négociation, y compris les mécanismes de règlement des différends, les services essentiels, la grève et le lock-out
- l'information au public.

On referme le livre sur les recommandations de la Commission et une liste des mémoires reçus.

1978. 198 pages

EQO 3332, broché

\$ 3,50

Commandes postales



**Éditeur officiel
du Québec**

1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.